

**RAPPORT SCIENTIFIQUE INTERMÉDIAIRE
SUBVENTION 2014-2015
RECHERCHE R.3 : DÉFIS DES ESPACES RURAUX**

ÉTAT D'AVANCEMENT - Avril 2015



Responsables scientifiques

Pour le GUIDe-IGEAT-ULB : Marie-Françoise Godart

Pour le CREAT-UCL : Yves Hanin

Chercheurs

Pour le GUIDe-IGEAT-ULB : Alain Coppens, Michèle Haine, Camille Tauvel

Pour le CREAT-UCL : Martin Grandjean, Raphaëlle Harou, Nicole Martin, Coralie Meuris

R.3. Défis des espaces ruraux

Table des matières

Tables des cartes, des tableaux et des figures	5
1. Introduction et présentation de la recherche.....	7
1.1. D'une thématique singulière à une thématique globale	7
2. Objectifs de la recherche.....	7
2.1. Objectifs de contenu	7
2.1.1. Objectif 1 : Identifier les moteurs de développement de ces espaces	7
2.1.2. Objectif 2 : Identifier les facteurs explicatifs des zones en difficultés	7
2.1.3. Objectif 3 : Formuler des recommandations concrètes visant le rayonnement de la Wallonie 8	
3. Méthodologie	9
3.1. Notions-clé transversales	9
3.1.1. Espaces ruraux.....	9
3.1.2. Dynamiques rurales.....	9
3.1.3. Besoins des populations.....	9
3.2. Méthodologie de la recherche	10
4. Cadre théorique, contextuel et prospectif.....	12
4.1. Cadre théorique.....	12
4.2. Cadre contextuel	16
4.2.1. Grandes tendances d'évolution des espaces ruraux.....	16
4.2.2. Les dynamiques rurales territoriales et locales.....	20
4.3. Cadre prospectif	30
4.3.1. En France	30
4.3.2. En Wallonie.....	37
4.3.3. Les enjeux et défis dégagés de la prospective	44
4.4. Synthèse	47
4.4.1. Le cadre théorique	47
4.4.2. Le cadre contextuel	47
4.4.3. Le cadre prospectif	49
5. Résultats intermédiaires : identification des dynamiques, des leviers et des moteurs de développement de l'espace rural wallon	50
5.1. Les espaces ruraux wallons dans les documents stratégiques et législatifs	50
5.1.1. Documents stratégiques.....	50

5.1.2.	Documents législatifs	86
5.1.3.	Avis relatifs au projet de SDER 2014	107
5.1.4.	Synthèse	117
5.2.	Caractérisation spatiale des dynamiques de développement territorial de l'espace rural wallon	125
5.2.1.	Identification du périmètre d'étude.....	125
5.2.2.	Typologies des communes wallonnes.....	132
5.2.3.	Proposition d'un découpage spatial.....	148
5.2.4.	Eléments clés des thématiques du diagnostic territorial de la Wallonie (2011) et des études CPDT	156
5.2.5.	Synthèse	187
6.	Bibliographie.....	189

Tables des cartes, des tableaux et des figures

Table des cartes

Carte 1 : localisation des membres actuels et anciens des six pôles de compétitivité en Wallonie (Wilmotte, 2014)	84
Carte 2 : classification des communes wallonnes selon le concept de l'OCDE	126
Carte 3 : classification des communes wallonnes selon le concept d'Eurostat	127
Carte 4 : classification des communes wallonnes selon le PwDR 2007-2013	128
Carte 5 : classification des communes wallonnes selon la typologie de la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAP Ruralité) - De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne	129
Carte 6 : classification des communes wallonnes selon la typologie de la DGO3	130
Carte 7 : typologie des communes rurales (GEVERU, 1991)	134
Carte 8 : les catégories de communes wallonnes (CAPRU, 2005)	136
Carte 9 : les 14 catégories de communes wallonnes (Dexia, 2007)	140
Carte 10 : typologie des communes (Ruyters et al., 2011)	142
Carte 11 : les régions urbaines en 2001 (Wallonie) (CREAT-UCL, 2015 sur base de Van Hecke and Luyten, 2009)	143
Carte 12 : hiérarchie urbaine (CPDT, 2011)	144
Carte 13 : typologie selon l'occupation du sol (CPDT, 2011)	145
Carte 14 : différenciation de la base économique au niveau des communes de la région wallonne (CREAT-UCL, 2015 sur base de CPDT, 2005)	146
Carte 15 : dynamique supra-communale (CPDT, 2011)	147
Carte 16 : résultats de l'analyse en composantes principales et de la classification hiérarchique ascendante réalisées sur les communes rurales	151
Carte 17 : proposition de découpage spatial de la Wallonie en 10 zones en fonction de l'analyse des données statistiques, des structures fonctionnelles territoriales et des dynamiques territoriales fondamentales observées ou pressenties	155

Table des tableaux

Tableau 1 : les sept capitaux déterminant le capital territorial (Braithwaite 2009)	13
Tableau 2 : hypothèses d'évolution à l'horizon 2030 pour chaque composante et constitution de quatre scénarios de prospective des « Nouvelles ruralités 2030 » en France (Mora 2008)	31
Tableau 3 : évolution des indicateurs territoriaux en fonction des scénarios de prospective (Van Cutsem and Demulder, 2011)	38
Tableau 4 : scénarios globaux par secteur et par facteur externe de l'exercice de prospective du RWDR (RwDR, 2014)	43
Tableau 5 : objectifs opérationnels du projet de PRMD spécifiques ou avec impacts forts sur les espaces ruraux	78
Tableau 6 : facteurs du capital territorial mobilisés par le plan d'actions du projet de PRMD	82
Tableau 7 : répartition spatiale des membres des 6 pôles de compétitivités wallons, des flux de collaboration et de la prise en compte des espaces ruraux (Wilmotte, 2014)	85
Tableau 8 : subventions accordées pour des actions de développement rural	90
Tableau 9 : facteurs du capital territorial mobilisés par la mise en place d'un parc naturel	95
Tableau 10 : facteurs du capital territorial mobilisés par le code agricole	101
Tableau 11 : facteurs du capital territorial mobilisés par le code forestier	106

Table des figures

Figure 1 : méthodologie développée pour la recherche	11
Figure 2 : schéma général du cadre théorique de l'étude (adapté de Chevalier and Dedeire, 2007; ESPON, 2011a; b).....	14
Figure 3 : définitions des principaux concepts du cadre théorique de l'étude.....	15
Figure 4 : dimensions principales de l'ACP réalisée pour la recherche sur base de 9 indices et des communes rurales wallonnes définies par la DGO3	149

1. Introduction et présentation de la recherche

1.1. D'une thématique singulière à une thématique globale

La recherche commanditée par la Région wallonne vise à rendre une place active, actrice, attractive à l'espace rural wallon. La thématique a été libellée dans le programme de travail de la subvention 2014-2015 de la CPDT de la façon suivante :

« Historiquement, les espaces ruraux ont été vécus comme des lieux multifonctionnels aptes à répondre de manière différenciée aux besoins multiples des populations, en respect des caractéristiques et de l'identité des espaces bâtis et non bâtis spécifiques... Le développement des villes, particulièrement marqué au cours du dernier siècle, a progressivement occulté cette aptitude. Dès lors, se pose le défi de remettre cette aptitude au centre de l'évolution des espaces ruraux en la déclinant sous différents aspects. »

Il est à souligner que la réponse aux besoins multiples des populations constitue le cœur de la recherche.

2. Objectifs de la recherche

2.1. Objectifs de contenu

Toujours dans le programme de travail de la subvention 2014-2015 de la CPDT, les objectifs scientifiques de la mission relative aux espaces ruraux sont formulés comme suit :

2.1.1. Objectif 1 : Identifier les moteurs de développement de ces espaces

« Sur base du diagnostic territorial du SDER, la recherche relative aux espaces ruraux a pour objectif concret d'en identifier les moteurs de développement et de comprendre leurs interactions et leurs mutations, notamment au regard des évolutions sociodémographiques projetées.

Ces moteurs constituent les bras de levier sur lesquels agir pour renforcer, équilibrer, dynamiser les espaces ruraux dans le respect des piliers du SDER, en termes de logements, de services, d'économies, de transports, de ressources naturelles et de patrimoines. »

La prise en compte des besoins des populations s'y décline, d'une part, au regard des évolutions sociodémographiques et, d'autre part, en termes de logements, services, économies, transports, ressources naturelles et patrimoines.

2.1.2. Objectif 2 : Identifier les facteurs explicatifs des zones en difficultés

« Au-delà de l'identification des moteurs de développement des espaces ruraux, cette recherche s'intéressera également aux vulnérabilités de ces espaces et aux questions d'accessibilité.

A cet égard, divers acteurs de la ruralité ont relevé, à juste titre, la faible prise en compte des espaces ruraux (et diffus) dans le projet de SDER actualisé. La recherche s'appuiera sur les lacunes identifiées et sur les engagements de la DPR pour répondre aux défis et besoins de la ruralité. »

La prise en compte des besoins des populations s'intéresse ici aux difficultés et freins rencontrés, ainsi qu'aux engagements du Gouvernement.

2.1.3. Objectif 3 : Formuler des recommandations concrètes visant le rayonnement de la Wallonie

« La recherche visera à formuler des recommandations concrètes permettant aux espaces ruraux de participer pleinement et spécifiquement au rayonnement de la Wallonie.

Afin de produire des résultats opérationnels à la fin de la subvention, l'équipe concentrera ses recherches sur les thèmes, parmi ceux qui sont cités supra, les plus en lien avec le développement territorial et permettant de rencontrer simultanément plusieurs types de besoins.

L'équipe analysera plus spécifiquement l'importance de la revitalisation des cœurs de villages comme élément de dynamisation territoriale et de lutte contre l'étalement urbain. »

Il ressort de cet énoncé que la réponse aux besoins des populations constitue la base à partir de laquelle le rayonnement de la Wallonie est à appréhender.

3. Méthodologie

Avant d'aborder la méthodologie en tant que telle, trois notions-clé transversales à la recherche sont brièvement définies ci-dessous.

3.1. Notions-clé transversales

3.1.1. Espaces ruraux

Au regard de la problématique de la recherche, la question de la définition des « espaces ruraux » n'est pas univoque. Ce constat avait déjà été établi dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial de la Wallonie : *« Ce que l'on définit couramment comme espace rural présente aujourd'hui de multiples facettes qui dépendent de sa proximité aux centres urbains (espaces périphériques, espaces intermédiaires), de son accessibilité, des activités et des services qu'il offre et de l'importance de la fonction résidentielle. »*

L'absence de définition unique des espaces ruraux, bien que déconcertante de prime abord, est à considérer comme une caractéristique essentielle des territoires concernés, excluant une réponse stéréotypée à des situations différenciées. La recherche tend à appréhender les espaces ruraux wallons dans le respect de leurs singularités, tout en dégagant des éléments de convergence et de divergence, afin que la Wallonie rurale se construise en complémentarité et en solidarité de ses différences.

La question de la définition des espaces ruraux a été abordée de manière plus spécifique dans la partie relative au choix du périmètre d'étude (chapitre 5.2.1).

3.1.2. Dynamiques rurales

Les objectifs d'identifications des moteurs de développement (1) et des facteurs explicatifs des zones en difficultés (2) ont rapidement fait émerger la notion de « dynamique », notion qu'il est apparu utile de définir afin qu'elle recouvre une perception partagée des éléments observés. La définition proposée pour les « dynamiques rurales » dans le cadre de cette recherche s'énonce comme suit :

« Les dynamiques rurales résultent d'un processus, à dimensions spatiale et temporelle, qui engendre des changements dans le fonctionnement, l'organisation et l'évolution des espaces ruraux. Ce processus est basé sur une interaction entre les ressources, les structures et les acteurs, mais également sur une coordination d'acteurs. Les dynamiques sont dirigées par des forces qui les provoquent (moteurs) ou qui les contraignent (freins). »

Moyennant ce qui est dit sur l'absence de définition univoque des « espaces ruraux », les dynamiques, leurs moteurs et leurs freins, sont appelées à être déclinées en tenant compte des différentes facettes que présentent les espaces ruraux.

3.1.3. Besoins des populations

Au niveau des objectifs de la recherche, les « besoins des populations » sont appelés à être rencontrés en matières de logements, de services, d'économies, de transports, de ressources naturelles et de patrimoines.

Les questions soulevées et les réponses décelées dans le cadre de cette recherche, en matière d'évolutions sociodémographiques, de logements, de services, d'économies, de transports, de ressources naturelles et de patrimoines, prennent un relief particulier au regard des motivations et

besoins fondamentaux définis par Maslow¹. La question première pourrait ainsi être reformulée : « En quoi les espaces ruraux peuvent-ils apporter une réponse, des réponses, générales et spécifiques, aux besoins fondamentaux des êtres humains ? »

Il apparaît assez rapidement que les espaces ruraux sont aptes à répondre à des besoins émanant tant des populations qui y vivent que des populations voisines, vivant notamment dans les villes, et des populations qui les visitent, les traversent. A titre d'exemples :

- Les besoins physiologiques, tels que, boire, manger et respirer, peuvent être assurés par la présence de l'eau dans le sous-sol, la qualité pédologique des terres agricoles, la fonction carbone des forêts,... dans les espaces ruraux ;
- Les besoins de sécurité peuvent être rencontrés en offrant des logements adaptés, quantitativement et qualitativement, en ce compris les matières premières nécessaires à leur construction, en offrant des services de soins (à domicile, en cabinet privé, en clinique de jour, en hôpitaux,...), au travers de l'alimentation, de l'activité physique, mais aussi en offrant des zones de détente, de quiétude,...
En ce qui concerne l'emploi stable, les espaces ruraux peuvent et doivent contribuer à rencontrer ce besoin. C'est le lien, plus ou moins interdépendant, entre leur nature et leur localisation, qui doit guider leurs définitions et les arbitrages éventuels.

3.2. Méthodologie de la recherche

La méthodologie de la recherche repose sur quatre étapes (voir schéma ci-dessous). La deuxième étape s'articule principalement autour de deux axes qui constituent le corps de la recherche (voir cahier des charges) :

- d'une part **l'exploitation approfondie du contenu du diagnostic du SDER** dans les différents aspects liés aux espaces ruraux/diffus (les 6 défis et les secteurs logement/habitat ; agriculture ; sylviculture ; tourisme ; biodiversité ; patrimoine bâti ; ...) ainsi que l'examen des avis émis par diverses instances (CRAT, CWEDD, FRW, UWE, ...) dans le cadre de la consultation sur le projet de SDER et de l'analyse d'une série de documents stratégiques et législatifs ;
- d'autre part, la **mise en évidence des dynamiques territoriales** présentes en milieu rural. L'examen de diverses données et indicateurs doit permettre de repérer les dynamiques qui ont un effet structurant, mais aussi les dynamiques moins positives de manière à pointer et cartographier les territoires porteurs de projets et les territoires plus repliés sur eux-mêmes (soit territoires dans une dynamique à tendance positive ou négative).

Sur base des deux axes exposés, la **cartographie des dynamiques territoriales** à l'œuvre (tant positives que négatives) sera complétée par une **synthèse des leviers** à l'origine de dynamiques positives ainsi que des freins et menaces *soit* pesant sur les territoires plus fragiles, *soit* susceptibles de remettre en cause les dynamiques positives. La cartographie des dynamiques territoriales à l'œuvre est entendue dans le cadre de cette recherche comme la nécessité de mettre en avant les diverses réalités qui composent les espaces ruraux.

¹ Dans les années 1940, le psychologue américain, Abraham Maslow élabore une théorie de la motivation à partir d'observations. Cette théorie est exposée pour la première fois en 1943, dans un article intitulé « *A theory of human motivation* ». Maslow distingue les besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance et d'amour, d'estime, d'accomplissement de soi, montrant ainsi que les besoins humains sont à la fois d'ordre matériel et immatériel.

La recherche visera au final, à formuler des recommandations concrètes permettant aux espaces ruraux de participer pleinement et spécifiquement au rayonnement de la Wallonie (étape 4).

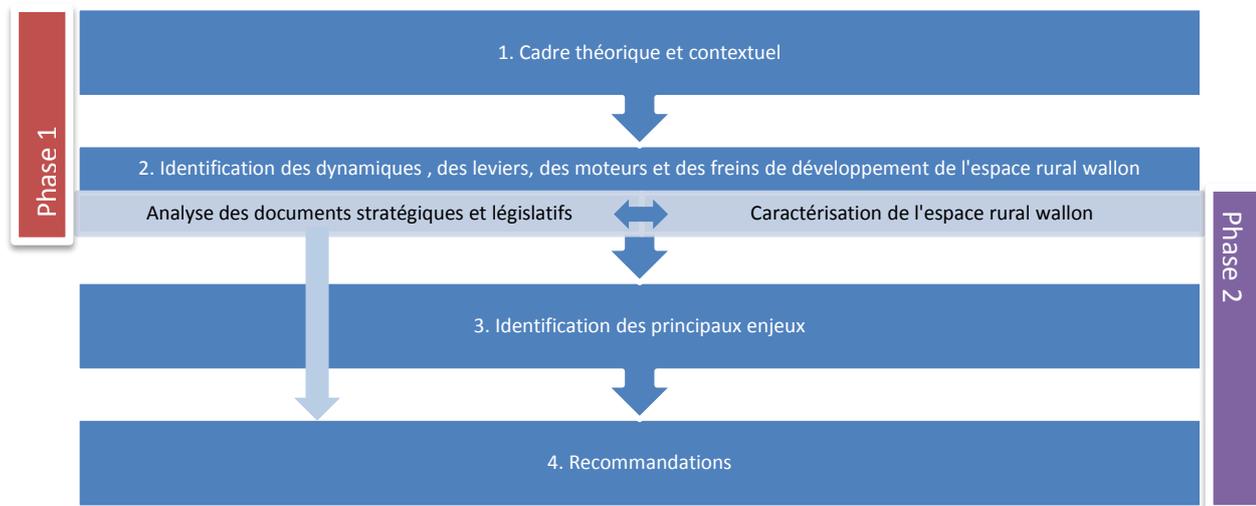


Figure 1 : méthodologie développée pour la recherche

Le calendrier est établi sur une année. Les résultats de la première phase (Novembre 2014 – Avril 2015) font l'objet du présent rapport. Ils concernent donc les deux premières étapes :

- La définition du cadre théorique et la description du contexte général de la recherche.
- L'identification des dynamiques, des moteurs et des freins de développement de l'espace rural wallon.

Cette deuxième étape est cependant à cheval sur les deux phases. Seuls des résultats intermédiaires sont donc présentés pour certains points.

Enfin, notons qu'au vu des complémentarités potentielles entre les différentes recherches menées par la CPDT lors de cette convention, la recherche en cours sera enrichie des résultats rendus disponibles par les autres recherches (notamment celle portant sur les nouveaux quartiers² ou celle sur les aspects transfrontaliers).

² En fonction des résultats diffusables (confidentialité)

4. Cadre théorique, contextuel et prospectif

L'objectif principal de ce chapitre sera de définir les cadres « théorique », « contextuel » et « prospectif » de notre recherche afin d'enrichir et d'améliorer l'identification, l'analyse et les explications des dynamiques territoriales des espaces ruraux wallons.

Dans un premier temps, sur base d'articles scientifiques et documents clés issus de la littérature, nous développerons un cadre théorique cohérent pour l'étude des dynamiques rurales, de leurs moteurs et de leurs freins. Les principaux concepts utilisés dans la suite de l'étude seront également définis.

Dans un deuxième temps, la consultation de documents d'étude permettra de décrire les principales tendances d'évolution des espaces ruraux européens depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Les principaux documents mobilisés sont les rapports émanant de l'OCDE (OCDE, 2014, 2013, 2006, 2005, 2001), les études relatives aux espaces ruraux d'ESPON pour l'Europe (ESPON, 2011a, 2011b, 2010) et de la DATAR et de l'INRA pour la France (DATAR, 2003; Mora, 2008). Le cas spécifique des dynamiques rurales de la région wallonne sera ainsi replacé dans le contexte plus large des espaces ruraux européens.

Enfin, les documents de prospective de l'INRA (Mora, 2008), de la DATAR (DATAR, 2003) et du Réseau wallon de Développement Rural (RwDR, 2014) détailleront les principaux scénarios futurs d'évolution des espaces ruraux pour la France et la Belgique.

4.1. Cadre théorique

Partout en Europe, l'espace rural a connu depuis ces dernières décennies de profondes mutations économiques, sociales et environnementales (ESPON, 2011a). Les espaces ruraux européens sont en effet confrontés à un ensemble de changements globaux, tels que la globalisation des marchés, le changement climatique, la dégradation de l'environnement ou la transition énergétique, qui perturbent leur structuration, leur fonctionnement et leurs relations (OCDE, 2006; Panel de Citoyens Européen, 2007). Ces **dynamiques globales**^{3*} dessinent les **grandes tendances d'évolution*** des espaces ruraux européens.

L'impact de ces dynamiques est toutefois extrêmement diversifié au niveau local. C'est pourquoi, depuis une cinquantaine d'années, la littérature tente de comprendre pourquoi le développement prend des aspects différents au niveau local et analyse tour à tour ses différentes composantes, comme l'aspect humain, financier ou social. Pour généraliser les propos, l'OCDE a introduit en 2001, la notion de **capital territorial***. Celui-ci est considéré comme l'ensemble des caractéristiques d'un territoire, qui se traduit par une combinaison de **facteurs endogènes***, à la fois matériels et immatériels, dont l'assemblage au sein de chaque territoire est unique (Camagni, 2008; ESPON, 2011a).

A un niveau plus local, les **facteurs endogènes*** ou les caractéristiques du territoire agissent comme des **moteurs*** ou des **freins*** qui créent ou contraignent des **dynamiques rurales territoriales***. En termes de développement territorial, ces facteurs représentent ainsi les principaux leviers d'action politique. En effet, alors que les **grandes tendances d'évolution*** sont considérées comme immuables du point de vue de l'intervention politique, les **dynamiques territoriales*** peuvent être orientées via l'intervention sur les **facteurs endogènes*** (ESPON, 2011a). Les atouts et les compétences du **capital territorial***, lorsqu'ils sont choisis, reconnus et valorisés par les acteurs politiques, économiques et sociaux, génèrent alors intentionnellement des dynamiques encourageant le développement territorial (Chevalier and Dedeire, 2007).

³ Les mots en gras suivis d'un astérisque* sont définis dans l'encadré de la Figure 3.

En se basant sur l'approche de l'*Asset-Based Community Development* (ABCD), Braithwaite (Braithwaite, 2009) distingue sept capitaux, matériels ou immatériels, qui constituent le capital d'une communauté ou d'un territoire (voir Tableau 1). Il est à noter également que la notion de **capital territorial*** n'est pas statique mais dynamique (Braithwaite, 2009; Farrell and Thirion, 1999). Effectivement, les facteurs constituant le capital évoluent dans le temps, premièrement parce que l'effet des dynamiques est rétroactif sur le **capital territorial*** mais également parce que certains facteurs sont interdépendants.

Capital territorial		
Composantes du capital		Définition
Facteurs matériels (tangibles)	Capital financier	Le capital financier est une ressource économique mesurée en termes d'argent et qui permet aux secteurs publics ou privés d'épargner ou d'investir dans d'autres capitaux.
	Capital bâti	Le capital bâti représente l'ensemble des biens matériels construit qui facilite la vie et le bien-être de la communauté (par ex. les infrastructures, équipements, bâtiments publics, privés ou individuels).
	Capital naturel	Le capital naturel représente l'ensemble des biens et services relatifs à l'environnement naturel (par ex. l'eau, les forêts, les minéraux, les terres, les animaux etc.), mais également l'ensemble des paysages et des flux d'énergie (renouvelables ou non).
Facteurs immatériels (intangibles)	Capital social	Le capital social se définit comme l'ensemble des normes et des réseaux qui facilitent l'action collective. Il est constitué d'un ensemble de règles informelles (normes et valeurs) qui régissent les interactions entre agents et de caractéristiques structurelles (cadre formel) au sein duquel s'établissent les relations entre les agents (Loudiyi et al., 2004). Il désigne également la capacité de coopération et d'action collective (capital relationnel) (Camagni, 2008).
	Capital humain	Le capital humain désigne l'ensemble des connaissances, des qualifications, des expériences et de la motivation des acteurs d'un territoire et qui déterminent leur capacité à travailler ou à produire. Il peut être amélioré par les services de soins, l'éducation ou la formation.
	Capital culturel	Le capital culturel représente l'ensemble des valeurs, croyances et représentations partagées qui déterminent la façon de voir le monde. Il peut être étroitement lié au capital humain et social.
	Capital politique	Le capital politique d'un territoire implique la notion de pouvoir et de gouvernance. Il distingue les initiatives locales et « bottom-up » des politiques « top-down » pour la distribution et l'utilisation des ressources. Il se réfère aussi à la structure et au fonctionnement du territoire, en termes, d'actions, d'équilibre, et de relations internes et externes avec les autres territoires.

Tableau 1 : les sept capitaux déterminant le capital territorial (Braithwaite 2009)

La nature, la qualité et l'abondance des différents facteurs constituant ces sept capitaux conduisent à la différenciation des espaces ruraux européens du point de vue de leur **comportement territorial*** (Chevalier and Dedeire, 2007). Les **dynamiques rurales territoriales*** s'expriment de manière observable via un certain **comportement territorial***. La **trajectoire*** d'un espace rural peut être considérée comme l'évolution dans le temps de son comportement territorial, sans cesse rééquilibré par le jeu des **dynamiques territoriales***.

La Figure 2 schématise le cadre théorique de la recherche. Deux ensembles de dynamiques ont été mises en évidence :

- d’une part, les **dynamiques globales*** ; qui tracent les **grandes tendances d’évolution*** des espaces ruraux, identifiées à l’échelle européenne ;
- d’autre part, les **dynamiques territoriales*** basées sur les facteurs endogènes du capital territorial ; qui tracent les **comportements territoriaux***, identifiés à une échelle plus petite, régionale ou locale.

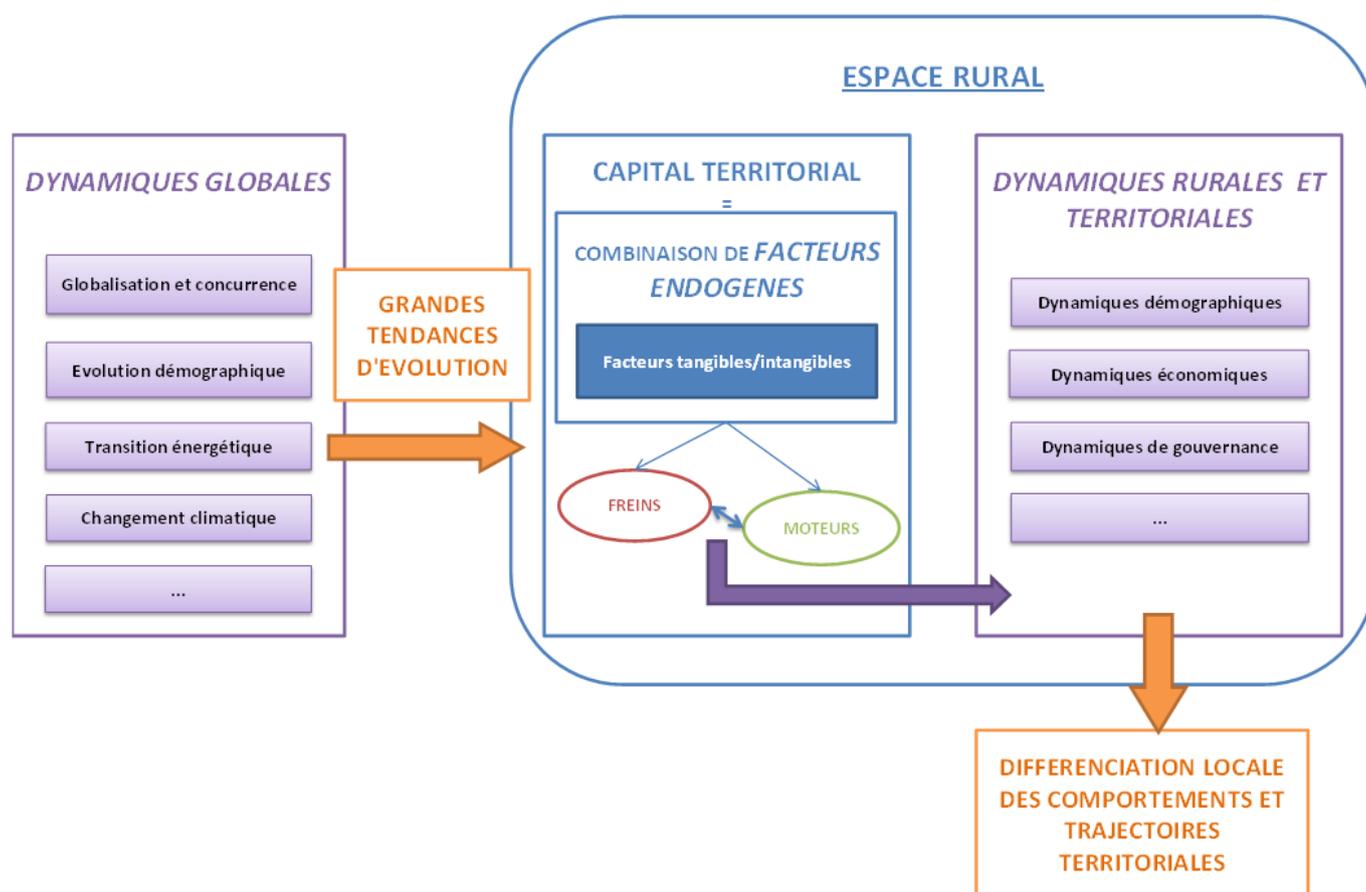


Figure 2 : schéma général du cadre théorique de l’étude (adapté de Chevalier and Dedeire, 2007; ESPON, 2011a; b)

Devant l’extrême complexité des comportements qui animent les espaces ruraux à l’heure actuelle, nous avons cherché à replacer les dynamiques rurales dans un cadre théorique relativement élargi et simplifié. L’espace rural est en effet le théâtre complexe de pratiques, de valeurs et de représentations qui évoluent, se modifient et se recomposent dans des mouvements de continuité ou de rupture (Chevalier et al., 2009).

Dans ce contexte, compte tenu de l’important volume d’informations qui s’entrelacent dans le temps et l’espace, il semble inapproprié d’imposer une lecture unique des espaces ruraux. Nous proposons donc d’entrevoir les principales dynamiques qui les bouleversent et les recomposent tout en gardant à l’esprit que la caractérisation de ces dynamiques doit rester flexible, tant en termes d’échelles qu’en termes de représentations.

Définitions des concepts du cadre théorique...

Les **dynamiques globales**, telles que le changement climatique, la mondialisation, la transition énergétique, l'évolution démographique, etc. sont les grands changements globaux qui affectent l'ensemble de l'Europe et qui bouleversent les sociétés et les territoires (ESPON, 2011a). Au niveau territorial, ces *dynamiques globales* conditionnent les **grandes tendances d'évolution** des espaces ruraux.

Le **capital territorial** peut être considéré comme l'ensemble des *facteurs endogènes* – naturels, humains, artificiels, organisationnels, relationnels et cognitifs – dont dispose un territoire (Camagni, 2008; Camagni and Capello, 2013). Il correspond à l'idée que se font du territoire ceux qui sont à la recherche d'une marge de manœuvre pour agir (Farrell and Thirion, 1999).

Les **facteurs endogènes**, constituant le *capital territorial*, peuvent être tangibles ou intangibles. Ils peuvent être produits physiquement (biens publics ou privés), hérités (ressources naturelles ou culturelles, ressources humaines...), produits intentionnellement malgré leur nature immatérielle (éducation du capital humain) ou bien, produits involontairement par des interactions sociales entreprises pour des raisons plus larges que la simple production (réseaux de coopération ou de gouvernance) (Camagni, 2008; Camagni and Capello, 2013).

Une **dynamique rurale territoriale** est un processus, à dimensions spatiale et temporelle, qui engendre des changements dans le fonctionnement, l'organisation et l'évolution des espaces ruraux. Ce processus est issu d'une interaction entre *facteurs endogènes*. Elles sont dirigées par des forces qui les provoquent (*moteurs*) ou qui les contraignent (*freins*). Remarquons qu'une *dynamique* peut être considérée comme positive ou négative.

Un **frein** est un *facteur endogène* ou une combinaison de *facteurs endogènes* à l'origine d'une force qui retient ou empêche une *dynamique rurale territoriale*. Remarquons qu'une *dynamique* peut être le frein d'une autre *dynamique*.

Par analogie, un **moteur** est un *facteur endogène* ou une combinaison de *facteurs endogènes* à l'origine d'une force qui crée ou renforce une *dynamique rurale territoriale*. Remarquons qu'une *dynamique* peut être le moteur d'une autre *dynamique*.

Le **comportement d'un territoire (ou « comportement territorial »)** peut être décrit comme la manière d'agir, de réagir et de fonctionner de ce territoire dans une situation et un contexte précis. Ce comportement est lié aux *dynamiques* à l'œuvre sur le territoire, qui elles-mêmes dépendent de l'abondance, de la qualité et de la nature des *facteurs endogènes* du capital.

La **trajectoire d'un territoire**, quant à elle, est décrite comme l'évolution de son *comportement* dans le temps, soit comme un itinéraire de transformations (Chevalier et al., 2009), qui se réajuste constamment en fonction des *dynamiques territoriales*.

Figure 3 : définitions des principaux concepts du cadre théorique de l'étude

4.2. Cadre contextuel

4.2.1. Grandes tendances d'évolution des espaces ruraux

En termes de développement territorial des espaces ruraux, deux grandes tendances peuvent être observées à l'échelle européenne.

D'une part, face aux dynamiques globales, certains pays, possédant un degré d'adaptabilité élevé, ont réussi à valoriser les richesses et les potentialités de développement rural. En basant leur développement territorial sur leurs atouts locaux, les espaces ruraux de ces pays connaissent ainsi un phénomène de « renaissance » et de « revitalisation ». Ce phénomène est majoritairement caractérisé par des dynamiques positives dans les zones rurales, telles que par exemple, un solde migratoire positif ou la diversification des fonctions économiques (Chevalier et al., 2009; Eurostat, 2013; OCDE, 2006).

Au contraire, d'autres pays, notamment ceux ayant récemment rejoint l'Union Européenne, ont un profil plus vulnérable. Leur capital territorial est constitué d'un grand nombre de freins au développement rural. On observe ainsi un « retard », qualifié de « déclin » des espaces ruraux. Ce phénomène est majoritairement alimenté par des dynamiques négatives, comme un appauvrissement, une déprise foncière, une dévitalisation et un exode rural (Chevalier et al., 2009; Eurostat, 2013; OCDE, 2006).

La Belgique, tout comme ses pays voisins : la France, la Hollande ou le Royaume-Uni, appartient à la catégorie des pays qui, globalement, ont su valoriser leurs espaces ruraux via leurs atouts territoriaux.

Selon les statistiques européennes sur les espaces ruraux (voir Annexe 1), la Belgique, d'un point de vue européen, fait partie de ces pays dont les campagnes ont su réagir de manière positive aux grands changements globaux (Eurostat, 2013). Toutefois, il convient de rester prudent sur ces analyses car à l'échelle européenne, en raison de la grande densité de population et du réseau de communication, les espaces ruraux belges sont considérés comme des périphéries des grands pôles urbains (Eurostat, 2013; OCDE, 2001). Seule la province du Luxembourg serait une région rurale en tant que telle (Eurostat, 2013; OCDE, 2001).

Toutefois ces statistiques mettent en évidence la spécificité de la Belgique sur plusieurs points (Eurostat, 2013). Par exemple, en 2011, la Belgique (suivie par la France) est le pays des Etats membres qui a enregistré la plus forte croissance démographique dans les régions essentiellement rurales. Mais encore, la Belgique est le seul pays (avec la Pologne) de tous les pays membres où la part de personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population des régions rurales est inférieure à la moyenne nationale. Ceci prouve que, en comparaison aux autres pays de l'Union européenne, la Belgique est caractérisée par un phénomène global de repeuplement et de rajeunissement des campagnes.

Notons également que la Belgique est le deuxième pays (après la Suède et devant le Royaume-Uni, le Danemark et la France) où la part du secteur des services dans l'emploi dans les régions rurales est la plus importante (73,5%) (Eurostat, 2013). Cette dernière remarque nous amène également à penser que la Belgique a vu l'économie de ces espaces ruraux profondément changer ces dernières années.

Pour décrire le contexte global dans lequel les dynamiques rurales locales de Wallonie prennent naissance, les parties 4.2.1.1 à 4.2.1.4 développeront les grandes tendances d'évolution des espaces ruraux qui dessinent une trajectoire relativement positive en termes de développement territorial. Ces trajectoires positives concernent plus précisément la majeure partie des pays d'Europe occidentale.

4.2.1.1. De l'exode rural... au repeuplement des campagnes

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, on assiste, en Europe et de manière relativement généralisée, à un phénomène d'exode rural (ESPON, 2010). En réponse au surplus de la main d'œuvre agricole et à l'augmentation de productivité, la population quitte la campagne pour s'installer en ville ou dans les bassins industriels. Ce phénomène se poursuit tout au long du XX^{ème} siècle avec une intensité et une temporalité variables selon les régions européennes (ESPON, 2010). Ce type de migration étant sélectif du point de vue démographique, beaucoup d'espaces ruraux ont dû faire face à un problème de vieillissement de la population et à une diminution des compétences de la main d'œuvre (ESPON, 2011a). C'est à cette époque que se construit l'image stéréotypée et traditionnelle des campagnes vieillissantes et en déclin.

Dans certaines régions isolées et faiblement peuplées des pays nordiques, méditerranéens ou de l'Est, l'exode rural se poursuit (ESPON, 2010). Parallèlement à cela, la population des régions rurales d'Europe occidentale augmente depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle (Eurostat, 2013). En effet, la croissance des espaces urbains continue et un phénomène de déconcentration de la population et d'étalement de la ville vient grignoter les espaces ruraux en périphérie (Chevalier and Dedeire, 2004). Ces espaces sont d'abord dynamiques et attractifs pour la population citadine, le deviennent par la suite pour les activités demandeuses en main d'œuvre.

Dans un premier temps, la périurbanisation est le phénomène prépondérant dans le processus de repeuplement des espaces ruraux. La ville rejette sa fonction résidentielle dans des zones périphériques ayant des caractéristiques plus rurales (Chevalier and Dedeire, 2004; Piorr et al., 2011). Le développement de la maison individuelle, l'enrichissement des classes moyennes, mais surtout l'accroissement de la mobilité ont favorisé cette tendance. La population rurale « migrante quotidienne » peut être dans certains cas très importante et ces zones s'accompagnent de recompositions économiques qui relèvent souvent de l'économie résidentielle.

Par ailleurs, depuis une trentaine d'années, on assiste également à un renouveau démographique dans les régions rurales les plus éloignées des zones urbaines. La dynamique rurale de ces espaces n'est pas forcément liée aux rapports qu'elle entretient avec la ville, mais plutôt à la présence d'un autre type de population qui tire ses revenus des entreprises locales (Chevalier and Dedeire, 2004). Sous faible influence des villes et du phénomène de périurbanisation, ces zones présentent l'ensemble le plus hétérogène de comportements territoriaux car elles exploitent leur potentiel de développement de manière plus ou moins originale.

4.2.1.2. D'une société rurale monofonctionnelle... à une société rurale multifonctionnelle

Au cours du siècle passé, l'augmentation de productivité agricole a progressivement conduit à l'amenuisement du monde rural monofonctionnel dominé par l'économie agricole (Chevalier and Dedeire, 2007; OCDE, 2006). Alors que certains espaces, où la qualité des terres de production le permet, continuent de s'émanciper dans la fonction agricole, d'autres cherchent à diversifier leurs fonctions et à mettre en valeur leurs potentialités de développement, jusque-là négligées (Chevalier and Dedeire, 2007; OCDE, 2014).

Dans beaucoup d'espaces ruraux européens, l'agriculture ne représente plus la principale source de revenus, d'emploi et de production (OCDE, 2006), ce qui a pour effet de favoriser le développement des activités secondaires et tertiaires, menant à une diversification importante de leurs fonctions.

Le développement du secteur tertiaire semble avoir un impact prépondérant dans ce retournement de situation et dans la structure actuelle de l'emploi rural (Chevalier, 2005). Les emplois dans ce secteur sont en effet les seuls à être en croissance généralisée dans les régions significativement

rurales européennes (Eurostat, 2013). Ils représentent dans leur diversité plus de 50% en moyenne de l'emploi total (Eurostat, 2013; OCDE, 2013).

Ces activités se développent majoritairement grâce à l'impulsion d'un solde migratoire largement positif dans les communes rurales périurbaines, mais également dans les communes où le potentiel économique n'offre pas d'alternatives (Chevalier, 2005). Les services aux personnes se développent majoritairement, notamment les commerces de détail, les services marchands aux particuliers, les services administrés et les administrations publiques (Chevalier and Dedeire, 2004; Mora, 2008). Ces activités donnent naissance à une économie qui prend de plus en plus d'importance dans nos campagnes : l'économie résidentielle (voir chapitre 4.2.2.2).

4.2.1.3. Recompositions des relations ville-campagne... et des relations entre les espaces ruraux

Si dans certains pays européens, la distinction entre les villes et les campagnes est encore nettement significative, dans d'autres régions, poser la limite entre les deux catégories n'est pas toujours chose aisée. Devant l'augmentation croissante des relations et des interdépendances entre les espaces ruraux et urbains, il est légitime de s'interroger sur les recompositions des relations entre les villes et les campagnes.

Les récentes mutations des espaces ruraux ont en effet modifié les relations entre les villes et les campagnes, et la différenciation s'estompe de plus en plus, tant en termes d'activités économiques que de modes de vie (SEGESA, 2010).

Partout en Europe, jusqu'à la moitié du XX^{ème} siècle, mondes rural et urbain se distinguent nettement et répondent au modèle matérialiste de la division économique de l'espace (Mathieu, 2004). L'activité agricole et l'artisanat se concentrent dans les campagnes tandis que les activités urbaines se focalisent sur le secteur industriel et sur les commerces.

Plus tard, l'espace urbain, dans sa logique d'urbanisation et de métropolisation élargit son aire d'influence sur les espaces ruraux environnants. Cette consommation d'espace se traduit par une imbrication de plus en plus forte entre les deux espaces, renforcée par la généralisation de l'automobile et les nouvelles formes de mobilités qui ont permis d'abolir définitivement cet ancien clivage (Mathieu, 2004).

Les dynamiques des espaces ruraux sont ainsi fortement dépendantes et dirigées par leur proximité à la ville, aux grands axes de communication et/ou aux autres espaces ruraux. Mais un autre facteur modifie de manière significative la relation qu'entretient un espace rural avec le territoire, il s'agit de la « connexité » qui est en nette augmentation depuis quelques années. Par « connexité », on entend la capacité d'un territoire à être connecté aux autres territoires, urbains ou ruraux, et à entretenir des relations avec ceux-ci en fonction de leur motivation commune et ce, indépendamment de la distance géographique réelle entre ces territoires (Dax, 2014). Cette compétence devient de plus en plus cruciale en termes de développement territorial car elle fait de l'isolement géographique une contrainte surmontable. Ces interactions qualifiées de « translocales » (Hedberg and do Carmo, 2012) jouent un rôle essentiel dans les processus d'innovation et de réseaux de coopération.

Ces nouvelles relations entre les régions se traduisent concrètement par des flux et des échanges spatiaux de diverses natures menant à des situations mixtes et complexes de périphérisation, d'autonomisation, de concurrence, d'interdépendance et de complémentarité (Chevalier and Dedeire, 2004).

4.2.1.4. D'une politique sectorielle... à une politique territorialisée

Jusqu'à ces récentes mutations, espaces ruraux et agricoles étaient considérés comme des synonymes, si bien que pour résoudre les problèmes rencontrés par les espaces ruraux, les mesures prises par les politiques étaient majoritairement d'ordre agricole.

Aujourd'hui, face à la diversité des espaces ruraux, la capacité des politiques agricoles à améliorer les conditions de vie dans les espaces ruraux semble être insignifiante (OCDE, 2006). Celles-ci semblent même être à l'origine de certaines disparités régionales en orientant les aides vers les régions les plus prospères (OCDE, 2006).

C'est la raison pour laquelle les nouvelles politiques d'aménagement rural tentent progressivement de considérer les campagnes comme des territoires aux potentialités de développement diversifiées (Chevalier and Dedeire, 2007). Les politiques traditionnelles et sectorielles sont ainsi complétées par des instruments plus appropriés, basés sur une approche territoriale, prenant en compte la multifonctionnalité des espaces ruraux, leurs atouts et leurs problèmes locaux et socio-économiques. C'est dans ce contexte qu'apparaît le « nouveau paradigme rural » (OCDE, 2006), dégageant les principes de la nouvelle politique rurale, qui rompent avec les mesures des politiques traditionnelles et sectorielles :

- Dans une démarche territoriale, cette politique ne se concentre plus sur le secteur agricole et cherche à englober tous les secteurs de l'économie locale, en favorisant l'interaction entre tous les acteurs du territoire, qu'ils soient citoyens, issus du public ou du privé (OCDE, 2006).
- Cette politique rurale cherche à subventionner davantage les secteurs en déclin plutôt qu'à investir dans les activités les plus rentables (Chevalier and Dedeire, 2007; OCDE, 2006).
- Elle se base sur les atouts et les spécificités locales pour générer de nouveaux avantages comparatifs pour faire face à la mise en concurrence des territoires ruraux (Chevalier and Dedeire, 2007).
- Une place importante est consacrée à l'initiative endogène qui s'avère particulièrement innovante dans la recherche, l'identification et la valorisation des aménités rurales⁴. Ceci pousse d'ailleurs les politiques publiques à intégrer diverses politiques sectorielles aux niveaux régionaux et locaux (Chevalier and Dedeire, 2007; OCDE, 2006).

⁴ Les aménités rurales sont des attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus. Considérées comme des qualités en termes d'attractivité, elles peuvent avoir des dimensions naturelles, économiques, sociales ou culturelles (qualité de l'eau, paysage, patrimoine, biodiversité, récréation, attractivité, qualité de vie, etc.) (OCDE, 2006).

4.2.2. Les dynamiques rurales territoriales et locales

A échelle plus fine, différentes dynamiques rurales territoriales peuvent être mises en évidence dans le contexte européen :

- les dynamiques démographiques, qui s'intéressent aux mouvements et aux déplacements des populations des espaces ruraux. Certaines d'entre elles sont qualifiées de dynamiques résidentielles ;
- les dynamiques économiques, qui relèvent des processus de spécialisation ou de diversification économique dans les principaux secteurs d'activités ;
- les dynamiques de gouvernance, qui traitent essentiellement de la naissance de relations de coopération, horizontale ou verticale, entre différents acteurs du territoire.

Comme explicité précédemment, les dynamiques suivantes seront décrites de manière générale et telle qu'on les identifie dans le contexte des pays d'Europe occidentale. Cette description nous permettra d'étoffer par la suite l'analyse des dynamiques rurales dans le contexte spécifique de la Wallonie. Même si le territoire français est beaucoup plus vaste et que ses espaces ruraux sont à plusieurs égards différents des espaces ruraux wallons, certains comportements et dynamiques se retrouvent dans les deux contextes, entre autres, grâce à la proximité culturelle qui caractérise la relation de la Wallonie avec la France. La recherche se réfère ainsi à de nombreux documents français.

4.2.2.1. Dynamiques démographiques

○ Migration positive

La migration positive et l'afflux de nouveaux résidents dans les espaces ruraux européens peuvent être reliés à deux phénomènes distincts.

La première cause sous-jacente de la migration positive dans les campagnes est l'étalement des villes, phénomène qui est désigné par divers termes : périphérisation, périurbanisation, suburbanisation ou désurbanisation. Ce processus est constaté à travers toute l'Europe mais ses formes, son intensité et son échelle varient selon les régions. En effet, parce que les citadins sont de plus en plus attirés par les avantages que représentent la qualité de vie à la campagne et les aménités rurales, les espaces ruraux périphériques des grandes villes se voient attribuer une fonction résidentielle (Piorr et al., 2011). L'offre avantageuse en patrimoine bâti et foncier est un moteur important de la migration positive dans les espaces péri-urbanisés.

La périurbanisation résulte de l'étalement et de la croissance des villes à l'égard des espaces ruraux situés en périphérie (Chevalier and Dedeire, 2004). Les espaces ruraux ainsi péri-urbanisés sont affectés par les dynamiques urbaines, au travers de changements dans l'usage des sols, de reconfigurations des activités économiques et d'attractivité résidentielle. Ces espaces montrent donc un comportement hybride, entre dynamiques d'origine urbaine et morphologie rurale (Chevalier and Dedeire, 2004; Mancebo, 2014).

Du fait du voisinage d'une métropole aspirante qui polarise les activités de pointes à forte qualification et à hauts revenus, la dynamique économique principale des espaces ruraux péri-urbanisés est liée au développement des services à la population et aux commerces (Chevalier and Dedeire, 2007; Mancebo, 2014; Mora, 2008; Piorr et al., 2011), qui relève donc de l'économie résidentielle. Ces espaces bénéficient également d'une concentration des activités à faible qualification, dans l'industrie, la logistique et l'agro-alimentaire.

La périurbanisation est caractéristique des régions à forte accessibilité. La formation des espaces ruraux péri-urbanisés est rendue possible grâce aux infrastructures de transport (Mancebo, 2014; Piorr et al., 2011), qui permettent de garder d'étroites relations avec les centres économiques des villes.

La durabilité des espaces ruraux périurbains résulte de la conciliation des intérêts des différents acteurs, en matière de développement économique, d'habitabilité et de qualité paysagère et environnementale (Mancebo, 2014). La nouvelle structure économique peut en effet générer des conflits et des inégalités entre les pratiques actuelles et les usages agricoles des espaces périurbains (Mancebo, 2014; Mora, 2008). Toutefois, le passé agricole peut constituer un atout pour aménager différemment ces espaces et tirer profit de la périurbanisation (Mancebo, 2014). Par exemple, les agriculteurs peuvent combiner une production agricole et horticole biologique à forte valeur ajoutée destinée aux proches centres urbains, ou proposer de l'hébergement, de la restauration et des activités récréatives ; comme l'équitation. Une économie agricole continue de se développer dans ces espaces, mais se diversifie. Elle doit répondre à la demande des nouveaux résidents et des citoyens, qui est de conserver un cadre de vie agréable et d'avoir accès à des activités de loisirs.

Parallèlement à la tendance de périurbanisation, on voit se développer une attractivité résidentielle et une migration positive pour les zones rurales hors des zones d'influence des métropoles. Ces espaces peuvent être structurés par un réseau de villes de taille moyenne, où les espaces ouverts et urbains sont fortement imbriqués (Mora, 2008). Là encore, les nouveaux résidents sont attirés par les aménités rurales. Généralement, ces villes de taille moyenne sont chacune dotée d'un certain nombre d'activités, d'équipements et de commerces qui ensemble, fournissent aux espaces ruraux la gamme complète de services (éducation, soins aux enfants et aux personnes âgées, commerces, etc.), mais également une diversité et offre d'emplois variables selon les contextes (Mora, 2008; SPW, 2012).

La mobilité au sein même du réseau de petites villes est prépondérante pour avoir accès aux services et à l'emploi. Dans certains cas, les distances entre les villes sont moins longues et le développement des transports en commun, mais également des modes « doux » est particulièrement propice à la situation.

- Exode rural

A l'inverse, lorsque l'espace rural a une faible accessibilité et disponibilité aux services, aux commerces et à l'emploi, une dynamique d'exode rural peut se ressentir localement. Ces territoires sont généralement enclavés en raison d'un réseau de transport mal développé et d'une capacité de mobilité faible. Cette dynamique démographique est généralement sélective. Les populations jeunes et actives quittent en premier lieu les campagnes, pour leurs études ou pour leur travail, ce qui aboutit à un vieillissement de la population.

Pour pallier à cet exode rural, il est nécessaire d'identifier les contraintes structurelles majeures de ces territoires. Le désenclavement peut être assuré par la révision des infrastructures de transport, par le développement du réseau de transports en commun ou par la mise en place de réseaux de mobilité innovants (comme le covoiturage, qui se développe de plus en plus dans les zones mal desservies). Par ailleurs, le développement des TIC semble être une solution envisagée à de nombreuses reprises, permettant le travail à distance pour certaines professions, l'implantation de certaines activités de pointe ou la coopération d'entreprises à distance. En effet, ces espaces ruraux peu attractifs pour diverses raisons, disposent toutefois de conditions foncières attractives pour les entreprises.

Résoudre les contraintes d'ordre structurel permet ainsi d'attirer de nouveaux résidents et de relancer une économie résidentielle qui, à son tour, encourage l'installation de nouveaux résidents.

○ Migration pendulaire

La migration pendulaire désigne le déplacement quotidien des personnes entre leur logement et leur lieu de travail. Elle est une dynamique importante lorsque le territoire est caractérisé par une division spatiale des activités résidentielle et économique. Les infrastructures de transports et la mobilité des personnes sont essentielles pour l'existence de cette dynamique.

Elle se produit généralement entre les espaces ruraux péri-urbanisés et les villes, mais peut également se produire entre d'autres types de territoire qui sont complémentaires du point de vue des activités économiques.

Le développement économique local, sur base des potentialités du territoire et indépendamment l'activité économique urbaine, peut réduire la migration pendulaire. Effectivement, lorsque l'offre locale de l'emploi est suffisamment diversifiée et abondante, cette dynamique n'a pas lieu d'être.

Par ailleurs, le télétravail, grâce au développement des TIC, permet aux personnes de travailler chez elle ou espaces spécialisés (« espaces de *coworking* »), ce qui peut dans certains cas réduire les trajets de migration pendulaire.

4.2.2.2. Dynamiques économiques

Le comportement économique des espaces ruraux se situe le long d'un continuum dont les deux extrêmes sont représentés par (Mathieu, 1984) :

- des espaces ruraux qui ont pour logique fonctionnelle la spécialisation, dans lesquels il existe un système économique dominant. Les formes de production multiples peuvent coexister avec la forme dominante, mais elles sont considérées comme intégrées et dépendantes de celle-ci ;
- des espaces ruraux qui ont pour logique fonctionnelle la diversification, dans lesquels il existe un équilibre plurifonctionnel où se juxtaposent des activités à faible degré d'interdépendances et sous-tendues par une pluralité de pouvoirs.

Alors que, comme pour l'agriculture, la spécialisation de l'espace rural a été prônée pour les avantages des économies d'échelle et une meilleure maîtrise du milieu, aujourd'hui, les mouvements pour le développement local et rural préconisent des modèles de type plurifonctionnel ou intégré sous-entendant les bienfaits de la complémentarité et de l'autonomie qui y serait associée (Mathieu, 1984).

Par ailleurs, il semblerait qu'il existe un lien étroit entre les dynamiques économiques des territoires et le mode de gouvernance appliqué sur ces territoires (Mathieu, 1984) (voir Dynamiques de gouvernance du chapitre 4.2.2.3.).

Le processus de spécialisation serait l'expression d'un pouvoir dominant issu : soit de couches sociales localement dynamiques, soit au contraire produit par des forces extérieures qui relèvent d'un autre niveau que le local, comme le pouvoir institutionnel.

A l'inverse, le processus de diversification serait l'expression de pouvoirs limités : soit sous la forme de pouvoirs partagés entre divers groupes de pression et diverses institutions, soit du fait d'une absence de projets et de stratégies dominantes.

Nous distinguons trois types de dynamiques économiques appartenant respectivement aux secteurs primaire, secondaire ou tertiaire et qui elles-mêmes peuvent s'intégrer dans une logique de spécialisation ou de diversification.

- Dynamiques économiques du secteur primaire
 - *Spécialisation agricole et intensive*

Lorsque l'espace rural possède des terres fertiles et valorisables pour la production agricole, une des dynamiques qui se développe prioritairement est l'agriculture spécialisée et intensive.

Le mode de production se décide alors en fonction du coût de l'énergie et des contraintes d'accès au marché qui favorisent tel ou tel type de production de biens alimentaires ou non (Mora, 2008).

Dans cette dynamique, les espaces ruraux représentent des « bassins de production », espaces spécialisés dans un petit nombre de spéculations et polarisés par les industries d'amont et d'aval, les services, le grand commerce, etc. (Rieutort, 2009).

Les paysages ruraux se modifient pour entraîner une uniformisation des paysages.

Les zones de production situées aux abords des grands nœuds de logistique, des voies d'eau et des ports possèdent des avantages considérables.

- *Développement de l'agriculture multifonctionnelle*

La multifonctionnalité de l'espace rural associe aux activités productives classiques, de nouvelles fonctions résidentielles, récréatives, touristiques mais également environnementales en lien avec la protection des ressources naturelles, le maintien de la biodiversité, la protection contre les risques et le maintien des aménités et du cadre de vie.

Effectivement, on exige de plus en plus de la part des agriculteurs de se soucier de l'impact environnemental de leurs activités (intégration dans le réseau Natura 2000, mesures agro-environnementales, etc.). La mise en avant des services écosystémiques que peuvent délivrer les activités agricoles, contribue au maintien de la qualité du milieu, mais également aux représentations positives de ces activités, ce qui joue énormément sur l'attractivité des espaces ruraux (Rieutort, 2009). Cette prise en compte de l'environnement et de la biodiversité ouvre des perspectives de diversification aux exploitations agricoles (hébergement dans des gîtes, auberges, activités équestres, etc.) (Mora, 2008).

Depuis quelques années, on assiste également à une demande de plus en plus soutenue des consommateurs d'avoir accès à une alimentation locale et de qualité. On voit donc se développer dans les espaces ruraux (mais également dans les villes), des schémas alternatifs de production alimentaire. Ceux-ci sont basés sur des produits dont l'origine et la qualité sont identifiées, sur la construction de marchés et de circuits localisés, sur le développement de labels de qualité (de type AOC, IGP, Label rouge) et sur la création d'entreprises artisanales (Rieutort, 2009).

En valorisant ses traditions, son cadre de vie et sa mémoire dans une logique de patrimonialisation et de territorialisation, l'agriculture prend une place revisitée dans les espaces ruraux (Rieutort, 2009). L'image positive de l'environnement rural et de son patrimoine constitue un support déterminant pour la valorisation, ce qui engendre des retombées positives dans d'autres secteurs, comme le tourisme et les activités récréatives par exemple (produits agritouristiques, évènements culturels comme les foires agricoles d'antan, les fêtes de la transhumance etc.).

Cette dynamique est généralement encouragée par la variété du paysage et de l'environnement, qui constitue autant d'opportunités de diversifier les activités agricoles. Les contraintes physiques (variété des sols, des pentes, présence de zones humides), représentant à priori un désavantage pour l'agriculture intensive, constituent au contraire des atouts pour la production de services écosystémiques, pour mettre en valeur le paysage et pour diversifier les produits et activités. Un des enjeux majeurs de cette dynamique est d'encourager ce type de diversification dans les zones

désavantagées pour le développement de l'agriculture intensive, ce qui limitera en outre les conflits d'usage.

Un moteur de ces initiatives est la mise en place de dynamiques de coopération horizontale qui participent à cette logique de territorialisation, mais qui redonnent également à l'agriculteur un rôle tout aussi important que tout autre acteur local.

- *Exploitations des ressources naturelles (forêts, sous-sol, eau, etc.)*

La dynamique d'exploitation des ressources naturelles part de l'intention des acteurs de valoriser leur capital naturel et physique en capital financier. L'accessibilité des sites ainsi que la présence d'une logistique efficace favorisent leur exploitation.

L'enjeu majeur de cette dynamique est d'exploiter les ressources naturelles non-renouvelables (ressources forestières, minières, aquatiques, halieutiques etc.) de manière raisonnée (gestion durable) afin de ne pas générer une surexploitation et déboucher sur une disparition de la ressource.

- *Dynamiques économiques du secteur secondaire et industriel*

L'industrie représente l'ensemble des activités socioéconomiques qui permettent la transformation des matières premières ou de produits ayant déjà subis une première transformation grâce à l'utilisation d'énergie. Le secteur industriel est donc intimement lié aux activités du secteur primaire (par exemple, entre la production agricole et l'industrie agro-alimentaire), mais également à la disponibilité de l'énergie sur le territoire.

Dans de nombreux pays européens, l'industrie demeure un secteur clé pour comprendre l'organisation et les dynamiques à l'œuvre dans les espaces ruraux (Gagné and Goffette-Nagot, 2008; Roth, 2008). La localisation spatiale des activités industrielles est dépendante de plusieurs paramètres dont la disponibilité et la qualification de la main d'œuvre mais également des relations avec les autres entreprises sur le territoire (concurrence, coopération, etc.) (François-Poncet and Belot, 2008; Gagné and Goffette-Nagot, 2008). Le coût du transport et l'accessibilité au site représentent un avantage décisif lors de l'implantation d'une activité industrielle (Gagné and Goffette-Nagot, 2008).

Généralement, la plupart des espaces ruraux industrialisés actuels sont ceux où l'activité industrielle et l'artisanat étaient déjà développés au début du siècle passé (Gagné and Goffette-Nagot, 2008). Par exemple, l'industrie du charbon à Gand, l'automobile à Turin ou la construction navale à Saint-Nazaire (OCDE, 2005). Même si les anciennes zones rurales industrielles ont dû rénover leur système productif et se conformer à l'économie mondiale, les effets d'héritage restent importants dans la spécialisation des activités industrielles rurales (Roth, 2008). En effet, la culture entrepreneuriale et/ou la culture d'entreprise, encouragée par la présence d'une tradition industrielle, par un ensemble de caractéristiques sociodémographiques et par les opportunités économiques, favorisent grandement la création ou le renouvellement des activités industrielles sur un territoire donné (François-Poncet and Belot, 2008; OCDE, 2005). Remarquons également que l'importance des aides et des subventions publiques peut jouer un rôle important dans l'attraction des investisseurs, locaux ou étrangers.

Au début du XIX^{ème} siècle, beaucoup d'industries se sont développées en milieu rural en raison de la flexibilité de la main d'œuvre également moins qualifiée et moins coûteuse que dans les zones urbaines (Gagné and Goffette-Nagot, 2008). Toutefois, il semblerait que l'évolution générale des technologies de production de plus en plus intensives en travail qualifié, en savoir-faire spécialisés ou en technologies très avancées agit à l'encontre de l'industrialisation rurale (François-Poncet and Belot, 2008; Gagné and Goffette-Nagot, 2008). Les industries demandeuses en main d'œuvre non-

qualifiée se décentralisent d'ailleurs dans les pays en voie de développement (textile, cuir, ameublement, etc.) (François-Poncet and Belot, 2008).

Les images associées aux espaces ruraux industriels, et intimement associées à la pollution des milieux naturels, tranchent avec les représentations de campagnes empreintes de nature, de forêts et d'agriculture respectueuse de l'environnement, ce qui rend parfois les activités industrielles et le tourisme incompatibles. Toutefois, on voit de plus en plus se développer une patrimonialisation et une valorisation du passé industriel rural (Edelblutte and Legrand, 2012).

- *Dynamiques économiques du secteur tertiaire*

- *Economie résidentielle*

L'économie résidentielle met en évidence l'importance des phénomènes extra-productifs (par opposition aux secteurs primaires et secondaires), dans la construction de la richesse locale et le développement territorial (Baudet, 2011). Le concept de l'économie résidentielle a été développé par Davezies (Davezies, 2009). Elle peut être définie comme « l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire » (Davezies, 2009; François-Poncet and Belot, 2008).

Ainsi, les pensions de retraites, les salaires publics, les prestations sociales et remboursements de soins de santé, les dépenses touristiques, les revenus d'actifs vivant dans le territoire et travaillant hors de ce territoire (navetteurs) sont autant de revenus qui viennent irriguer les territoires sans rapport avec le niveau ou la qualité de son système productif (Davezies, 2009).

Aujourd'hui, l'économie résidentielle est en plein essor dans les espaces ruraux, notamment grâce à la tertiarisation des activités rurales qui constitue le phénomène majeur de l'évolution socio-économique depuis près d'un demi-siècle (Chevalier, 2005). Généralement, la croissance des emplois tertiaires repose sur un processus endogène d'induction locale. Autrement dit, ces activités se développent sous l'impulsion d'un solde migratoire positif, et donc majoritairement dans les espaces ruraux périurbains (Chevalier, 2005).

Par ailleurs, l'économie résidentielle a pour caractéristique de ne pas être soumise à la concurrence extérieure comme c'est le cas pour les activités de production. Une certaine concurrence intérieure au territoire peut exister mais comme elle répond aux besoins de la population locale, elle n'est pas sujette à la délocalisation (François-Poncet and Belot, 2008). L'économie résidentielle représente ainsi une possible alternative au modèle de développement classique des espaces ruraux basé sur les activités productives (Baudet, 2011).

On remarque ainsi que lorsque certains territoires se spécialisent dans des activités de production, d'autres favorisent le développement des activités résidentielles. Un des enjeux majeur de cette dynamique se situe dans le fait d'encourager la cohabitation des activités résidentielles et productives (Baudet, 2011). Les activités résidentielles peuvent d'ailleurs être un atout non seulement en matière d'attractivité résidentielle, mais également en matière d'attraction des activités productives (Baudet, 2011).

- *Tourisme*

L'espace rural joue un rôle essentiel dans l'économie récréative et touristique. L'accessibilité accrue pour les espaces ruraux, le morcellement du temps libre qui favorise les mobilités de proximité, l'attraction pour les aménités rurales et la crainte grandissante, en termes de sécurité, vis-à-vis du tourisme international ont grandement favorisé le développement du tourisme rural (DATAR, 2003; François-Poncet and Belot, 2008).

Le tourisme en milieu rural a longtemps été considéré comme peu générateur de dépenses (Armand, 2006). La plupart des touristes résident en fait dans leur maison secondaire, chez des amis ou dans leur famille (Bel et al., 2015). En France, seulement un quart des touristes ruraux auraient recours à un hébergement marchand (gîte, hôtel, camping, etc.) (DATAR, 2003; François-Poncet and Belot, 2008). La présence des résidences secondaires peut donc représenter un élément poids dans certaines régions (DATAR, 2003). La majorité des activités pratiquées par ces touristes dans les milieux ruraux sont passives (promenades, lecture, repos, etc.) et ne nécessitent pas de dépenses particulières.

Aujourd'hui, même si ce type de séjour est toujours très ancré dans les habitudes des touristes, on distingue quatre autres catégories de séjour à la campagne (Bel et al., 2015) :

- les séjours basés sur les plaisirs de l'eau ;
- les séjours d'activités *outdoor*⁵ ;
- les séjours de découverte du patrimoine naturel et culturel, et ;
- les séjours gastronomiques.

Contrairement aux séjours plus classiques à la campagne, ces quatre catégories relèvent du tourisme rural « moderne » parce qu'ils constituent de réels potentiels économiques pour les espaces ruraux (Bel et al., 2015) : le plus souvent, ils recourent à un mode d'hébergement marchand et la pratique d'activités particulières occasionne des dépenses plus ou moins importantes. Ces types de séjour s'adressent à un public spécifique constitué d'une clientèle de plus en plus exigeante, notamment du point de vue des structures d'hébergement, mais également des loisirs disponibles (François-Poncet and Belot, 2008). L'impact économique du tourisme est également lié à la longueur des séjours, ainsi les séjours gastronomiques sont généralement beaucoup plus courts que les séjours destinés à la découverte du patrimoine.

L'agritourisme est une autre activité du tourisme rural qui possède un fort potentiel de développement. Il peut être défini comme une forme de tourisme offrant des prestations en lien avec l'exploitation agricole (François-Poncet and Belot, 2008) (fermes pédagogiques, gîtes à la ferme, cours d'œnologie, etc.). Il s'inscrit dans le cadre d'une agriculture multifonctionnelle et permet une valorisation importante et durable des milieux ruraux en préservant l'emploi agricole au sens large et en encourageant la conservation des paysages et de l'environnement. Combiné aux séjours de type gastronomique, il encourage les agriculteurs à produire les spécialités du terroir (fromages, fruits, légumes, viandes AOP, par exemple).

Le tourisme rural en considérant les aménités rurales comme un réel potentiel de développement économique, encourage la patrimonialisation, la valorisation et la sauvegarde du capital culturel et naturel de ces espaces. Toutefois, un des enjeux majeurs de cette dynamique est de ne pas tomber dans un des deux extrêmes : soit, dans le développement d'un tourisme de masse qui aurait pour effet de dégrader le patrimoine naturel et culturel des espaces ruraux ; soit dans une patrimonialisation abusive qui entrainerait une « sclérose » du milieu rural. L'équilibre est donc à poser entre rentabilité économique et préservation des aménités rurales.

D'autre part, la simple présence d'une population sur un territoire conduit à la création d'activités économiques et d'emplois qui lui sont directement liés, essentiellement reliées au secteur des services, notamment des services à la personne. L'économie en lien avec cette présence touristique est appelée l'économie présentielle (Davezies, 2009; François-Poncet and Belot, 2008; Mora, 2008). On la distingue de l'économie résidentielle parce qu'elle n'est pas liée à un renouveau

⁵ Par activités *outdoor*, nous entendons les activités sportives se pratiquant en plein air, telles que la randonnée, l'escalade, le VTT, l'acro-branche, le parapente, le *trekking*, etc. mais également les activités de type « naturaliste », telles que la cueillette de champignons, l'observation des oiseaux etc.

démographique. Le tourisme est ainsi devenu un facteur important de développement économique pour les zones rurales, dissocié des lieux de production. La localisation des dépenses touristiques, des résidences secondaires et des retraités tend à se concentrer hors des territoires urbains, même si certaines villes représentent des cas spécifiques d'un territoire fortement productif et à la fois très attractif pour le secteur touristique (François-Poncet and Belot, 2008).

4.2.2.3. Dynamiques de gouvernance

Depuis quelques années, des formes originales et volontaires de coopération se mettent en place dans les territoires et sont encouragées par les gouvernements qui cherchent à mettre en œuvre des politiques territorialisées de développement rural (Calame, 2014; Chevalier and Dedeire, 2007; Claudot, 2013; Mora, 2008; OCDE, 2005). Ces initiatives sont généralement multisectorielles et impliquent plusieurs niveaux décisionnels, ce qui a pour effet de remettre en cause la structure traditionnelle et hiérarchique de gouvernance au profit de la gouvernance territoriale. Elle peut être définie comme un processus d'organisation et de coordination d'acteurs visant à développer le capital territorial pour améliorer la cohésion territoriale aux différentes échelles spatiales (Bonerandi and Santamaria, 2011).

Les recompositions qui découlent de ces initiatives sont d'ordres organisationnel (coopération d'acteurs entre les différents niveaux de gouvernance et combinaison des logiques d'acteurs), spatial (pour une gestion (ou des projets) à une nouvelle échelle) et cognitif (émergences de nouvelles visions du territoire, évolution des représentations des acteurs) (Claudot, 2013).

Dans cette partie 4.2.2.3, nous traiterons les nouvelles relations de coopération et de gouvernance qui constituent des dynamiques majeures dans le cadre du développement territorial des espaces ruraux. Ces relations peuvent s'établir selon deux dimensions différentes (OCDE, 2006) :

- la dimension verticale, qui concerne les relations entre les différents niveaux de gouvernance ;
- la dimension horizontale, qui concerne les relations entre les acteurs au sein d'un même niveau de gouvernance.

D'importants obstacles structurels viennent rendre difficiles la coordination et la gouvernance, particulièrement lors des relations verticales entre le sommet et la base (OCDE, 2006). Outrepasser la conception patrimoniale du pouvoir (segmentation des compétences) pour s'adapter aux nouvelles formes de coopération constitue également un réel défi pour les politiques publiques (Calame, 2014; OCDE, 2006). De même, il est nécessaire d'encourager un partage efficace des connaissances et des compétences entre et au sein des niveaux.

○ Coopération verticale

La coopération verticale nécessite de mettre au point des cadres nouveaux de coopération entre plusieurs niveaux de gouvernance, ce qui relève du modèle de gouvernance multi-niveaux dont le concept a été la première fois abordé par le comité des régions de l'Union Européenne dans son Livre blanc (OCDE, 2006; UE, 2009). Ce modèle met l'accent sur le partage des pouvoirs entre différents échelons de l'administration, indépendamment de leur ordre hiérarchique, chacun apportant au partenariat des compétences et des ressources particulières (OCDE, 2006). Différents niveaux peuvent être impliqués dans ces relations :

- Niveau supranational ;
- Niveau national ;
- Niveau régional ;
- Niveau intermédiaire ou infranational ;

– Niveau local.

Les acteurs supranationaux comme les principales institutions de l'UE (Conseil européen, Parlement européen et Commission européenne) jouent un rôle clé en apportant le cadre conceptuel et législatif dans lequel élaborer les politiques de développement rural dans les pays membres (OCDE, 2006).

La gouvernance multi-niveaux est un outil de gestion des sociétés qui permet de réguler les coopérations entre les niveaux et de recréer un cadre institutionnel stable pour chaque échelon (Calame, 2014). Toutefois, la gouvernance doit se placer à l'échelle des interdépendances qui, elles, sont mouvantes, ce qui complique sa mise en place (Calame, 2014). La transparence des décisions politiques est une condition essentielle pour mettre en place un modèle de gouvernance multi-niveaux (OCDE, 2006).

○ Coopération horizontale

Au sein de chaque niveau de gouvernance, on voit se développer des initiatives d'acteurs impliqués qui cherchent à redéfinir les frontières de leur territoire (de manière formelle ou non), afin de trouver des solutions innovantes aux problèmes rencontrés, de créer des synergies et de renforcer l'identité locale.

Ces initiatives partent de deux constats. Premièrement, les cadres administratifs et institutionnels d'organisation spatiale (limites communales, régionales, nationales, etc.) ainsi que le découpage sectoriel des politiques sont de moins en moins pertinents pour avoir un impact significatif sur le développement territorial (Calame, 2014; Claudot, 2013). Deuxièmement, les interdépendances entre les territoires se sont multipliées en peu de temps (dépendance des campagnes aux villes (et vice-versa), régions transfrontalières, etc.) faisant naître des visions partagées de trajectoires territoriales.

Ces initiatives prennent la forme de partenariats volontaires entre administrations, groupes de citoyens et groupes d'intérêt qui se basent sur des facteurs tels que les ressources naturelles, une identité commune ou des caractéristiques économiques (OCDE, 2006). Le résultat est, soit formel et donne naissance à de nouvelles entités territoriales qu'on institutionnalise et à laquelle on donne des compétences, soit informel et donne naissance à des partenariats originaux et non-institutionnalisés.

Sur le plan économique, les acteurs coopèrent également pour être plus efficaces en réseaux et créer des zones cohérentes de développement économique local grâce à l'échange d'informations, au partage des responsabilités pour certains investissements et programmes (par ex. labels et marketing basés sur l'identité territoriale) ou au partage des externalités (positives : synergies de proximité, infrastructures de transport, etc. ; ou négatives : pollution de l'air, etc.) (OCDE, 2006).

Ces recompositions territoriales et ces prises de position ascendantes sont de plus en plus encouragées par les gouvernements qui n'hésitent pas décentraliser une partie de leurs compétences aux niveaux infranationaux (OCDE, 2006).

L'émergence de ces territoires recomposés s'accompagne de nouvelles manières de penser et d'agir de manière transversale, de nouveaux modes de travail, de nouvelles techniques d'action et de décision ou de nouveaux lieux de concertation dans le cadre de ces partenariats (Claudot, 2013). Parmi les exemples, on peut citer les Parcs naturels, les GAL, les Pays, les territoires de projet, les intercommunales, etc. La taille de ces nouvelles zones de développement ou zones fonctionnelles peut varier considérablement en fonction de l'environnement géographique, des ressources naturelles, des aménités, des compétences et des infrastructures existantes (OCDE, 2006).

Ces initiatives sont soutenues par le programme Leader+ (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ») financé par les Fonds structurels de l'UE. Celui-ci a été conçu pour aider les

acteurs du monde rural à prendre part au développement local endogène et pour encourager la mise en œuvre de stratégies originales de partenariat et de mise en réseaux.

Ces évolutions conduisent à la création de nouvelles entités régionales ou intercommunales, parfois dotées de pouvoirs financiers et budgétaires accrus, non seulement pour l'accomplissement de leurs nouvelles tâches dans le domaine des services publics, mais aussi pour instaurer un contexte favorable au développement économique (OCDE, 2006). Ces changements ont un impact particulièrement positif dans les zones rurales reculées où les nouvelles formes de stratégies leur permettent de valoriser leur propre capital territorial (OCDE, 2006).

Toutefois, étant donné qu'il y a peu de chance pour que les nouvelles circonscriptions locales correspondent à la configuration optimale pour l'ensemble des services ou des initiatives de développement économique, on s'efforce de définir pour chaque question un « territoire pertinent » (Calame, 2014; OCDE, 2006). La gestion et la gouvernance de ces territoires qui se chevauchent, s'interpénètrent et dont les dynamiques fluctuent peut se complexifier rapidement (Calame, 2014). Dans ce contexte, il incombe aux concepteurs des politiques publiques de financer la recherche en « ingénierie territoriale » de manière à créer des programmes et des mécanismes qui aident à assurer la cohérence de l'ensemble des territoires (Mora, 2008; OCDE, 2006).

4.3. Cadre prospectif

La prospective est un outil d'aide à la décision de plus en plus utilisé par la recherche pour aborder les changements et les mutations de nos sociétés. Cette démarche ne consiste pas à prédire l'avenir, mais plutôt à concevoir les scénarios futurs grâce à l'analyse de données actuelles. Elle est présentée comme un moyen de mieux se préparer aujourd'hui à demain.

Plus précisément, Destatte (2007) définit celle-ci de la manière suivante : « *La prospective est une démarche indépendante, dialectique et rigoureuse, menée de manière transdisciplinaire et collective. Elle est destinée à éclairer les questions du présent et de l'avenir, d'une part en les considérant dans leur cadre systémique et complexe et, d'autre part, en les inscrivant, au-delà de l'historicité, dans la temporalité.* »

Les recompositions des espaces ruraux, annoncées depuis un certain temps par les indicateurs socio-économiques, ont rapidement intéressé les exercices de prospective. Effectivement, alors que la « ruralité » apparaissait comme une notion relativement évidente et précise, elle renvoie désormais à un ensemble hétérogène de comportements (Mora, 2008). La multiplicité des futurs possibles pour les espaces ruraux invite donc la prospective à construire autant de scénarios imaginables sur base des tendances, des pratiques et des styles de vie rencontrés actuellement dans les campagnes et susceptibles d'influencer leur(s) futur(s) (c'est-à-dire les grandes tendances d'évolution et les dynamiques territoriales décrites dans le chapitre 4.2).

Les différents scénarios permettent alors d'identifier les enjeux principaux, de revoir les réflexions et les questionnements quant au devenir des campagnes, mais également d'orienter la recherche scientifique et les leviers de l'action politique. Ce chapitre s'intéresse à quatre exercices de prospective menés en France et en Wallonie.

4.3.1. En France

4.3.1.1. « Nouvelles ruralités 2030 » de l'INRA

L'Institut National français de la Recherche Agronomique (INRA), dans son document : « Nouvelles ruralités 2030 » (Mora, 2008), tente de considérer le devenir des espaces ruraux conjointement aux nouvelles dynamiques urbaines. Les scénarios, construits dans le cadre de la prospective, envisagent différentes évolutions conjointes des villes et des campagnes à l'horizon 2030.

Pour penser les devenirs possibles des ruralités à l'horizon 2030, le groupe de travail de l'INRA a distingué plusieurs moteurs d'évolution, qui constituent les composantes du système « ruralités ». Quatre ont été définies :

- mobilités dans les rapports villes-campagnes ;
- dynamiques économiques dans les campagnes ;
- ressources naturelles et patrimoines ;
- gouvernance des territoires ruraux.

Le Tableau 2 combine les hypothèses d'évolution des quatre composantes afin de construire quatre scénarios cohérents. Les deux premiers scénarios s'appuient sur des évolutions tendanciennes et les amplifient, tandis que les deux suivants sont des scénarios de rupture.

Après construction des scénarios, la seconde phase du projet a permis de dégager des enjeux, des thèmes ou des grandes questions associés aux scénarios d'évolution des ruralités.

○ Les scénarios

<u>Composantes</u>	<u>Hypothèse d'évolution des composantes</u>			
	<i>Scénario 1</i>	<i>Scénario 2</i>	<i>Scénario 3</i>	<i>Scénario 4</i>
<u>Mobilités dans les rapports villes-campagnes</u>	Mobilités déterminées par la périurbanisation de la métropole	Intermittences cycliques	Transports limités : les gens se regroupent dans la ville qui s'élève en hauteur	Mobilités déterminées par les réseaux des bourgs et petites villes
<u>Dynamiques économiques dans les campagnes</u>	Economie résidentielle et agricole	Economie présenteielle	Economie spécialisée et fonctionnalisée par la ville	Economie territoriale
<u>Ressources naturelles et patrimoine</u>	Erosion de l'espace agricole et naturel et création d'espaces sanctuarisés	Forte attractivité des patrimoines naturels et/ou des espaces agricoles	Nature dans la ville et partition des espaces naturels et ruraux	Combinaison de paysages agricoles et d'espaces naturels
<u>Gouvernance des territoires ruraux</u>	Faible, induite par le développement de la métropole	Variété d'initiatives pour mettre en œuvre l'attractivité des espaces ruraux	Assujettie à la planification urbaine	Forte, élaboration de projets de territoires cohérents et concertés
<u>Éléments de contexte</u>	Laisser-faire, transport aisé	Forte innovation sociétale, technique (transports, TIC) et de gouvernance	Crise énergétique Fortes politiques européennes des régions	Fortes politiques publiques

Tableau 2 : hypothèses d'évolution à l'horizon 2030 pour chaque composante et constitution de quatre scénarios de prospective des « Nouvelles ruralités 2030 » en France (Mora 2008)

▪ *Scénario 1 : les campagnes de la diffusion métropolitaine*

En 2030, sous l'effet d'un processus de périurbanisation très poussé, une large part des espaces ruraux est située dans l'aire d'influence des métropoles, qui atteignent parfois la taille de région toute entière. On assiste à une extension très importante de la fonction résidentielle dans l'aire métropolitaine.

L'économie dans ces espaces ruraux est donc résiduelle, dans le sens où la métropole polarise toutes les activités économiques à hauts revenus et à forte qualification. L'économie résultante est donc essentiellement résidentielle (services aux populations, commerces, etc.).

Entre ces aires métropolitaines, des espaces intermédiaires sont dévolus à l'agriculture agro-industrielle ou à des réserves naturelles sanctuarisées.

L'expansion des zones urbanisées résulte d'un certain laisser-faire dans les politiques publiques de planification, mais également d'un maintien des coûts des mobilités quotidiennes à des niveaux acceptables et de l'usage de véhicules électriques.

▪ *Scénario 2 : les campagnes intermittentes des systèmes métropolitains*

En 2030, un grand nombre de territoires ruraux attractifs sont connectés aux systèmes métropolitains ; les individus alternent des séjours plus ou moins longs dans ces espaces, combinant ainsi les usages de la ville et de la campagne.

En lien avec cette présence intermittente dans les campagnes, se développe une économie présentielle, reliée à l'économie métropolitaine (haute valeur ajoutée, emplois qualifiés). Elle concerne en priorité des activités de services aux populations, les commerces, les secteurs du tourisme et de la construction.

L'économie présentielle repose sur l'attractivité du territoire nécessaire pour capter les flux de population et pour valoriser les revenus dépensés par les résidents temporaires sur le territoire.

Parallèlement à une mobilité hebdomadaire ou mensuelle accrue, en relation à une forte innovation sociale et technique, le rapport des individus à l'espace a évolué dans le sens de la multi-appartenance. Effectivement, la recherche d'attractivité territoriale a entraîné une singularisation des territoires ruraux qui ont pris de multiples visages, valorisant ainsi la nature, un paysage agricole, un patrimoine bâti ou culturel, voire immatériel. On assiste ainsi à une patrimonialisation des espaces agricoles et naturels. Cependant en dehors de ces territoires ruraux connectés subsistent des espaces orientés vers l'agro-industrie ou occupés par des forêts.

▪ *Scénario 3 : les campagnes au service de la densification urbaine*

En 2030, les rapports villes-campagnes ont radicalement changé si on les compare à ce qu'ils étaient au début du siècle. L'augmentation des coûts de l'énergie fossile a stoppé la dynamique de périurbanisation et d'extension de l'activité résidentielle. La mise en place de politiques de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre ont remis en cause le modèle de déplacement individuel basé sur l'automobile. Pour limiter les mobilités des personnes, les politiques concentrent massivement la population et les activités dans les villes.

Après une crise d'exode rural et une crise sociale dans les espaces ruraux, les grandes villes ont inventé de nouvelles relations avec leur arrière-pays, grâce à de fortes interventions publiques dans les domaines de l'habitat et du transport.

Les métropoles ont fonctionnalisé les espaces ruraux en les mettant à leur service, devenant une mosaïque de sites hyperspécialisés dans des fonctions logistiques, énergétiques ou écologiques.

▪ *Scénario 4 : les campagnes dans les mailles des réseaux de villes*

En 2030, les rapports villes-campagnes se sont réorganisés pour limiter la tendance de périurbanisation des grandes agglomérations encore observée il y a 30 ans. Les migrations résidentielles se sont portées plutôt vers des bourgs ruraux, des petites villes et des villes moyennes. Depuis le début du siècle, les espaces périurbains des métropoles n'ont eu qu'une croissance démographique modérée. Les territoires ruraux continuent d'être très attractifs pour les nouvelles populations.

Les territoires sont des espaces multi-polarisés structurés par des réseaux de villes et de bourgs, où les espaces ouverts et les réseaux urbains sont fortement imbriqués. Les emplois sont localisés en grand nombre dans les petites villes.

Des campagnes résidentielles et productives se sont structurées, avec une forte diversité d'activités économiques. Les secteurs primaires, secondaires et tertiaires y sont représentés, y compris l'industrie et l'agroalimentaire. L'agriculture s'est développée sous une multitude de formes de production et s'articule avec la gestion du paysage et des écosystèmes.

Ce sont principalement les nouvelles modalités de gouvernance qui ont donné lieu à ces dynamiques. Ces nouvelles modalités consistent surtout à mettre l'espace rural en débat et à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, dont les agriculteurs. Il est nécessaire d'organiser un compromis entre les usages, entre les populations, entre la prise en compte de la nature et de la culture, afin de construire un projet de territoire.

- Les enjeux mis en évidence par l'exercice de prospective

- *Une nécessaire insertion territoriale de l'agriculture*

L'agriculture nécessite de plus en plus d'espaces, mais évolue au cœur des territoires. En effet, l'agriculture partage l'espace anthropisé avec les zones d'habitation et les milieux naturels, mais elle s'organise également spatialement et temporellement en cohérence avec ses autres activités, ses modes de vie et les dynamiques économiques. En outre, la diversité des territoires, des pratiques, des usages, des traditions et des hommes sont à l'origine d'une infinie richesse des agricultures et des produits agricoles.

Pour être durable, l'agriculture doit donc être acceptée par le territoire et s'y ancrer. Ceci suppose une régulation collective de la diversité des opinions, des aspirations et des activités. La densification de la population mondiale, le développement de l'urbanisation, les besoins accrus en sources alternatives d'énergie exacerbent cet enjeu et génèrent de nouvelles questions de recherche.

- *Une incontournable prise en compte mutuelle de l'agriculture et du développement urbain*

Si l'agriculture nécessite de plus en plus d'espaces, des terres agricoles disparaissent chaque jour au profit d'habitations, d'usines et de routes. Le développement de l'agriculture doit donc se faire conjointement au développement urbain. En ce sens, l'agriculture urbaine représente un enjeu certain pour améliorer la gestion de la ville, réduire l'impact sur l'environnement et pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des citoyens.

- *Une interdépendance renforcée des espaces agricoles et des espaces naturels*

L'agriculture doit s'approprier la biodiversité des espèces d'intérêt agronomique ou sauvages et tirer le meilleur de la diversité abiotique des écosystèmes. Les espaces naturels doivent s'inscrire dans des trames « verte » et « bleue » afin de garantir les échanges d'espèces et le brassage de gènes.

L'adaptation des espaces aux changements globaux suppose une approche globale qui concerne tant les territoires ruraux cultivés que les autres espaces naturels.

4.3.1.2. « Quelle France rurale pour 2020 ? » de la DATAR

Du travail d'étude réalisé par la DATAR dans son document « Quelle France rurale pour 2020 ? » (DATAR, 2003), trois « types » d'espaces ruraux ressortent et regroupent un ensemble de cantons comparables en termes d'organisation et de dynamiques. Ces espaces sont définis par une combinaison différente de quatre fonctions : la fonction productive, la fonction résidentielle, la fonction récréative et la fonction environnementale.

En relation avec ces trois espaces ruraux qui représentent les principales tendances d'évolution en France, la DATAR émet un certain nombre de recommandations et d'orientations. Se projeter dans le futur permet ainsi de rediriger les priorités du développement rural.

- Les trois France rurales

- *Les campagnes des villes*

- ✓ Le rural périurbain à fonction résidentielle dominante

Il est situé sur le pourtour immédiat de toutes les villes moyennes et grandes du territoire national. La densité de population y est élevée. Les actifs travaillent pour l'essentiel en dehors du territoire cantonal, ce qui généralise l'usage de la voiture. Ils sont caractérisés par une dynamique démographique positive, grâce à l'arrivée d'une population relativement jeune.

- ✓ L'espace rural dense, résidentiel et productif

Il s'agit de l'espace rural où se diffusent de manière privilégiée les activités et la fonction résidentielle. Ce sont de nouvelles zones périurbaines, moins denses et avec davantage d'emploi endogène. Elles constituent les secondes couronnes, parfois très étendues, des agglomérations et conservent un caractère agricole plus marqué. L'emploi industriel y est également bien représenté. Elles sont caractérisées par une dynamique démographique positive, à la fois sur le plan naturel et sur le plan migratoire.

- *Les campagnes les plus fragiles, marquées par le recul économique et démographique*

- ✓ Des territoires vieillissants et peu denses à dominante agricole

Ils ont une densité faible et une population âgée et sont ainsi caractérisés par un déclin démographique prononcé. Le solde migratoire y est légèrement positif, mais il est largement contrebalancé par un solde naturel très déficitaire et qui régresse depuis longtemps. L'agriculture y a une place importante, mais pas nécessairement du point de vue économique. Les conditions de vie y sont globalement modestes. Les maisons inhabitées soit définitivement (logements vacants) soit temporairement (résidences secondaires) y sont plus nombreuses que les résidences permanentes.

- ✓ Des espaces ruraux ouvriers et traditionnels, au tissu industriel en déclin

Il s'agit des campagnes ouvrières, où une industrie traditionnelle (textile, métallurgie, etc.) a marqué durablement son empreinte, avant d'amorcer un net recul. Cette campagne reste néanmoins dominée par le secteur secondaire et la population relativement nombreuse constitue encore un atout. On observe toutefois une nette tendance à la précarisation ; le taux de chômage y est élevé. Le déclin démographique, quoique moins accentué que dans le rural agricole, y est déjà amorcé. Ils sont caractérisés par une double dynamique régressive : les naissances y sont moins nombreuses que les décès ; mais les arrivées y sont également moins nombreuses que les départs.

- *Les nouvelles campagnes, en recherche d'équilibre*

- ✓ Les territoires inscrits dans la logique des nouvelles campagnes

Il s'agit des territoires ruraux « à attractivité touristique et entrepreneuriale », qui doivent leur dynamique à leur attractivité résidentielle, principalement pour les personnes âgées. L'attractivité s'exerce aussi sur les populations plus jeunes, qui n'y trouvent pas forcément un emploi. Le taux de chômage y est le plus élevé de tout l'espace rural. La dynamique d'activité y est cependant très positive. Il s'agit également des territoires ruraux « à économie touristique », qui valorisent des espaces dont la nature est de première importance et constitue l'essentiel de la base économique.

✓ Les espaces ruraux à la croisée des chemins

Il s'agit des espaces ruraux « en transition » où le poids de l'agriculture est encore important et où l'industrie, souvent structurée autour d'un agroalimentaire diffus, y tient également sa place. La densité de population reste encore faible même si la dynamique démographique est positive et portée par un solde migratoire qui compense les pertes naturelles liées à l'excès des décès sur les naissances.

Il s'agit également des espaces ruraux des « petites villes » réparties sur tout le territoire et qui contribuent ainsi à donner à l'espace rural son armature de proximité. Elles connaissent dans leur grande majorité un mouvement de désindustrialisation fort que ne compense que partiellement la montée de l'emploi tertiaire. Leur taux moyen de chômage est important et l'accroissement de population reste faible.

○ Vers un « rural sous dominance urbaine »...

Le document de la DATAR prévoit que l'attractivité des campagnes continuera à être le phénomène structurant et dynamique des espaces ruraux pour les décennies à venir. L'espace rural suivra les tendances qui viennent d'être décrites, c'est-à-dire d'apporter aux villes ce qui leur fait défaut : les espaces résidentiels, les lieux d'implantation industrielle, les sites environnementaux ou de stockage de déchets urbains.

L'afflux de nouvelles populations dans les communes rurales est susceptible d'avoir des effets positifs sur les activités locales (économie résidentielle et dynamique entrepreneuriale). Néanmoins, cette diffusion ne pourra pas se faire de manière homogène sur tout le territoire. Une large partie de la France échappera à cette dynamique et verra les écarts démographiques se creuser. Ce scénario accroît ainsi les inégalités territoriales entre les espaces ruraux et la fragmentation sociale, selon qu'ils sont ou non à la périphérie d'une ville attractive.

En outre, la campagne résidentielle s'inscrit dans le cadre du « tout-mobilité » qui est un modèle de développement coûteux sur le plan environnemental. Le modèle du « tout mobilité » est également vulnérable aux aléas, comme la variation des prix des produits pétroliers. On peut raisonnablement imaginer également qu'un tel scénario s'accompagne d'une montée des conflits entre les résidents et les industriels ou les agriculteurs voire les promoteurs d'activités touristiques jugées perturbatrices.

○ ... Avec en ligne de mire le développement durable

Réduire les désavantages du scénario qui précède, suppose une démarche volontariste, qui s'inscrit dans une stratégie de développement rural durable. Cette stratégie repose sur six orientations majeures.

▪ *Résorber la fracture rurale*

La résorption de la fracture rurale répond à l'exigence urgente de réduction des inégalités territoriales. Elle doit ainsi mobiliser le levier que constitue la péréquation des ressources entre collectivités locales et les campagnes les plus fragiles nécessitent une attention privilégiée de l'État.

Le maintien de l'agriculture doit y est une première priorité, la modernisation voire la conversion industrielle constitue un deuxième objectif tandis que le troisième objectif concerne le renforcement des petites villes et des bourgs ruraux, qui maillent le territoire national, en particulier dans les campagnes les plus fragiles.

- *Miser sur une économie résidentielle maîtrisée*

L'économie résidentielle repose sur l'attractivité des territoires. Il est donc essentiel de continuer à se doter de moyens permettant de valoriser ce qui les rend attractifs, en particulier en termes de maîtrise de la qualité des paysages et de celle des services.

- *Repenser les rapports villes-campagnes et coordonner réellement politiques urbaines et rurales*

La stratégie de développement durable des campagnes ne peut pas se concevoir sans un effort concomitant d'aménagement durable des villes ; c'est-à-dire, une stratégie qui se penche notamment sur la redensification de la ville, sur l'étude de modes et schémas de transport plus durables, etc.

Par ailleurs, une urbanisation mal maîtrisée entraîne le mitage des espaces ruraux, naturels et agricoles. Ainsi, le développement de la fonction résidentielle peut se faire également au détriment des fonctions naturelles et agricoles jouées par les espaces naturels et ruraux et entraîner des conflits.

- *Permettre le développement de l'agriculture et des secteurs productifs*

Il est nécessaire d'accompagner les mutations de l'agriculture. Ainsi, à côté de l'« agriculture productive et de précision », il revient à l'État d'assurer le maintien et le développement d'autres formes d'agriculture, comme l'« agriculture de terroirs » qui est tournée vers la production de produits alimentaires de qualité et qui valorise les savoir-faire qui y sont liés. Il est nécessaire de rechercher une coexistence intelligente entre ces différentes formes d'agriculture.

Par ailleurs, il faut soutenir une économie diversifiée. En effet, la fonction productive assignée aux espaces ruraux ne saurait être entravée. La sylviculture et le tourisme ont des potentiels de développement très importants. De manière générale, les activités qui s'appuient sur l'existence de ressources de l'espace rural doivent être valorisées. En outre, s'il faut favoriser le développement propre de l'agriculture, de la sylviculture ou du tourisme, il faut également encourager les synergies entre ces secteurs.

- *Anticiper les changements environnementaux*

Les stratégies de développement rural doivent anticiper les changements qui pourraient, dans le champ de l'environnement, affecter les espaces ruraux. Il s'agit de changements à long terme comme l'évolution du climat, mais aussi de changements à moyen terme comme une pression accrue sur les ressources.

Ces deux enjeux territoriaux, d'échelles différentes, sont à anticiper et à prendre en compte dans les stratégies de développement.

- *Promouvoir les logiques territorialisées*

Le développement des territoires ruraux doit se nourrir de toutes les formes de solidarité et de proximité : proximité géographique (mettre en commun des moyens sur un même territoire), proximité de réseaux (mettre en commun des idées et stimuler l'innovation) et proximité institutionnelle (pour inscrire le projet dans une dynamique plus large et lui faire bénéficier de soutiens collectifs).

L'organisation de ces différentes « proximités » doit être encouragée, dans le cadre de projets de territoires et de projets intégrés de développement. Cela vaut autant pour la sphère publique que, plus encore, pour les acteurs privés.

4.3.2. En Wallonie

4.3.2.1. Territoires wallons: horizon 2040 – Quels scénarios pour l'aménagement du territoire wallon à l'horizon 2040 ? de l'Institut Destrée

Afin d'enrichir le diagnostic territorial de la Wallonie réalisé par la CPDT, l'Institut Destrée (Van Cutsem and Demulder, 2011) a été chargé par le gouvernement wallon de l'époque de construire des scénarios exploratoires à partir des documents mis à sa disposition par les équipes de recherche.

○ La construction des scénarios

Les scénarios ont été élaborés sur base de l'analyse des documents produits dans le cadre de la réalisation du diagnostic territorial. Environ 70 variables clés pertinentes ont été identifiées et ont servi à la construction dans un premier temps de micro-scénarios (scénarios thématiques) et dans un second temps à la construction des macro-scénarios (scénarios globaux). Les évolutions d'une partie de ces variables sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	<u>Macro-scénario 1</u>	<u>Macro-scénario 2</u>	<u>Macro-scénario 3</u>	<u>Macro-scénario 4</u>	<u>Macro-scénario 5</u>
	<i>Grimpantes</i>	<i>Invasives</i>	<i>Greffons</i>	<i>Parterres</i>	<i>Bambou</i>
Coût de l'énergie	↑	↑	↑	↑	↑
Evolutions démographiques	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑	↑↑
Densité urbaine	↑	↓↑	↑	↑↑	↓↓
Organisation du système urbain	↔	→←	→←	→←	↔
Densité rurales	↓	↓	↓↑	↓↑	↑
Organisation du système rural	↔	→←	↓↑	→←	↔
Modèle d'habiter	Plus mitoyen, plus compact	Mixte	En hauteur, compact, innovant	Plus mitoyen, plus compact	Isolé, individuel
Etalement urbain	↓↑	↑	↓↓	↓↓	↑↑
Congestion et saturation des réseaux de transport	↑	↑	↓ (?)	↓	↑↑
# km parcourus / personne	↑	↑	↓(↑)	↓↓	↑↑
Développement des réseaux	€€€	€€	€€€€€	€€€	€€€€
Reports modaux non voiture	↑	↓↑	↑↑	↑	↓↓
Mobilité résidentielle	↑	↓↑	↑↑	↑	↓

	<u>Macro-scénario 1</u>	<u>Macro-scénario 2</u>	<u>Macro-scénario 3</u>	<u>Macro-scénario 4</u>	<u>Macro-scénario 5</u>
	<i>Grimpantes</i>	<i>Invasives</i>	<i>Greffons</i>	<i>Parterres</i>	<i>Bambou</i>
Mixité logement / autres activités compatibles	↑	↓↑	↑↑	↑↑	↓↓
Localisation AHVA	↔	→←	→←	→←	↔
Localisation AEI	↔	↔	↔	→←	→←
Localisation commerces	↓↑	↔	→←	→←	↔
Localisation services aux personnes	→←	→←	→←	→←	↓↑
Requalification des friches	↑	↓	↓↑	↑↑	↓↑
Rénovation / recyclage du territoire	↑	↓↑	↓↑	↑↑	↓
Emissions de CO ₂	↑	↑	↓	↓	↑↑
Dépendance énergétique	↑	↑	↓	↓	↑↑
Cohésion sociale induite par le scénario	↑ (?)	↓ (?)	↑	↑↑	↓

Tableau 3 : évolution des indicateurs territoriaux en fonction des scénarios de prospective (Van Cutsem and Demulder, 2011)

○ *Les principaux scénarios*

Cinq hypothèses d'évolutions contrastées pour le territoire wallon sont amenées par ce travail prospectif à l'horizon 2040. Ces scénarios sont détaillés de manière narrative et en partie spatialisés dans le document produit par l'institut Destrée (Van Cutsem and Demulder, 2011). Nous reprenons ci-dessous, les résumés établis pour chaque scénario.

▪ *Scénario 1 : les invasives*

« Dans ce scénario, le développement territorial wallon serait structuré depuis les pôles métropolitains qui lui sont extérieurs dans une logique de densification en couronnes. Dans ce cadre, la mobilité serait un des enjeux majeurs du développement de la Wallonie. Les liaisons entre métropoles et pôles secondaires, la potentialisation des pôles de connaissance et logistiques, la qualité des réseaux de transport seraient les nouveaux atouts de la région qui deviendrait le « réservoir » des métropoles.

De manière complémentaire, le développement rural pourrait s'organiser de façon articulée aux dynamiques métropolitaines tout en valorisant les potentiels locaux. Le tourisme rural, les services rendus par la ruralité et un cadre de vie préservé seraient vecteurs de cette évolution. »

▪ *Scénario 2 : Les grimpantes*

« Les principaux développements de la Wallonie s'articuleraient le long des axes internes à la Wallonie de Bruxelles à Lille, de Bruxelles à Arlon et de Mons à Liège. Telles des plantes grimpantes

sur une armature en forme d'arête, les conurbations se connecteraient pour progressivement former un continuum urbain le long d'axes reliant deux pôles métropolitains.

La performance en mobilité serait un enjeu pour ces axes, de même que des outils d'aménagement du territoire volontaristes capables d'administrer leur développement de manière durable.

La densité serait privilégiée et permettrait une montée en puissance de rénovation urbaine et d'aménagement actif du territoire. Parallèlement, les zones naturelles seraient largement préservées. »

▪ *Scénario 3 : les massifs*

« Les villes et pôles actuels constitueraient, dans ce scénario, la base d'une organisation territoriale davantage maîtrisée. Les outils de rénovation rurale et urbaine deviendraient les leviers de ce développement. Dans l'optique de rendre aux milieux urbains et cœurs de villages un cadre de vie de qualité, durable et appropriable par les habitants. La mixité fonctionnelle et la métrique piétonne seraient les principes-clés de l'aménagement. Un retour aux centres des villes et des villages s'accompagnerait d'une inversion de l'étalement urbain. La localisation des activités économiques serait régulée en fonction de critères d'accessibilité et de mobilité. »

▪ *Scénario 4 : les greffons*

« Dans ce scénario, la Wallonie opte pour l'implantation de nouveaux pôles urbains stratégiquement localisés, à l'image de l'opération menée il y a 40 ans avec Louvain-la-Neuve. Ces « villes nouvelles » ou élargies participeraient à l'amortissement de la croissance démographique et seraient porteuses de projets structurants pour leurs sous-régions. Des solutions innovantes en termes d'accessibilité, de performance énergétique, de densité, de cohésion sociale, d'habitat et de mixité seraient recherchées. Des dispositifs de soutien aux initiatives intergénérationnelles y seraient par exemple engagés. Ces nouveaux pôles participeraient au dynamisme global de la région, soutenus par un Schéma de Développement de l'Espace Régional structurant et cohésif. »

▪ *Scénario 5 : les bambous*

« Des implantations territoriales désordonnées, suivant des intérêts individuels apparaîtraient de manière incontrôlée sur le territoire wallon. La dispersion des fonctions et le zonage seraient des conséquences logiques et ce scénario territorial aurait pour effet non négligeable une augmentation des besoins en énergie et en ressources. La fonction productive des espaces ruraux s'en trouverait potentiellement renforcée dans des logiques d'intensification des usages du sol. Les villes et les villages continueraient à s'étendre laissant peu de place à la densité et le modèle d'habitat dominant ne serait pas remis en question. »

○ *Les enjeux mis en évidence*

Au vu des cinq scénarios présentés ci-dessus, différents enjeux apparaissent pour les territoires ruraux. S'ils varient en fonction des scénarios, ils se recoupent néanmoins et certains peuvent être identifiés comme récurrents quelle que soit la trajectoire prise.

Ainsi, nous pouvons relever les enjeux suivants :

- Assurer une bonne accessibilité du territoire ;
- Développer des logiques de spécialisation ou d'organisation autocentrée autour de pôles ruraux ;
- Pour certains pôles ruraux, assurer les coopérations horizontales avec les métropoles voisines ;

- Atténuer le risque de dualisation territoriale ;
- Assurer la mixité fonctionnelle et intergénérationnelle entre autre pour contrer des logiques de villages dortoirs ;
- Préserver les espaces soumis à une pression particulière et motiver des logiques innovantes en matière de préservation, gestion et valorisation des espaces naturels ;
- Gérer la fonction productive des espaces ruraux (alimentaire, énergétique,...), récréative ou patrimoniale (réserve de biodiversité) ;
- Maintenir et développer de l'activité économique autour des villages en reconnectant notamment la production primaire et la première transformation aux lieux de consommation.

4.3.2.2. « Les territoires wallons en 2040 » du RwDR

○ La construction des scénarios

Ce travail prospectif du Réseau wallon de Développement Rural (RwDR, 2014) a été réalisé dans le but de préciser les enjeux majeurs des territoires ruraux wallons de demain et de s'y préparer.

Pour chaque sous-système des espaces ruraux wallons (par exemple, l'agriculture, les transports, le tourisme, les services de proximité, l'industrie etc.), l'exercice prospectif a tenté de construire des mini-scénarios. Ceux-ci consistent en un certain nombre de facteurs d'évolution qui se caractérisent par des tendances. Ces tendances continuent dans le sens actuel, s'infléchissent ou s'inversent, sont externes à notre système ou sont internes. Sur base de ces mini-scénarios, des scénarios globaux ont été rédigés.

Dans cet exercice, la question de l'avenir des espaces ruraux a été traitée à partir de plusieurs points de vue de manière à construire l'ensemble des scénarios possibles. Ces points de vue ont été échangés par différents participants à des groupes de travail. Sur base d'une analyse de données, de tendances lourdes et de phénomènes émergents, quatre scénarios originaux ont été dessinés et sont détaillés dans le Tableau 4.

○ Les enjeux mis en évidence

De ces scénarios, le RwDR (2014) conclut que compte tenu du contexte d'incertitude dans lequel évoluent les espaces ruraux, il est nécessaire :

- d'anticiper et de gérer les changements (climat, pression foncière, ségrégation sociale) en se dotant de capacités adaptatives (enseignement, formation, innovation, R & D). Il faut améliorer l'efficacité de l'enseignement et des cursus de formation et professionnaliser les activités portées par les acteurs locaux (agriculture, PME, tourisme,...). Une des voies possibles est la consolidation des canaux de communication entre les acteurs de la formation et de la recherche ;
- de préserver une base conséquente de ressources naturelles (eau, air, sol, source d'énergie, services écosystémiques), qui est la garantie du maintien des équilibres biologiques :
 - Il faut soustraire des terres agricoles et forestières à l'urbanisation, puisque ce phénomène est le principal facteur de diminution des surfaces cultivables, de fragmentation des paysages et des écosystèmes, de pollution et d'érosion ;

- Il faut également enrayer le phénomène de périurbanisation dans les campagnes afin d'éviter le « mitage » du territoire au niveau de l'habitat ;
 - Il faut modifier et réorganiser la mobilité pour dépasser le stade du « tout-à-la-voiture » ;
 - Il faut tendre vers une approche intégrée de tous les usages des zones rurales (agriculture, biodiversité, tourisme, résidentiel, activités économiques, etc.) ;
- de renforcer la cohésion interne des territoires ruraux wallons, leur gouvernance et leur intégration aux dynamiques économiques régionale, nationale et européenne, notamment via les démarches de cohésion sociale et la gouvernance des territoires ruraux, en termes de coopération transcommunale et de dynamique de projets.

<u>Composantes</u>		<u>Scénarios globaux</u>			
		<i>La campagne absorbée : la sur-urbanisation</i>	<i>La campagne du marché écologique</i>	<i>La campagne des filières productives</i>	<i>La campagne de la sobriété - scénario de rupture</i>
<u>Les facteurs externes</u>	<i>Environnement</i>	- Nouvelles énergies et innovations technologiques comme solution (changements climatiques, érosion de biodiversité, etc.)	- Priorité pour la crise environnementale et climatique - Généralisation de la « théorie de la modernisation écologique »	- Gestion de la crise économique plus importante que la crise environnementale	- Priorité pour la crise environnementale et climatique - Généralisation de la « théorie de l'écodéveloppement » et gestion localisée des questions écologiques
	<i>Economie</i>	- Libéralisation extrême des échanges	- Intégration de la question écologique dans les enjeux économiques	- Protectionnisme et repli - Importance du développement régional	- Mouvement de la « sobriété » - Réorganisation profonde de la société pour réduire l'empreinte environnementale
	<i>Société</i>	- Individualisme et fragmentation sociale	- Individualisme, compensé par la mobilisation citoyenne et connectée	- Individualisme, compensé par replis nationalistes et régionalistes	- Individualisme, compensé par développement de solidarités sociales et locales - Monde associatif important
	<i>Dynamique dans l'espace</i>	- Poly-métropolisation de l'espace rural	- Modernisation technologiques de l'espace rural, puits de ressources et siège des cycles écologiques	- Importance des potentiels de développement de l'espace rural - Ré-industrialisation de l'espace rural	- Foisonnement d'initiatives multiples de réorganisation, de développement auto-centré et de projets exogènes
<u>Les secteurs</u>	<i>Economie/ Emploi</i>	- Dynamique économique positive et d'exportation - Développement du secteur de l'innovation et reconversion technologique	- Exploitation par les grands groupes économiques pour les ressources énergétiques et biologiques	- Développement du secteur industriel, du secteur énergétique et du secteur des loisirs	- Substitution de l'économie de biens matériels à une économie de services - Naissance d'une économie associative
	<i>Energie</i>	- Coût faible des « nouvelles » énergies - Production fragmentée	- Coût élevé de l'énergie (taxes écologiques) - Pression sur l'espace rural pour la production d'énergie	- Politique volontariste de développement des économies d'énergie et du renouvelable	- Pari de l'autosuffisance énergétique pour les collectivités locales rurales

<i>Population/ Habitat</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Etalement urbain - Prolifération des lotissements 	- Exode rural (normes trop exigeantes)	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance démographique - Politique de développement des pôles ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Planification sévère et sous-régionale de l'habitat - Coordination logement et mobilité
<i>Mobilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - TEC privatisé - Congestion du trafic et mobilité individuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des transports en commun - TEC privatisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité accrue entre les pôles ruraux et les métropoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de l'indépendance à l'automobile (TEC et mobilité douce)
<i>Agriculture</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture industrielle - Modèle capitaliste 	<ul style="list-style-type: none"> - Fortes exigences écologiques - Prix du foncier élevé - Mainmise des grands investisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones d'agriculture industrielle et zones d'agriculture familiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Relocalisation des systèmes de production et - Coût de l'alimentation élevé
<i>Biodiversité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Banalisation - Modèle en « hot-spots » 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt économique de la conservation - Augmentation des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoires vastes de protection environnementale (parcs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion intégrée des milieux plutôt que gestion des aires protégées

Tableau 4 : scénarios globaux par secteur et par facteur externe de l'exercice de prospective du RWDR (RwDR, 2014)

4.3.3. Les enjeux et défis dégagés de la prospective

4.3.3.1. La dualisation territoriale

Au niveau régional, l'étalement des villes et l'attractivité nouvelle des campagnes ont rattrapé la tendance séculaire de paupérisation des espaces ruraux. Si ce repeuplement a freiné la dualisation ville-campagne, il reste toutefois inégalement réparti au sein du territoire rural.

Les espaces ruraux sur le pourtour des zones centrales ou pénétrés par des axes de communication sont les premiers à profiter des dynamiques d'origine urbaine, tandis que les autres, plus excentrés et/ou moins bien desservis en sont écartés. Ces phénomènes entraineraient à l'avenir une dualité grandissante entre espaces ruraux marginaux et espaces ruraux prospères.

En outre, il n'en reste pas moins que ces nouvelles migrations périurbaines s'adressent à un certain profil socio-économique. La fracture sociale s'accroît ainsi entre les espaces ruraux sous influence urbaine et les autres, plus périphériques. Une fracture plus fine pourrait même s'élargir au sein même des espaces ruraux entre les nouveaux migrants jeunes et aisés et la population locale vieillissante et modeste.

La dualisation peut porter atteinte à la cohésion sociale, condition nécessaire pour le développement territorial durable. Il apparaît donc souhaitable de rééquilibrer globalement le territoire contre les dérives de l'étalement urbain. En sens, la politique publique se doit d'appliquer le principe d'équité territoriale de manière à assurer un accès aux services publics, à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société à tous les espaces ruraux, qu'ils soient périphériques ou périurbains.

4.3.3.2. L'urbanisation

L'extension urbaine a pour conséquence immédiate l'artificialisation des sols, mais elle représente également le moteur principal des marchés fonciers. La nécessité d'augmenter les surfaces à vocation économique et résidentielle pour répondre à la croissance de population, expose au péril les espaces agricoles et naturels autour des villes. Leur maintien et leur préservation sont une condition requise pour garder un cadre de vie de qualité.

Effectivement, l'urbanisation entraîne une forte pression sur les prix du foncier mettant ainsi en concurrence la rentabilité des exploitations agricoles et des espaces naturels avec la valeur du capital foncier. Cette extension se fait ainsi au détriment de ces espaces : l'environnement périurbain se dégrade et les activités agricoles reculent. Il est effectivement communément admis que l'urbanisation est le principal facteur de diminution des surfaces cultivables.

Le maintien de l'agriculture et la préservation du milieu naturel dans les zones soumises à extension urbaine, constituent donc un enjeu important des politiques d'aménagement du territoire. Les réponses passent principalement par la maîtrise de l'étalement urbain, entre autres via la densification de l'habitat et l'utilisation parcimonieuse de l'espace.

4.3.3.3. L'accessibilité physique des territoires

Critère sous-jacent à bon nombre de dynamiques, l'accessibilité d'un territoire semble jouer un rôle clé dans le développement futur de celui-ci. Trois facteurs d'évolution peuvent justifier cette prise en compte :

- L'augmentation attendue du prix des produits énergétiques, qui influence directement les modes de déplacement ;
- La poursuite attendue de l'augmentation de l'importance du déplacement des personnes et des marchandises ;
- La prise en compte de l'impact des émissions de gaz à effet de serre sur l'environnement.

Dans un futur proche, ces différentes évolutions auront tendance à favoriser les territoires bien desservis par les transports en commun, à proximité directe des pôles ou des axes structurant le territoire. A charge pour les territoires enclavés ou difficilement accessibles de réinventer, repenser leur mobilité et d'identifier les moyens pour capter les retombées potentielles du développement des métropoles ou pôles les plus proches.

4.3.3.4. Les risques pesant sur les ressources naturelles des espaces ruraux

La richesse et les atouts des espaces ruraux reposent en grande majorité sur les ressources naturelles. L'eau, l'air, le sol, les services écosystémiques, les ressources forestières etc. sont non seulement les garants des équilibres biologiques, mais représentent également un outil précieux de développement économique et touristique.

Toutefois, la concurrence entre les différentes occupations du sol a coutume d'opposer conservation des ressources naturelles avec occupations économiques ou résidentielles de l'espace. Veiller à la conservation des ressources naturelles est pourtant un prérequis pour assurer le développement florissant des activités humaines à venir.

Dès lors, la gestion durable de l'espace relève d'une planification territoriale qui combine développements urbain et rural et qui limite les impacts environnementaux et écologiques de l'urbanisation (fragmentation du paysage, pollution des milieux, érosion des sols, maintien de la biodiversité, corridors biologiques, etc.).

4.3.3.5. L'agriculture

Les exigences actuelles envers l'agriculture ne cessent de peser sur l'économie agricole. Prendre en compte la crise environnementale et climatique, se soumettre à l'ouverture des marchés, aux exigences des politiques européennes, faire face à la dévalorisation du métier d'agriculteur, à l'accessibilité des terres sont autant de difficultés auxquelles se confronte l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

Toutefois, la diversité des territoires agricoles, de leurs pratiques et de leurs savoirs sont d'une infinie richesse qui contribue à faire valoir la Wallonie à l'échelle européenne et même internationale.

Lors de la phase de modernisation agricole du siècle passé, le lien territorial de l'agriculture s'est amenuisé petit à petit, avec en cause le développement d'une agriculture plus intensive, découplée du paysage et des savoir-faire locaux.

Depuis plusieurs années, un changement de valeurs s'opère parmi la population agricole et non agricole. Cet engouement pour une agriculture plus ancrée territorialement mérite d'être encouragé. Effectivement, ce lien entre le territoire et l'agriculture est une source de développement pour

d'autres dynamiques, économiques ou non (agroalimentaire, tourisme de terroir, vente directe, ferme pédagogique, races rustiques, etc.).

Encourager les pratiques agricoles et territoriales innovantes, mais également concilier les différents types d'agriculture, notamment les pratiques extensives et intensives, et les autres occupations du sol (urbaines, naturelles et économiques) est un enjeu de demain.

4.3.3.6. La transition énergétique et le changement climatique

Les effets imprévisibles du pic pétrolier et des changements climatiques sont une source d'inquiétude pour les espaces ruraux. En effet, la population des espaces ruraux est encore très dépendante de la voiture pour l'accès aux services et à l'emploi, majoritairement localisés dans les pôles. De plus, l'agriculture sera également un des premiers secteurs touchés par le changement climatique et l'augmentation massive des prix du pétrole (transports, filières agricoles à grande échelle, intrants chimiques, etc.).

Afin de réduire la dépendance au pétrole, mais également dans le souci de réduire notre impact environnemental, il est nécessaire :

- de réorganiser les réseaux de mobilité et de transports en commun afin de limiter la dépendance à l'automobile ;
- de réduire les intrants de l'agriculture issus de l'industrie pétrolière (engrais, produits phyto, etc.) et de promouvoir une agriculture ancrée territorialement ;
- d'accroître la mixité des fonctions et une meilleure localisation de l'habitat et des activités au sein du territoire de manière à réduire les distances à parcourir ;
- de préserver les ressources en carbone, qu'elles soient d'origine forestière ou pédologique.

4.3.3.7. L'adaptation aux changements

L'adaptation aux changements de demain passe par un renforcement des capacités d'adaptation d'aujourd'hui. Phénomènes hautement complexes de par leurs interactions avec les systèmes sociaux, économiques et environnementaux, mais également de par leur caractère imprévisible, les changements futurs nécessitent une approche intégrée et transdisciplinaire, tant au niveau des décisions politiques, qu'au niveau de l'étude de ces changements.

Les secteurs de la Recherche et du Développement et de l'innovation doivent être soutenus et encouragés dans une démarche de partenariat entre tous les secteurs d'activités confondus. L'enseignement, la formation et la sensibilisation des populations rurales, des acteurs économiques, citoyens ou politiques ont leur rôle à jouer.

L'espace rural, en plein bouleversement, se doit de prendre en compte ces changements pour ajuster sa trajectoire d'évolution. Renforcer cette capacité d'adaptation des espaces ruraux est une condition *sine qua non* pour assurer leur résilience, c'est-à-dire leur capacité à conserver un équilibre et à poursuivre leur développement en cas de perturbation.

4.4. Synthèse

La diversité des comportements et des trajectoires des espaces ruraux européens sont sans équivoque le reflet de mutations et de recompositions qui les affectent depuis plusieurs décennies. Même si les espaces ruraux continuent d'être influencés par les villes, il est désormais reconnu qu'ils possèdent également leurs propres ressorts de développement et sont animés par des dynamiques rurales endogènes.

Dans un premier temps, les dynamiques et les comportements territoriaux ont été analysés dans un cadre d'observation plus large que le cadre wallon de 2015. La recherche a ainsi cherché à cadrer le sujet selon trois aspects différents mais complémentaires : la théorie des dynamiques et du développement territorial, les évolutions des espaces ruraux dans le contexte européen, et les approches prospective de la ruralité menées en Wallonie et en France.

4.4.1. Le cadre théorique

Le cadre théorique nous a permis d'uniformiser les concepts utilisés dans la suite de la recherche, mais également de comprendre comment ces concepts interagissent dans l'espace rural et régissent son comportement territorial.

Il a été mis en évidence que l'ensemble des espaces ruraux européens sont soumis à des dynamiques globales qui dessinent certaines grandes tendances d'évolution. Face à celles-ci, les territoires réagissent de manière très différente selon leur capital territorial. Celui-ci est considéré comme l'ensemble des caractéristiques d'un territoire, qui se traduit par une combinaison de facteurs endogènes, à la fois matériels (capitaux financier, bâti et naturel) ou immatériels (capitaux social, humain, culturel et politique). Ces facteurs sont des freins ou des moteurs de certaines dynamiques rurales territoriales.

Désormais bien ancrées au cœur des espaces ruraux, ces dynamiques rurales territoriales possèdent l'avantage d'être flexibles et de pouvoir être dirigées par les actions politique et locale. Partant de ce constat, cette recherche a été réalisée pour donner un terreau fertile à l'action politique wallonne en matière de ruralité.

4.4.2. Le cadre contextuel

Au regard des observations réalisées à l'échelle européenne et en France, les grandes tendances d'évolution des espaces ruraux et les principales dynamiques rurales et territoriales, de nature démographique, économique et de gouvernance, ont été détaillées.

Certaines grandes tendances bouleversent la structure et le fonctionnement des espaces ruraux.

Premièrement, on a vu s'opérer une inversion de valeurs entre l'urbain et le rural. Alors que le premier a perdu de son attraction, le second a bénéficié d'une perception à nouveau positive, ayant pour résultat un repeuplement des campagnes.

Par ailleurs, alors que l'économie rurale était synonyme d'économie agricole à la fin du siècle passé, elle s'est diversifiée et a entraîné une véritable « tertiarisation » de l'économie.

En outre, les relations entre les villes et les campagnes se recomposent et les différences s'estompent de plus en plus. En réalité, c'est la relation qu'entretient tout espace rural avec l'ensemble du territoire qui doit être reconsidérée en raison de l'« hyperconnexion » croissante,

tant au niveau des infrastructures de transports que des moyens de communication.

Enfin, mettre en évidence les atouts des espaces ruraux et encadrer les retombées du nouvel afflux de résidents sont un nouveau défi que les nouvelles politiques tentent de relever. Ce défi ne peut être relevé qu'en ayant une approche intégrée et multisectorielle de l'espace rural et en prenant en compte tous les acteurs du territoire.

A une échelle plus fine, différentes dynamiques rurales territoriales ont pu être mises en évidence. Il s'agit des dynamiques démographiques et résidentielles, qui s'intéressent aux mouvements et aux déplacements des populations rurales. On note trois dynamiques principales :

- La migration positive, premièrement en raison de l'étalement urbain et de l'essor de l'automobile et deuxièmement en raison de l'attractivité croissante pour les aménités rurales, le cadre de vie plus convivial et le paysage plus authentique et proche de la nature ;
- l'exode rural, en réponse à des contraintes structurelles (faible accessibilité en transports et aux services par exemple) ou à des contraintes économiques (emploi faible et peu diversifié), et ;
- la migration pendulaire, qui s'établit en raison d'une ségrégation spatiale des activités économiques et résidentielles.

Dans un deuxième temps, on a pu mettre en évidence différentes dynamiques économiques en lien avec les différents secteurs d'activités :

- Les dynamiques du secteur primaire : la spécialisation agricole et intensive, le développement de l'agriculture multifonctionnelle et l'exploitation des ressources naturelles (forêts, sous-sol, eau, etc.) ;
- Les dynamiques du secteur secondaire ou industrielles ;
- Les dynamiques du secteur tertiaire : l'économie résidentielle en relation avec la tertiarisation de l'économie et le tourisme, qui relève de l'économie présente et qui nécessite une certaine patrimonialisation des atouts naturels et culturels du territoire.

On note pour finir les dynamiques de gouvernance, qui désignent des nouvelles formes de coopération entre plusieurs secteurs et/ou plusieurs niveaux décisionnels. Ces initiatives s'appuient sur le capital territorial pour améliorer la cohésion territoriale.

Il peut s'agir d'une coopération verticale, qui relève d'un modèle de gouvernance multi-niveaux et qui consiste à partager les pouvoirs entre plusieurs niveaux décisionnels, ou d'une coopération horizontale, qui transcende les cadres administratifs et institutionnels ou forme des partenariats originaux, de manière formelle ou informelle, entre des acteurs parfois issus de contextes différents.

4.4.3. Le cadre prospectif

Sur base de l'analyse de quatre documents prospectifs, les enjeux des campagnes de demain peuvent être mis en exergue. Ils représentent des points d'attention pour les décisions politiques et des orientations pour les nouvelles recherches scientifiques.

Au regard des documents de prospective, sept défis attendent les espaces ruraux de demain :

- L'accroissement de la dualisation du territoire qui mènerait à l'augmentation de la fracture rurale ;
- L'urbanisation, synonyme d'artificialisation des sols, de pression foncière et de pression sur les sols à vocation agricole et naturelle ;
- Le renforcement de l'accessibilité physique du territoire en vue de développer des transports durables ;
- Les risques pesant sur les ressources naturelles des espaces ruraux qui constituent la principale source d'atouts potentiellement valorisables en termes de développement rural ;
- L'agriculture dont l'ancrage territorial et la cohabitation des multiples formes et usages soutiennent le développement rural ;
- La transition énergétique et le changement climatique, avec pour enjeux : la mixité des fonctions, la mobilité et la préservation des ressources en carbone, et enfin ;
- La capacité d'adaptation aux changements, et donc la résilience, qui doivent être renforcées.

5. Résultats intermédiaires : identification des dynamiques, des leviers et des moteurs de développement de l'espace rural wallon

5.1. Les espaces ruraux wallons dans les documents stratégiques et législatifs

Nous nous sommes intéressés à une sélection de documents stratégiques et législatifs élaborés à l'échelle régionale afin de voir si les espaces ruraux ou la ruralité y faisaient l'objet d'une approche spécifique, quelle conception ou définition en était donnée, quels enjeux étaient relevés, et quelles orientations étaient préconisées à leur sujet en termes de dynamiques et d'actions sur le capital territorial.

Les documents stratégiques analysés sont la Déclaration de politique régionale wallonne 2014-2019 (DPR), le Schéma de développement de l'espace régional 1999 (SDER 99)⁶, la Stratégie wallonne de développement durable (SWDR), le projet du Plan régional de mobilité durable (PRMD) et le Programme wallon de développement durable 2014-2020 (PWDR).

Pour les documents législatifs, nous avons analysés les décrets relatifs au développement rural, aux parcs naturels, aux pôles de compétitivité, au Code forestier wallon ainsi qu'au Code wallon de l'agriculture.

Dans un second temps, l'analyse a porté sur les avis issus de l'enquête publique relative au projet de SDER 2014 et rédigés par des organismes et des institutions à l'échelle wallonne et sous-régionale, afin de voir quelles étaient les conceptions des acteurs par rapport aux dynamiques traversant l'espace rural et aux orientations à mettre en œuvre.

5.1.1. Documents stratégiques

5.1.1.1. La Déclaration de politique régionale (DPR) 2014-2019

○ Objet du document au regard des espaces ruraux

La déclaration de politique régionale 14-19 présente le programme du Gouvernement wallon pour les six années de son mandat. L'introduction au programme énonce ce qui est mentionné comme « l'obsession » du Gouvernement, à savoir « l'amélioration du taux d'emploi »... Celle-ci guide le programme gouvernemental, dans tous les points abordés.

Le programme se décline en 31 matières, elles-mêmes déclinées en objectifs. L'ensemble des matières, transversales pour la plupart, sont susceptibles de viser les espaces ruraux de manière générale ou particulière, mais aucune matière n'est centrée uniquement sur les « espaces ruraux » ou sur la « ruralité ».

Néanmoins, en matière de « Développement territorial »(XVII), deux des trois objectifs concernent les espaces ruraux.

L'objectif 1, qui est de « Concrétiser une vision stratégique du territoire wallon », énonce différentes lignes stratégiques visant un usage raisonné du territoire et des ressources, renforçant le développement économique, la qualité de vie et la cohésion sociale et répondant aux évolutions

⁶ Le SDER ne fait pas l'objet d'un développement spécifique au point 5.1.1. ; les apports de l'analyse sont directement mentionnés en synthèse. En effet, celle-ci s'est basée sur le travail effectué par la CPDT (S. Launoy et B. Vauchel) dans le cadre du diagnostic du SDER sur le thème « relations ville-campagne » : CPDT, Rapport final de la subvention 2010-2011, Annexe, Diagnostic territorial de la Wallonie, Approches spatiales, Espace rural-ruralité-relations ville-campagne, pp. 45 et suivantes.

démographiques et de mobilité. Ces lignes portent conjointement et explicitement sur le milieu urbain et sur le milieu rural.

L'objectif 3 vise plus spécifiquement à « *Répondre aux défis et aux besoins de la ruralité* ». Cette dernière en constitue donc explicitement le sujet principal.

Par ailleurs, certaines matières de la DPR sont « historiquement », voire intrinsèquement liées aux espaces ruraux, à la ruralité. Il en va ainsi de l'agriculture et de l'environnement.

En matière d'agriculture (IV), c'est essentiellement le potentiel d'emplois en zone rurale qui est visé... tout en reconnaissant les missions essentielles à la société remplies par les agriculteurs : préservation et gestion des ressources naturelles, de la biodiversité, des sols, du territoire et des paysages.

En matière d'environnement (XXI), deux des cinq objectifs impliquent l'agriculture et/ou la forêt, à savoir l'objectif de « *renforcer la biodiversité, protéger la nature* » et celui de « *promouvoir une politique intégrée de l'eau* ». Un troisième objectif, qui est de « *développer la Wallonie par la dépollution des sols* », cible le but de recycler les terrains bien situés, au sein des villes et des villages notamment.

Notons que le tourisme (XVIII) est une matière qui confirme ses liens avec les espaces ruraux, au travers de l'objectif de « *Faire de la Wallonie une destination touristique d'excellence* », objectif qui porte une attention spécifique aux sites naturels, tels que les massifs forestiers, plans d'eau, vallées et parcs naturels, ainsi qu'aux grands sites touristiques et, de façon singulière, au site des lacs de l'Eau d'Heure...

○ Conceptions des espaces ruraux

Les termes « espaces ruraux » et « ruralité » sont explicitement libellés en lien avec l'objectif 3 du point XVII traitant du « *Développement territorial* », objectif visant à « *Répondre aux défis et aux besoins de la ruralité* ». Les deux termes n'y sont pas pour autant définis.

- Le terme « ruralité » est uniquement libellé dans l'énoncé de l'objectif...
- Les « espaces ruraux » sont présentés comme espaces « *où vivent près de 40% des wallons* » et « *comme ressource importante pour le développement économique de la région : agriculture, transformation agro-alimentaire, secteur du bois, biomasse, tourisme, etc.*'
- Le terme « espaces ruraux » est encore énoncé au regard des « nombreux défis » qu'ils présentent, « *défis qui leur sont spécifiques en termes d'aménagement du territoire, de logement, d'accès aux soins de santé, de lutte contre la pauvreté ou d'accès aux services publics et privés* ».

Ailleurs dans la DPR, la ruralité et les espaces ruraux sont évoqués, voire suggérés, au travers de termes multiples et variés. Les mentions du qualificatif « rural » et les références aux activités agricoles y sont prépondérantes, mais elles ne sont pas les seules.

- Dans l'introduction, on peut trouver les vocables suivants : espaces, ressources naturelles, économie circulaire, circuits courts, diversités, terroirs, paysages, folklores, libertés municipales, terre de passage et d'accueil, recoupement et complétude des lieux de naissance, de vie, de travail, développement rural, production agricole, traditions, etc.
- D'autres termes évocateurs de la ruralité et des espaces ruraux émaillent le programme gouvernemental : matières premières (agricoles, forestières, eau, sol, sous-sol), productions (agricoles, agroalimentaires, forestières, horticoles),

secteur agricole, agriculture, secteur agro-alimentaire, agriculteurs, zone rurale, réalités agro-géographiques, groupements d'employeurs agricoles, surfaces effectivement affectées à l'agriculture, bail à ferme, terres agricoles, exploitations agricoles, élevages, produits du terroir, offres de services touristiques à la ferme, identités touristiques et productions fermières, filières circuits courts et bio, milieu rural, zones rurales, quartiers ruraux, villages, centres ruraux, régions rurales, espaces peu densément peuplés, économie rurale, événements culturels et folkloriques, gastronomie, monuments et sites, petit patrimoine populaire, territoire, pêche, chasse, forêts, nature, milieux cultivés, terres agricoles, biomasse, communes rurales, etc.

○ Diagnostic et Enjeux

En termes de diagnostic, la DPR fait référence à certains constats, atouts et opportunités. Elle n'expose pas de diagnostic ou d'enjeux (globaux, sectoriels ou particuliers), de manière systématique. Ceux-ci sont le plus souvent déduits de la formulation des idées qui y sont reprises.

▪ *Constats*

Dans l'objectif 3 relatif au développement territorial (XVI), les « espaces ruraux » sont présentés comme espaces « où vivent près de 40% des wallons », ce qui est de l'ordre du constat.

Un constat d'ordre économique est énoncé au regard du tourisme (XVIII), représentant « 6% du PIB wallon » et composé d'un nombre important d'entreprises touristiques sous la forme de PME, TPE et d'indépendants.

En ce qui concerne les pouvoirs locaux (XXVII) et l'objectif d'améliorer la qualité des services aux citoyens (1), le constat suivant est énoncé : « *Les pouvoirs locaux –communes, provinces, CPAS, intercommunales, etc.- incarnent les politiques de proximité : la cohésion sociale, les voiries, les maisons de repos, l'éducation, les crèches, la sécurité, etc. Les pouvoirs locaux sont les premiers investisseurs publics du pays, participant ainsi à la croissance et la création d'emplois dans de nombreux secteurs d'activités.* » Quand on sait que de nombreuses communes se définissent et/ou sont définies comme communes rurales, il est clair que ce constat porte sur les espaces ruraux.

▪ *Atouts*

Des atouts sont explicitement énoncés en matière de tourisme (XVIII) ; ils touchent aux espaces ruraux au travers :

- des sites naturels : massifs forestiers, plans d'eaux, vallées, parcs naturels ;
- du site des lacs de l'Eau d'Heure ;
- du site de la Bataille de Waterloo et du site de la Bataille des Ardennes, dont on fête respectivement les 200° et 75° anniversaires entre 2014 et 2019.

▪ *Opportunités*

En termes d'opportunités, c'est principalement le potentiel de ressources naturelles des espaces ruraux qui est pointé, en lien avec le potentiel sous-jacent de développement économique et d'emplois, emplois agricoles et « autres », surtout ! Ce potentiel est essentiellement lié à la disponibilité d'espaces : espaces à exploiter, à urbaniser, à équiper, à valoriser, à protéger, ..., selon la matière visée. Les espaces ruraux apparaissent donc en tension entre la rentabilisation économique optimale, voire maximale, de leur rôle productif et la protection et gestion de leur rôle vital de réservoir d'eau, d'air, de nature, de paysage, etc.

Le tourisme (XVIII) est encore présenté comme un secteur économique d'avenir, d'autant qu'il participe efficacement à l'image de marque et à la notoriété internationale de la Wallonie. Un énoncé similaire est formulé en matière de patrimoine, en lien avec les monuments et sites restaurés et réhabilités notamment (XIX).

- *Enjeux*

Différents enjeux sont également énoncés, tels que :

- l'accessibilité aux soins en milieu rural (VI. Santé – 2. Coopération entre hôpitaux) ;
- le développement des maisons médicales dans les zones rurales (X. Cohésion sociale – 3. Lutte contre la pauvreté) ;
- la pratique sportive quotidienne en milieu rural (XIII. Infrastructures sportives) ;
- la localisation d'une partie des logements à créer d'ici 2030, dans des quartiers ruraux, réhabilités ou nouveaux (XV. Logement – 1. Créer plus de nouveaux logements de qualité) ;
- la complémentarité entre moyens de transport, afin que l'offre réponde le mieux aux besoins au meilleur coût pour la collectivité et les citoyens, en assurant une mise en réseau des offres et en évitant les doublons, en particulier en zone rurale (XVI. Mobilité – 1. Proposer des transports efficaces, interconnectés et moins polluants aux voyageurs) ;
- l'enjeu d'assurer la pérennité et l'efficacité de l'outil local et d'ainsi conforter le levier d'action important qu'il constitue pour l'avenir de la Wallonie, est défini comme essentiel (XVII. Pouvoirs locaux – 1. Améliorer la qualité des services aux citoyens).

- *Défis*

En matière de développement territorial (XVI), l'objectif 3 vise plus spécifiquement à « *Répondre aux défis et aux besoins de la ruralité* ». Les défis énoncés comme spécifiques aux espaces ruraux concernent explicitement l'aménagement du territoire, le logement, l'accès aux soins de santé, la lutte contre la pauvreté et l'accès aux services publics et privés.

Deux défis sont également énoncés en matière d'air et climat (XX) et plus précisément en matière de réchauffement climatique : les conséquences du réchauffement climatique pour la planète et ses habitants et l'amélioration de la qualité de l'air, qui influe sur la santé et l'espérance de vie des citoyens. Les exemples cités comme conséquences du réchauffement climatique concernent directement ou indirectement les espaces ruraux : les agriculteurs touchés par des sécheresses ou précipitations plus fortes, les plus grands risques d'inondation, l'impact du climat sur la pêche, la chasse, les forêts et les travailleurs qui en vivent et les risques de vague de chaleur et leur impact sur la santé de la population vieillissante.

- *Objectifs, Orientations*

Énoncé comme étant l'« *obsession* » du Gouvernement dans l'introduction de sa déclaration politique régionale, l'**objectif économique** d'améliorer le taux d'emplois est omniprésent. Différentes actions sur le capital naturel et bâti mais aussi sur les capitaux immatériels, ont pour but de le concrétiser :

▪ *Emplois en entreprises*

En favorisant le développement de projets de transformation et de valorisation des matières premières (agricoles, forestières, eau, sol, sous-sol), en développant de nouvelles zones d'activités économiques à proximité des aéroports, connectées à un ou des réseaux structurants (fibres optiques et voies d'eau notamment), en augmentant l'exportation des productions agricoles, agroalimentaires, forestières et horticoles, en soutenant les coopératives dans le secteur agricole.

▪ *Emplois dans l'agriculture*

En diversifiant les activités, dont celles de transformation, en assurant un revenu équitable aux agriculteurs, en facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs, en garantissant un accès durable à la terre, en consolidant et en développant l'emploi agricole (démarche entrepreneuriale, pôle de compétitivité, formations, coopératives, innovation, recherche), en valorisant l'agriculture et les produits du terroir auprès des administrations et collectivités publiques, auprès de la grande distribution et du commerce spécialisé, en lien avec l'offre de services touristiques, en soutenant les filières « circuits courts » et « bio » .

▪ *Emplois dans le tourisme et le patrimoine*

Le tourisme est présenté comme un secteur économique d'avenir, à renforcer et à organiser, au travers des monuments et sites. Le patrimoine participe à l'essor économique, culturel et touristique.

D'autres objectifs qui touchent aux espaces ruraux, sont également présents dans la DPR.

Ainsi, en matière de développement territorial (XVI), le premier objectif, qui est de « *Concrétiser une vision stratégique du territoire wallon* » (XVI. 1), énonce différentes lignes stratégiques ou orientations visant un usage raisonné du territoire et des ressources, renforçant le développement économique (et donc, l'emploi par voie de conséquence), la qualité de vie et la cohésion sociale et répondant aux évolutions démographiques et de mobilité. Ces lignes portent conjointement et explicitement sur le milieu urbain et sur le milieu rural : remembrement territorial, dynamisation prioritaire des cœurs de localités, rénovation des quartiers existants, création de nouveaux quartiers et retour des entreprises, commerces et services qui s'y prêtent au sein des localités.

Le troisième objectif en matière de développement territorial (XVI), vise plus spécifiquement à « *Répondre aux défis et aux besoins de la « ruralité »* » (XVI. 3), en valorisant le potentiel économique des espaces ruraux et en assurant la qualité de vie des habitants en zones rurales. Les orientations qui y sont liées portent sur différentes matières (agriculture, santé, mobilité, cohésion sociale, etc.), ce qui explique certaines redondances au sein de la DPR :

- le maintien des services publics en zones rurales (XXVI. Services publics) ;
- l'évaluation de la pertinence de mener une politique partiellement ou totalement différenciée et plus adaptée à leurs spécificités ;
- la poursuite des programmes de développement rural en les insérant davantage dans des stratégies supra-communales et en évoluant vers une simplification des procédures ;
- l'émergence de projets pluri-communaux dans les régions rurales et la mise en place de territoires ruraux intelligents ;
- un accès suffisant aux réseaux de télécommunication pour les citoyens et les entreprises des zones rurales ;

- la création de services publics accessibles et le développement de services relevant d’acteurs privés (commerces, médecins généralistes, etc.) ;
- la nécessité de maintenir en milieu rural une offre de services suffisante dans les domaines relevant des autorités fédérales (poste, sécurité et incendie, SNCB, soins de santé, ...) (VI. Santé) ;
- le développement des taxis collectifs, taxis sociaux à la demande et des bus navettes (XVI. Mobilité) ;
- la coordination des acteurs de la mobilité à l’échelle de plusieurs communes pour fournir un point d’information unique par zone territoriale, assurer une mise en réseau des offres et éviter les doublons (XVI. Mobilité) ;
- le soutien à l’installation des jeunes agriculteurs, afin de pérenniser le socle de l’économie rurale et la création d’emplois, et la poursuite des initiatives de soutien au développement économique en milieu rural (hall relais, couveuses d’entreprises, ...) (IV. Agriculture) ;
- l’amélioration des dispositifs favorisant l’installation des médecins dans les zones de pénurie, notamment les zones rurales, et l’accessibilité aux soins dans le milieu rural (VI. Santé, X. Cohésion sociale) ;
- la prise en compte de la spécificité des besoins en zone rurale, liés à la faible densité de la population, dans les politiques de l’enfance ;
- le rapprochement des services publics et des citoyens, notamment dans les zones rurales (XXVI. Services publics, XVII. Pouvoirs locaux).

En matière d’environnement (XXI), l’objectif « *Renforcer la biodiversité et de protéger la nature* » vise à assurer une cohérence entre les matières liées à l’agriculture, la nature, la chasse, la pêche et la forêt, autant de matières intrinsèquement liées aux espaces ruraux. Cela se traduit par les orientations suivantes :

- assurer l’équilibre des diverses fonctions de la forêt ;
- préserver le rôle économique et d’emplois des forêts en assurant une filière bois de qualité ;
- investiguer la chimie verte comme potentiel de valorisation économique des sous-produits de la forêt ;
- encourager la pêche de loisir comme outil de développement touristique et d’éducation à l’environnement ;
- développer un dialogue constructif entre chasseurs, pouvoirs publics et acteurs du monde rural (tourisme, agriculture, forestiers, etc.) ;
- équilibrer faune et flore.

Toujours en matière d’environnement (XXI), l’objectif « *Développer la Wallonie par la dépollution des sols* » vise les espaces ruraux au travers du recyclage des terrains au sein des villages, de l’amélioration du cadre de vie et la maîtrise des risques pour la santé publique et l’environnement et de la suppression des friches qui détériorent le paysage.

L’objectif « *Développer les énergies renouvelables au bénéfice de la collectivité* » (XXIII. 3) est énoncé en rappelant la nécessité de tenir compte de leur potentiel par filière et de leur impact socioéconomique et environnemental. Il est ainsi question d’encourager les entreprises wallonnes à investir afin de créer des emplois locaux.

En matière de prévention et sécurité (XXVIII), les espaces ruraux sont explicitement visés par la politique gouvernementale de sensibilisation, d'encadrement et de soutien aux acteurs locaux publics et associatifs, afin d'encourager, notamment, la décentralisation des services publics et de police dans les villages.

L'agriculture est encore spécifiquement visée en lien avec l'objectif « *Favoriser un commerce international respectueux du développement humain* » (XXXI. 4). Il est question ici de maintenir les clauses de sauvegarde dans les secteurs du sucre et de la viande bovine, tout en préservant la qualité des produits issus de l'agriculture, dans tous les accords commerciaux et de promotion et de protection d'investissements, conclus par la Belgique et par l'Union européenne.

○ Recommandations

En matière de mobilité (XVI) et en réponse à l'objectif « *Proposer des transports efficaces, interconnectés et moins polluants aux voyageurs* » (XVI. 1), le Gouvernement formule certaines recommandations visant explicitement les espaces ruraux :

- Fournir un point d'information unique par zone territoriale, assurer une mise en réseau des offres et éviter les doublons, en particulier en zone rurale (XVII. Développement territorial) ;
- Encourager les taxis collectifs, les taxis sociaux à la demande et les bus navettes, en particulier en zone rurale, en développant des partenariats avec les TEC et les pouvoirs et acteurs locaux (XVII. Développement territorial) ;
- Achever certains aménagements routiers afin d'éviter le trafic de transit au cœur des villages.

En matière de développement territorial (XVII), les réponses à apporter aux défis et aux besoins de la ruralité s'accompagnent de mesures, précisant les objectifs et orientations précités, telles que :

- L'adaptation des outils des « *smart cities* » à la réalité des communes rurales ;
- Le développement d'un dialogue proactif avec les opérateurs de téléphonie mobile et de connexions à haut débit ;
- La mise en place de services décentralisés, de maisons de village ou de tout autre dispositif permettant de favoriser l'accès aux services dans les espaces peu densément peuplés (XXVI. Services publics) ;
- La défense auprès des autorités fédérales compétentes de la nécessité de maintenir en milieu rural une offre de services suffisante dans les domaines de la poste, sécurité et incendie, SNCB, soins de santé, etc. (VI. Santé) ;
- Le développement, si nécessaire, des partenariats entre les TEC et les pouvoirs locaux ;
- Le soutien des antennes mobiles ou de tout autre dispositif permettant de favoriser l'accomplissement des démarches administratives (services à distance, maisons de services publics, etc.) (XXVI. Services publics, XXVII. Pouvoirs locaux).

En matière d'environnement (XXI), l'objectif de « *promouvoir une politique intégrée de l'eau* » inclut l'adoption et la mise en œuvre de mesures spécifiques visant spécifiquement les agriculteurs en ce qui concerne la protection des captages (suivi ciblé) et la lutte contre l'érosion des sols (mesures de soutien). Les espaces ruraux peuvent encore être concernés par l'adoption et la mise en œuvre de mesures de préservation des zones humides.

Concernant le bien-être animal (XXII), le Gouvernement est amené à prendre toute mesure en vue de protéger les animaux et de favoriser leur bien-être, dans le cadre d'un dialogue constructif avec les secteurs économiques concernés. La référence à l'agriculture, et donc aux espaces ruraux, porte sur l'insertion de clauses spécifiques en faveur des produits respectueux du bien-être animal dans les cahiers des charges utilisés dans les restaurants collectifs, etc.

En lien avec l'objectif de « *développer les énergies renouvelables au bénéfice de la collectivité* » (XXIII. 3), les espaces ruraux sont concernés :

- par l'installation des éoliennes, en ce compris le petit éolien, en termes de préservation des terres agricoles et de la qualité de vie des riverains, en termes de normes de bruit et d'impact paysager notamment ;
- par la biomasse, dont des critères de durabilité doivent être définis.

De façon plus singulière, des financements sont envisagés en fonction des disponibilités budgétaires. Ces énoncés s'apparentent à des recommandations. Les financements potentiels portent notamment sur :

- Les réseaux de fibres optiques et réseaux de transport principaux (tels que la voie d'eau) seront au besoin renforcés et étendus, dans le cadre de l'aménagement de zones d'activités économiques (XVII. Développement territorial) ;
- Élaborer un plan de construction des infrastructures hospitalières en veillant à l'accessibilité aux soins dans le milieu rural (VI. Santé, XVII. Développement territorial).

Toujours en matière de financements, le Gouvernement exprime son souci politique affirmé de servir au mieux les citoyens en préservant les moyens dévolus aux pouvoirs locaux, et, plus particulièrement, en préservant, au maximum, les moyens financiers, tout en mettant l'accent sur la responsabilisation des pouvoirs locaux quant au maintien / retour à l'équilibre budgétaire, etc. (XVII. Pouvoirs locaux – 1. Améliorer la qualité des services aux citoyens).

○ Echelles spatiales

Le point XVII de la DPR 2014-2019 traite du développement territorial en trois volets : vision stratégique du territoire, politique de la ville et défis et besoins de la ruralité.

La vision stratégique du territoire propose une image de la Wallonie dans laquelle, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, les zones « urbanisées » seront concentrées (densifiées, optimisées, rénovées, réhabilitées, etc.) et multifonctionnelles, dans un souci doublement économique : d'économie (des superficies utilisées, des déplacements des personnes et des biens, des consommations d'énergies, etc.) et de développement économique.

Les espaces ruraux sont introduits sous deux angles, comme lieux de vie pour 40% des wallons et comme ressource pour le développement économique.

Les défis spécifiques à ces espaces sont appréhendés en matière d'aménagement du territoire et de logement, accès aux soins de santé, lutte contre la pauvreté et accès aux services publics et privés, soit majoritairement et directement en lien avec la qualité de vie des habitants. Le développement économique n'y étant pas explicite, etc.

Les aspects particuliers évoqués en réponses à ces défis concernent l'offre de services (services publics décentralisés, maisons de village, antennes mobiles, poste, sécurité et incendie, SNCB, taxis collectifs, taxis sociaux à la demande et bus navettes, soins de santé, commerces, médecins généralistes, politique de l'enfance, etc.) ainsi que les stratégies de développement et projets supra-

communaux, les réseaux de télécommunication et le volet économique (soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et au développement économique en milieu rural (hall relais, couveuses d'entreprises, etc.), création d'emplois).

En matière de développement territorial, trois échelles territoriales sont donc principalement concernées : d'une part, une échelle à la fois régionale et locale, au travers de l'attention portée aux zones « urbanisées », urbaines et rurales, et, d'autre part, une échelle supra-communale en matière de stratégies et projets.

L'offre de services, les réseaux de télécommunication et les composantes économiques étant sans doute à appréhender à tout ou partie de ces trois échelles.

Pour ce qui est de l'introduction et des autres points de la DPR, les échelles territoriales visées par la prise en compte, explicite ou implicite, des espaces ruraux sont diverses et variées :

- Echelle des « bassins », en lien avec « l'obsession » du Gouvernement, à savoir « l'amélioration du taux d'emploi » ;
- Echelle des « pôles de compétitivité » :
 - à consolider, amplifier et compléter par des projets et stratégies d'innovation dans le but de soutenir l'ensemble des secteurs ;
 - *Wagralim, Mecatech et Biowin*, comme lieux de développement de projets de transformation et de valorisation des matières premières (agricoles, forestières, eau, sol, sous-sol, déchets, etc.).
- Echelles frontalières :
 - échelle « transfrontalière » (Euro-métropole Lille-Kortrijk-Tournai, Eurégio Meuse-Rhin, Grande Région, Hinterland (BW, Hainaut)) en lien avec les plus-values qui s'en dégagent ;
 - frontières « internes au territoire » (diversités, terroirs, paysages, folklores, libertés municipales), à dépasser pour porter un élan collectif ;
 - terre de passages et d'accueil.
- Echelle des infrastructures de mobilité, de transports et de communication - aéroports (*Liège et Charleroi*), réseaux de transports structurants, réseaux de transports principaux (*voies d'eau*), réseau de fibres optiques- pour identifier et développer de nouvelles zones d'activité économique, destinées à des grands projets à haute valeur ajoutée notamment ;
- Echelle des ressources, biodiversité, sols, territoire et paysages, à préserver et à gérer, par les agriculteurs notamment ;
- Echelle d'un territoire restreint pour les exploitations agricoles qui s'orientent vers une économie de type circulaire.

La prise en compte explicite ou implicite des espaces ruraux vise aussi des sujets « matériels » et « immatériels », dont l'échelle territoriale n'est pas définie, mais qui pourraient être appréhendés à tout ou partie des échelles précitées.

5.1.1.2. La Stratégie wallonne de développement durable

○ Introduction

Le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013 « *précise, dans une approche intégrée et coordonnée, les objectifs de développement durable de la Région wallonne par l'adoption de modalités et procédures visant à l'élaboration, l'approbation, la mise en œuvre et le suivi d'une stratégie régionale de développement durable* » (art.1). Cette stratégie est adoptée par le Gouvernement après débat au parlement et recueil de l'avis de divers organismes. « *Chaque ministre est compétent dans ses matières pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie wallonne de développement durable.* » (art.3, 2°).

Le décret définit le développement durable de la façon suivante : « *un développement qui a pour objectif l'amélioration continue de la qualité de vie et du bien-être humains, tant localement que globalement, et qui garantit la capacité de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire les leurs. Sa réalisation implique la prise en compte du taux de renouvellement des ressources naturelles et du maintien de la biodiversité. Elle implique également de continuer un processus de transition qui mobilise les acteurs sociétaux et les fonctions sociale, économique et culturelle, en vue d'assurer un usage optimal de tous les types de ressources immatérielles, humaines, naturelles et financières et une réduction continue du prélèvement des ressources non renouvelables* ».

Selon le décret, la stratégie wallonne de développement durable est élaborée en tenant compte des principes directeurs suivants :

- « *le principe d'efficience selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre, et ;*
- *le principe de résilience, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice, et ;*
- *le principe de suffisance, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis.* »

La stratégie wallonne de développement durable a été adoptée le 17 octobre 2013. Elle met en évidence cinq défis majeurs et prioritaires pour le développement durable de la Wallonie, identifiés comme suffisamment englobant par le Gouvernement :

- La transition énergétique ;
- L'évolution démographique ;
- La restauration et la préservation de la biodiversité ;
- Le changement climatique ;
- La fracture sociale.

Pour gérer ces défis, elle met en évidence cinq thèmes prioritaires en lien avec les besoins fondamentaux prioritaires : le logement, les modes de production et de consommation, la cohésion sociale, l'alimentation et la santé, pour lesquels elle propose une vision à 2050, et 2 thèmes sous-jacents en lien avec les besoins induits : l'énergie et la mobilité. L'aménagement du territoire, la

recherche, l'innovation, la compétitivité, l'éducation et la formation étant considérés comme des leviers de transition.

- Le document cible-t-il les espaces ruraux ? Quelles conceptions de la ruralité sont exprimées à travers ce document ?

Les espaces ruraux ne sont pas ciblés par le document qui vise la Wallonie dans son ensemble, et ils ne font pas l'objet de développements spécifiques, mais la ruralité est abordée à l'occasion de diverses réflexions, notamment à travers la place centrale accordée à l'alimentation (agriculture), à la cohésion sociale (accès aux services, y compris en milieu rural), et aux questions d'énergie et de mobilité et donc de localisation des activités.

Une brève allusion est faite au « *maintien d'un monde rural actif et vivant, travaillant en complémentarité avec les besoins des zones urbaines.* »

- Quel diagnostic pour les espaces ruraux ?

La vision ne propose pas de diagnostic spécifique aux espaces ruraux.

- Quelles orientations générales ? Quelles dynamiques sont encouragées ou freinées ?

De manière générale, le souci de valorisation des spécificités territoriales et ressources endogènes dans une optique de développement durable présent dans la vision globale de la Wallonie à l'horizon 2050 est à relever, et peut servir de base à une valorisation des territoires ruraux et à leur résilience (p.78) :

« Elle (la Wallonie) occupera une position de pointe en matière de développement durable, notamment grâce à l'implication des parties prenantes dans les processus de transition. Elle continuera à capitaliser sur ses spécificités territoriales pour tenter de se démarquer des autres régions européennes et devenir, dans les thèmes qu'elle aura privilégiés, un fer de lance en matière de pratiques durables. »

Et plus loin : *« Les fonctions sociétales auront été repensées sous l'angle de la résilience, en vue de résister à des chocs exogènes et pouvoir être assurées dans toutes les circonstances. A cet effet, la Wallonie utilisera autant que possible les ressources locales de façon à se prémunir contre les aléas externes en dehors de son contrôle. »*

L'attention permanente pour les ressources naturelles est un des axes forts de la stratégie. *« Les ressources renouvelables ne seront pas exploitées au-delà de leur taux de renouvellement et les ressources non-renouvelables seront utilisées avec le maximum de parcimonie... Les déchets seront gérés comme des ressources. L'économie reposera largement sur les principes de la circularité, de la fonctionnalité⁷ et du circuit court. Le but est d'accroître davantage le bien-être de tous les individus et la prospérité des entreprises en Wallonie. »*

La conception de la satisfaction des besoins qui sous-tend ici le développement durable mérite d'être soulignée : *« Les besoins de liberté, d'identité, de participation, de compréhension, de créativité, de lien, recevront une attention équilibrée relativement aux besoins de confort et de plaisirs matériels. »*

⁷ L'économie de la fonctionnalité consiste à valoriser l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même, en vue de réduire la consommation de ressources naturelles, en ce compris de matières (Bureau Fédéral du Plan, 4^e rapport fédéral sur le développement durable, pp. 19 et 35).

Le document propose d'agir sur différentes dynamiques affectant négativement le territoire :

- lutter contre la dualisation sociale à travers le renforcement de l'accès à la mobilité et aux soins de santé grâce à un équipement équilibré du territoire, mais aussi à travers des modes de production minimisant les impacts sociaux ;
- lutter contre la perte de biodiversité à travers une agriculture raisonnée ;
- diminuer les consommations énergétiques et lutter contre le changement climatique ;
 - par la réduction des consommations énergétiques liées à la mobilité : une localisation appropriée des activités quotidiennes permettant de réduire le recours à la voiture, et des unités de production, de distribution et de consommation, et de chaînes logistiques multimodales permettant de réduire la demande de transports routiers ;
 - par la souveraineté alimentaire, l'organisation en circuits courts, l'utilisation des sous-produits comme intrants dans d'autres processus de production, la minimisation des impacts environnementaux des modes de production ;
 - par des logements et des secteurs économiques moins énergivores. Or le logement en milieu rural, les travaux de la CPDT l'ont montré⁸ est actuellement nettement plus énergivores ;
 - Par le développement des énergies renouvelables.

La vision 2050 de l'**alimentation** fait allusion à la production agricole et à la commercialisation des produits. Elle prône l'accès à une alimentation saine et nutritive, la souveraineté alimentaire, l'organisation en circuits courts et l'utilisation des sous-produits comme intrants dans d'autres processus de production, des modes de production performants, permettant des conditions de travail décentes et minimisant les impacts sur l'environnement.

Par ailleurs, « la multifonctionnalité caractérisera les modes de production agricole, ce qui contribuera à la diversité des paysages et au maintien d'un monde rural actif et vivant, travaillant en complémentarité avec les besoins des zones urbaines. La production agricole alliera harmonieusement productions animales et végétales pour contribuer à la fertilité des sols, à l'atténuation des changements climatiques et à la promotion de la diversité biologique ».

La vision 2050 de la **santé** indique que « les inégalités socio-économiques d'accès aux soins de santé resteront en constante diminution. L'offre de soins sera répartie de façon équilibrée sur le territoire pour veiller à éviter les inégalités entre bassins de soin »... « Différents types d'infrastructures et de services auront été développés pour répondre, de la façon la plus appropriée sur le plan humain, et la plus efficiente sur le plan économique, aux besoins de la population, avec une attention particulière pour les publics fragilisés. Une priorité sera accordée aux problèmes de santé mentale et à leur prévention. »

La vision 2050 en matière d'**énergie** appelle à une Wallonie plus pauvre en carbone, grâce à une diminution substantielle de la consommation d'énergie (logements (densité, compacité, mode de chauffage, etc.) et secteurs économiques moins énergivores, modes de transport plus durables), à la modification du mix énergétique (part plus importante du renouvelable, coexistence entre

⁸ Voir notamment CPDT. 2011. Le diagnostic territorial de la Wallonie 2011, p.23 : Carte 4 - Emissions de GES du stock bâti résidentiel en Wallonie par commune. « Les zones rurales au Sud du Sillon Sambre et Meuse montrent des résultats d'autant moins bons que leur bâti est à la fois dispersé et âgé ».

productions centralisées et décentralisées) et à des systèmes de capture et de stockage du CO2. « *Le potentiel de production d'énergie renouvelable en Wallonie aura été défini, revu régulièrement et exploité, en veillant en particulier à utiliser parcimonieusement le sol et à ne pas porter atteinte aux autres fonctions économiques (alimentation, environnement). ... Cet investissement dans les énergies renouvelables produira des effets positifs en matière d'environnement, de santé, d'emploi et de renforcement de l'économie wallonne.* »

En matière de **mobilité**, les modes de transport durables des personnes et des marchandises « *devraient être accessibles physiquement, géographiquement et financièrement, tout en ne mettant pas en danger la santé publique et l'environnement* ». La demande de mobilité de personnes sera rencontrée grâce à une « *politique d'aménagement du territoire qui prenne en compte la notion d'accessibilité (réduire les distances entre les diverses activités quotidiennes, favoriser les localisations permettant d'utiliser davantage les transports en commun, la marche, le vélo) et permette par conséquent de réduire la part de la voiture pour les déplacements de personnes* ».

En matière de transport des marchandises, « *la localisation appropriée des unités de production, de distribution et de consommation, et de chaînes logistiques multimodales aura un impact bénéfique sur la demande de transports. Par ailleurs, un shift modal devrait avoir lieu en faveur des modes de transport ferroviaire, maritime, fluvial, qui seront utilisés par les entreprises* ».

Le document présente ensuite un tableau d'objectifs existants par thème, appelés « *chemins de transition* ». Il s'agit d'objectifs quantitatifs ou qui pourraient aisément être mesurables à l'aide d'indicateurs. Ils sont issus des plans stratégiques adoptés par le Gouvernement wallon, de normes ou engagements suprarégionaux, de communications de la Commission en passe d'être approuvées.

- *Quelles recommandations ? Sur quels capitaux cherche-t-on à agir ? Sur base de quels schémas de causalité ?*

L'approche sera brève et centrée sur les objectifs généraux (non spécifiques aux territoires ruraux) relatifs aux différents capitaux, car la Stratégie wallonne de développement durable est émise avant tout en termes d'objectifs, sans déboucher à ce stade sur un programme d'actions.

- *Le capital social*

Les objectifs : améliorer la cohésion sociale, le bien-être dans ses aspects matériels et immatériels, lutter contre les discriminations, donner la priorité aux besoins essentiels des plus démunis.

Les leviers : modes de production minimisant les impacts sociaux.

- *Le capital humain*

Les objectifs : développer la responsabilité citoyenne, les attitudes de production et de consommation responsables.

- *Le capital naturel*

Les objectifs : diminuer la consommation énergétique, développer les énergies renouvelables, préserver la biodiversité.

Les leviers : diminuer les consommations dans les secteurs du logement, de la mobilité, des activités économiques, notamment par des localisations minimisant les distances et le recours à la voiture, développer une économie circulaire et des circuits courts, des modes de production diminuant les impacts environnementaux.

- *Le capital bâti*

Les objectifs : permettre l'accès de tous aux soins de santé et à la mobilité.

Les leviers : améliorer le niveau d'équipement du territoire dans une optique d'efficience.

- *Le capital politique*

Les objectifs : améliorer la participation citoyenne, favoriser les complémentarités entre les zones rurales et urbaines.

5.1.1.3. Le Programme Wallon de Développement Rural 2014-2020

Notre analyse s'appuie sur la version du 27 janvier 2014, la plus récente disponible au moment de ce travail.

○ Introduction : la politique de développement rural de l'UE

Conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et de la PAC, la politique de développement rural de l'UE pour la période 2014-2020 poursuit trois **objectifs stratégiques à long terme** :

- favoriser la compétitivité de l'agriculture ;
- garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création d'emplois et leur préservation.

La politique est mise en œuvre au moyen de **programmes de développement rural (PDR) nationaux et/ou régionaux** d'une durée de sept ans; en l'occurrence pour la Wallonie, il s'agit du PWDR 2014-2020, actuellement en cours d'approbation. Ces programmes sont basés sur une analyse AFOM.

Les États membres doivent axer leurs programmes de développement rural sur au moins quatre des **six priorités européennes communes**:

- encourager les transferts de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture et dans les zones rurales ;
- améliorer la viabilité et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts ;
- promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, le bien-être des animaux et la gestion des risques dans l'agriculture ;
- restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la sylviculture;
- promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier ;
- promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Des champs prioritaires d'intervention sont précisés pour chaque priorité de la politique de développement rural. Dans leurs PDR, les États membres et les régions fixent des objectifs quantifiés pour chacun de ces domaines prioritaires, sur la base de l'analyse des besoins des territoires couverts par ces programmes. Ils présentent alors les mesures envisagées pour atteindre ces objectifs, ainsi que le budget alloué à chacune de ces mesures.

○ Le document cible-t-il les espaces ruraux ? Quelles conceptions de la ruralité sont exprimées à travers ce document ?

L'AFOM du PWDR, peu détaillée, est effectuée sur toute la Wallonie et ne s'attelle pas à définir des espaces ruraux. Elle met l'accent sur certains domaines : l'agriculture, la forêt, l'environnement et le climat.

Le document est forcément orienté sur les priorités européennes ouvrant le droit à des financements, et donc avant tout sur des **secteurs d'activités économiques ruraux ayant toutefois**

une grande emprise territoriale : agriculture, sylviculture, agro-alimentaire. Le monde rural est donc avant tout abordé par le prisme des activités économiques, celles-ci devant toutefois opérer une transition vers une économie sobre en carbone et résiliente face au changement. Le défi auquel le programme s'attelle est de stimuler la compétitivité et l'innovation dans ces activités tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles.

Ceci nous mène à une seconde porte d'entrée, la ruralité comme **espace de ressources naturelles à préserver et gérer durablement**.

Aucune définition de la ruralité ou des espaces ruraux n'est donnée a priori. Comme on l'a dit, le focus est mis sur les activités économiques rurales et les ressources naturelles, donc sur des fonctions et affectations du sol essentiellement rurales, peu importe leur localisation au sein du territoire wallon.

Une mesure cependant fait l'objet d'un zonage d'intervention visant les communes rurales ou semi-rurales : à côté de ces approches sectorielles centrées essentiellement sur les espaces non bâtis, une approche plus territoriale et transversale vise le développement économique et la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales, mise en œuvre par la mesure LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)⁹. Des projets intégrés et multisectoriels, portant sur des thématiques comme l'économie rurale, l'environnement, le patrimoine, au service d'une stratégie territoriale clairement affirmée peuvent être subventionnés. Les candidats à ce programme doivent :

- définir un territoire pertinent de minimum 3 communes rurales ou semi-rurales au sens de la classification des communes selon l'indicateur de ruralité (SPW, DGO3, janvier 2013) ;
- mettre en place un partenariat public-privé et constituer un groupe d'action locale (GAL) ;
- élaborer un Plan de Développement Stratégique ;
- développer des projets de coopération entre GAL (Le nombre maximum de GAL qui sera financé dans le cadre de la programmation 2014-2020 a été fixé par la Wallonie à 17).

Le PWDR fait allusion à l'importance de l'approche supra-communale et des relations ville-campagne : *« l'approche territoriale centrée sur les communes qualifiées de rurales, tel que cela est appliqué dans le cadre des ODR-PCDR, est tout-à-fait pertinente »* ... *« Cependant, l'ouverture à la transcommunalité semble constituer une approche plus appropriée eu égard à d'autres enjeux mis en évidence au terme de la SWOT. On peut notamment citer les besoins et complémentarités entre les villes et les espaces ruraux ou les rapports entre pôles d'appui et zones rurales selon la terminologie du SDER. Les besoins découlant des enjeux liés à cette sous-priorité sont : favoriser les coopérations supra-communales fondées sur un territoire plus englobant que celui des communes, afin de rationaliser la logique d'intervention locale relative à certaines politiques sectorielles ; soutenir les actions favorisant le renforcement des relations villes-campagnes ; soutenir les initiatives d'amélioration de l'accès aux équipements et services en particulier en faveur des catégories les moins mobiles. »*

⁹ Voir à ce sujet : Programme wallon de développement rural 2014-2020. Guide du candidat Leader. Comment élaborer votre dossier ?

○ Quel diagnostic pour les espaces ruraux ?

Le diagnostic, on l'a dit, est centré sur la Wallonie dans son ensemble, et ciblé sur les activités économiques et ressources naturelles. Le PWDR procède en quelques pages à une description générale et à une analyse AFOM du territoire wallon en fonction des priorités européennes, puis à une identification des besoins par priorité et sous-priorité.

▪ *Première partie : Généralités*

✓ L'occupation du territoire

En introduction, le document rappelle que le territoire wallon est occupé pour moitié par des terres agricoles, et pour 29 % par des surfaces boisées. Les surfaces urbanisées, en constante progression (+23 % en 25 ans) représentent 15 % du territoire pour une densité moyenne de population de 211 hab. / km², cette urbanisation se faisant au détriment des terres agricoles (-5,7 % en 25 ans) avec des conséquences en termes de fragmentation des habitats naturels, de perturbation du cycle naturel de l'eau et du fonctionnement des écosystèmes.

✓ Les aspects socio-économiques

La Wallonie présente un taux de chômage important, surtout chez les jeunes, un bon niveau d'instruction, un PIB par habitant de 25.000 euros soit 1,7 % sous la moyenne européenne, une valeur ajoutée brute de 78.909 millions d'euros, à laquelle le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche), ne contribue que pour moins d'1 %, cette part ne cessant de régresser.

✓ L'agriculture

En 2012, 23.214 personnes ont exercé une activité régulière dans les secteurs agricole et horticole, ce qui représente une diminution de moitié par rapport à 1990. 2 % des emplois en Région wallonne sont situés dans le secteur primaire. Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles était de 13.405 en 2013, alors qu'il était de plus de 29.000 en 1990. Plus de 50 % des exploitations sont spécialisées en productions bovines, un quart en grandes cultures, les autres étant mixtes. Les exploitations du type « cultures agricoles » ont un revenu du travail par unité de travail nettement supérieur aux autres.

La taille des superficies cultivées par exploitation est en augmentation continue : plus de la moitié dépassent les 50 ha. Les 710.000 ha de SAU sont constitués de 55 % de terres arables (la moitié plantées de céréales, un quart de cultures fourragères, et le solde de plantes industrielles dont la betterave sucrière et la pomme de terre), et 45 % de prés et prairies permanentes. La superficie sous contrôle (bio et conversion) est de près de 50.000 ha en 2012, soit une augmentation de 11,5 % par rapport à l'année précédente. Le paysage bio wallon est dominé par les superficies fourragères.

Si la formation des exploitants s'améliore au cours des années, leur âge augmente également. Parmi les exploitants de 50 ans et plus, un sur cinq seulement pensait avoir un successeur en 2010, un sur trois étant dans l'incertitude.

✓ L'industrie agro-alimentaire

L'industrie agro-alimentaire employait 22.960 travailleurs en 2012, pour un quart logés dans des entreprises de moins de 20 travailleurs. L'emploi y est relativement stable et concerne surtout des ouvriers de sexe masculin. Le secteur-phare est la boulangerie-pâtisserie qui concentre 37 % des emplois salariés du secteur. L'industrie agro-alimentaire wallonne est centrée sur l'exportation, aux trois-quarts ciblée sur 6 pays européens proches. Les relations avec le Sud-Est asiatique se développent.

✓ La forêt

Les forêts wallonnes sont peu diversifiées, 90 % des surfaces sont valorisées pour la production de bois. La filière-bois, de la gestion forestière au négoce de détail des produits bois et dérivés est évaluée à 7.811 entreprises, ce qui représente 18.824 emplois (13.275 salariés et 5.549 indépendants).

✓ L'environnement

Biodiversité : 31 % des espèces animales et végétales étudiées sont menacées de disparition, et près de 9 % ont déjà disparu, la diminution la plus flagrante concernant les oiseaux des milieux agricoles. Près d'un tiers des oiseaux-nicheurs sont également menacés de disparition. En lien avec l'urbanisation croissante et des pratiques agricoles et sylvicoles inadaptées, la Wallonie est particulièrement touchée par la fragmentation des habitats, ce qui constitue une grande menace pour le déplacement des espèces.

Sites Natura 2000 : 240 sites Natura 2000 couvrent une superficie de près de 221.000 ha, soit 13 % du territoire régional. Ils constituent les $\frac{3}{4}$ du réseau écologique wallon. Ces sites sont composés à 70 % de forêts, 16 % de prairies, jachères, vergers, et 2 % de cultures. Ils représentent 5 % des terres agricoles.

Eau : les concentrations moyennes en nitrates sont en diminution. Les cours d'eau les plus eutrophes sont situés au Nord de la Région, dans le district de l'Escaut.

Air : les émissions de GES en Wallonie se situent au-dessus de la moyenne européenne. Elles ont toutefois diminué de plus de 20 % depuis 1990, malgré l'augmentation du transport routier, et grâce à des réductions marquées dans le secteur de l'énergie (recours au gaz naturel) et de l'industrie.

Sol : les pertes en sol dues à l'érosion hydrique ont doublé entre 1971 et 1993 mais se sont stabilisées ensuite. Les régions les plus impactées sont les régions limoneuse et sablo-limoneuse. Les sols les plus carencés en matière organique sont situés dans les zones de grandes cultures. Des mesures d'amélioration sont la valorisation des engrais de ferme et de matières exogènes, les MAE, le non-labour. La restitution des résidus de récolte constitue aussi un élément-clé qui s'oppose à leur utilisation à des fins énergétiques.

Changement climatique : ce changement a des impacts sur l'agriculture, les forêts et la biodiversité.

Energie : entre 1990 et 2010, la consommation énergétique finale de la Wallonie a baissé d'environ 5 %. En 2010, les énergies renouvelables (surtout biomasse, énergie éolienne et photovoltaïque) couvraient 7 % de la production nette d'électricité et 10,2 % de la consommation finale.

▪ *Deuxième partie : Centration sur les priorités européennes*

✓ P1 : encourager les transferts de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture et dans les zones rurales

– Atouts

- De nombreux acteurs et activités de recherche et de formation existent (offre de formation multisectorielle à l'attention des agriculteurs abondante et souvent gratuite, de même que des services de conseils thématiques). Toutefois, on observe un certain cloisonnement et un manque de vision globale et de transversalité, ainsi qu'un manque de formalisation d'une offre de formation continuée. La DPR prévoit utilement de créer des guichets uniques en matière de conseil, formation, encadrement et services aux agriculteurs.

- La recherche est assez développée sur les thèmes des priorités 2, 4, 5. Il existe un pôle de compétitivité Wagralim consacré à l'agro-industrie, dont le manque d'ancrage direct avec la production est déploré, mais qui constitue une potentialité, notamment pour la valorisation non alimentaire de biomasse végétale ou d'extraits d'origine végétale (chimie verte). Des recherches appliquées à effet climatique positif relatives à la valorisation de la biomasse non noble et aux énergies renouvelables sont en cours.
- Faiblesses
 - 50 % des agriculteurs disposent d'une formation uniquement pratique; une partie d'entre eux sont cependant peu enclins à se former davantage. L'enseignement agricole est peu centré sur les enjeux environnementaux et climatiques.
 - La recherche et développement est faible sur la valorisation secondaire du bois, sa transformation industrielle et l'innovation dans ce domaine.
 - Les résultats de recherche ne sont pas suffisamment diffusés.
- ✓ P2 : améliorer la viabilité et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts
 - Atouts
 - Le savoir-faire et le niveau de technicité des agriculteurs et autres opérateurs de la filière agricole sont assez élevés. Certains sont orientés vers la compétitivité-coût, d'autres, plus diversifiés, semblent plus résilients (qu'ils soient conventionnels (ex. culture-lait), ou alternatifs (agriculture biologique, circuits courts,...) et plus orientés vers la compétitivité hors-coût (différenciation des produits).
 - L'agriculture biologique est en fort développement depuis plus de 10 ans, surtout en élevage bovin.
 - Faiblesses
 - Faiblesse de la valeur ajoutée par unité de produit en lien avec :
 - des systèmes agricoles privilégiant la production primaire de masse à bas prix, dépendante de l'industrie agro-alimentaire, au détriment de la transformation et de la commercialisation ;
 - une hausse du coût des intrants (ex. alimentation animale) et de l'énergie ;
 - un manque d'organisation collective des agriculteurs.
 - Forte dépendance des aides pour les productions conventionnelles (viande, lait, céréales).
 - Productions animales et bovines dépendantes d'aliments importés, d'aides PAC, de normes coûteuses à respecter. Faible viabilité économique des exploitations en zone défavorisée où les productions bovines sont fort implantées.
 - Pistes
 - Il existe des potentialités d'exploitation de produits à plus haute valeur ajoutée (produits et matériaux issus de l'agriculture, chimie verte,...).

✓ P3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, le bien-être des animaux et la gestion des risques dans l'agriculture

– Atouts

- Production wallonne située au centre d'un très grand marché de consommateurs.
- Développement des organismes de promotion des produits et circuits courts, mais avec un manque de stratégie globale et d'informations statistiques sur le phénomène, et un manque de débouchés (notamment pour certains produits bio) ce qui déforce l'effet de levier potentiel. Le code wallon de l'agriculture et le plan de développement de l'agriculture biologique s'attellent à définir une vision à long terme.
- Développement de l'agriculture biologique.

– Faiblesses

- Difficulté de faire émerger des projets collectifs au sein du milieu agricole. Néanmoins on peut citer a contrario les groupements de producteurs pour la filière lait.

✓ P4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la sylviculture

– Atouts

- Mise en place régionale de différentes mesures réglementaires en faveur de l'environnement, mais retard important dans la mise en œuvre de Natura 2000, et manque de cohérence entre les mesures.
- Incitation au développement des énergies renouvelables,
- Participation volontaire des agriculteurs aux MAE, mais impact limité en l'absence de caractère obligatoire
- Diffusion des bonnes pratiques d'épandage et de gestion de l'azote.

– Faiblesses

- Intensification de l'agriculture au Nord du Sillon dommageable pour l'environnement.
- Impératifs de compétitivité favorisant plutôt les pratiques intensives et les exploitations spécialisées, dont les impacts sur l'environnement sont plus importants.
- Problèmes de pollution des sols (apports excédentaires d'azote organique, saturation en phosphore d'environ 2/3 des sols wallons (eutrophisation)), pollution des masses d'eau par les nitrates, les mesures actuelles risquant d'être insuffisantes.
- Faiblesse du réseau écologique qui ne permet pas de maintenir un réseau d'habitats suffisant.
- Pertes potentielles en sols en augmentation d'environ 75 % en 40 ans.

– Pistes

- Possibilité de rémunérer les services écologiques : lutte contre les inondations, lutte intégrée, potabilité de l'eau, fertilité des sols, etc.

✓ P5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier

- Atouts
 - Les émissions de GES de l'agriculture ont diminué depuis les années 90, à cause d'une diminution de l'utilisation d'engrais et d'une diminution du cheptel laitier.
 - Les émissions de GES de l'industrie agroalimentaire ont diminué depuis 2004, grâce aux accords de branche et au système d'échange de quotas.
- Faiblesses
 - Les émissions liées à la consommation de l'énergie ne représentent que 7 % des GES de l'agriculture, mais l'efficacité énergétique ne s'améliore pas.
 - Les exploitations wallonnes sont majoritairement orientées vers l'élevage de bovins, ce qui conduit à des émissions importantes de CH₄ et N₂O.
 - La consommation énergétique des industries agro-alimentaires est en augmentation depuis 1990 (surtout à cause de la production de sirop de fructose à partir de chicorée).
 - Facteurs limitant le développement de l'agroforesterie : nécessité d'adapter les techniques culturales, incertitude réglementaire, mentalités, etc.
- Pistes
 - Un développement de la biométhanisation permettrait une meilleure valorisation des effluents, une réduction des émissions de GES qui y sont liées et un retour de matière organique stable au sol. Plusieurs facteurs entraînent cependant un sous-investissement dans la biométhanisation : incertitude sur la rentabilité, difficultés de traçabilité des produits, difficultés administratives, inadéquation des aides, réseau de gaz wallon peu étendu, ce qui limite le potentiel d'injection de gaz issu de la biométhanisation. Le gisement exploitable est actuellement exporté au lieu d'être valorisé en Wallonie.

Un gisement exploitable de bioénergies existe en Wallonie, mais de nombreuses bioénergies n'en sont qu'à leurs débuts et ne peuvent pas être développées à large échelle. Le développement des bioénergies menace toutefois la rentabilité de secteurs qui jusqu'à présent pouvaient disposer de sous-produits gratuits aujourd'hui devenus payants (ex. sciures dans la fabrication de panneaux et papiers).

- Bien que la biomasse représente plus de 62 % des sources d'énergie renouvelable, elle est en grande partie importée ; certaines cultures de biomasse pourraient être développées (ex. miscanthus).
- L'enjeu pour la Région est de réduire les pertes de carbone dans les sols, particulièrement au Nord du Sillon. Les forêts et les sols agricoles présentent peu de potentiel pour accroître les stocks de carbone.
- Certaines exploitations présentent un potentiel de développement de l'énergie solaire.
- Un outil est en cours de développement pour aider les exploitants à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES.

✓ P6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

– Atouts

- L'exode rural a presque disparu en Wallonie et le milieu rural est attractif pour des jeunes ménages et/ou des personnes âgées.
- Un réseau routier dense et des « pôles « urbains » locaux desservant pratiquement tous les territoires.
- Les services à domicile se développent et des incitants existent pour la création de maisons multiservices et de bus multiservices (PDR).
- Les réseaux NTIC se développent, mais restent insuffisants dans certaines zones marginales. Seuls 21 % des agriculteurs sont connectés en 2006.
- Les opérations de développement local sont bien implantées en milieu rural (ODR, GAL).
- L'importance économique de la forêt et de la filière bois est insuffisamment valorisée en particulier en ce qui concerne les feuillus.
- Une politique d'Incitation au développement économique est développée à travers les zones-franches, halls-relais, ateliers ruraux.
- Le plan HP et les PCS soutiennent la cohésion sociale.

– Faiblesses

- Diminution des services publics (transports en commun, écoles,...) dans les zones les moins densément peuplées.
- Développement de « villages-dortoirs » vu le découplage entre activités économiques et habitat.
- Exode rural des jeunes représentant une perte de capital humain pour le développement économique.
- Impact environnemental, patrimonial, pression foncière et augmentation des charges communales (égouttage, déchets,...) découlant du développement résidentiel en milieu rural.
- Vieillesse plus marquée dans certaines zones rurales sujettes au déclin démographique.
- Augmentation de la demande de logements notamment liée à la diminution de la taille des ménages, manque de logements locatifs et pour les ménages à faibles revenus.
- Concentration de la précarité dans certaines zones défavorisées et zones de loisirs résidentielles.
- Vulnérabilité économique accrue face au coût de l'énergie (chauffage, déplacements).
- Faible taux d'emploi et contraction des emplois agricoles et industriels. Taux de pauvreté plus important chez les agriculteurs.

– Pistes

- Nouvelles formes d'habitat durable, écoquartiers mixtes socialement et fonctionnellement.
- Renforcement des liens entre les villes et les espaces ruraux (aires de coopération supra-communales, contrats de pays, pôles d'appui en milieu rural, interfonds FEADER-FEDER).

- Relocalisation de certaines activités économiques en milieu rural grâce aux filières courtes et au tourisme rural, au développement d'emplois dans le secteur social en lien avec le vieillissement de la population.

○ Quelles orientations générales ? Quelles dynamiques sont encouragées ou découragées ?

La principale dynamique encouragée est la dynamique économique, à travers le soutien à la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, et au développement économique plus général des communautés rurales, incluant la création d'activités et d'emplois.

En vue de lutter contre le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, La transition vers une économie sobre en carbone et résiliente face aux changements est également encouragée, ce qui suppose d'instaurer aussi une dynamique de gouvernance en faveur de la gestion durable des ressources.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est également encouragée, mais dans les faits correspond à peu de mesures opérationnelles si ce n'est celles qui touchent à l'augmentation des revenus des agriculteurs, l'amélioration de l'accès aux équipements (qui est également en faveur de la dynamique résidentielle), la création d'emplois,...

○ Quelles recommandations ? Sur quels moteurs cherche-t-on à agir ?

- *Le capital humain*

Les objectifs : améliorer la dynamique économique, tout en la rendant plus durable : rendre l'agriculture et les activités rurales plus compétitives, innovantes, et respectueuses de l'environnement, favoriser la création d'entreprises

Les leviers : encadrer, sensibiliser, conseiller, former...

De nombreuses actions visent à l'acquisition de compétences pour une gestion efficace de l'entreprise et des techniques de production à la fois innovantes et compatibles avec un développement durable. Les agriculteurs sont encouragés le cas échéant à restructurer et moderniser leur exploitation, à diversifier leurs activités.

- Encouragement des transferts de connaissance et de l'innovation par l'information, le conseil, la formation permanente, l'échange d'expériences, l'organisation de visites, de stages, de projets de démonstration, de plate-forme innovantes ;
- Information et formation des jeunes agriculteurs ;
- Sensibilisation aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- Formations dans le domaine de l'E-business.

Plus particulièrement, un dispositif de conseil sera mis en place pour la mise en œuvre de la PAC:

- Soutien au respect des conditions liées au verdissement et à la conditionnalité ;
- Soutien à l'élaboration d'un plan de reprise, à l'analyse de rentabilité, à la recherche d'opportunités de diversification ;
- Analyse des performances énergétiques des outils de production et pistes d'amélioration.

▪ *Le capital financier*

Les objectifs : améliorer la dynamique économique, tout en la rendant plus durable : rendre l'agriculture et les activités rurales plus compétitives, innovantes, et respectueuses de l'environnement

Le levier : soutenir les investissements

Les premières évaluations du PDR 2007-2013 montrent l'utilité des mesures de soutien à l'investissement. Celles-ci s'adressent aux exploitations agricoles et forestières, aux coopératives de première transformation (en ce compris le bois) et aux entreprises rurales. Il s'agit d'un soutien à des investissements individuels mettant en avant une agriculture plus performante, plus respectueuse de l'environnement et le développement d'activités créatrices d'emploi.

- Soutenir le développement d'activités génératrices d'emploi, basées sur la valorisation de ressources endogènes (transformation, commercialisation,...) et la diversification vers des activités non agricoles via l'aide à l'investissement, l'appui à la création et au développement de ce type d'entreprises ;
- Encourager l'amélioration de la valeur ajoutée des exploitations agricoles en favorisant les produits de niche, la diversification des activités, la valorisation/commercialisation des productions ;
- Pour améliorer la valeur ajoutée, encourager les agriculteurs à restructurer et moderniser leur exploitation, à se diversifier par des aides à l'investissement agricole et non agricole (diversification, autonomisation alimentaire et énergétique, différenciation des produits, tourisme, accueil, artisanat,...) ;
- Aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs ;
- Aide à l'investissement des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires pour soutenir la transformation et la commercialisation des produits agricoles locaux ;
- Valorisation des produits locaux et des circuits courts.

▪ *Le capital social*

Les objectifs : améliorer la compétitivité du secteur agricole (dynamique économique) par le renforcement du pouvoir de négociation des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire, le renforcement des liens entre la recherche et les exploitations et entreprises

Le levier : renforcer la coopération :

- Les coopérations de diverses natures et le soutien aux groupements de producteurs sont renforcés, en vue de renforcer leur pouvoir de négociation et la valorisation de leur production au sein de la chaîne alimentaire ;
 - Formation et accompagnement à la création de groupements d'agriculteurs, de circuits courts,...
- Les actions de coopération visent à financer des organismes de vulgarisation qui s'associent à d'autres acteurs pour mener des actions visant à valider les résultats de la recherche (essais démonstratifs par exemple) et à assurer la promotion et la diffusion des nouvelles connaissances ;
- soutien de plateformes innovantes pour développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement,...

- *Le capital politique*

Les objectifs : promouvoir le développement local (mutualisation des équipements, action économique locale,...)

Les leviers : les coopérations supra-communales et le renforcement des relations ville-campagne

- Promouvoir le développement local à l'échelle de groupements de communes et les coopérations supra-communales, notamment via le programme leader ;
- Soutenir les actions favorisant le renforcement des relations ville-campagne.

- *Le capital naturel*

Les objectifs : préserver les écosystèmes, la biodiversité et les ressources naturelles, lutter contre le changement climatique

Les leviers : investissements dans le capital bâti et humain (aménagement de protection de l'environnement, dispositifs de réduction des consommations énergétiques, énergies renouvelables, recherche...), sensibilisation des acteurs, réglementation de zones protégées et mesures compensatoires, soutien à l'agriculture biologique

- Préserver les écosystèmes liés à l'agriculture et à la sylviculture, préserver la biodiversité, y compris forestière, améliorer la gestion de l'eau et des sols :
 - Investissements dans des aménagements pour lutter contre les érosions et les inondations ;
 - Soutien des services écosystémiques (mise en place de haies, bandes boisées,...) et des investissements verts ;
 - Soutien à l'agriculture biologique (*budget de 100 millions d'euros*) ;
 - Paiements au titre de Natura 2000 et en faveur des zones défavorisées (*budget de 30 millions d'euros pour Natura 2000 pour la reconversion de zones sensibles en zones Natura 2000 et la compensation de la perte de revenus des exploitants*) ;
 - Soutien de plateformes innovantes pour développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ;
 - Mesures agri-environnementales.
- Répondre au défi climatique, diminuer les émissions de GES et développer les énergies renouvelables
 - Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et l'agroalimentaire par une diminution de la consommation énergétique (peu de progrès jusqu'à présent) et de l'utilisation d'engrais minéraux dont la production est énergivore, via appui, conseil, accompagnement et via des investissements physiques non productifs ;
 - Développer les énergies renouvelables et bioénergies via l'appui de projets-pilote et de recherches appliquées, ainsi que l'information et la sensibilisation des acteurs ;
 - Agir sur les émissions de GES des ruminants, qui sont une des principales sources d'émission du secteur agricole ;
 - Agir sur les émissions de GES des effluents (stockage et valorisation, pour limiter les émissions de méthane et de protoxyde d'azote).

- *Le capital bâti*

Les objectifs : rénover les villages, mettre à disposition les équipements en services de base, renforcer l'infrastructure économique

Les leviers : investissements

- Infrastructures en matière de santé, autres services de base, infrastructures touristiques, etc. en complémentarité avec les ODR. Une nouveauté est le développement d'associations de santé intégrée en milieu rural ;
- Soutenir les initiatives d'amélioration de l'accès aux équipements et services en particulier en faveur des catégories les moins mobiles ;
- Améliorer l'accès aux TIC et leur qualité (en complément ODR, PCDN, PCM).

5.1.1.4. Le projet de plan régional de mobilité durable pour la Wallonie

Document stratégique concerné : projet de Plan Régional de Mobilité Durable pour la Wallonie (PRMD)

- Rapport de synthèse – phase 1 : diagnostic et enjeux – avril 2014
- Rapport de synthèse – phase 2 : vision 2030 – avril 2014
- Rapport de synthèse – phase 3 : plan d’actions – avril 2014

○ Que dit le document stratégique en général...

Le projet de Plan Régional de Mobilité Durable pour la Wallonie (PRMD) veut assurer, à travers la mobilité, une transversalité entre l'aménagement du territoire, le développement économique et territorial, le climat et l'énergie.

Le projet de PMRD a pour buts :

- « d'établir une synthèse d'une série de documents¹⁰ (en mobilité, aménagement et développement territorial et environnement) pour en dégager une vision cohérente à l'échelle régionale et transfrontalière, afin d'accompagner le développement économique de la région dans un cadre durable ;
- de présenter le cheminement nécessaire jusqu'à la situation 2030 souhaitée, en définissant notamment des priorités d'investissements, des outils de gestion à mettre en place, des propositions concernant la gouvernance ;
- de définir les orientations pour assurer la cohérence des initiatives menées à une échelle locale et ainsi de fixer un cap. »

Le projet de PRMD reprend les objectifs et la structure territoriale du projet de SDER 2014 tel que présenté à l'enquête publique début 2014 qui, pour mémoire, n'a toujours pas été approuvé par le gouvernement et qui dans la version 2 du CoDT en cours de révision change de contenu et de nom (SDT pour Schéma de Développement Territorial).

La vision 2030 multimodale proposée est déclinée à 3 échelles (supranationale et interrégionale ; métropolitaine et zone urbaine ; et enfin, zones interurbaines et rurales) tandis que les périmètres d'étude du projet de PRMD s'appuient sur 3 échelles différentes (régionale, aires métropolitaines du projet de SDER 2014 et bassins de vie du projet de SDER 2014).

○ Brève analyse sous l'angle des dynamiques territoriales rurales

Le projet de PRMD ne traite pas spécifiquement des espaces ruraux - dénommés dans ce document **zones rurales** - mais de la mobilité. La place accordée aux espaces ruraux est **assez faible**. Les zones interurbaines sont souvent associées aux zones rurales du territoire sans que ces termes ne fassent l'objet d'une définition. Le lien entre zone rurale et faible densité (de population) est quasi systématiquement fait. Il n'y a pas de subdivision¹¹ des zones rurales. Les pôles du projet de SDER 2014 sont repris au sein de ces zones rurales. Les fonctions (agriculture / sylviculture / tourisme / biodiversité /secteur carrier /...) souvent rattachées au milieu rural ne sont pas traitées en termes de mobilité. Les relations ville-campagne sont abordées au profit des villes.

¹⁰ Dont la mobilité alternative en milieu rural, analyse à intégrer à la phase 2 de la recherche.

¹¹ Le transport de marchandises est déterminé par zones stratégiques (Liège-Namur, Hainaut-Brabant, Province du Luxembourg – sud du pays).

○ Diagnostic en lien avec les espaces ruraux

Un **Benchmarking** avec une région comparable à la partie **rurale de la Wallonie en densité** a été réalisé – à savoir les provinces de Drenthe et de Groningue au nord des Pays-Bas. Les conclusions tirées sont au niveau des transports en commun : 1. Pour les transports en commun et surtout en zones moins denses, l'intégration des réseaux ferrés et sur voirie (bus) dans une hiérarchie cohérente avec de fortes correspondances est un enjeu important. 2. Offrir un transport en commun dans des zones à faible densité (rurales) reste un objectif, mais aussi un défi opérationnel et financier.

Selon le Plan air climat énergie (PACE), la densification des zones bâties a un impact faible en termes **d'économie d'énergie et de diminution des GES au niveau des transports**. Par contre l'amélioration de l'offre de transport collectif dans la desserte de la population (TEC) a un impact important. Tout comme le potentiel de diminution des GES par l'utilisation de biocarburant est sérieux. Ceci a des conséquences potentielles sur le devenir des espaces ruraux.

Un **diagnostic et des enjeux par réseau de transport** (ferroviaires (passagers et marchandises), au niveau du réseau TEC, du réseau routier et des modes actifs) ont été posés voire cartographiés. Les zones rurales sont peu prises en compte. Toutefois, certains éléments sont intéressants pour aider à la caractérisation spatiale des dynamiques de développement territorial de l'espace rural wallon (Cf. ci-dessous). Un premier travail d'identification des lignes structurantes tram et bus a été réalisé en collaboration avec le Groupe TEC. Pour les TC (bus et tram), en milieu rural et interurbain, la vitesse commerciale est un enjeu majeur. Pour le réseau routier, une hiérarchie fonctionnelle (et pas uniquement administrative) à deux niveaux est présentée : à l'échelle métropolitaine et dans les zones denses¹², à l'échelle plus locale, au niveau de bassins de vie du projet de SDER 2014.

Les **objectifs du projet de PRMD** ont été construits en tenant compte des enjeux régionaux dans les trois domaines du développement durable : l'économie, le social, l'environnement. Ensuite, ces enjeux ont été traduits en objectifs stratégiques régionaux spécifiques au domaine de la mobilité. Finalement, une vision opérationnelle d'une mobilité durable en Wallonie, à l'horizon 2030, a été élaborée. Un seul objectif stratégique du projet de PRMD met en évidence les territoires ruraux : « Accès à la mobilité pour tous / réduction des seuils physiques (PMR), financier (bas revenus), territoriaux (urbain/rural) ». Les objectifs opérationnels ont été classés en quatre : la gouvernance (A), la demande maîtrisée (B), une mobilité transversale et multimodale (C) et la croissance de la demande captée par les modes alternatifs (D).

A. La gouvernance – /
B. La demande maîtrisée - Adéquation entre structure spatiale et réseaux de transports: – 1. Réduction des distances de déplacements par le regroupement des logements et des fonctions génératrices de déplacement dans les territoires centraux urbains et ruraux. – 2. Articulation des réseaux autour des nœuds multimodaux liée aux pôles territoriaux.
C. Une mobilité transversale et multimodale – /

¹² « Triangle wallon » : Bruxelles-Mons-La Louvière-Charleroi-Namur

D. La croissance de la demande captée par les modes alternatifs – Impact de la croissance démographique et rééquilibrage des modes

- 9. Vélotourisme, 1 créneau touristique et récréatif significatif.
- 10. Le transport collectif regroupe un maximum de voyages en milieu urbain, ainsi que sur les moyennes et longues distances vers et entre pôles urbains.
- 14. Solutions transport collectif à finalité sociale en milieu rural.

Tableau 5 : objectifs opérationnels du projet de PRMD spécifiques ou avec impacts forts sur les espaces ruraux

L'évolution du territoire wallon à l'horizon 2030 est esquissée sur base de la stratégie de développement du projet de SDER 2014, des projets de pôles commerciaux, des projets de zones d'activités économiques, des projets de pôles de loisirs. Certains éléments sont intéressants pour aider à la caractérisation spatiale des dynamiques de développement territorial de l'espace rural wallon (Cf. annexe 3). La mise en commun de ces différentes perspectives aboutit à la conclusion suivante pour les espaces ruraux : *« Au sud du sillon Sambre et Meuse, les projets auront des incidences plus locales, et bénéficieront de réserves de capacité routière suffisantes. Toutefois l'accessibilité à ces projets en transport en commun reste un enjeu au niveau social et environnemental »*.

Des **hypothèses d'évolution par mode de transport** ont été effectuées dans le cadre du projet de PRMD. Elles se concentrent sur les zones urbaines denses. La croissance de la demande ferroviaire dépendra de l'évolution du service proposé (train, multimodalité, etc.) et des politiques relatives à la voiture individuelle (stationnement, fiscalité, etc.) dans les zones rurales. Hors zones urbaines, la croissance devrait être légèrement supérieure à la croissance démographique, pour tenir compte du rattrapage du rôle des bus sur d'autres motifs de déplacements que les flux domicile – école, soit environ + 1 % par an pour les bus et les trams.

Pour le mode routier, la situation varie beaucoup plus selon les zones : liaisons interurbaines de + 1 à 1,5 %. Brabant Wallon et zones proches du Grand-Duché du Luxembourg supérieure à la moyenne: + 2,5 %. Mais pour atteindre les objectifs des plans environnementaux (stabilisation de la mobilité globale), un changement radical de société serait nécessaire entraînant des mesures hyper-volontaristes comme par exemple « l'abandon » du modèle actuel des villages et des quartiers résidentiels, pour reconcentrer très fortement l'habitat dans des espaces urbains à très forte densité.

Dans les territoires plus ruraux, la conclusion des parts modales par secteur est que la voiture reste prépondérante, la disponibilité de services locaux accessibles en modes actifs et la couverture du territoire par des transports en commun sont une nécessité sociale. Les parts modales pour les zones rurales ne sont même pas définies dans le projet de PRMD (« essentiellement en voiture »).

Les **zones rurales** et périurbaines occupent une **portion congrue au sein de la vision 2030 pour les transports des personnes** : mettre en place une armature de liaisons structurantes de transports en commun :

- hiérarchisée sur la base de principes objectivables et harmonisés sur l'ensemble du territoire ;
- articulée de l'échelle régionale à l'échelle locale ;
- assurant une bonne articulation entre les liaisons ferroviaires et tram - bus ;
- concrétisée par des lignes dont les niveaux de service sont définis ;
- complétée par une offre adéquate en zone rurale et à finalité sociale.

Certains éléments sont intéressants pour aider à la caractérisation spatiale des dynamiques de développement territorial de l'espace rural wallon (Cf. annexe 3).

La **vision 2030 pour les marchandises est déterminée par zone stratégique** (Liège-Namur, Hainaut-Brabant, Province du Luxembourg – sud du pays).

Le plan d'actions du projet de PRMD donne des éléments quant aux leviers qui peuvent être actionnés pour répondre aux objectifs du projet de PRMD.

Tous les facteurs du capital territorial sont mobilisés à l'exception du facteur naturel.

Actions du Plan d'actions du projet de PRMD spécifiques ou avec impacts forts sur les espaces ruraux <i>En italique – A adapter aux espaces ruraux</i>	Facteurs tangibles et intangibles du capital territorial mobilisés						
	Financier	Bâti	Naturel	Social	Humain	Culture	Politique
A. La gouvernance							
A1.6 - Libéralisation du transport des personnes (2019): veiller à ce que les lignes les moins rentables ne soient pas défavorisées lors de la mise en concurrence des contrats de services publics.	x						x
A2.2- Suivre et coordonner plan de mobilité sous-régionaux - à l'échelle d'un ou plusieurs bassins de vie (schéma d'accessibilité des bassins de vie) ou PiCM en zone non urbaine dans certains cas							x
A2.3 - Appuyer une démarche de "quartiers de vie" (<i>Et en milieu rural ?</i>)	x	x					x
A2.4 - Rendre obligatoires les plans de déplacement d'entreprises, de ZAE et d'événements (<i>Et en milieu rural ?</i>)				x			x
A2.5 - Suivre et promouvoir les plans de déplacements scolaires (PDS) : valable pour des écoles d'une certaine taille (<i>Et en milieu rural ?</i>)	x				x		x
A3.3 - Réaliser des enquêtes ménages globales et affinées dans les pôles majeurs et régionaux (<i>Et en milieu rural ? - si pas de connaissance pas possible de mener des politiques adéquates et de les adapter</i>)					x		x
A6.1 - Coordonner les budgets publics en lien avec la mobilité : mobilité, travaux, économie, santé, tourisme (réfléchir à un processus décisionnel qui garantisse l'utilisation la plus efficace des ressources financières) (<i>Et en milieu rural ? Quid liens avec ODR et PCDR- beaucoup de projets de sécurisation routière, modes doux et TC alternatifs</i>)	x			x	x	x	x
A6.5 - Encourager le cofinancement de l'accessibilité des pôles excentrés par les acteurs privés (ZAE, Pôles commerciaux, pôles de loisirs,...) (<i>Et en milieu rural ?</i>)	x	x					x
B. La demande maîtrisée - Adéquation entre structure spatiale et réseaux de transports							
B1.1 - Maitriser la demande en développant les territoires centraux (<i>Et en milieu rural ?</i>)		x					
B1.2 - Valoriser le foncier autour des gares et arrêts pour la fonction voyageurs (<i>Et en milieu rural ?</i>)	x	x					x
B2.3 - Définir des zones d'intérêt régional (<i>Athus pour le transport de marchandise?</i>)	x	x					x
B3.1 - Supprimer une partie des déplacements : moduler le remboursement déplacement domicile-travail en fonction de la distance (<i>Et en milieu rural ?</i>), prime pour déménager (<i>Et en milieu rural ?</i>)	x			x	x	x	x
C. Une mobilité transversale et multimodale							
C1.2 - Créer / renforcer le maillage d'accès piéton et vélo aux nœuds d'échanges multimodaux (<i>Et en milieu rural ? Quid liens avec ODR et PCDR- beaucoup de projets de</i>	x	x					x

Actions du Plan d'actions du projet de PRMD spécifiques ou avec impacts forts sur les espaces ruraux <i>En italique – A adapter aux espaces ruraux</i>	Facteurs tangibles et intangibles du capital territorial mobilisés						
	Financier	Bâti	Naturel	Social	Humain	Culture	Politique
<i>sécurisation routière, modes doux et TC alternatifs)</i>							
C5.1 - Mettre en place une stratégie de développement des véhicules partagés <i>(Attention action réduite en milieu rural à encourager les initiatives de voitures partagées privées)</i>	x			x	x	x	x
D. La croissance de la demande captée par les modes alternatifs – Impact de la croissance démographique et rééquilibrage des modes							
D1.2 - Encourager et accompagner l'élaboration de plans piétons locaux <i>(Et en milieu rural ? Quid liens avec ODR et PCDR- beaucoup de projets de sécurisation routière, modes doux et TC alternatifs)</i>	x	x		x	x	x	x
D1.3 - Rendre les abords des pôles d'attraction accessibles, sûrs et attractifs pour les piétons <i>(Et en milieu rural ? Quid liens avec ODR et PCDR- beaucoup de projets de sécurisation routière, modes doux et TC alternatifs)</i>	x	x					x
D2.3 - Soutenir les communes Wallonie Cyclable comme levier prioritaire de la politique vélo en priorité pôles urbains principaux. <i>(Et en milieu rural ?)</i>	x	x		x	x	x	x
D2.4 - Réaliser des itinéraires cyclables de qualité à usage de tous <i>(Et en milieu rural ? Quid liens avec ODR et PCDR- beaucoup de projets de sécurisation routière, modes doux et TC alternatifs)</i>	x	x					x
D2.4.3 - Réaliser des réseaux d'itinéraires cyclables à vocation touristique <i>(Et en milieu rural ? Quid liens avec ODR et PCDR- beaucoup de projets de sécurisation routière, modes doux et TC alternatifs)</i>	x	x	(x)				x
D3.1 - Hiérarchiser les réseaux de TC et définir des liaisons structurantes régionales qui desservent les aires métropolitaines, les pôles et les bassins de vie du SDER et assurent l'accès à la mobilité en milieu rural + tableaux expliquant les principes (p83-84 ph3) <i>(Et en milieu rural ?)</i>	x						x
D3.5 - Maintenir des solutions de transports complémentaires aux lignes régulières : l'accès à la mobilité est assuré par des services de transport à la demande (TAD). Un cofinancement est à envisager pour des groupes cibles et sur la base de critères d'accès précis : personnes à mobilité réduite, à bas revenus, en milieu rural (renvoi ver la fiche D3.6 Maintenir et développer l'accès à la mobilité en milieu rural). Les déplacements de type navette pour lesquelles un cofinancement est souhaitable sont ceux reliant des parkings de transit aux centres villes; reliant des pôles excentrés aux nœuds de transports en commun; reliant des sites de grands évènements (culturels, sportifs...) aux nœuds de transports en commun ou P+R.	x			x	x	x	x

Actions du Plan d'actions du projet de PRMD spécifiques ou avec impacts forts sur les espaces ruraux <i>En italique – A adapter aux espaces ruraux</i>	Facteurs tangibles et intangibles du capital territorial mobilisés						
	Financier	Bâti	Naturel	Social	Humain	Culture	Politique
D3.6- Maintenir et développer l'accès à la mobilité en milieu rural (ruralité = dépendance objective à la voiture). Propositions : desserte minimale de chaque commune qui doit être reliée à au moins une commune voisine et au pôle urbain le plus proche par au moins une ligne structurante qui desservira l'arrêt principal de la commune tout en desservant d'autres territoires centraux (noyaux). Des lignes régulières complémentaires permettront de rejoindre le centre de la commune ou un nœud d'échange intermodal + solutions de mobilité citoyenne peu coûteuses + centrales de mobilité. + Une stratégie régionale de soutien à la mobilité en milieu rurale devra être mise en place (Phase 3 - 98-100)	x			x	x	x	x
D3.8 - Améliorer et uniformiser les équipements des gares et points d'arrêts (Si pas au min pôles secondaires du SDER, rien n'est prévu)	x	x					x
D4.1 - Hiérarchiser le réseau – niveau régional / niveau local (carte et tableau de hiérarchisation mises sur le SDER)	x						x
D4.5.4- Renforcer / optimiser la liaison entre l'axe N5 et le R3 (<i>Nouvelles infrastructures, quels impacts sur milieu rural ?</i>)	x	x					x
D4.5.5 - Mettre à 2x3 voies l'E25 entre Arlon et la frontière luxembourgeoise (<i>Nouvelles infrastructures, quels impacts sur milieu rural ?</i>)	x	x					x
D5.1.3 - Reconnaître le transport par canalisation comme un mode à part entière	x	x					x
D5.4.6 - Suivre la mise en œuvre et actualiser la stratégie ferroviaire wallonne : renforcer le ferroviaire sur les axes multimodaux structurants (Dorsale Wallonne, Athus – Meuse) : L'Athus – Meuse est le lien entre les Ports de la mer du Nord (Anvers – Zeebrugge, voire Rotterdam) et le Luxembourg, la Lorraine, l'Alsace, la Suisse, l'Italie, les Régions françaises Rhône – Alpes et PACA et la Catalogne. Elle permet aussi aux bassins liégeois et carolo (soit directement, soit via le hub d'Anvers) de rester connectés à ces mêmes régions	x	x		x	x		x

Tableau 6 : facteurs du capital territorial mobilisés par le plan d'actions du projet de PRMD

5.1.1.5. Les pôles de compétitivité

○ Considérations générales

A l'instar des autres régions européennes de tradition industrielle, le contexte économique de la Wallonie est en pleine restructuration et reconversion. Compte tenu des faibles performances économiques de la Wallonie en comparaison aux régions bruxelloise et flamande (Brulard et al., 2015; Eurostat, 2015), l'exécutif wallon a créé des pôles de compétitivité grâce à des investissements financiers importants et dans le cadre de la mise en œuvre des « Plans Marshall ». En 2005, cinq pôles de compétitivité ont été créés (BioWin : biotechnologie et santé, WagrALIM : agro-industrie, MécaTech : ingénierie mécanique, Skywin : aéronautique et spatial, Logistics : secteur des transports et logistique) suivis d'un sixième en 2009 (GreenWin : chimie verte et matériaux durables).

Ces pôles ont pour objectif de renforcer la mise en réseau et le partenariat des acteurs publics et privés (entreprises, centres de formation et centres de recherche) dans des secteurs d'activités porteurs pour créer une dynamique de croissance nouvelle au niveau régional et positionner la Wallonie sur le plan international (DGO6 - Wallonia Clusters, 2005). L'innovation et les connaissances sont en effet considérées comme les atouts principaux pour accroître la compétitivité économique d'un territoire (OCDE, 2014).

Selon la philosophie initiale des pôles de compétitivité, leur objectif principal est que leur rayonnement dépasse les frontières de la Région pour s'insérer dans l'économie européenne, voire mondiale. Par ailleurs, il est spécifié que pour y parvenir : « *le partenariat devra être établi au niveau du territoire wallon (critère de complétude spatiale, il ne peut s'agir d'un pôle sous-régional), et rechercher les complémentarités entre acteurs en présence, qui devront s'organiser en réseau* » (DGO6 - Wallonia Clusters, 2005).

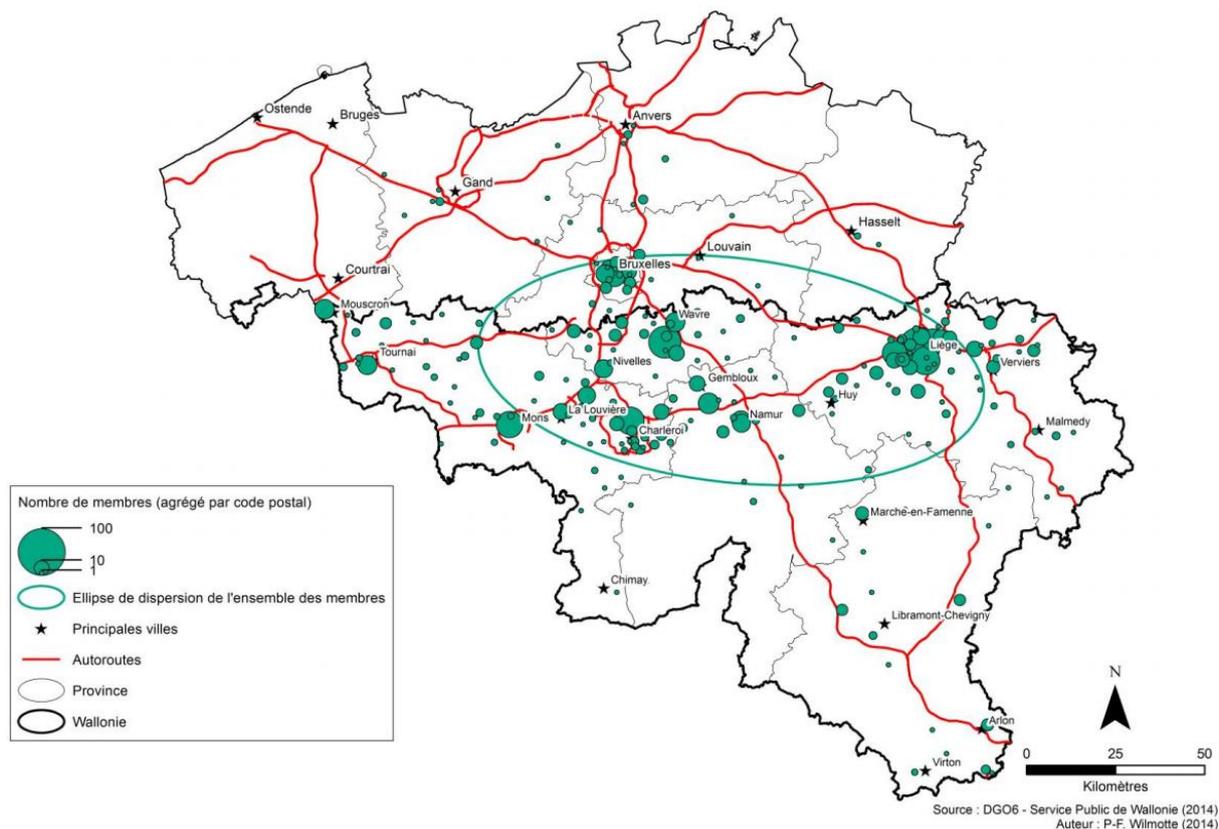
Il s'avère qu'actuellement, l'existence des pôles de compétitivité est garante d'une dynamique économique positive en Wallonie. En effet, non seulement le nombre d'entreprises membre des pôles de compétitivité est en croissance constante (M5, 2014; Wilmotte, 2014), mais en termes d'emplois et de valeur ajoutée, la croissance de l'industrie wallonne est également significative (M5, 2014; Wilmotte, 2014).

○ Considérations spatiales

Dans une étude réalisée sur les dimensions géographiques et spatiales des pôles de compétitivité, Wilmotte (2014) conclut que les pôles de compétitivité ne participent pas au rayonnement du territoire wallon dans son entièreté. Dans le sens où cette politique exclut certains territoires qui n'ont ni les entreprises, ni les centres de recherche, ni les institutions pour s'insérer dans la dynamique des pôles de compétitivité, c'est-à-dire les territoires du sud du sillon Haine-Sambre-et-Meuse.

La carte 1 présente la localisation des membres des six pôles de compétitivité et une ellipse de dispersion qui correspond à la concentration des deux-tiers de l'échantillon de données (Wilmotte, 2014). Cette ellipse est centrée sur deux espaces métropolitains : Liège et le triangle « Bruxelles-Charleroi-Namur » et elle exclut Mons, la Wallonie picarde, l'est de la province de Liège, la province du Luxembourg et la botte du Hainaut.

Même si en définitive, la politique des pôles de compétitivité est parvenue à faire émerger des partenariats efficaces entre acteurs d'innovation de différentes sous-régions et de différents contextes (entreprises et milieux scientifiques) (Wilmotte, 2014), il est certain que cette politique favorise les territoires à vocation métropolitaine, excluant les territoires à vocation rurale.



Carte 1 : localisation des membres actuels et anciens des six pôles de compétitivité en Wallonie (Wilmotte, 2014)

Les territoires ruraux wallons du sud de la Belgique sont donc considérés comme périphériques et sont exclus de cette dynamique générale de coopération horizontale entre acteurs économiques. Toutefois, des différences se marquent entre les différents pôles. Certains d’entre eux ont une répartition géographique qui représente une certaine opportunité d’intégration pour les espaces ruraux.

Le Tableau 7 synthétise l’analyse spatiale des six pôles de compétitivité réalisée par Wilmotte (Wilmotte, 2014).

Pôle de compétitivité	Localisation des membres	Collaboration de projets de R&D entre les membres	Insertion des espaces ruraux dans la dynamique du pôle
BioWin (biotechnologie et santé)	Forte concentration des membres dans deux « espaces métropolitains » majeurs : le triangle Bruxelles-Mons-Namur, (délimité par une frontière marquée par les autoroutes reliant ces villes) et Liège	Collaboration forte entre Liège – LLN – Bruxelles – Namur	A l’exception des deux « espaces métropolitains », le reste de la Wallonie est dans une position périphérique par rapport à ce pôle Quelques collaborations avec des membres du sud de la Wallonie
GreenWin (chimie verte et matériaux durables)	Concentration de certains membres dans deux « espaces	Collaboration plus diffuse entre membres	Marginalisation du reste de la Wallonie, à l’exception de quelques

Pôle de compétitivité	Localisation des membres	Collaboration de projets de R&D entre les membres	Insertion des espaces ruraux dans la dynamique du pôle
	métropolitains » majeurs : le triangle Bruxelles-Mons-Namur et Liège Dispersion des autres à proximité de ceux-ci		membres situés en Wallonie picarde (Tournai)
Logistics (secteur des transports et logistique)	Concentration des membres sur le sillon Sambre-et-Meuse, avec une prépondérance autour de Mons, Charleroi et Liège Localisation de certains membres à l'extrémité sud de la Wallonie et en Wallonie picarde	Collaboration très forte entre Mons – Charleroi – Liège – Bruxelles	Pas de collaborations avec des membres situés dans les espaces ruraux La localisation des nouveaux membres semblent davantage renforcer le regroupement sur le sillon, que de développer les opportunités rurales
Mecatech (ingénierie mécanique)	Forte concentration des membres dans l'espace métropolitain de Liège, mais également dans celui de Bruxelles-Mons-Namur Quelques membres épars en Wallonie picarde, dans l'est de la province de Liège et dans le sud de la Wallonie	Prépondérance de Liège dans les relations de collaboration : Liège – LLN ; Liège – Mons ; Liège – Bruxelles ; Liège – Namur	Intégration faible mais existante avec certaines villes dans les espaces ruraux (Wallonie picarde, est de la province de Liège et sud de la Wallonie)
Skywin (aéronautique et spatial)	Concentration d'une grande partie des membres à proximité de Liège et de Charleroi, mais également dans une zone périphérique plus large autour de ces deux « espaces métropolitains »	Prépondérance de Liège dans les relations de collaboration : Liège – Charleroi ; Liège – LLN ; Liège – Mons ; Liège – Bruxelles	Marginalisation du reste de la Wallonie, à l'exception de quelques membres situés dans le sud de la Wallonie
WagrALIM (agro-alimentaire)	Concentration des membres dans trois sous-régions : Liège et l'est de la Province, la Wallonie picarde et autour de Gembloux Dispersion importante des membres dans les villes et les bourgs de ces sous-régions	Collaboration très diffuse entre les différents membres	Bonne intégration de la Wallonie picarde, de l'est de la Province de Liège et de la région de Gembloux

Tableau 7 : répartition spatiale des membres des 6 pôles de compétitivités wallons, des flux de collaboration et de la prise en compte des espaces ruraux (Wilmotte, 2014)

5.1.2. Documents législatifs

5.1.2.1. Le développement rural

Texte législatif concerné :

- Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural (M.B.02.06.2014) → *référence Art. dans la suite*
- AGW du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural (M.B.22.08.2014) → *référence A.Art. dans la suite*

○ Que dit le texte législatif...

Le décret relatif au développement rural reprend :

Diverses définitions dont

- atelier rural/maison rurale/maison multiservices (Art.1)
- opération de développement rural – ODR et programme communal de développement rural - PCDR (Art.2, Art.13) → partiellement
- Le lien entre le développement rural et le développement durable et plus particulièrement avec la stratégie wallonne de développement durable (décret du 27 juin 2013) et la possibilité de réaliser conjointement un Agenda 21 local (Art.2)
- Le déroulement de l'élaboration (y compris phases préalables) et de l'approbation d'un PCDR (Art.11 à 14)
- Le contenu d'un PCDR (Art.13)
- Le type d'action qui peut être subventionné (Art.3) et les modalités d'octroi des subventions (Art.15 à 20)
- Les grands principes et les modalités de la participation de la population (Art.4 à 10) y compris la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et la plateforme interservices
- La durée de validité d'un PCDR y compris la prolongation possible dans certains cas, la modification et le renouvellement (Art.14)
- Les obligations à charge de la commune bénéficiaire de subventions de développement rural (Art.21 à 25)
- Les dispositions finales (Art.26 et 27)

Les matières qui ont fait l'objet d'un arrêté d'exécution (AGW du 12 juin 2014) sont :

- La définition d'investissements corporels et incorporels éligibles (Art.3 §2 → A.Art.2)
- Le contenu du rapport d'activités de la CLDR (Art.9. §2 et Art.24.2° → A.Art.15)
- Précision partielle concernant les phases préalables à l'élaboration d'un PCDR – groupe de travail (Art.11 5° → A.Art.3)
- Le contenu du PCDR et le nombre d'exemplaires originaux (Art.13 §1 → A.Art.9, 11 et 12 ; Art.13 §1 1° → A.Art.4 ; Art.13 §1 2° → A.Art.5 ; Art.13 §1 3° → A.Art.6 ; Art.13 §1 4 ° → A.Art.7 ; Art.13 §1 5° → A.Art.8 SAUF modèle de fiche projet ; Art.13 §1 6° → A.Art.10)
- Les modalités et le contenu des conventions entre la Région et les communes (Art.15 → A.Art.13 et 14 SAUF modèle de convention)

- Le contenu du rapport comptable (Art.24 3° → A.Art.16)

Les matières qui n'ont pas encore fait l'objet d'un arrêté d'exécution sont :

- Le modèle de fiche projet (Art.13 §1 5° → contenu défini A.Art.8)
- Le modèle de convention entre la Région et les communes (Art.3 §4, Art.15 → contenu défini A.Art.13 et 14)
- Les conditions et procédure d'agrément des auteurs de projet (Art.12)
- Les modalités d'approbation du coût des prestations en cas d'investissements incorporels (Art.19)

Les matières qui ne sont pas définies ni ne font l'objet d'un renvoi vers une autre législation sont :

- Milieu rural, population rurale, développement rural - définition (Art.1 et 2)
- Agenda 21 local - définition et contenu (Art.2)
- Personne ou organisme chargé de l'accompagnement (Art. 8 2° - A.Art.5 2°) subventionné (Art. 11 2°)

Les matières dont la DPR dit qu'elles vont être précisées :

- Point XVII. - Développement territorial: « le Gouvernement s'engage à poursuivre, en les insérant davantage dans des stratégies de développement conçues à l'échelle de plusieurs communes, les programmes communaux de développement rural (PCDR) en évoluant vers une simplification des procédures ... » → Une circulaire ministérielle devrait prochainement être adressée aux communes pour préciser les délais et procédures pour favoriser la transcommunalité dans les opérations de développement rural.

○ Brève analyse sous l'angle des dynamiques territoriales rurales

Le décret relatif au développement rural (et l'arrêté d'application du 12/06/2014) **traite spécifiquement** des espaces ruraux, dénommés dans ce document **milieu rural**. Il ne différencie ni ne subdivise le milieu rural.

Il n'y a pas de définitions des termes « milieu rural, population rurale et développement rural » alors qu'ils sont utilisés à de nombreuses reprises dans le décret. Par contre, des concepts secondaires (atelier rural, maison rurale, maison multiservices) sont définis partiellement (puisque renvoyant à « milieu rural » et « population rurale »). Le concept d'« opération de développement rural » est lui décrit (principalement à l'article 2) mais ne fait pas vraiment l'objet d'une définition.

Une opération de développement rural est processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural, s'inscrivant dans la démarche du Développement durable – au sens du décret du 27/06/2013 - qui a pour objet la définition et la mise en œuvre d'une stratégie - de développement rural - de son territoire et est décrite dans un document appelé PCDR. L'opération aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune, avec pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel.

Proposition de définition sur base notamment de l'article 2

Une opération de développement rural concerne l'ensemble d'une commune et donc aussi ses parties plus urbanisées. Le décret (et arrêté) ne parle pas des fonctions ou des affectations particulières/spécifiques du milieu rural. Ses ressources sont plutôt vues comme à développer mais de manière durable. C'est une certaine forme de protection de ces ressources qui est ainsi indiquée.

Il n'y a pas un mode de vie particulier mis en évidence mais plutôt une adaptation aux conditions locales (...dans le respect des caractères propres de la commune...). Les relations villes-campagnes ne sont pas traitées. Une ouverture vers des projets transcommunaux est faite.

Les **dynamiques encouragées via le type d'actions subsidiées** sont principalement les **dynamiques dites « économiques » et « résidentielles »** :

- l'économie résidentielle (habitat, cadre de vie, cohésion sociale) ;
- l'économie présentielle (tourisme) ;
- l'économie des secteurs primaire et secondaire (y compris l'énergie) dans une très faible mesure.

Il faut sans doute nuancer le propos. Dans la pratique issue du décret précédemment en vigueur¹³, les projets réellement à portée économique sont peu nombreux. La majorité des projets financés par la filière du développement rural concernent l'amélioration du cadre de vie et des équipements, ce qui contribue indirectement à l'attractivité et à l'économie résidentielle mais plus directement à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Les dynamiques démographiques sont influencées indirectement via les dynamiques économiques. Les **dynamiques de gouvernance** insufflées proviennent directement du processus participatif que présuppose une opération de développement rural.

Ce décret (et arrêté) permet d'agir sur l'ensemble du capital territorial d'une commune. Il ne cible pas certains types d'espaces ruraux et propose plutôt une **approche endogène et territorialisée**, en tentant d'intégrer les différentes politiques à l'échelle locale.

C'est principalement au niveau de **l'élaboration du PCDR** que les **facteurs intangibles/immatériels** sont fortement sollicités et renforcés:

- Capital social : la participation aux groupes de travail, à la CLDR et aux réunions de consultation contribuent à la création et au renforcement de réseaux et à améliorer la capacité d'action collective
- Capital humain : ce facteur est fortement utilisé et renforcé notamment via la CLDR ;
- Capital culturel : un enrichissement est retiré de la confrontation des points de vue nouveaux/anciens habitants (ruraux), agriculteurs/non agriculteurs tout au long du processus d'élaboration ;
- Capital politique : c'est le procédé *bottom-up* qui est privilégié lors de la réalisation d'une ODR.

C'est au niveau de la **mise en œuvre du PCDR** que les **facteurs tangibles/matériels** interviennent :

- Capital financier : la réalisation d'un PCDR n'est pas subsidiée. La mise en œuvre des actions qui en découlent peut faire l'objet de subventions pour des actions corporelles et incorporelles (ce dernier point étant accentué depuis le nouveau décret) ;
- Capital bâti : c'est le capital traditionnellement le plus utilisé et soutenu mais avec une certaine diminution ces dernières années (hypothèse : taux

¹³ CREAT, Evaluation des opérations de développement rural, SPW-DGO3, 2013

d'équipement des communes plus élevé d'une part et moyens budgétaires en diminution d'autre part) ;

- Capital naturel : c'est un facteur de plus en plus utilisé (et renforcé dans le nouveau décret).

Le type d'actions finançables donne des éléments quant aux leviers qui peuvent être actionnés pour renforcer les dynamiques principalement économiques et résidentielles.

Subventions accordées pour des actions de développement définies par le décret (ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune, avec <u>pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel.</u>)	
Type d'investissements éligibles	
Corporels	Incorporels
<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition, construction, travaux d'aménagement ou de rénovation de tout ou partie d'immeubles bâtis; - Acquisition et l'aménagement d'immeubles non bâtis. 	Prestations <ul style="list-style-type: none"> - en termes de recherche, de stratégie et de prospective relatives au milieu rural; - relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural.
Concourant aux objectifs de développement rural	
<i>Economie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - la promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques dont les ateliers ruraux - l'aménagement et la rénovation d'infrastructures et équipements visant le développement touristique, l'énergie ou la cohésion sociale
<i>Logement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - la rénovation, la création et la promotion de l'habitat
<i>Cadre de vie (patrimoine bâti et naturel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel
<i>Mobilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal
<i>Cohésion sociale</i>	<ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information, de rencontre, de maisons rurales et de maisons multiservices - l'amélioration et la création de services et d'équipement à l'usage de la population - l'aménagement et la rénovation d'infrastructures et équipements visant le développement touristique, l'énergie ou la cohésion sociale
<i>Energie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement et la rénovation d'infrastructures et équipements visant le développement touristique, l'énergie ou la cohésion sociale
<i>Politique foncière</i>	<ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'opérations foncières
Dans le domaine des compétences	
<ul style="list-style-type: none"> - de la Wallonie, - de la fédération Wallonie-Bruxelles ou de la communauté germanophone - sous certaines conditions pour des immeubles à destination multiples 	
A destination	
<ul style="list-style-type: none"> - d'une commune - d'une régie communale autonome - d'une association d'au moins deux communes disposant d'un PCDR 	
Avec un taux de subvention de max 80%	
<ul style="list-style-type: none"> - 90 % si projet pluricommunal - incluant les autres subventions existantes - hors projets relevant du fond régional pour les investissements communaux 	

Tableau 8 : subventions accordées pour des actions de développement rural

5.1.2.2. Les parcs naturels

Texte législatif concerné :

- Décret du 16 juillet 1985¹⁴ relatif aux parcs naturels – consolidation officielle du décret du 3 juillet 2008 - Wallex → *Décret - Art.*
- AGW du 25 novembre 2010 portant exécution des articles 3, 13 §2 et 18 du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels (M.B.14.12.2010) → *Arrêté 1 - Art.*
- AGW du 25 novembre 2010 fixant les modalités d’octroi des subventions aux commissions de gestion des parcs naturels (M.B.14.12.2010) - arrêté modifiés par l’AGW du 23 décembre 2010 et l’AGW du 15 décembre 2011 → *Arrêté 2 - Art.*
- AGW du 25 novembre 2010 portant exécution des articles 14 §1 2° et 16 du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels (M.B.14.12.2010) → *Arrêté 3 - Art.*

○ Que dit le texte législatif...

Le décret relatif aux parcs naturels reprend :

- La définition du parc naturel (Décret - Art.1)
- Les modalités de création d’un parc naturel (Décret - Art.2 à 6)
- Le rôle d’un parc naturel (Décret - Art.7)
- Les modalités de fonctionnement d’un parc naturel dont
 - Le plan de gestion (Décret - Art.8) et la charte paysagère (Décret - Art.9)
 - Les organes de gestion : pouvoir organisateur (Décret - Art.2), commission de gestion (Décret - Art.11-12)
 - Les moyens de fonctionnement et le contrôle de ceux-ci - y compris le rapport annuel d’activité (Décret - Art.13)
- La procédure de délivrance des avis de la commission de gestion aux administrations publiques et les cas où celui-ci est demandé (notamment pour des projets à forts impacts paysagers et environnementaux) (Décret - Art.14 à 16)
- Les modalités de modification des limites d’un parc naturel (Décret - Art.17)
- Les modalités d’évaluation décennale et intermédiaire y compris sa suppression (Décret - Art.18 et 19)
- La consultation du Conseil supérieur de la conservation de la nature en ce qui concerne notamment les mesures générales d’exécution du décret (Décret - Art.20)
- Les dispositions pénales (Décret - Art. 21 et 22). La dénomination parc naturel est protégée.
- Les dispositions finales (Décret - Art. 23 et 24) abrogeant les anciennes législations relatives aux parcs naturels et explicitant les règles pour le parc naturel national Hautes Fagnes-Eifel

¹⁴ Le décret du 16 juillet 1985 a été modifié à quatre reprises (le 25 février 1999, le 11 mars 1999, le 31 mai 2007 et le 3 juillet 2008). Avant 2008, il a été exécuté par 9 AGW. Nous nous sommes basés sur la consolidation officielle existante sur le site internet Wallex.be.

Les matières qui font l'objet d'un renvoi vers une autre législation sont :

- Association de projet, comité de gestion du secteur parc naturel, commission de gestion (Décret – Art.2, Art .12 – Code de la démocratie locale)
- Système d'évaluation des incidences sur l'environnement pour la création d'un parc naturel, l'élaboration de la charte paysagère (Décret – Art.4, Art.9 – Code de l'environnement)
- Les liens avec l'aménagement du territoire n'ont pas été analysés, le CoDT étant en phase de modifications.

Les matières qui ont fait l'objet – au moins partiellement - d'un arrêté d'exécution (Cf. cadre ci-dessus pour la dénomination des arrêtés) sont :

- Les modalités d'octroi des subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement (Décret - Art. 13 - Arrêté 2 – Art.1 à 15)
- La grille d'évaluation devant servir de base à l'élaboration des rapports d'évaluation décennale et intermédiaire (Décret - Art.18 §2 et Arrêté 1 - Art.4 et 5).
- La définition du comité de suivi (Décret - Art.18 §3 et Arrêté 1 - Art.6 à 10).
- La procédure relative aux demandes d'avis prévues aux articles 14 et 15 du décret (Décret - Art. 16 - Arrêté 3 – Art. 2 à 6)
- Les cas de demande d'avis prévues à l'article 14 2° du décret (Décret - Art. 14 2° - Arrêté 3 – Art.2)
- Les modalités d'élaboration du rapport relatif à la création d'un parc naturel (Décret - Art. 3 quatrième alinéa – Arrêté 1 – Art.1 et 2)
- Désignation de l'agent désigné par le gouvernement pour recevoir le rapport annuel d'activités (Décret - Art. 13 §2 – Arrêté 1 – Art.3)

Les matières qui n'ont pas encore fait l'objet / ou partiellement d'un arrêté d'exécution sont :

- Les modalités d'élaboration et le contenu de la charte paysagère (Décret - Art. 9 1^{er} alinéa)
- La grille d'évaluation devant servir de base à l'élaboration des rapports d'évaluation décennale et intermédiaire (Décret - Art.18 §2 et Arrêté 1 - Art.4).

Les matières qui ne sont pas définies ni ne font l'objet d'un renvoi vers une autre législation sont :

- Territoire rural, espace rural, - définition (Décret - Art.1, Art.14)
- Développement durable – pas de renvoi vers une autre législation (Décret - Art.7)

Les matières qui font l'objet de discussions en vue de l'approbation de nouveaux arrêtés d'exécution :

- La grille d'évaluation devant servir de base à l'élaboration des rapports d'évaluation décennale et intermédiaire (Décret - Art.18 §2 et Arrêté 1 - Art.4).
- Les modalités d'élaboration et le contenu de la charte paysagère (Décret - Art. 9 1^{er} alinéa)
- Mise en conformité CWATUPE – versus CoDT

Les matières dont traite la DPR :

- Point XVIII. Le tourisme – Faire de la Wallonie une destination touristique d'excellence : « ... *Le territoire wallon dispose de nombreux atouts touristiques*

qu'il convient de promouvoir et de soutenir : appuyer la stratégie touristique régionale sur les maitres-atouts de la Wallonie, à savoir les sites naturels (notamment les massifs forestiers, les plans d'eaux et vallées et les parcs naturels), ... ».

○ Brève analyse sous l'angle des dynamiques territoriales rurales

Le décret relatif aux parcs naturels (et ses arrêtés) **traitent spécifiquement** des espaces ruraux, dénommés dans ce document **territoire rural ou espace rural**. Pour faire partie d'un parc naturel, le territoire rural doit être **d'un haut intérêt biologique et géographique ET** couvrir une superficie minimale de **10.000 hectares** d'un seul tenant. Il ne s'agit donc pas de tous les espaces ruraux. Les relations ville-campagne ne sont pas abordées.

Il n'y a pas de définition des termes « territoire rural » ou « espace rural » alors que ces termes sont utilisés dans le décret. Le concept de « parc naturel » est défini (principalement à l'article 2).

Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis conformément au présent décret à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Tout parc naturel couvre une superficie minimum de 10 000 hectares d'un seul tenant.

Décret - Article 2

Les **ressources** mises en évidence sont le **patrimoine naturel et le patrimoine paysager** qui sont vues comme **à protéger et à valoriser** mais de manière durable (rôles 1 et 2 des parcs naturels).

Les dynamiques encouragées via le rôle attribué aux parcs naturels sont :

- Les **dynamiques de gouvernance tant verticale qu'horizontale**. Les formes originales et volontaires de coopérations sont encouragées via la mise en œuvre de programmes européens, de coopérations territoriales européennes, de collaborations transfrontalières ou transrégionales, de mise en cohérence de projets transcommunaux notamment dans le cadre d'ODR (rôles 4 à 7 des parcs naturels). Les thèmes repris dans la grille d'évaluation (Arrêté 1 - Art.4) mettent aussi l'accent sur ce point ;
- Les dynamiques **économiques de type développement de l'agriculture multifonctionnelle**¹⁵ (rôle 3 des parcs naturels). Les **dynamiques touristiques** n'apparaissent pas directement dans le décret mais elles découlent des ressources mises en évidence et de la diversification de l'agriculture ;
- Les dynamiques de protection /valorisation du capital naturel.

Les dynamiques démographiques ne sont pas vraiment traitées.

Ce décret (et arrêtés) permet d'agir sur l'ensemble du capital territorial d'un territoire – à l'exception peut-être du capital financier. Il cible certains types d'espaces ruraux - d'un haut intérêt biologique et géographique - et propose plutôt une **approche endogène et territorialisée**, en tentant d'intégrer les différentes politiques à l'échelle d'un territoire.

¹⁵La multifonctionnalité de l'espace rural associe aux activités productives classiques, de nouvelles fonctions résidentielles, récréatives, touristiques mais également environnementales en lien avec la protection des ressources naturelles, le maintien de la biodiversité, la protection contre les risques et le maintien des aménités et du cadre de vie.

Toutes les missions des parcs naturels ne sont pas financées de la même façon. Seules les 3 premières missions sont structurellement financées (sous-financées) : projets relatifs à la gestion et à la valorisation du patrimoine naturel et du développement rural dont la mise en œuvre de la partie biodiversité du plan de gestion du parc naturel (fonctionnement et investissement) d'une part et frais de fonctionnement liés aux missions d'aménagement du territoire en ce compris le paysage dont la coordination des projets d'aménagement du territoire (mission 2) et la remise par la commission de gestion des avis (Cf. Arrêté 3).

Outils PN	Rôle d'un parc naturel	Financement hors fonctionne- ment de la commission de gestion	Facteurs tangibles et intangibles du capital territorial mobilisés						
			Financier	Bâti	Naturel	Social	Humain	Culturel	Politique
Plan de gestion Charte paysagère Remises d'avis aux administrations publiques (X)	1. Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du parc naturel.	X			X		X	X	
	2. Contribuer, dans les limites du périmètre du parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable.	X		X	X			X	
	3. Encourager le développement durable sur le territoire du parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie.	X		X	X				
	4. Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public.					X	X		
	5. Participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne.					X	X		X
	6. Rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes.					X			X
	7. Susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement.					X			X

Tableau 9 : facteurs du capital territorial mobilisés par la mise en place d'un parc naturel

5.1.2.3. Le Code wallon de l'agriculture

Textes législatifs concernés :

- Décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'Agriculture, p. 42894
- Décret du 28 avril 2014 portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2009, p. 43085
- Décret du 11 avril 2014 portant règlement définitif du budget de la Région wallonne pour l'année 2008, p.43120

○ Que dit le texte législatif...

Le code de l'agriculture comporte 404 articles répartis en 13 titres

- Titre Ier, dispositions générales (D.1 – D.19)
 - Déclaration de principe résumant la vision du législateur sur les fonctions de l'agriculture, les objectifs de la politique agricole wallonne (D.1)
 - Le champ d'application du Code (D.2)
 - Définitions des termes liés à l'agriculture (D.3)
 - Les dispositions communes comprenant notamment l'exécution des actes européens (D.4)
- Titre II, de la récolte et de la gestion des données (D.20 – D.63)
- Titre III, dispositions relatives à la participation des acteurs, au suivi et à la coordination des politiques agricoles (D.64 – D.90)
- Titre IV, l'agriculteur (D.91 – D.133)
- Titre V, les produits végétaux (D.134 – D.163)
- Titre VI, les produits animaux (D.164 – D.170)
- Titre VII, dispositions communes aux produits végétaux et animaux (D.171 – D.194)
- Titre VIII, l'organisation économique de l'agriculture (D.195 – D.222)
- Titre IX, la promotion des produits agricoles (D.223 – D.240)
- Titre X, les aides agricoles et aquacoles (D.241 – D.260)
- Titre XI, la gestion de l'espace agricole et rural (D.261 – D.361)
- Titre XII, l'innovation, la recherche et la vulgarisation (D.262 – D.389)
- Titre XIII, le contrôle et la recherche des infractions (D.390 – D.404)
- Titres XIV, dispositions finales (D.405 – D.426)

○ Brève analyse sous l'angle des dynamiques territoriales rurales

L'agriculture est définie comme un des socles de notre société et fait partie du patrimoine commun de la Région wallonne. Elle est essentielle à son fonctionnement économique, social et environnemental et concourt au développement durable.

Elle est plurielle et multifonctionnelle. Son rôle premier est nourricier mais il doit également intégrer trois autres objectifs :

- Préserver et gérer les ressources naturelles, la biodiversité et les sols ;
- Contribuer au développement socioéconomique du territoire ;
- Préserver et gérer le territoire et les paysages.

Ce qui permet à l'agriculture de **contribuer à la vitalité des zones rurales** et à l'équilibre du développement territorial.

Le Code de l'agriculture wallonne (CWA) traite explicitement de l'espace rural (Titre XI) sans pourtant en donner de définition.

Il apporte des définitions sur différentes fonctions de l'agriculture telles :

1° « Activité agricole » : activité visant directement ou indirectement la production de végétaux ou d'animaux ou de produits végétaux ou animaux, ou visant directement ou indirectement leurs transformations, en ce compris l'élevage, l'horticulture, l'aquaculture et l'apiculture, ou le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales; (D.3, alinéa 1)

2° « Activité de service » : activité qui diffère de l'activité de recherche et qui peut être associée à l'expertise et à l'appareillage disponibles du fait des activités de recherche agricole de base ou de recherche appliquée; (D.3, alinéa 2) [...]

7° « Agriculture écologiquement intensive » : agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement; (D.3, alinéa 7)

La CWA permet d'agir sur de nombreux facteurs du capital territorial, dont :

- Les facteurs matériels :
 - Le capital foncier : le Titre XI (D.261 – D.361) traite explicitement de la gestion et des aménagements (procédure, modalité, etc.) fonciers ;
 - Le capital naturel : une des fonctions de l'agriculture développée dans le Code est la préservation et la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité et des sols (D.1). Plusieurs leviers sont proposés dans ce but, tant des leviers financiers que des leviers de gestion foncière ;
 - Le capital financier : le CWA vise à permettre aux agriculteurs d'accéder à un revenu décent basé sur la rémunération de leur travail et à assurer la pérennité de l'activité agricole en améliorant la rentabilité des exploitations agricoles par une approche alliant maîtrise des coûts de production et prix rémunérateurs. (D.1, §3, alinéa 2).
- Les facteurs immatériels :
 - Le capital social en permettant, entre autres, de renforcer les liens entre la société et l'agriculture (D.1, §3, alinéa 4) d'encourager et de soutenir l'installation des jeunes agriculteurs (D.1, §3, alinéa 5) et de favoriser les collaborations entre les différents acteurs de la chaîne agro-alimentaire (D.1, §3, alinéa 9) ;
 - Le capital humain : le CWA vise à encourager la recherche interdisciplinaire et participative, l'innovation et le progrès technique, la mise en réseau des acteurs et la formation pour développer une agriculture écologiquement intensive. (D.1, §3, alinéa 14) ;
 - Le capital culturel : le CWA codifie la définition de l'agriculture (D.1) ;
 - Le capital politique : le CWA encourage et soutient la structuration des agriculteurs afin de renforcer leur pouvoir de négociation au sein des filières et d'obtenir une meilleure appropriation par les agriculteurs de la valeur ajoutée aux produits agricoles (D.1, §3, alinéa 11).

Le Code permet donc d'intervenir sur l'ensemble du capital territorial d'une zone au service de l'encouragement d'une agriculture écologiquement intensive, sans explicitement distinguer différents types d'espaces ruraux.

Rôle de l'agriculture	Facteurs tangibles et intangibles du capital territorial mobilisé						
	Financier	Bâti/Foncier	Naturel	Social	Humain	Culturel	Politique
1. favoriser la réalisation du droit à une alimentation adéquate en garantissant un approvisionnement en aliments de qualité et en quantité suffisante pour répondre, par une production agricole durable, aux besoins alimentaires de la population locale présente et à venir;				X		X	
2. permettre aux agriculteurs d'accéder à un revenu décent basé sur la rémunération de leur travail et assurer la pérennité de l'activité agricole en améliorant la rentabilité des exploitations agricoles par une approche alliant maîtrise des coûts de production et prix rémunérateurs;	X						
3. préserver et améliorer l'environnement et la biodiversité et lutter contre le changement climatique et ses conséquences en tenant compte des réalités économiques et sociales du secteur agricole;			X				
4. renforcer les liens entre la société et l'agriculture par, d'une part, la reconnaissance par la société du rôle essentiel des agriculteurs, la reconnaissance, la valorisation et le développement des services rendus par l'agriculture et d'autre part, la reconnaissance des attentes sociétales par les agriculteurs;						X	X
5. encourager et soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, y compris hors cadre familial, par la reprise ou la création d'exploitations agricoles;				X			
6. encourager le développement économique par la création d'emplois, directs ou indirects, indépendants ou salariés, en privilégiant l'emploi	X						

Rôle de l'agriculture	Facteurs tangibles et intangibles du capital territorial mobilisé						
	Financier	Bâti/Foncier	Naturel	Social	Humain	Culturel	Politique
des jeunes et le recours à une main d'œuvre locale ou régionale;							
7. conserver les surfaces affectées à la production agricole et contribuer à la baisse de la pression et de la spéculation foncière, en ce compris par une gestion coordonnée des terrains publics;		X					
8. favoriser l'autonomie des agriculteurs et des exploitations agricoles, individuellement ou collectivement, en termes de production, de transformation et de commercialisation, en ce compris en favorisant le modèle coopératif, en renforçant la formation professionnelle et en rapprochant producteurs et consommateurs au sein de circuits alimentaires courts;	X			X	X		
9. favoriser les collaborations entre les différents acteurs de la chaîne agro-alimentaire partenaires de nombreux agriculteurs de la Région wallonne à l'échelon régional et encourager la recherche de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés, y compris à l'exportation;				X			X
10. assurer la promotion des produits issus de l'agriculture wallonne, faciliter la reconnaissance de ces produits et œuvrer à l'exemplarité des pouvoirs publics en matière d'achats de produits agricoles et horticoles et d'alimentation durable;	X					X	
11. encourager et soutenir la structuration des agriculteurs afin de renforcer leur pouvoir de négociation au sein des filières et d'obtenir une meilleure appropriation par les agriculteurs de la valeur ajoutée aux produits agricoles;							X

Rôle de l'agriculture	Facteurs tangibles et intangibles du capital territorial mobilisé						
	Financier	Bâti/Foncier	Naturel	Social	Humain	Culturel	Politique
12. promouvoir et soutenir la diversification des activités agricoles et non agricoles, gage d'une meilleure gestion des risques et d'une plus grande résilience;	X						
13. assurer l'implication des agriculteurs dans la définition et la mise en place des politiques agricoles et organiser la participation du secteur de la transformation et de la commercialisation, des consommateurs et de la société civile;							X
14. encourager la recherche interdisciplinaire et participative, l'innovation, le progrès technique, la mise en réseau des acteurs et la formation pour développer une agriculture écologiquement intensive ;					X		
15. lutter contre le gaspillage de denrées alimentaires, que ce soit en termes de sensibilisation, en termes de production ou encore de transformation.						X	

Tableau 10 : facteurs du capital territorial mobilisés par le code agricole

5.1.2.2. Le code forestier

Texte législatif concerné :

- Arrêté royal du 23 décembre 1854 concernant l'exécution du Code forestier
- Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier - M.B. 12.09.2008
- A.G.W. 27 mai 2009 - M.B. 04.09.2009 - entré en vigueur le 13 septembre 2009

sauf :

- - l'article 15 et l'article 110 en tant que ce dernier se rapporte à l'article 188 du titre XIV de la loi du 19 décembre 1854 contenant le Code forestier, dans la seule mesure de son application à un but de chasse;
- - l'article 46.
- AGW du 12 décembre 2008 relatif à l'entrée en vigueur de l'article 6 du décret du 15 juillet 2008 concernant le Code forestier et au fonctionnement du Conseil supérieur wallon des forêts et de la filière Bois (M.B. 13.01.2009) modifiant le décret du 15 juillet 2008
- AGW du 27 mai 2009 relatif à l'entrée en vigueur et à l'exécution du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier
- Décret du 27 octobre 2011 modifiant divers décrets concernant les compétences de la Wallonie (M.B. 24.11.2011)

○ Que dit le texte législatif...

Le décret relatif au code Forestier reprend

- La définition des termes utilisés dans le code forestier, des bois et forêts, leurs fonctions (économiques, écologiques et sociales) et les principes du développement durable appliqués aux bois et aux forêts (Art.1, Art.2, Art.3)
- La définition des délais et recours (Art.4, Art.5)
- La composition et les missions du Conseil supérieur wallon des forêts et de la filière bois (Art.6)
- Les dispositions communes : cellule d'inventaire permanent des ressources forestières, composition du Conseil supérieur wallon des forêts et de la filière bois (CSWFF), plan quinquennal de recherches forestières, dispositions relatives à la génétique forestière (Art.7 à 12)
- La réglementation de la circulation du public dans les bois et forêts – dispositions relatives aux modes de locomotion, aux types d'activité et au balisage des chemins, sentiers, routes, aires (Art.13 à 29)
- Les subventions et mesures de conservation de la forêt – réglementation des coupes, régénération, plantations, améliorations foncières et autres points particuliers (Art.31 à 51). Mesures conservatoires dans les bois et forêts des personnes morales de droit public (2 bois morts ou chablis par hectare, restriction de plantation de résineux aux abords de cours d'eau, sols alluviaux, etc.)
- Le champ d'application du régime forestier (Art.52 à 55)
- Le contenu et les modalités d'élaboration, de l'évaluation des incidences environnementales, d'enquête publique, d'adoption des plans d'aménagement

auxquels sont soumis les bois et forêts de personnes morales de droit public d'une superficie supérieure à vingt hectares d'un seul tenant (Art.57 à 70). Y sont également précisés les dispositions particulières pour les plans d'aménagement de bois et forêts érigés en réserve naturelle domaniale ou agréée, en réserve forestière, ou compris dans le territoire d'un parc naturel ou dans le périmètre d'un site Natura 2000 (Art. 64)

- Les dispositions relatives aux ventes de coupes, d'arbres ou de produits de la forêt (Art.72 à 79)
- Les dispositions relatives à l'exploitation par un acheteur, cahier des charges, permis d'exploiter, travaux de réaménagement (Art. 80 à 91)
- Les dispositions relatives à la surveillance dans les bois et forêts des personnes morales de droit public (Art.92 à 93) et privés (Art.94 à 95)
- les dispositions relatives aux incriminations, aux sanctions et aux mesures de réparation dans les bois et forêts (Art.96 à 109)
- les dispositions modificatives et abrogatoires, abrogeant notamment la loi du 19 décembre 1854 contenant le Code forestier à l'exception de l'article 177 (Art.110 à 123)
- les dispositions finales et transitoires (Art.124 à 129)

Les matières qui font l'objet d'un renvoi vers une autre législation sont :

- Le système d'évaluation des incidences sur l'environnement pour le projet d'un plan d'aménagement (Renvoi détaillé dans l'article 59 du Code forestier)
- Les liens avec l'aménagement du territoire n'ont pas été analysés, le CoDT étant en phase de modification

La DPR aborde la forêt dans deux thématiques : « Air et climat » et « Environnement » :

- XX. Air et climat
Un plan « air-climat-énergie » doit préparer notamment des mesures d'adaptation de la Wallonie aux effets du réchauffement climatique (exemples : ..., impact du climat sur la pêche, la chasse, les forêts et les travailleurs qui en vivent, etc.) ;
- XXI. Environnement
2. Renforcer la biodiversité et protéger la nature.

Voici les extraits concernés :

*« Assurer une **cohérence entre les matières liées à l'agriculture, la nature, la chasse, la pêche et la forêt** par une intégration dans un seul décret des différents textes existants et renforcer les synergies entre les différents conseils consultatifs, et éventuellement les regrouper. »*

*« Afin d'assurer une gestion durable des forêts et de poursuivre la mise en œuvre du code forestier, le Gouvernement veillera à assurer **l'équilibre des diverses fonctions de la forêt** et à poursuivre son **adaptation aux changements climatiques**, notamment par la plantation d'espèces d'arbres adaptées et la recherche forestière. Le **rôle économique** et d'emplois des forêts sera également préservé notamment en assurant un **équilibre entre feuillus et résineux**, en développant une filière bois de qualité pour assurer la transformation de notre bois et la valorisation de cette matière première en Wallonie. A ce titre, la **priorité sera donnée au bois utilisé comme matériau** et l'utilisation du bois de proximité sera favorisée dans les marchés publics, via des clauses environnementales. La **chimie verte**, comme potentiel de valorisation économique des sous-produits de la forêt, doit être investiguée. »*

○ Brève analyse sous l'angle des dynamiques territoriales rurales

En préambule, il est à noter que le code forestier définit son champ d'action et les espaces sur lesquels il s'applique. Il énonce donc dans l'article premier les fonctions que doivent remplir les bois et forêts : « *Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales.* »

Il définit également les espaces auxquels s'appliquent le nouveau code forestier et ses arrêtés :

« *Les bois et forêts.*

Y sont assimilés :

1° les terrains accessoires des bois et forêts tels que espaces couverts d'habitats naturels, dépôts de bois, gagnages, marais, étangs, coupe-feu;

2° les vergers à graines pour le matériel de reproduction générative, ainsi que les pieds-mères, les parcs à pieds-mères et les explants de base pour le matériel de reproduction végétative. »

Par contre, ils ne s'appliquent pas :

« *1° aux bois et forêts gérés par l'Etat à des fins militaires ou pénitentiaires;*

2° aux bois et forêts situés en zone de parc, en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur;

3° aux plantations d'alignement et aux rideaux d'arbres ou d'arbrisseaux, d'une largeur maximale de dix mètres, calculée à partir du centre des pieds, en bordure :

a) des voiries terrestres autres que les sentiers et chemins;

b) des voies hydrauliques;

c) des terrains agricoles. »

Le code forestier de 2008 remplace l'ancien code forestier de 1854 dont l'objectif était de réglementer les forêts dans une perspective économique. Le nouveau code garde évidemment cette finalité mais y ajoute les fonctions écologiques et sociales afin d'assurer la promotion d'une forêt multifonctionnelle et durable, en ce y compris les fonctions culturelles et paysagères. Un objectif sous-jacent est de préparer la forêt aux défis du changement climatique en la voulant mélangée et d'âges multiples. Par contre, la forêt n'est pas encouragée en tant qu'outil de la transition énergétique : une « utilisation matière » est préférée à une valorisation énergétique.

Les principaux effets découlent des éléments suivants :

- Volonté de maintenir la répartition actuelle entre peuplements résineux (47 % de la surface productive) et peuplements feuillus (53%) ;
- Mesures de gestion forestière : une mesure importante concerne la taille des mises à blanc que ce soit en forêt publique ou privée : la superficie maximale pour une coupe à blanc est de 5 ha (résineux) / 3 ha (feuillus) d'un seul tenant. Cette limite ne concerne pas des coupes qui laissent un volume d'au moins 75m³ (futaie) / 25 m³ (taillis sous futaie) ;
- Une dérogation à cette superficie maximale de coupe à blanc peut être accordée si un document de gestion sur un minimum de 20 ans est approuvé. Ce document doit notamment viser la mise en place d'une forêt mélangée à termes d'exploitabilité différents et éviter ainsi de nouvelles coupes à blanc ;
- La mesure la plus emblématique est le plan d'aménagement qui concerne les bois et forêts de droit public de plus de 20 ha. Le décret liste dix points que doit contenir le plan d'aménagement, parmi lesquels figurent entre autres l'identification de zones à vocation prioritaire de protection (qualité de l'eau et des sols) et de conservation (forêts historiques), des mesures de conservation

liées au réseau Natura 2000 et aux autres espaces naturels protégés, des mesures liées à la biodiversité, la délimitation de zones accessibles aux activités de jeunesse, pédagogiques ou thérapeutiques, des mesures liées à l'intérêt paysager des massifs forestiers et à leurs éléments culturels, etc. ;

- De plus, en dehors de plans d'aménagement, des mesures favorisant la biodiversité visent également les bois et forêts de droit public : maintien de 2 arbres morts par hectare, maintien d'un arbre d'intérêt biologique (arbre à cavité, arbre de dimension exceptionnelle) par superficie de 2 hectares, interdiction de planter des résineux à moins de 12m d'un cours d'eau, mise en place de réserves intégrale dans les peuplements feuillus (max 3% de la superficie), création de cordons d'espèces feuillues arbustives lors de la régénération en lisière externe de massif, etc. ;
- Régulation de la circulation en forêt : piétons : toutes voiries / cyclistes, skieurs et cavaliers : chemins (plus d'un mètre de large) et routes / véhicules à moteur : routes exclusivement ;
- Suppression des droits de succession / de donation sur les peuplements forestiers ;
- D'importantes dispositions communes veilleront à développer la productivité et la qualité de la forêt wallonne ainsi que la diffusion de ses produits via la mise sur pied d'un Conseil Supérieur Wallon des Forêts et de la Filière bois, du maintien d'une cellule d'inventaire permanent des ressources forestières, de plans quinquennaux de recherche forestière et la mise sur pied d'un contrôle de la qualité du matériel forestier de reproduction (génétique forestière).

Les dynamiques encouragées par la mise en œuvre du code sont « L'exploitation des ressources naturelles » forestières par la réglementation de l'exploitation et des ventes de coupes, par la mise sur pied d'un Conseil supérieur wallon des forêts et de la filière bois, par l'aide à la gestion pour les petits propriétaires privés. Les ressources en eau sont également visées par l'interdiction de planter des résineux aux abords des cours d'eau et en zone alluviale, l'interdiction de drainer certains terrains humides pour y pratiquer la sylviculture, etc.

La multifonctionnalité de la forêt (fonctions économiques mais aussi écologiques et sociales), soutient la lutte contre la dynamique de « réduction de la biodiversité et la fragmentation des habitats écologiques » via les plans de gestion, les mesures conservatoires, les mesures horizontales en faveur de la biodiversité. A cheval sur la dynamique précédente et la dynamique du « tourisme et loisirs », un balisage des types d'activité en forêt (régulation de la circulation en forêt, la délimitation de zones pour les activités pédagogiques, thérapeutiques, activités de jeunesse) et des mesures de surveillance ont l'ambition de permettre la coexistence des différentes fonctions.

De par une forêt mélangée, à différents termes d'exploitation, basé sur un choix d'essences adaptées issu du fichier écologique des essences édité par le gouvernement, le code forestier donne une réponse aux défis de la dynamique « transition énergétique et changement climatique ». Cette réponse est plus orientée vers l'adaptation aux effets du changement climatique que vers des processus d'atténuation.

Le gouvernement wallon se réserve le droit de subventionner une série de pratiques et travaux : travaux forestiers visant à l'amélioration du patrimoine, travaux destinés à développer leur ouverture au public et leur aménagement récréatif et touristique, travaux destinés au maintien ou au développement de la biodiversité. Il se réserve également le droit de subventionner des pratiques pour maintenir l'équilibre entre les surfaces de feuillus et de résineux s'il venait à s'écarter de la répartition fixée par le code.

Objectifs et outils du code forestier	Subventions	Facteurs tangibles et intangibles du capital territorial mobilisés						
		Financier	Bâti	Naturel	Social	Humain	Culturel	Politique
1. Maintien de la répartition actuelle entre peuplements résineux et peuplements feuillus.	X			x				
2. Restriction de la superficie maximale pour une coupe à blanc.				x				
3. Document de gestion (dérogation de la restriction de la superficie maximale pour une coupe à blanc).		x						
4. Plan d'aménagement pour les bois et forêts de droit public de plus de 20 ha.		x		x			x	
5. Mesures conservatoire et mesures favorisant la biodiversité.	X			x			x	
6. Régulation et aménagement de la circulation en forêt	X			x	x	x	x	
7. Suppression des droits de succession / de donation sur les peuplements forestiers	(X)	x		x				
8. Dispositions communes : cellule d'inventaire permanent des ressources forestières, CSWFF, recherches forestières, génétique forestière	X			x		x		x

Tableau 11 : facteurs du capital territorial mobilisés par le code forestier

5.1.3. Avis relatifs au projet de SDER 2014

5.1.3.1. Introduction

L'analyse des avis relatifs à l'enquête publique sur le projet de SDER 2014 se déroule en deux phases : la première, déjà effectuée, s'intéresse aux avis émis par des organismes et des institutions qui ont une inscription à l'échelle de la Wallonie tandis que l'échelle qui caractérise la seconde phase, à venir, est sous-régionale.

Phase 1 / Organismes et institutions à l'échelle de la Wallonie

- Conseils consultatifs reconnus (CRAT, CWEDD, etc.)
- Administrations régionales ou pararégionales (DGO3, CGT, etc.)
- Fédérations professionnelles (CRAEC, UPSI, UWE, etc.)
- Associations de défense de l'environnement à l'échelle de la région (Natagora, IEW)

Phase 2 / Organismes et institutions à l'échelle sous-régionale

- Intercommunales de développement économique
- Associations supra-communales (GAL, GREOA, etc.)
- Provinces
- Communes (leurs avis ne seront pas analysés systématiquement mais au cas par cas selon les besoins)

Cette partie se focalise donc sur les avis des organismes et institutions qui ont une inscription à l'échelle de la Wallonie.

L'analyse est réalisée sous l'angle des espaces ruraux, organisme par organisme, et relève pour chacun d'eux les dynamiques mises en avant ou au contraire, absentes. L'analyse reprend ensuite, en lien avec chacune de ces dynamiques, les facteurs endogènes qui y contribuent (moteurs et freins) et les recommandations y relatives. Les recommandations peuvent éventuellement être assorties de propositions d'outils opérationnels et/ou de localisation géographique des zones sujettes à recommandation.

Cette analyse est déclinée en deux parties :

- Synthèse (en rapport avec le diagnostic territorial de la Wallonie) + fiches par organisme en annexe ;
- Remarques générales sur le document proprement dit du projet de SDER 2014.

Deux difficultés ont été rencontrées dans l'analyse des documents : la première est liée au contexte juridique en mutation : les avis ont été émis en lien avec la première version de projet de CoDT et du projet de SDER 2014. La seconde version du projet de CoDT intègre une série de remarques émises et ne parle plus de SDER mais de SDT (Schéma de Développement Territorial). Deuxièmement, malgré le fait que certains avis et remarques se retrouvent de manière redondante dans les avis d'organismes, il a été décidé de ne pas donner de poids à ces répétitions. Effectivement, ces redondances soulignent parfois un consensus, parfois une revendication appuyée.

Nous avons analysé les avis relatifs à l'enquête publique sur le projet de SDER 2014 afin d'obtenir, de la part des organismes ayant remis un avis, leur perception sur les éléments identifiés dans le cadre théorique la partie 4.1 : « Quelles sont les dynamiques à l'œuvre dans l'espace rural et quels sont les facteurs constitutifs du capital territorial mobilisés ? »

Les avis font une référence explicite à une douzaine de dynamiques à l'œuvre dans les espaces ruraux et ce, à deux niveaux : des **dynamiques globales** qui affectent l'ensemble de l'Europe mais dessinent aussi les grandes tendances d'évolution en Wallonie et également des **dynamiques rurales territoriales** à l'œuvre sur le territoire wallon. Une majorité des avis se concentre sur des recommandations bien plus que sur la description des mécanismes à la source des dynamiques. De ce fait, les facteurs du capital territorial sont très partiellement abordés et ne font pas l'objet d'un inventaire systématique dans cette phase de la recherche.

5.1.3.2. Dynamiques globales

Des dynamiques globales conditionnent les grandes tendances d'évolution des espaces ruraux au niveau européen et se retrouvent mentionnées par les avis au niveau du territoire wallon.

○ Transition énergétique et climatique

Les avis sur le projet de SDER considèrent la dynamique « Transition énergétique et climatique » comme au cœur du projet de territoire (défi, priorité, principe) et des objectifs du projet de SDER, mais aucune mesure concrète n'est prévue pour la mesurer et lui permettre d'occuper l'espace qu'elle requiert pour atteindre les objectifs énergétiques régionaux. Comme la production d'énergie renouvelable est plus consommatrice d'espace que la production à base d'énergie fossile ou nucléaire, il est donc nécessaire de planifier les surfaces qui lui sont dédiées, d'inventorier les caractéristiques des sources énergétiques locales et de la performance des systèmes de conversion mis en œuvre.

Ce qu'en dit le diagnostic territorial de la Wallonie :

« ...les communes rurales seraient plus vulnérables à la transition énergétique en raison d'une moins bonne performance énergétique des bâtiments (modèle quatre façades) et de plus longs déplacements pour se rendre aux lieux de travail. »

○ La désindustrialisation et la globalisation

Les avis sur le projet de SDER considèrent la dynamique « Désindustrialisation et globalisation » comme étant responsable de certaines mutations observées sur le territoire wallon.

Ce qu'en dit le diagnostic territorial de la Wallonie :

« La globalisation de l'économie entraîne également une modification importante du fonctionnement de l'appareil de production qui se caractérise par l'émergence d'un nouveau système techno-industriel organisé selon une approche circulaire, et non plus linéaire, de relations entre trois composantes majeures : la Science, la Production et le Marché. Cette interactivité induit une dynamique de développement nouvelle dont le concept central est l'innovation. »

○ La démographie

Certaines mutations observées sur nos territoires résultent de grandes dynamiques globales, telles que l'accroissement et le vieillissement de la population. Certains avis mentionnent que cette dynamique démographique est un moteur majeur de l'activité économique et du développement de l'emploi : construction / rénovation de logements, activités de services, etc.

Ce qu'en dit le diagnostic territorial de la Wallonie :

« Le défi démographique wallon est la résultante de trois dynamiques démographiques majeures, fortement interdépendantes, qui s'exercent en Wallonie : une croissance de la population (près de 0,5 % par an), son vieillissement (un an d'espérance de vie supplémentaire tous les sept ans) et une

instabilité de la structure des ménages (+ 10.000 ménages isolés et + 9.000 ménages monoparentaux par an). »

« En 2007-2009, l'accroissement se répartit à raison de 15 % pour le solde naturel, 30 % pour l'immigration interrégionale et 55 % pour l'immigration internationale. »

- Réduction de la biodiversité et fragmentation des habitats écologiques

De nombreux avis sur le projet de SDER font référence à la dynamique « Réduction de la biodiversité et fragmentation des habitats écologiques » en précisant toutes que la part des zones protégées par un statut fort en Wallonie est bien en-deçà de ce qu'elle devrait être. Cela a de multiples conséquences : mise en danger de nombreuses espèces animales et végétales, fragmentation et perturbation de biotopes naturels qui ne peuvent plus assurer nombre de services écosystémiques (cycle de nutriments, formations des sols, protection contre l'érosion, les inondations, stockage de carbone, etc.). Ces services écosystémiques ne sont pas des contraintes mais peuvent être considérées comme de véritables opportunités de développement qui appellent néanmoins une stratégie coordonnée au niveau wallon et sous-régional.

Ce qu'en dit le diagnostic territorial de la Wallonie :

« La multiplication des rôles attribués à ces espaces peut engendrer des conflits d'usage du sol que seule une politique d'aménagement du territoire cohérente, transversale et multisectorielle peut arbitrer. »

A propos des services éco-systémiques :

« Les ressources biologiques d'un territoire rendent des services parfois peu visibles et méconnus (filtrage et épuration de l'eau de surface, production d'oxygène, fertilisation des sols, atténuation des risques d'inondations, pollinisation de nombreuses cultures et d'arbres fruitiers, etc.). »

- Les influences trans/supra/régionale et internationale (métropoles transfrontalières et métropolitaines)

Le développement territorial de la Wallonie en général et de ses espaces transfrontaliers est tributaire des économies métropolitaine et transfrontalière. La spécificité des espaces transfrontaliers wallons doit être mieux appréhendée pour permettre la connexion des réseaux avec l'environnement extérieur, le développement non seulement des aires rurales mais aussi des zones urbaines et semi-rurales en lien avec les pôles transfrontaliers.

Ce qu'en dit le diagnostic territorial de la Wallonie :

« Une étude comparative montre que sur les 180 agglomérations européennes de plus de 200.000 habitants, les trois villes wallonnes de Mons, Charleroi et Liège sont, quant à leurs fonctions internationales, dans le bas du classement (Mons 180ème ; Charleroi 149ème et Liège 121ème). Toutefois, cette situation plutôt négative est partagée par d'autres villes ayant dû faire face à la même difficile reconversion de l'industrie lourde (Lens, Valenciennes, Béthune, Heerlen, Sarrebruck...). En plus de cet héritage industriel, le faible équipement de ces villes est lié à la proximité de grandes villes qui aspirent les fonctions métropolitaines (Bruxelles, Luxembourg, Lille). Néanmoins, on soulignera que les agglomérations de Liège et Charleroi sous-performent dans leur classe de population, loin derrière les villes comparables de Gand, Aix-la-Chapelle, Eindhoven ou Nancy. »

5.1.3.3. Dynamiques rurales territoriales

Les dynamiques décrites ci-après ont été mentionnées dans les avis relatifs à l'enquête publique sur le SDER. Ces avis font allusion aux éléments qui, dans le diagnostic territorial de la Wallonie, définissent l'espace rural : *« Ce que l'on définit couramment comme espace rural présente*

aujourd'hui de multiples facettes qui dépendent de sa proximité aux centres urbains (espaces périphériques, espaces intermédiaires), de son accessibilité, des activités et des services qu'il offre et de l'importance de la fonction résidentielle ».

Les avis exprimés touchent aux trois secteurs d'activité principaux : « agriculture » et « exploitation des ressources naturelles » pour le secteur primaire, « développement économique marchand » à cheval sur les secteurs secondaire et tertiaire et enfin « tourisme et loisirs » pour le secteur tertiaire.

- Activités et Services / L'agriculture

Les avis sur le projet de SDER considèrent la dynamique agricole et donc l'agriculture comme un secteur d'activité majeur tant par son inscription spatiale (> 50 % du territoire) que pour les différents rôles qu'elle joue : rôle économique, rôle stratégique en termes de production de biens alimentaires, rôle dans le maintien du patrimoine environnemental, naturel et paysager. Tous s'accordent pour maintenir et promouvoir cette activité en protégeant ses moyens de production, notamment les terres agricoles dont l'usage est en compétition avec d'autres fonctions (résidentielle, économique, transport).

L'agriculture est perçue ici essentiellement dans sa dimension de production de biens primaires et le volet « Industries agricoles » n'est pas pris en compte, si ce n'est au travers de la compatibilité entre le maintien de l'activité agricole au cœur des villages et le développement de l'activité agricole.

La plupart des avis sont favorables à la délocalisation des sièges d'exploitation ou du logement de l'exploitant hors des villages tandis que d'autres estiment cette cohabitation possible au prix d'aménagements tels que des zones tampons non édifiables, des zones de réserve pour permettre aux exploitations de s'étendre, le développement d'une « logistique rurale » pour faciliter le charroi agricole, forestier et carrier.

Les formes nouvelles d'agriculture sont également évoquées ponctuellement : l'agroforesterie, l'agriculture périurbaine pour recréer de la valeur dans les espaces péri-urbains.

Description du secteur associé à la dynamique dans le diagnostic territorial de la Wallonie :

Voir chapitre se référant à « l'agriculture » (p99)

- Activités et Services / L'exploitation des ressources naturelles (forêt, eau, gisements minéraux)

Les avis sur le projet de SDER font référence à la dynamique « exploitation des ressources naturelles » à trois reprises : l'exploitation des ressources forestières, de l'eau au sens large (eau potable et de qualité) et des gisements carriers (tant aériens que souterrains).

L'exploitation des ressources forestières comprend bien évidemment la « sylviculture », qui opère sur la portion productive de la forêt (86 % de la superficie boisée). Mais elle intègre également les principes du développement durable en assurant la coexistence des fonctions économiques (exploitation du bois, tourisme, préservation des ressources en eau), écologiques (sites de grand intérêt biologique, trame verte et bleue) et sociales (trame verte et bleue) au sein de la surface boisée qui couvre 30 % du territoire wallon. Cette coexistence passe, pour certaines zones, par une hiérarchisation des fonctions. Tout comme l'agriculture, le moyen de production doit être préservé en évitant le mitage de la zone forestière et en redynamisant la fonction économique pour contrer la régression de la surface forestière productive. Ceci en agissant sur la demande en bois d'œuvre et en élargissant la zone productive à d'autres espaces : zone agricole (agroforesterie), zones actuellement inexploitées (abords d'autoroute, de chemins de fer). Ce dernier point est délicat à mettre en œuvre pour des raisons réglementaires et également de sécurité.

L'exploitation des ressources en eau en Wallonie se caractérise par une priorité à la distribution publique et par l'objectif de maintenir ou d'atteindre le bon état des masses d'eau qu'elles soient souterraines ou de surface (s'effectuant en contrôlant l'occupation du sol dans et hors des zones de captage et sur les bassins versants en lien avec les eaux de surface). Malgré une croissance démographique, la pression sur les ressources en eau est en baisse, ce qui permet de valoriser les capacités excédentaires notamment par l'interconnexion des réseaux d'eau tant au sein de la Wallonie qu'avec ses voisins.

L'exploitation des gisements minéraux est une dynamique qui bénéficie évidemment du développement du secteur de la construction / rénovation, lui-même lié entre autres à la dynamique démographique.

Les éléments liés aux ressources structurent le territoire : zones boisées, ressources minérales, ressources en eau, masses d'eau souterraines. L'aspect durable et adéquat de l'utilisation des ressources est mis en avant dans les avis : durabilité de la forêt, qualité de l'eau en fonction de ses différentes applications, développement de la valeur ajoutée des filières induites par le secteur carrier, etc.

Description du secteur associé à la dynamique dans le diagnostic territorial de la Wallonie :

Voir chapitre se référant à « la sylviculture » (p109), à « l'eau » (p171) et à « l'exploitation du sous-sol » (p117)

- *Activités et Services / Le développement économique marchand (économie productive et résidentielle)*

Les avis sur le projet de SDER appréhendent la dynamique « le développement économique marchand » essentiellement en lien avec la dynamique démographique : la nécessité d'augmenter de façon significative le nombre de logement (crise du logement citée) est une opportunité économique de création d'emplois et d'activités. Les modes d'habiter innovants comme les éco-quartiers sont autant d'opportunités de développer une industrie wallonne intégrée à la construction telle que la rénovation énergétique (techniques nouvelles, matériaux isolants et innovants...). Les activités industrielles sont appréhendées sous l'angle de l'innovation, de l'utilisation parcimonieuse du sol. Afin de préserver au maximum les espaces non-bâties, le développement de nouvelles industries, de ZAE doit se faire prioritairement en convertissant les friches. De plus, la localisation de nouvelles implantations industrielles, réfléchi au niveau régional, doit également jouer d'un dialogue interrégional et transfrontalier pour stabiliser les localisations, créer des effets d'échelle pour mutualiser les services et les installations.

La densification des territoires centraux urbains et ruraux doit être plurielle et s'envisager tant au profit du logement que de l'activité économique existante ou potentielle. La dynamique « Développement économique marchand » recouvre également le développement du secteur tertiaire en milieu rural : activités commerciales, activités de services privés (secteur de l'économie résidentielle).

Description du secteur associé à la dynamique dans le diagnostic territorial de la Wallonie :

Voir chapitre se référant aux « activités économiques et industrielles » (p77) et au « commerce » (p67)

- *Activités et Services / Le tourisme et les loisirs (économie présentielle)*

Les avis sur le projet de SDER considèrent la dynamique « Tourisme et loisirs » comme un potentiel de développement des territoires ruraux en Wallonie, grâce à ses atouts et potentiels touristiques nombreux et variés, qu'ils soient tangibles ou intangibles (folklore,...).

Il est nécessaire d'identifier / structurer l'offre touristique de la Wallonie en pôles touristiques tant pour les zones urbaines que rurales sur base de critères pertinents (présence d'un patrimoine Unesco, la fréquentation, les chiffres d'affaires de l'Horeca, les projets structurants, etc.).

La multifonctionnalité de la forêt appelle le développement d'un tourisme « vert » qui doit arbitrer protection de la nature et accessibilité aux touristes. Ce développement doit être envisagé et structuré de manière globale à l'échelle des massifs forestiers. Le tourisme comme « dynamique supra-locale » bénéficierait d'une approche intégrée en faisant émerger des unités cohérentes (= concept de pays).

Description du secteur associé à la dynamique dans le diagnostic territorial de la Wallonie :

Voir chapitre se référant au « tourisme » (p91)

- *Fonction résidentielle / L'habitat/logement/résidence (économie résidentielle)*

Les avis sur le projet de SDER considèrent la dynamique « l'habitat/logement/résidence » comme une activité économique majeure et ce à plusieurs niveaux : création / rénovation de logements, garant du maintien de l'activité économique et de l'emploi mais aussi création d'une économie résidentielle. Cette dynamique peut être renforcée par une série d'innovations : les éco-quartiers, le concept de territoire intelligent.

La nécessité de freiner l'étalement de l'urbanisation passe à la fois par des mécanismes innovants pour augmenter l'attractivité immobilière des territoires centraux mais, hors de ces territoires, des mécanismes pour réfréner l'urbanisation des zones urbanisables au plan de secteur doivent être définis. La mise en œuvre d'outils fonciers est importante dans la lutte contre l'étalement urbain en lien avec le logement mais aussi avec les autres fonctions de l'espace bâti.

Description du secteur associé à la dynamique dans le diagnostic territorial de la Wallonie :

Voir chapitre se référant au « l'habitat et les services » (p53)

- *Accessibilité / Suprématie du mode routier en termes de mobilité*

Les statistiques placent majoritairement le mode routier comme 1^{er} choix dans les déplacements des personnes et des marchandises. Une position dominante au détriment de la part des transports en commun. La part des modes doux est minime et, à politique inchangée, devrait le rester. Or les enjeux et les engagements internationaux en matière d'environnement, de santé, de réduction de l'émission de gaz à effet de serre sont en contradiction nette avec cette dynamique.

Les avis sur le projet de SDER abordent le thème habituel de la mobilité en préférant évoquer « l'accessibilité » et la structuration consécutive du territoire. Ils font état de nombreuses recommandations pour réduire cette dépendance à la route.

Description du secteur associé à la dynamique dans le diagnostic territorial de la Wallonie :

Voir chapitre se référant au « transport des personnes et des marchandises » (p125)

- *Aspects transversaux / la trans/supra/communalité (y compris à composantes naturelles)*

Les avis sur le projet de SDER invoquent régulièrement la dynamique « trans/supra/communalité » comme principe intégrateur pour des dynamiques transversales comme l'emploi, la formation, l'enseignement mais aussi pour des thématiques plus ciblées (il est proposé de parler alors de trans/supra/localité). La plupart des avis abordant cette dynamique font le constat qu'au-delà des dynamiques transfrontalières et transrégionales, le développement territorial rural et urbain est influencé par des dynamiques transcommunales. Elles peuvent être la traduction d'une réalité de

terrain (bassins de vie, communautés de territoire, projet de territoire) ou de composantes naturelles comme les contrats de rivières, les parcs naturels, les zones RAMSAR, etc. Cependant, tous regrettent l'absence de propositions concernant la gouvernance et l'articulation de ces niveaux de territoires. Un avis propose un cadre pour cette supra-communalité avec des structures de gouvernance et du document de planification (Wallonie développement).

Description du secteur associé à la dynamique dans le diagnostic territorial de la Wallonie :

Voir chapitre se référant à « la Wallonie : contextes européen, transfrontalier et sous-régional » (p237)

5.1.3.4. Propositions et recommandations des avis en lien avec les espaces ruraux

L'analyse thématique de la sélection d'avis sur le SDER a permis de mettre en évidence une cinquantaine de propositions qui permettent d'influer - directement ou indirectement - sur les dynamiques en œuvre au sein des espaces ruraux (Cf. Annexe 2 - tableau n°2). Celles-ci comprennent des recommandations assez générales - qui parfois s'apparentent à des objectifs - et des outils. Elles sont parfois territorialisées. Ces recommandations et outils peuvent être analysés en fonction des capitaux matériels et immatériels du capital territorial sur lesquels ils cherchent à agir (Cf. Annexe 2 - tableau n°3). Ils ont aussi été classifiés en fonction du secteur principal du diagnostic territorial de la Wallonie auquel ces recommandations et outils se rattachent (Cf. Annexe 2 - tableau n°3).

Quatre dixièmes des propositions sont **transversales** et ont trait - de près ou de loin – **au développement territorial** en général (principes ou outils) **ou à la gouvernance**. Les secteurs suivants du diagnostic territorial de la Wallonie ne font pas l'objet de propositions : technologie de l'information et de la communication, déchets, contrainte physiques et risques, patrimoine bâti et paysages. C'est assez logique puisque ces secteurs n'étaient pas directement représentés au sein des avis étudiés. Par contre, il y a des recommandations se rattachant au secteur du transport des personnes et des marchandises alors qu'il n'y avait pas d'avis d'organismes relevant de ce secteur (à l'exception de la DGO1).

La **dynamique** relative à la **trans/supra/communalité** fait, de loin, l'objet du plus grand nombre de recommandations (quatre dixièmes), ensuite, ce sont les dynamiques ayant plus directement trait au lien avec le milieu rural (la réduction de la biodiversité et la fragmentation des habitats écologiques d'une part et l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles (forêt) d'autre part).

Deux recommandations concernent près de la moitié des dynamiques. Il s'agit de la définition de **nouveaux principes de gouvernance au niveau de la trans/supra/communalité** et de la **révision des Plans de Secteur**. Quatre recommandations se rattachent à un quart des dynamiques : assurer la bonne localisation des activités consommatrices d'eau ; augmenter l'offre alternative en transport en commun ; assurer la cohérence avec les documents planologiques des régions voisines et le niveau européen et enfin développer un mode de transposition des objectifs chiffrés régionaux (du SDER) au niveau des communautés de territoires et des communes.

Remarquons que presque toutes les propositions cherchent à agir sur le **facteur politique du capital territorial**.

Il y a des propositions qui sont **en lien direct** avec le **projet de SDER** soumis à enquête publique mais il y en a surtout qui concernent les **actions connexes à mettre en œuvre pour opérationnaliser celui-ci** et assurer la **cohérence avec les autres politiques et outils**.

En ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité au sein du SDER, c'est surtout le concept de **trame Verte et Bleue** qui interpelle : quels sont sa définition, sa portée (protection versus accès à la nature), ses liens avec les régions voisines. Les Parcs naturels se positionnent comme un acteur pilote pour expérimenter sa définition et sa mise en œuvre. Certains proposent de définir des zones

écologiques sensibles ou des périmètres d'actions prioritaires pour la biodiversité et les services écosystémiques. La prise en compte de la biodiversité au sein des activités économiques est aussi relevée. Il y a peu de propositions ayant un impact direct sur l'agriculture et elles sont en lien avec l'environnement (pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et soutien aux services écosystémiques). Les propositions liées aux **ressources (forêt, eau, gisements minéraux, etc.)** sont traitées sous l'aspect de leur **préservation** (mitage de la forêt, qualité de l'eau, adéquation de la localisation des activités consommatrice d'eau avec les ressources, cartographie des gisements et des milieux minéraux) et de leur **mise en valeur** (adéquation entre les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme avec l'utilisation du bois local, structuration de l'offre touristique forestière sur les massifs forestiers) y compris sous forme **d'énergies renouvelables** (structuration du territoire en fonction de l'intégration des objectifs de production renouvelable avec les infrastructures énergétiques).

Le secteur des **transports** fait l'objet de propositions assez générales et classiques (réduire la demande, augmenter l'offre en transport en commun, favoriser l'inter/multimodalité, valoriser et entretenir le réseau routier existant). Le développement d'une **stratégie de mobilité douce au niveau des communes rurales** et la prise en compte d'une **logistique rurale** (charroi lourd agricole, forestier et carrier) sont souhaités.

Les **activités économiques** (industries, services) font l'objet de propositions d'**outils opérationnels** à mettre à disposition des différents acteurs : base de données concernant les sites désaffectés, diagnostic fin des équipements et services manquants/à développer par territoire, plan global de l'état des sols, outils de mutualisation de services et installations industrielles avec les régions voisines.

La nécessité de **cohérence** du SDER avec les **outils stratégiques et de planification des régions voisines et au niveau européen et des politiques sectorielles** est évoquée au sein de nombreuses propositions. Des **critères** sont proposés pour compléter ou opérationnaliser la **structure spatiale du SDER** (pôles touristiques, territoires centraux en territoires ruraux, niveaux de services en transport collectif pour les pôles, mode de transposition des objectifs chiffrés régionaux au niveau des communautés de territoire et des communes). Certains d'entre eux pourront, le cas échéant, **être utilisés en phase 2** pour la caractérisation des dynamiques rurales locales wallonnes.

La structure spatiale devrait être complétée pour certains acteurs en ce qui concerne les **liens avec les régions voisines** au niveau des communautés métropolitaines (et en particulier la communauté métropolitaine de Bruxelles), des pôles extérieurs principaux ou secondaires (propositions en France et en Flandre). Ces informations seront transmises à la recherche R.5 « coopérations transfrontalières ». L'axe de développement entre Liège et Luxembourg n'est pas suffisamment marqué. Les dynamiques territoriales existantes devraient être mieux prises en compte.

La dynamique **trans/supra/communalité** est vue **positivement** par beaucoup d'acteurs (tant qu'elle reste volontaire) mais soulève **beaucoup d'interrogations** et donc de **propositions** au niveau de l'échelle la plus pertinente, des thèmes à traiter, de la coordination entre différentes dynamiques, des principes de gouvernance, des outils et aides, y compris financières, à développer. Certains acteurs divisent ce concept en deux échelles : sous-régionale multithématique et supra-locale (quelques communes) plutôt thématique. Les Parcs naturels et les intercommunales de développement économique / agences de développement territorial se positionnent comme structure d'appui pour la mise en œuvre de ces dynamiques. « Parc naturel », « bassin de vie », « communauté de territoire », « aire de développement territorial », « bassin d'habitation », « Pays » et « outils de développement ruraux supracommunaux » sont quelques-uns des concepts proposés pour renforcer les dynamiques trans/supra /communales.

La dernière catégorie de recommandations englobe des **principes et outils du développement territorial**. La révision des plans de secteurs (thématiques, partielles, totales, etc.) est toujours

privilegiée par beaucoup d'acteurs comme l'outil de développement territorial nécessaire à la mise en œuvre de la structure territoriale souhaitée de la Wallonie.

5.1.3.5. Remarques générales sur le projet de SDER

L'analyse des avis sur le projet de SDER a aussi permis de mettre en évidence une série de remarques générales sur celui-ci – sur le fond mais surtout sur la forme. Il ne s'agit pas d'un relevé exhaustif puisque ce n'est pas l'objet de la recherche.

- Remarques générales sur le projet de SDER pour lesquelles la recherche peut apporter des éléments
 - Articulation du projet de SDER avec les autres codes et réglementations (code forestier, de l'environnement, du logement, décret sol, schéma de développement commercial, ...) y compris aux niveaux fédéral, européen et international. La référence aux différents plans et programmes régionaux doit également être soulignée (plan Tritel, PASH, etc.) ;
 - Articulation de l'action du SDER, dans ses mesures, avec des programmes européens qui, par ailleurs, sont potentiellement pourvoyeurs de financements importants disponibles (Fonds européen de développement régional, plan de développement rural, LIFE+, etc.) ;
 - Encarts (territoires ruraux, agriculture et tourisme) sans statut précis dans le document ;
 - Eclaircissement en termes de gouvernance ;
 - Nécessité d'assortir certains objectifs forts de mesures pour les atteindre (trame Verte & Bleu, développement des énergies renouvelables) ;
 - Nécessité de découpler l'espace rural pour ne pas cantonner un objectif à un type d'espace (ex. la protection de la biodiversité ne peut pas se cantonner à l'espace naturel, il concerne également les espaces bâtis).
- Remarques générales sur le projet de SDER en dehors du champ de la recherche
 - Incohérences entre le projet de SDER, le CWATUPE et le CoDT (Version 1) ;
 - Incertitudes qu'en à la valeur indicative/d'orientation du SDER ;
 - Articulation entre les différentes parties du SDER ;
 - Clarté et hiérarchisation des objectifs ;
 - Nécessité d'un glossaire ;
 - Définition de la stratégie/ des objectifs sous-tendant la structure territoriale ;
 - Opérationnalisation rapide des territoires centraux et des bassins de vie sans création de nouvelles entités administratives ;
 - Prise en compte du secteur privé dans les procédures d'aménagement du territoire ;
 - Le transport est un moyen au service des citoyens et des activités économiques et non une fin en soi ;
 - La supracommunalité doit rester volontaire et flexible ;
 - Objectifs en adéquation avec les moyens budgétaires disponibles (ou inversement).

- Remarques ponctuelles sur le projet de SDER en dehors du champ de la recherche
 - Interprétations divergentes entre les autorités régionales et communales ;
 - Perte d'autonomie communale ;
 - Evolutions possibles des objectifs chiffrés en fonction du contexte ;
 - Incohérence entre carte et texte ;
 - RNT complet et attractif ;
 - Incohérence entre les dénominations des concepts dans différents documents (exemple bassin de vie) ;
 - Confusion au niveau des données chiffrées (constats, besoins avérés, objectifs politiques) ;
 - Degrés de précision variables des mesures ;
 - Suppression des mesures de mise en œuvre (car document d'orientation) ;
 - Avoir une approche incitative et favorable au développement de projets de qualité plutôt qu'une approche contraignante ;
 - Avoir une vision dynamique (basée sur des balises facilement adaptables aux évolutions) plutôt qu'une vision planificatrice (critères fixes) ;
 - Avoir un SDER « Neutre », c.-à-d. détaché des priorités politiques actuelles afin de lui assurer une meilleure durée dans le temps ;
 - Prévoir une procédure d'évaluation régulière ;
 - Les indicateurs de suivi des objectifs du SDER repris dans RNT semblent intéressants pour traduire concrètement les objectifs du SDER qui sont souvent généraux. La mise en parallèle des objectifs et des indicateurs permet de comprendre immédiatement leurs portées, leurs importances et les résultats attendus ;
 - Non prise en compte suffisante de la Convention européenne du paysage (notamment au niveau des mesures opérationnelles) ;
 - L'évaluation de certains objectifs des piliers (ex. l'agriculture et la sylviculture) ont été mal évalués tandis que les mesures ne l'ont tout simplement pas été ;
 - Le concept de multifonctionnalité est souvent mis en avant mais fait l'impasse sur le fait que des fonctions peuvent être contradictoires à certains endroits : comment alors hiérarchiser les usages ? (exemple : forêt, protection de la nature et promotion de l'accès à la nature) ;
 - Le SDER devrait promouvoir une coordination supra-communale pour des plans de dimension communale (plan communal de mobilité) ;
 - La frontière linguistique belge est trop marquée, des interactions et synergies existent entre la Wallonie et certaines villes flamandes qui devraient être présentes sur les cartes du projet de SDER ;
 - La thématique des déchets devrait se retrouver dans le projet de SDER ;
 - Des ambiguïtés entourent les concepts de projets de territoire, de bassins de vie et de communautés de territoires.

5.1.4. Synthèse

5.1.4.1. Analyse des documents stratégiques et documents législatifs relatifs à des dispositifs d'intervention

Dans une première phase, nous nous sommes intéressés à des documents stratégiques et législatifs élaborés à l'échelle régionale afin de voir si les espaces ruraux ou si la ruralité y faisaient l'objet d'une approche spécifique, tant en termes de définitions que d'orientations préconisées.

Les documents stratégiques analysés sont la Déclaration de politique régionale wallonne 2014-2019 (DPR), le Schéma de développement de l'espace régional 1999 (SDER 99), la Stratégie wallonne de développement durable (SWDR), le projet du Plan régional de mobilité durable (PRMD) et le Programme wallon de développement durable 2014-2020 (PWDR).

Pour les documents législatifs, nous avons analysés les décrets relatifs au développement rural, aux parcs naturels, aux pôles de compétitivité, au Code forestier wallon ainsi qu'au Code wallon de l'agriculture.

- Approche des espaces ruraux

- *Absence de définition généralisée de la ruralité et des espaces ruraux*

Le premier constat émergeant de l'analyse est que, même si les concepts de « ruralité » ou d'« espace rural » sont utilisés dans les documents analysés, ceux-ci ne sont définis nulle part. Cette observation est sans doute le reflet d'une interpénétration des réalités urbaines et rurales, les rendant ainsi difficile à distinguer.

De cette manière, les allusions à la « ruralité » ou aux « milieux, territoires, espaces ruraux » en font toujours une catégorie englobante et généraliste. A les lire, on pourrait croire à la présence d'une seule et même ruralité partout en Wallonie. Or, la caractérisation spatiale des dynamiques de développement territorial effectuée dans le cadre de l'étude montre qu'il n'en est rien et que le milieu rural est spatialement différencié. Il n'y a pas « une » mais « des » ruralités.

Nombre de documents considèrent les espaces ruraux comme les parties non bâties d'espaces plus vastes. Cette vision « résiduelle » et « minimaliste » qui encourage une approche « sectorielle », ne rend pas compte des interdépendances entre les villes et les campagnes et ne permet pas non plus une approche globale territorialisée et intégrée de sous-systèmes spatiaux.

Par exemple, le PWDR est centré sur une approche sectorielle des espaces ruraux à travers les politiques agricoles et environnementales. Le monde rural y est abordé par le prisme des activités économiques. Néanmoins, une approche plus territoriale et transversale du PWDR vise le développement économique et la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales. Les communes bénéficiaires sont précisées : il s'agit des communes définies comme rurales ou semi-rurales par la DGO3. Cette typologie est la seule référence à visée de définition rencontrée dans les documents régionaux analysés. Cette définition est globalisante et inclut les espaces bâtis et non bâtis en dehors des grands centres urbains. Elle est davantage pertinente pour les opérations de développement local ascendantes et transversales (ODR, GAL) qui s'accommodent mieux d'une approche territoriale qui prend en compte les noyaux urbains.

- *Une approche spécifique au milieu rural reste à l'ordre du jour*

Bien qu'il soit difficile d'en cerner les contours, la notion de ruralité reste à l'ordre du jour dans la DPR et au centre de plusieurs dispositifs d'intervention régionaux tels que les opérations de

développement rural et les parcs naturels.

Effectivement, la DPR consacre un de ses objectifs à « répondre aux défis et besoins de la ruralité », et ce en considérant les villes comme porteuses d'un développement régional. Il est ainsi reconnu que les espaces ruraux présentent des défis qui leur sont spécifiques, en termes d'aménagement du territoire, de logement, d'accès aux soins de santé, de lutte contre la pauvreté ou d'accès aux services publics et privés. Au contraire, la stratégie wallonne de développement durable ne consacre pas spécifiquement de chapitre à la ruralité. Néanmoins, elle pose des priorités qui touchent les espaces non bâtis ou peu denses, comme l'agriculture et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Quant au projet de PRMD, plan à dimension spatiale forte, il distingue une vision 2030 multimodale selon trois échelles ou espaces : « supra-national et interrégional », « métropolitain et zones urbaines », et « zones interurbaines et rurales » du territoire.

- *Une ouverture à la transcommunalité et aux relations ville-campagne*

Les parcs naturels et les GAL ont été précurseurs depuis longtemps d'une approche transcommunale. Ce type d'approche est prôné explicitement par la DPR, le SDER (1999) et le PWDR. Les opérations de développement rural sont appelées à s'ouvrir davantage à la transcommunalité.

Les allusions relatives aux relations ville-campagne existent mais sont plus timides. Le SDER (1999) y fait allusion en mentionnant la nécessité de tenir compte des besoins spécifiques de ces deux types de territoire. Sous l'impulsion des recommandations européennes, le PWDR associe transcommunalité et relations ville-campagne en relation avec les complémentarités de ces espaces. Une brève allusion est faite dans le cadre de la Stratégie wallonne de développement durable qui préconise de maintenir l'activité et la vitalité du monde rural tout en assurant sa complémentarité avec les zones urbaines. On notera que les opérations de développement rural peuvent s'appliquer aussi sur les parties plus urbanisées des communes. Quant au projet de PRMD, qui couvre, entre autres, la matérialisation spatiale de ce lien ville-campagne, il associe en une seule expression les zones " interurbaines et rurales" et donne la priorité à une armature de liaisons structurantes entre les pôles.

- *Orientations spécifiques aux espaces ruraux, dynamiques encouragées et capital territorial*

- *La DPR*

La préoccupation principale et transversale à toute la DPR est le développement de l'emploi. Le potentiel d'emplois des espaces ruraux est lié à l'agriculture, au développement touristique, à la transformation agro-alimentaire, aux secteurs du bois et de la biomasse et à la valorisation des matières premières.

L'espace rural est également présenté comme « lieu de vie de 40 % des wallons » et son potentiel résidentiel est donc reconnu. Le maintien du service public et l'accès des citoyens et entreprises aux services en milieu rural est un aspect développé à travers toute une série de mesures. Par ailleurs, plusieurs mêmes principes guident conjointement les milieux urbain et rural (dynamisation des cœurs de localité, rénovation et créations de quartiers, etc.).

En termes de mobilité, la DPR parle d'optimiser les déplacements en coordonnant davantage les politiques de mobilité et de développement territorial. Elle prône aussi le télétravail pour améliorer la qualité de vie des habitants et réduire les navettes.

Dans le chapitre consacré à l'environnement, la DPR vise également à renforcer la biodiversité, à protéger la nature et les ressources naturelles et à encourager leur valorisation économique.

▪ *Le SDER (1999)*

Le SDER considère les régions agro-géographiques comme des bases de projets de développement différenciés, pouvant être élaborés dans le cadre des aires de coopération supra-communale. Ces projets devraient « *promouvoir de nouvelles solidarités de développement entre la ville et la campagne, valoriser les spécificités sous-régionales liées à l'agriculture, aux ressources naturelles, au patrimoine et maîtriser les potentialités d'apports exogènes en les inscrivant dans les filières locales* ».

Le SDER estime que les filières de production et de valorisation des ressources naturelles (agriculture, sylviculture, construction, tourisme, etc.) ne sont pas assez développées en Wallonie. Le développement d'un tourisme diffus et basé sur les produits du terroir est vu aussi comme une source de diversification de l'agriculture, l'existence de parcs naturels étant susceptible de favoriser ce développement.

Les dynamiques promues sont ici économiques, à travers des interventions sur le capital naturel, mais aussi le capital politique puisqu'il s'agit aussi d'encourager la coopération supra-communale comme outil d'intervention. L'espace rural devrait être considéré comme une composante à part entière de l'espace économique en misant sur ses atouts et spécificités.

En termes de dynamiques résidentielles, le SDER veut freiner les dynamiques de périurbanisation et de dispersion de l'habitat et des commerces et renforcer la fonction polarisatrice des villes. Il s'agit donc de structurer les villes et les villages en renforçant les centralités et en évitant la dispersion des activités et de l'habitat notamment le long des voiries, en densifiant l'urbanisation et en encourageant la mixité des fonctions et des activités (actions sur le capital bâti). Il veut également maintenir un niveau d'équipement satisfaisant, en particulier dans les zones rurales et prône par exemple la réouverture de petits commerces dans des noyaux d'habitat isolés, des marchés ou du commerce ambulancier.

▪ *La Stratégie wallonne de développement durable*

Le document met l'accent sur différentes thématiques d'importance pour la ruralité :

- Une économie reposant sur les principes de la circularité et de la fonctionnalité¹⁶ ;
- La préservation des ressources naturelles et de la biodiversité dans le cadre d'une agriculture raisonnée ;
- La transition énergétique (réduction des consommations énergétiques liées à la mobilité routière via la localisation appropriée des activités et via des chaînes logistiques multimodales ; développement de logements et des secteurs économiques moins énergivores ; réorganisation de la production alimentaire) ;
- La cohésion sociale à travers l'accès à la mobilité et aux soins de santé grâce à un équipement équilibré du territoire.

Cette stratégie ne débouche pas à ce stade sur un programme opérationnel. Elle prône cependant d'agir sur le capital social et humain, le capital naturel et le capital bâti (amélioration du niveau d'équipement du territoire).

¹⁶ L'économie de la fonctionnalité consiste à valoriser l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même, en vue de réduire la consommation de ressources naturelles, en ce compris de matières (Bureau Fédéral du Plan, 4^e rapport fédéral sur le développement durable, pp 19 et 35).

- *Le projet de PRMD*

Le projet de PRMD insiste sur le développement des transports collectifs en milieu urbain et entre pôles urbains et sur la nécessité de développer des solutions de transport collectif à finalité sociale en milieu rural. L'objectif stratégique du projet de PRMD qui préconise l'accès à la mobilité pour tous prend en compte également les territoires ruraux.

Le principe de réduction des distances de déplacement et d'adéquation entre structure spatiale et réseaux de transport conduit à regrouper les logements et fonctions génératrices de déplacements dans les territoires centraux, ruraux comme urbains.

- *Le PWDR*

La principale dynamique encouragée par le PWDR est la dynamique économique, à travers le soutien à la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, et au développement économique plus général des communautés rurales, incluant la création d'activités et d'emplois. La transition vers une économie sobre en carbone, résiliente face aux changements et en faveur de la gestion durable des ressources est également une priorité. La cohésion sociale est également encouragée, mais dans les faits correspond à peu de mesures opérationnelles si ce n'est l'augmentation des revenus des agriculteurs, l'amélioration de l'accès aux équipements, la création d'emplois.

Le PWDR promeut de nombreuses actions s'appuyant sur les différents thèmes du capital territorial (humain, social, politique, financier, naturel, bâti), principalement au service d'un développement économique et d'une agriculture respectant l'environnement, mais aussi au service d'opérations de développement local intégré via le programme Leader.

- *Le Développement rural*

Les opérations de développement rural ont pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants des points de vue économique, social, environnemental et culturel.

Les principales dynamiques visées sont la dynamique économique (promotion et création d'emplois et d'activités économiques (ateliers ruraux, infrastructures touristiques)) et la dynamique résidentielle (création d'équipements, espaces publics, voiries, moyens de transport, etc.). Ces opérations permettent, de par leur élaboration participative, de renforcer les capitaux intangibles (social, humain et politique). Dans la phase de mise en œuvre, c'est l'action sur le capital bâti qui prédomine à travers le financement d'équipements et infrastructures.

La réflexion préalable touche globalement la plupart des dynamiques et des capitaux mobilisables et les actions liées à d'autres dispositifs peuvent contribuer plus largement encore à la concrétisation du PCDR via d'autres leviers.

- *Les parcs naturels*

Les dynamiques encouragées dans le cadre des parcs naturels sont les dynamiques de protection et de valorisation du patrimoine naturel, les dynamiques de gouvernance transcommunales, transfrontalières et transrégionales, mais aussi de gouvernance multi-niveaux, ainsi que les dynamiques économiques de type développement de l'agriculture multifonctionnelle et du tourisme.

Ce dispositif permet d'activer la plupart des composantes du capital territorial, avec un accent sur les capitaux intangibles, grâce à une équipe opérationnelle permettant des actions incitatives, de mise en synergie, d'amélioration de la gestion des territoires et de mise en place de montages financiers.

- *Le Code wallon de l'agriculture*

Le code wallon de l'agriculture se réfère à une agriculture plurielle et multifonctionnelle dont le rôle est à la fois nourricier, économique et environnemental.

A l'image de l'Europe, le code soutient beaucoup d'actions sur les facteurs intangibles (valorisation de l'agriculture, sensibilisation des agriculteurs aux pratiques durables, promotion du modèle coopératif, de la structuration de la chaîne alimentaire, des circuits courts, de la formation professionnelle, de la recherche...) mais il permet aussi l'injection de capital financier en faveur de la dynamique économique agricole (démarrage, reprise d'exploitation, amélioration de la rentabilité, diversification) et des actions sur le capital bâti et/ou culturel, notamment pour protéger le capital naturel.

- *Le Code forestier wallon*

Le Code forestier wallon régit l'usage des forêts dans une perspective économique, mais également, écologique, sociale, culturelle et paysagère. La multifonctionnalité de cette ressource est mise en avant.

Du point de vue des espaces ruraux, les dynamiques encouragées se réfèrent principalement à « l'exploitation des ressources forestières », comme dynamique économique. Une série de mesures réglementent l'exploitation pour la rendre durable et minimiser son impact sur les autres ressources (sol et eau). L'autre dynamique économique encouragée est celle du « tourisme et des loisirs » qui valorise les massifs forestiers d'un point de vue culturel, paysager et de divertissement. Le code soutient aussi la lutte contre la dynamique de « réduction de la biodiversité et la fragmentation des habitats écologiques », mais vise également à atténuer les effets de la dynamique « transition énergétique et le changement climatique », grâce à des plantations mélangées d'essences adaptées à différents termes d'exploitation.

La multifonctionnalité de la forêt est encouragée grâce au plan d'aménagement qui permet la coexistence des différentes fonctions de la forêt (zones d'exploitation, zones de conservation, zones pédagogiques et récréatives,...).

- *Les Pôles de compétitivité*

En 2005, cinq pôles de compétitivité (BioWin : biotechnologie et santé, WagrALIM : agro-industrie, MécaTech : ingénierie mécanique, Skywin : aéronautique et spatial, Logistics : secteur des transports et logistique) suivis d'un sixième en 2009 (GreenWin : chimie verte et matériaux durables) ont été créés dans le but de générer une nouvelle dynamique de croissance au niveau régional et dans des secteurs porteurs.

Malgré leurs intentions de favoriser le rayonnement de toute la Wallonie, d'un point de vue spatial, les territoires qui n'ont ni les entreprises, ni les centres de recherche, ni les institutions sont mis à l'écart de cette dynamique. Il s'agit principalement des territoires du sud du sillon Haine-Sambre-et-Meuse, représentés par une grande majorité de communes rurales au sens de la DGO3. Néanmoins, certains pôles, notamment Mecatech, WagrALIM et GreenWin, ont une « répartition géographique » qui représente une certaine opportunité d'intégration pour les espaces ruraux (Wallonie picarde, Est de la Province de Liège et sud de la Wallonie).

5.1.4.2. Avis relatifs au projet de SDER

Dans une seconde phase, l'analyse a porté sur les avis issus de l'enquête publique relative au projet de SDER et rédigés par des organismes et des institutions à l'échelle wallonne et sous-régionale.

○ Dynamiques

Dans un premier temps, la recherche a mis en évidence comment les institutions et organismes abordent et conçoivent la question de recherche suivante : « Quelles sont les dynamiques à l'œuvre dans l'espace rural et quels sont les facteurs constitutifs du capital territorial mobilisés ? ». Il s'agit d'analyser les avis, les recommandations et les propositions d'amélioration de ce point de vue.

Une douzaine de dynamiques a été identifiée. En référence au cadre théorique, celles-ci peuvent réparties selon deux échelles.

▪ *Les dynamiques globales*

Elles affectent l'ensemble de l'Europe et dessinent aussi les grandes tendances d'évolution en Wallonie :

On note la transition énergétique et le changement climatique, décrite comme un défi au cœur du projet de territoire et des objectifs du SDER ; la désindustrialisation et la globalisation, qui représente une dynamique phare des mutations territoriales wallonnes ; la démographie, comme le vieillissement et l'accroissement de la population responsables de mutations sociales et autres ; la réduction de la biodiversité et la fragmentation des habitats écologiques, qui ne cesse de croître en Wallonie par le manque d'investissements dans les aires protégées et par le manque d'intérêt pour la valeur des services écosystémiques à l'échelle wallonne ; enfin, la trans/supra/régionalité et l'international, qui reflètent l'influence des métropoles externes et transfrontalières sur le développement d'une partie du territoire wallon.

▪ *Les dynamiques rurales territoriales*

Cette partie tente d'objectiver les perceptions des différentes institutions et organismes quant aux dynamiques à l'œuvre dans les espaces ruraux wallons, mais également sur les principaux facteurs en relation avec ces dynamiques et avec les recommandations y faisant allusion.

✓ Activités et services

La dynamique agricole représente un secteur d'activité majeur. Les avis insistent premièrement sur sa dimension productive et économique (dynamique économique), mais également sur son ancrage spatial et sur sa multifonctionnalité. Son lien fort avec le volet industriel (dynamique industrielle) n'est pas mis en exergue, tandis que les nouvelles formes d'agriculture alternatives sont évoquées ponctuellement (dynamique de diversification de l'agriculture).

La dynamique d'exploitation des ressources naturelles concerne l'eau, les forêts et les gisements carriers et doit être gérée durablement. La fonction sylvicole est porteuse de dynamiques économiques, environnementales et sociales. En ce sens, les avis estiment qu'elle doit être protégée (mitage, régression économique, etc.). L'exploitation des gisements carriers profite également à d'autres dynamiques (dynamiques démographiques, dynamique économique économie industrielle de la construction, etc.).

La dynamique d'économie marchande (dynamique économique productive et part privée de la

dynamique résidentielle) est très en lien avec la dynamique démographique, qui représente une opportunité économique (augmenter le nombre de logements, rénovation énergétique des habitats). En outre, le développement économique marchand des territoires ruraux, reposant sur le secteur tertiaire, doit être pluriel et densifié. Concernant la dynamique économique industrielle, les avis proposent de s'appuyer préférentiellement sur des facteurs endogènes tels les friches et les espaces non-bâti, mais également sur des facteurs intangibles, comme l'innovation.

La dynamique du développement touristique et des loisirs (dynamique économique présentielle) représente un haut potentiel de développement pour les territoires ruraux wallons. Les avis proposent de restructurer les atouts touristiques du capital territorial au sein de pôles touristiques (locaux) ou d'unités cohérentes (supra-locales). Le tourisme vert, en lien avec les facteurs naturels du capital territorial, mérite d'être exploité, à condition de concilier les dynamiques économiques et les dynamiques de conservation de l'environnement.

✓ Fonction résidentielle

Elle est représentée par la dynamique d'habitat/logement/résidence nécessaire pour maintenir la création d'activité économique, résidentielle ou non (dynamique économique) et d'emplois, à condition de mettre en œuvre des mécanismes pour maîtriser l'urbanisation (maîtrise du capital bâti).

✓ Accessibilité

La majorité des avis parle de la dynamique de suprématie du mode routier en termes de mobilité, de transports et de logistique. Les avis émettent des recommandations pour réduire cette dépendance à la voiture et aux camions en se référant aux dynamiques globales de changements climatiques et de transition énergétique. Ils dénoncent le peu d'engagements en termes de développement de la mobilité douce et des transports en commun (dynamiques de multimodalité).

✓ Aspects transversaux

On cite la dynamique de trans/supra/communalité et donc, les dynamiques de coopération horizontale à l'échelle communale, comme principe intégrateur pour des facteurs endogènes au caractère transversal, comme l'emploi ou l'enseignement, mais aussi au caractère plus localisé, comme le capital naturel. Les avis affirment la nécessité de s'appuyer sur les facteurs politiques pour mettre en œuvre une gouvernance qui coordonnerait et articulerait ces nouveaux niveaux d'organisation territoriale.

L'ensemble des dynamiques décrites par les avis conduisent à refléter une vision globale des espaces ruraux wallons. Cette vision conforte relativement bien la définition du diagnostic territorial de la Wallonie au sujet de l'espace rural : « *Ce que l'on définit couramment comme espace rural présente aujourd'hui de multiples facettes qui dépendent de sa proximité aux centres urbains, de son accessibilité, des activités et des services qu'il offre et de l'importance de la fonction résidentielle* ».

○ Recommandations et propositions

Dans un deuxième temps, l'analyse a pu mettre en évidence un certain nombre de propositions et de recommandations pour alimenter ces dynamiques. Une bonne partie des propositions est d'ordre transversal et porte sur la gouvernance et le développement territorial. Elles cherchent majoritairement à agir sur le facteur politique du capital territorial. Certaines propositions

s'appuient directement sur le projet de SDER, d'autres concernent des actions pour l'opérationnaliser ou pour assurer sa cohérence avec d'autres politiques.

Premièrement, les différentes propositions peuvent être réparties selon les thèmes abordés par le projet de SDER :

Concernant l'environnement, la prise en compte de la biodiversité via le concept de trame verte et bleue interpelle et mérite d'être approfondie. La biodiversité doit également être prise en compte dans les activités économiques et agricoles. Les ressources sont surtout abordées sous l'angle de leur préservation et de leur mise en valeur. Les propositions relatives au transport ne font pas l'objet de propositions innovantes. Il s'agit surtout de développer une stratégie de mobilité douce et d'une logistique en milieu rural. Les recommandations relatives au secteur économique sont surtout basées sur des outils opérationnels à mettre en œuvre et à rendre disponibles aux acteurs. Les dynamiques relatives à la trans/supra/communalité et les recommandations pour la création d'un cadre de gouvernance relatif à cette dynamique ont inspiré de nombreuses organisations et institutions. Ceci reflète bien la nécessité de s'y pencher davantage. Les propositions s'intéressent à la pertinence des niveaux d'échelle, aux outils et aux moyens financiers à mettre en œuvre. Concernant le développement territorial, en règle générale, la recommandation majeure est la révision du plan de secteur, recommandation qui permet d'agir sur bon nombre de dynamiques.

Deuxièmement, directement en lien avec le projet de SDER 2014 en lui-même :

Sa cohérence avec les outils stratégiques et de planification des régions voisines européennes et des politiques sectorielles est essentielle au vu des différentes propositions. D'autres avis complètent sa structure spatiale et mettent en évidence le besoin de prendre en compte le lien de la Wallonie avec les régions voisines.

5.2. Caractérisation spatiale des dynamiques de développement territorial de l'espace rural wallon

L'objectif des sections qui suivent est de mieux identifier les différentes réalités rencontrées par les espaces ruraux wallons et d'en dégager les principaux enjeux.

Pour ce faire, l'équipe de recherche articule son travail autour des étapes suivantes :

- Définition du périmètre d'étude ;
- Brève présentation des typologies communales existantes ;
- Proposition de découpage du territoire wallon sur base des éléments issus des typologies ;
- Caractérisation des différentes zones identifiées (en cours) ;
- Mises en évidence des différents enjeux (en phase II de la recherche et en lien avec l'analyse des documents stratégiques et législatifs).

5.2.1. Identification du périmètre d'étude

Ce chapitre précise le territoire sur lequel portera la recherche. Quels sont les espaces considérés comme ruraux en Wallonie ?

Les espaces ruraux ont longtemps été définis sur base de l'occupation du sol. Souvent opposés aux espaces urbains, ils correspondaient principalement aux espaces occupés par l'agriculture et la sylviculture. En France, l'INSEE définissait encore jusqu'en 2011¹⁷ l'espace rural comme un espace qui « regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). »¹⁸

Les phénomènes de l'urbanisation diffuse et de la métropolisation ont cependant fortement atténué durant les dernières décennies les différences entre ville et campagne. La campagne n'est plus opposée à la ville et l'analyse des relations villes-campagnes est devenue un thème prioritaire.

Le SDER de 1999 abonde largement dans ce sens. Le glossaire, en fin de document, pour le terme « rural », retourne le lecteur vers les termes « agriculture », « développement rural », « régions agro-géographiques » et « ville ». Sous la définition de cette dernière, il est mentionné que « traditionnellement, la ville s'oppose à la campagne. Toutefois, les phénomènes de désurbanisation d'une part, la diffusion du mode de vie urbain de l'autre, ont atténué les différences entre ville et campagne au point qu'elles ne sont plus perceptibles »¹⁹.

Le renvoi au terme « développement rural » est aussi intéressant. Ainsi, il est précisé que l'expression « développement rural » peut être utilisée au sens général de « développement de l'espace rural..., mais qu'il peut aussi servir à désigner les opérations de développement rural. Celles-ci ont pour but de revitaliser les communes rurales dans le respect de leur caractère propres, de manière à y améliorer les conditions de vie des habitants au point de vue économique, social et culturel. Elles concernent la totalité du territoire communal. »²⁰

Dans le cadre du projet de SDER 2014 approuvé par le Gouvernement wallon, si l'importance des relations villes-campagne est toujours mise en avant, la notion de territoires ruraux est clairement définie : « Les territoires ruraux sont les villages, hameaux, ensembles résidentiels et terrains situés en

¹⁷ Le terme « commune rurale » a évolué vers le terme de « commune isolée hors influence des pôles ».

¹⁸ www.insee.fr, Définitions et méthodes, consulté le 02/02/2015

¹⁹ SDER, 1999, p A.25

²⁰ SDER, 1999, p A.10

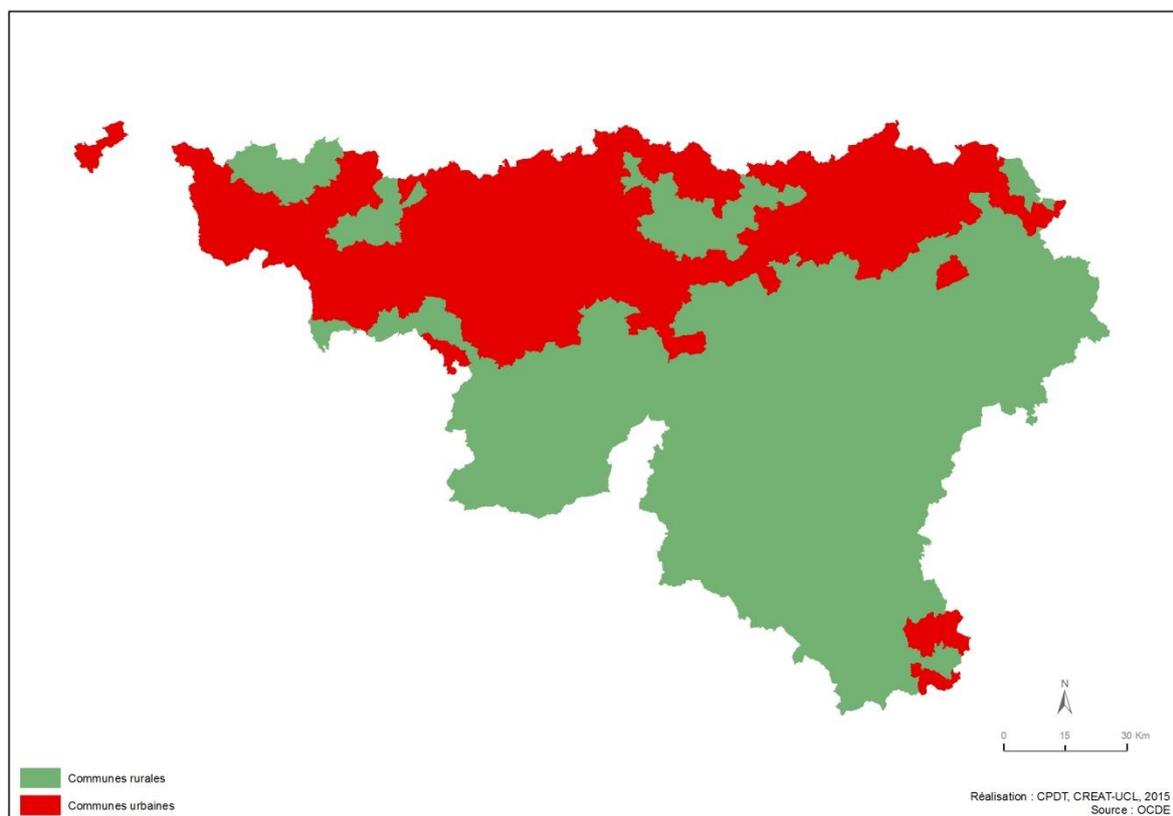
dehors des territoires centraux »²¹. Les territoires centraux étant définis quant à eux comme constituant « la partie du territoire des villages ou des villes, dont il conviendra de développer le potentiel de centralité par le renouvellement de l'urbanisation, le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale et la densification optimale du bâti »²². Sous cette définition, même en l'absence de spatialisation et de délimitation des territoires centraux, la part du territoire couverte par les territoires ruraux semble conséquente.

Comme on peut le constater à travers ces deux documents, la notion d'espace rural reste relativement floue. D'un côté, l'espace rural pourrait concerner les communes du fait du renvoi à la notion de développement rural et de l'autre, l'espace rural est défini comme le négatif des territoires centraux.

Au final, l'équipe de recherche a décidé de définir le périmètre d'étude des espaces ruraux sur base de l'échelle communale afin de cibler les communes à prendre en compte dans l'analyse. À ce niveau, différentes classifications élaborées aux niveaux européen et wallon sont disponibles. La présentation d'une partie de ces aspects ayant déjà été réalisée dans différentes études (Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU), Conférence Permanente du Développement Territorial), ils sont brièvement décrits ci-dessous.

5.2.1.1. Organisation de Coopération et de Développement Economique

Pour l'OCDE, une commune est une collectivité rurale si sa densité de population est inférieure à 150 habitants/km².



Carte 2 : classification des communes wallonnes selon le concept de l'OCDE

²¹ Projet de SDER, p116

²² Projet de SDER, p113

Sous ce critère, 120 communes sont considérées comme rurales et 142 comme urbaines. La répartition spatiale entre ces deux catégories s'articule principalement autour du sillon industriel. Le nord de la région regroupant essentiellement des communes urbaines tandis que le sud est majoritairement rural.

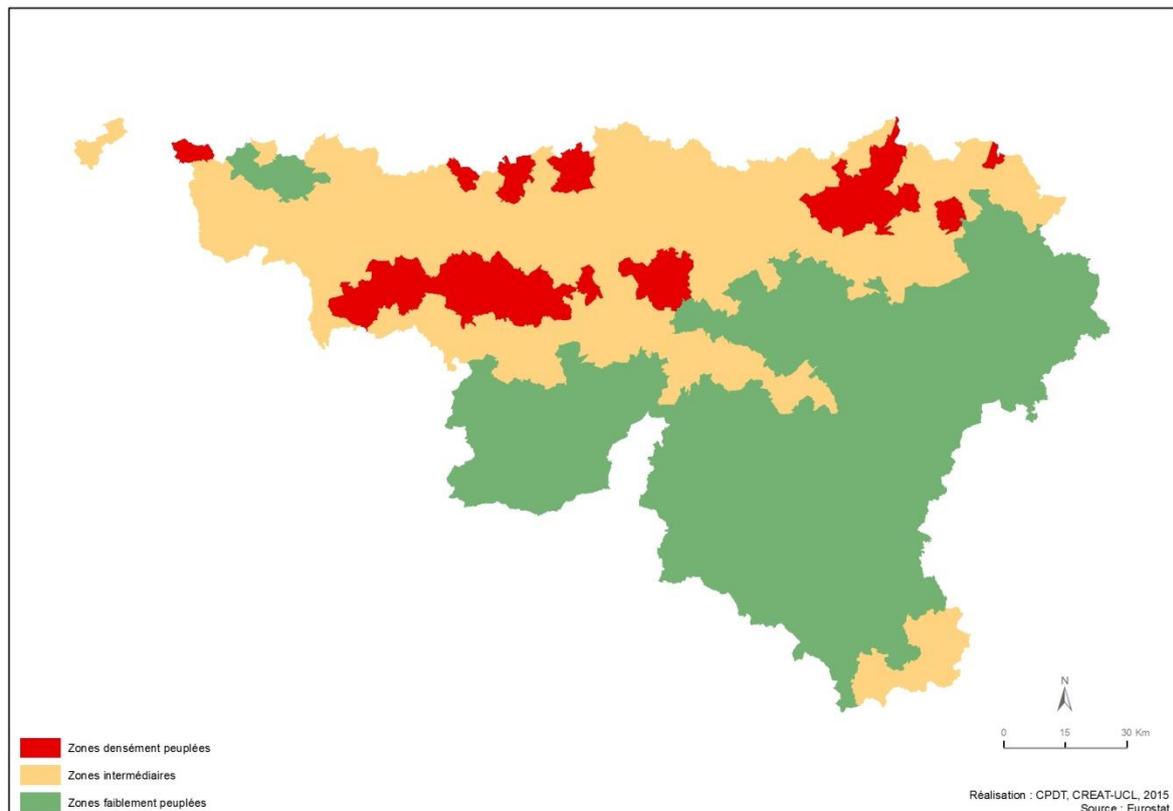
5.2.1.2. Eurostat

Le concept d'Eurostat est utilisé dans diverses enquêtes communautaires (notamment l'enquête sur les forces de travail et l'enquête sur les revenus et les conditions de vie).

Trois types de zones sont identifiés :

- La zone densément peuplée : ensemble contigu de communes, dont chacune a une densité supérieure à 500 habitants/km², la population totale de l'ensemble étant d'au moins 50.000 habitants;
- La zone intermédiaire : ensemble contigu de communes n'appartenant pas à une zone densément peuplée, dont chacune a une densité supérieure à 100 habitants/km² et dont la population totale est d'au moins 50.000 habitants ou qui est adjacent à une zone densément peuplée;
- La zone faiblement peuplée : ensemble contigu de communes n'appartenant ni à une zone densément peuplée ni à une zone intermédiaire.

Un ensemble de communes de moins de 100 km² au total n'atteignant pas la densité requise, mais totalement enclavé au sein d'une zone densément peuplée ou d'une zone intermédiaire, doit être considéré comme faisant partie de cette zone. Si cet ensemble est enclavé entre une zone densément peuplée et une zone intermédiaire, il est considéré comme faisant partie de la zone intermédiaire.



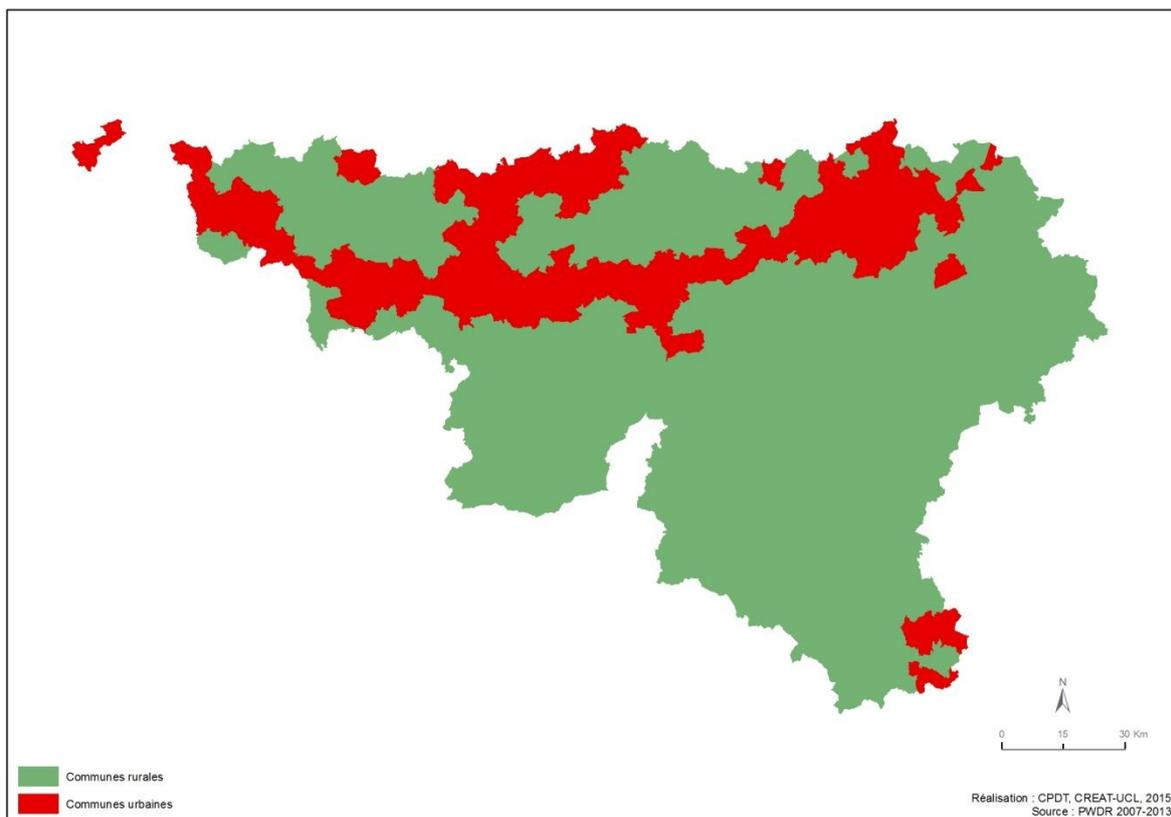
Carte 3 : classification des communes wallonnes selon le concept d'Eurostat

Cette seconde typologie fait ressortir les éléments suivants :

- La majorité des communes au nord du sillon industriel, considérées par l'OCDE comme communes urbaines ou communes rurales sont ici reprises comme des zones intermédiaires. Seules quelques communes à proximité de Bruxelles ressortent comme densément peuplées ;
- Le sillon industriel apparaît comme densément peuplé ;
- Les communes au sud du sillon apparaissent comme faiblement peuplées ;
- La zone intermédiaire regroupe plus de 50% des communes wallonnes.

5.2.1.3. Programme wallon de Développement rural (2007-2013)

Le programme wallon de développement rural (2007-2013) définit comme rurales les communes qui ont une densité de population inférieure à 150 habitants/km² et les communes dont la densité de population est supérieure à 150 habitants/km² mais dont la superficie non bâtie est supérieure à 80 % du territoire de la commune. Selon ces critères, 170 communes sont rurales c'est-à-dire la majorité des communes wallonnes.



Carte 4 : classification des communes wallonnes selon le PwDR 2007-2013

Sur base de ce classement, le sillon industriel n'apparaît plus comme une limite entre d'une part les communes rurales et d'autre part les communes urbaines mais davantage comme une césure au sein d'un espace essentiellement rural.

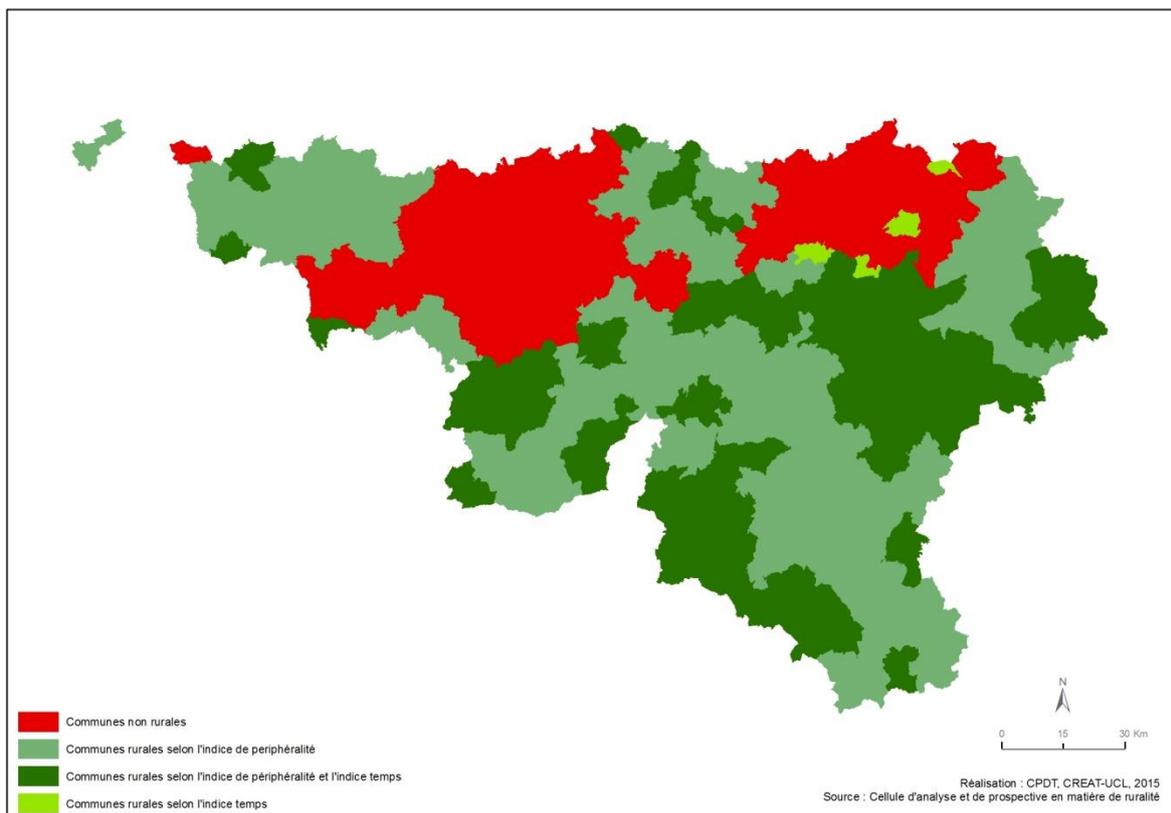
5.2.1.4. Capruralité

En 2007, la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU) a réalisé une étude définissant de nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne.

Les nouveaux critères pris en compte se basent sur deux notions : la périphéralité (densité de population de la commune relativisée par rapport aux densités des communes voisines) et l'accessibilité géographique aux services (temps nécessaire pour se rendre à quatre services – supermarché et hypermarché, hôpital, école secondaire et gare).

Il ressort de l'analyse quatre types de communes dont trois classes correspondent aux communes dites rurales :

- les communes dont l'indice de périphéralité est inférieur ou égal à 705 habitants/km² et dont l'indice d'accessibilité est inférieur ou égal à 15 minutes ;
- les communes dont l'indice de périphéralité est supérieur à 705 habitants /km² et dont l'indice d'accessibilité est supérieur à 15 minutes ;
- les communes dont l'indice de périphéralité est inférieur ou égal à 705 habitants /km² et dont l'indice d'accessibilité est supérieur à 15 minutes ;
- les communes dont l'indice de périphéralité est supérieur à 705 habitants /km² et dont l'indice d'accessibilité est inférieur ou égal à 15 minutes (communes non rurales).



Carte 5 : classification des communes wallonnes selon la typologie de la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAP Ruralité) - De nouveaux critères de ruralité pour la Région wallonne

Cette classification fait surtout ressortir comme « commune urbaine », les communes de l'aire centrale (Bruxelles – Namur – Mons), affaiblie néanmoins sur sa partie Est et les communes de la région urbaine de Liège. Elle met également en évidence deux grandes poches où les communes

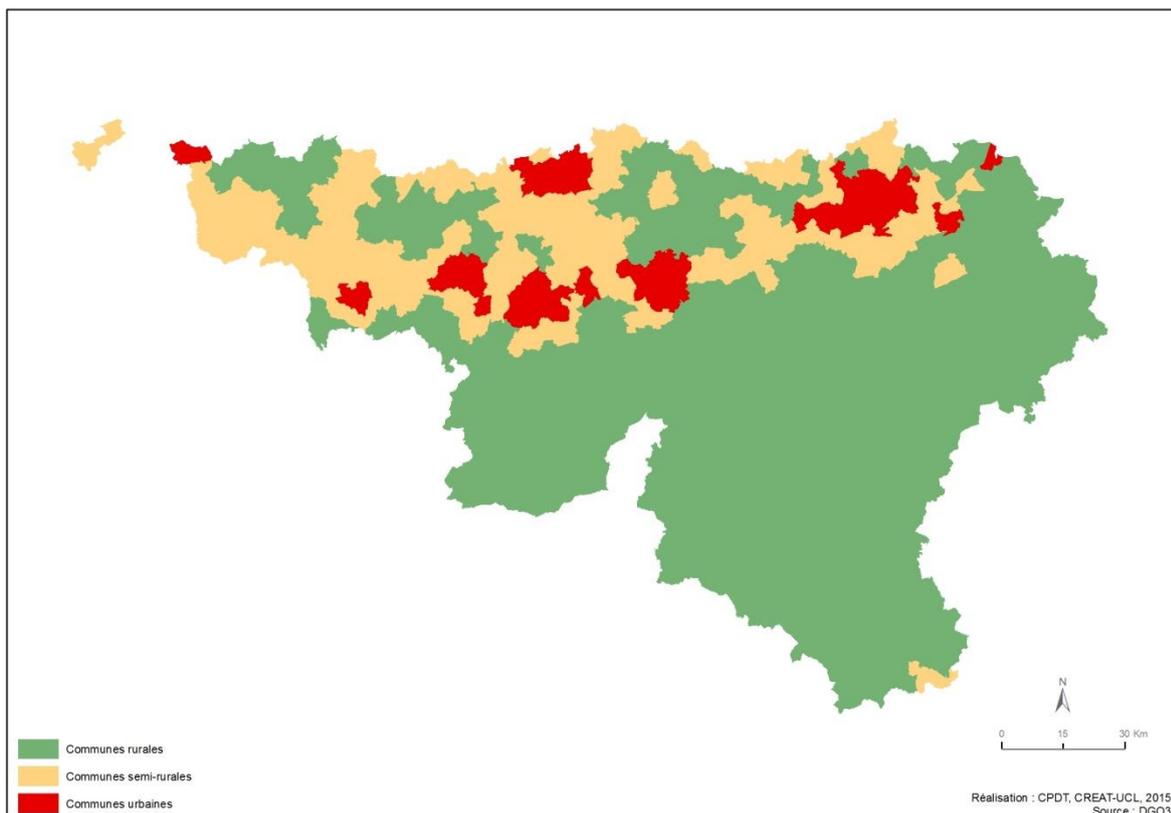
satisfont aux deux critères de ruralité. La première à l'ouest de la Wallonie (de Sivry-Rance jusqu'à Florenville) et la seconde à cheval sur les provinces de Luxembourg et Liège.

5.2.1.5. Nouveaux critères établis par la DGO3

Enfin, la DGO3 a construit une nouvelle classification²³ des communes sur base de l'indicateur du PwDR 2007-2013 appliqué aux secteurs statistiques. Le territoire rural est ainsi défini comme étant un secteur statistique dont la densité de population est inférieure à 150 habitants/km² et/ou 80 % de sa surface totale est couverte par des espaces ruraux, lesquels correspondent aux classes d'occupation du sol dites « rurales » (classes « territoires agricoles », « Forêts et milieux semi-naturels » et « zones humides » de la COSW).

Trois classes ressortent de cette analyse :

- Les communes « rurales » : plus de 85 % de la surface de la commune est composé de territoires ruraux ;
- Les communes « semi-rurales » : 60 à 85 % de la surface communale est composé de territoires ruraux ;
- Les communes « non rurales » : moins de 60 % de la surface communale est composé de territoires ruraux.



Carte 6 : classification des communes wallonnes selon la typologie de la DGO3

²³ Reprise comme référence par le PwDR 2014-2020

Suite à l'évolution de l'échelle d'analyse (secteurs statistiques) et à de nouveaux critères d'occupation du sol, la Wallonie compte à présent 147 communes rurales, 82 communes semi-rurales et 33 communes urbaines. Il s'agit par conséquent du classement le moins restrictif pour faire reconnaître une commune comme une commune rurale.

5.2.1.6. Conclusions

Les exemples précédents mettent en évidence la relative complexité d'une tentative de délimitation de l'espace rural. Entre les différents classements opérés par les différents acteurs, le nombre de communes urbaines qui de manière générale s'opposent aux communes rurales, varie ainsi de 142 (classification selon les critères de l'OCDE) à 33 (classification selon les critères de la DGO3). Même en ajoutant les communes identifiées comme semi-rurales à ces 33 communes urbaines, la différence reste importante (142 vs. 33 + 82).

De plus, il est intéressant de noter que malgré les évolutions observées au sein des espaces ruraux (diversification des fonctions), lorsqu'il s'agit de les identifier spatialement, les occupations du sol qui leur sont assimilées concernent exclusivement l'agriculture, la forêt et les territoires potentiellement intéressants pour la biodiversité. Cet aspect renvoie directement à l'image de l'espace rural s'appuyant sur deux fonctions historiques : la production agricole et la sylviculture.

Le choix de l'équipe de recherche a été d'englober le maximum de communes dans l'analyse. Par conséquent, les communes retenues dans le cadre de ce travail sont les communes rurales et semi-rurales telles que décrites selon les critères établis par la DGO3.

5.2.2. Typologies des communes wallonnes

Hormis les typologies établies sur des critères relativement restreints (notamment la densité de population) et présentées à la section précédente, les communes wallonnes ont régulièrement fait l'objet de différents classements. L'objectif de ce chapitre est de passer en revue certaines de ces typologies afin d'identifier les types de communes qui composent l'espace rural.

Ces typologies englobent les 262 communes wallonnes, nous les reprenons dans leur intégralité.

5.2.2.1. Typologies générales

- Typologie Geveru (Groupe d'étude pour la valorisation de l'espace rural et urbain)(1991)

Une des plus anciennes typologies relative à l'identification de l'espace rural, date de 1991. Elle avait pour objectif de définir la délimitation de l'espace rural en vue d'établir le champ d'application du décret sur le développement rural. L'étude se base sur « *l'espace morphologiquement et/ou fonctionnellement rural qui, en accord avec les objectifs de la politique rurale, est susceptible de bénéficier de subventions de développement rural* » (Bronchart et al., 1991).

Vingt-neuf variables ont été retenues pour l'analyse. Elles traitent des caractéristiques de la population, des revenus, de l'occupation du sol, du type de logement, etc.

Au final, quatorze groupes de communes sont identifiés.

- *Groupe 1 : Rural agricole*

Groupe de communes très typiquement agricoles (importance de l'emploi agricole, espace non bâti,...) généralement loin des zones urbaines.

- *Groupe 2 : Rural agricole à tendance résidentielle*

Les caractéristiques sont les mêmes que pour le groupe 1 mais les variables traduisant les caractéristiques résidentielles sont en augmentation.

- *Groupe 3 et 4 : Rural agricole avec un petit centre d'emploi tertiaire*

Présence notable de l'agriculture, mais avec croissance des variables indiquant un centre de fonctions plus urbaines.

- *Groupe 5 : Rural agricole à fonction résidentielle importante*

Communes présentant un caractère agricole évident mais également une fonction résidentielle marquée (taux de navetteurs, emploi faible,...). Ces communes font partie des zones d'influence de Bruxelles et Liège.

- *Groupe 6 : Rural à fonction résidentielle importante et proche d'un centre d'emploi*

Ces communes à la fois rurales et résidentielles se distinguent des précédentes par un caractère agricole plus faible. Diverses caractéristiques (taux de croissance de la population, âge des logements,...) indiquent des communes résidentielles très proches des centres d'emploi.

- *Groupe 7 : Rural à petites activités économiques*

Groupe moins homogène, au sein duquel plusieurs variables témoignent d'activités économiques plus nombreuses.

- *Groupe 8 : Bourg ou petite ville attractive de main d'œuvre à périphérie rurale*

Communes ayant un centre urbain décelable au travers de plusieurs variables (emploi dans les services, attraction scolaire,...) mais une périphérie encore agricole.

- *Groupe 9 : Bourg à périphérie rurale résidentielle*

Centres urbains apparaissant au travers de quatre variables différentes. Par rapport aux autres groupes précédents c'est le caractère résidentiel qui prime.

- *Groupe 10 : Ville attractive de main d'œuvre, à périphérie morphologiquement résidentielle*

Proche du groupe précédent, ce groupe de communes présente un centre urbain (plus important) et un taux d'emploi très élevé.

- *Groupe 11 : Grande ville attractive de main d'œuvre à périphérie morphologiquement résidentielle*

Ce groupe présente des caractères urbains renforcés (moins de propriétaires, moins de jardins, population dense,...). Ces communes sont également attractives de main d'œuvre et présentent une périphérie marquée par la périurbanisation.

- *Groupe 12 : Périphérie industrielle (villages ouvriers)*

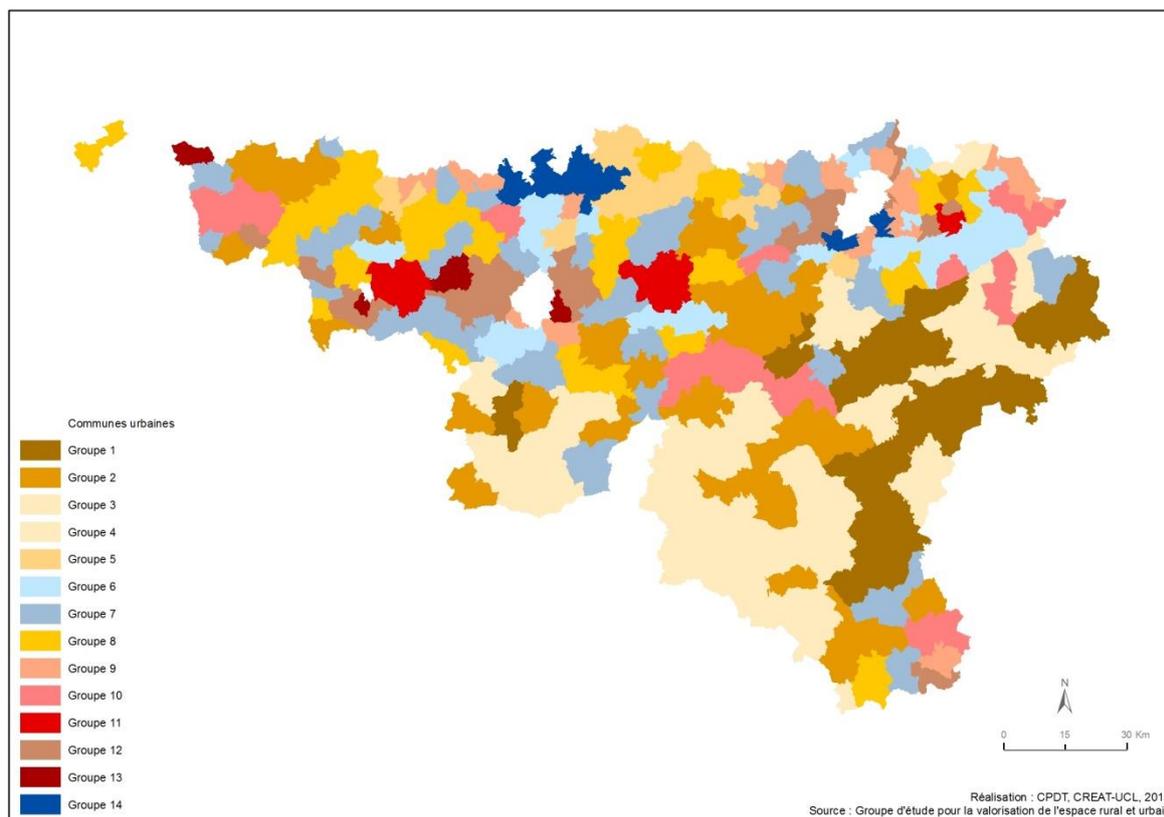
Ces communes se détachent nettement des autres, avec un pourcentage élevé de résidents employés dans le secondaire et à fonction dortoir marquée.

- *Groupe 13 : Ville à périphérie ouvrière*

Proche du groupe précédent, mais densité de population plus forte, caractère urbain plus marqué et taux d'emploi plus important.

- *Groupe 14 : Résidentielle de périphérie urbaine*

Groupe très typé. La population a un revenu moyen plus élevé, un parc immobilier récent, une densité plus importante,... et un indice dortoir élevé.



Carte 7 : typologie des communes rurales (GEVERU, 1991)

Cette première typologie met en évidence la fracture nord-sud qui s'opère au niveau du sillon industriel. Les communes les plus rurales de la typologie rurale (groupes 1 à 4) sont en effet localisées dans la partie sud de la Wallonie.

○ Typologie Cap Ruralité (2004)

Cette typologie distingue 11 types de communes correspondant à des trajectoires différenciées en termes d'urbanisation ou de rurbanisation. La rurbanisation est définie dans le cadre de cette étude comme un phénomène résultant du redéploiement et de la dissémination des villes dans l'espace et donc du redéploiement des fonctions urbaines dans l'espace rural. Les 11 types de communes ont été déterminés sur base d'un modèle de classification intégrant 8 variables²⁴.

Les 11 catégories se divisent en deux groupes principaux (les communes les plus urbanisées et les communes hors des agglomérations urbaines).

Extraits du rapport :

- *Les communes les plus urbanisées (79 communes)*
 - Type urbain en croissance (6 communes) ;
 - Type à urbanisation intense (20 communes) ;

²⁴ Accroissement de la population / Solde migratoire / Solde naturel / Indice de sénilité / Densité de population / Accroissement de la superficie bâtie / Part de la population communale résidant dans les secteurs statistiques de plus de 150 habitants/km²/ Part du territoire regroupant la population visée ci-avant.

- Type urbain en stagnation (39 communes) ;
- Type urbain en déclin prononcé (14 communes).
- *Les communes hors des agglomérations urbaines*

Hors région urbaine

- ✓ Type rural à très forte croissance (6 communes)

Ces communes se singularisent surtout par un accroissement relatif de la population au cours des 20 dernières années compris entre 30 et 60 %. De même, la superficie bâtie a été multipliée par 2 voire par 2,5 en 20 ans. Les indices indiquant le caractère jeune de la population sont encore plus manifestes que dans le type précédent. L'indice de sénilité est compris entre 50 et 60 %. Le nombre de naissances est nettement supérieur au nombre de décès.

- ✓ Type rural en croissance (35 communes)

Ces communes se caractérisent par une augmentation de la population en 20 ans quatre fois supérieure à la moyenne de la Région wallonne. L'extension relative du bâti représente 78 % par rapport à la situation de 1980. Ces communes se caractérisent surtout par des indices indiquant une population jeune. Le coefficient de sénilité ne vaut que 69 % ce qui est faible par rapport à la moyenne régionale qui atteint 85 %. Le solde naturel cumulé relatif est nettement positif.

- ✓ Type rural à dynamique modérée (32 communes)

Au cours des 2 dernières décennies, la population de ces communes a connu un taux de croissance (7 %) équivalent au double de la moyenne régionale mais égal à la moyenne pour les communes autres que les grands centres urbains. Si la croissance démographique peut être qualifiée de modérée, la superficie bâtie a connu, durant la même période, une extension de 91 % par rapport à la situation de 1980. La structure par âge de la population, appréhendée à travers l'indice de sénilité, s'apparente à la moyenne régionale. Néanmoins, ces communes se démarquent par un solde naturel positif durant la période considérée. Sur le plan de la dynamique, ces communes suivent la tendance générale de la Région wallonne en ce qui concerne la dynamique démographique et la fonction résidentielle.

- ✓ Type rural en déclin (21 communes)

Ces communes se distinguent des autres types par un faible accroissement de la population, de l'ordre de la moyenne régionale voire inférieur. Néanmoins, toutes ces communes présentent des signes de vieillissement de leur population plus accentués que dans les autres types de communes. L'indice de sénilité est supérieur à 100 % et le solde naturel cumulé est négatif. L'extension de la superficie bâtie au cours des 20 dernières années est globalement de l'ordre de la moyenne régionale mais plus élevée dans la variante Sud (70 %) que dans la variante Ouest (50 %).

En région urbaine

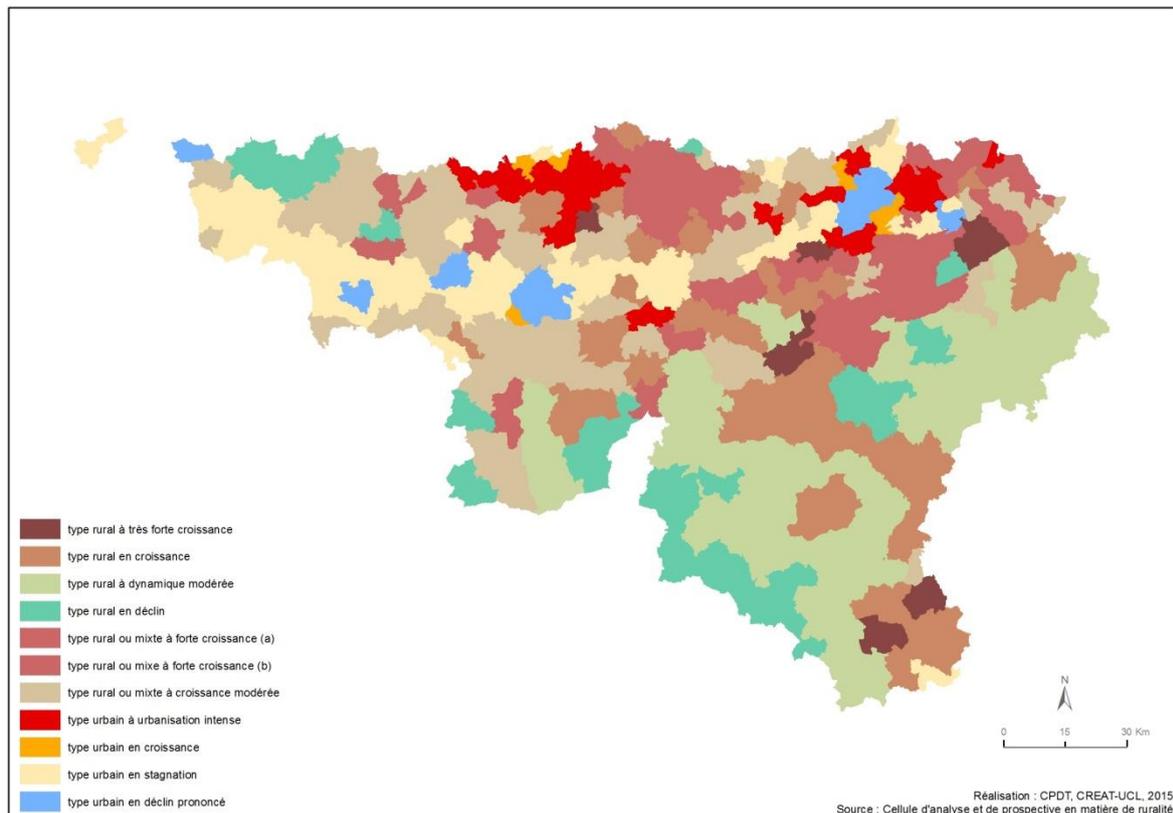
- ✓ Type rural ou mixte à forte croissance (a) (19 communes) & Type rural ou mixte à forte croissance (b) (18 communes)

Comme mentionné plus haut, les communes de ces deux types ont connu une forte croissance démographique au cours des 20 dernières années. Ces communes ont vu leur population augmenter d'un cinquième voire d'un quart en 20 ans. L'accroissement de la superficie bâtie s'élève, sur la même période, à 80 %. Celle-ci a donc presque doublé. La structure par âge de la population montre

quelques divergences entre les types (a) et (b). Si le flux migratoire positif forme l'essentiel de la croissance démographique dans ces deux groupes de communes, son rôle est plus modeste dans les communes du type (a) qui présentent un solde naturel positif alors qu'il est quasi nul dans les communes du type (b). L'examen des indices de sénilité tend également à montrer que la population est plus jeune dans les communes du type (a) que dans les communes du type (b). L'indice de sénilité dans le type (a) vaut 69 % tandis qu'il atteint 84 % dans le type (b) soit le même niveau que la moyenne régionale.

✓ Type rural ou mixte à dynamique modérée (52 communes)

Ces cinquante-deux communes présentent un niveau d'accroissement de la population en 20 ans de l'ordre de 7 %. Ce niveau est supérieur à la moyenne obtenue pour l'ensemble de la Région wallonne mais représente la moyenne pour les communes autres que les grands centres urbains. La structure par âges de la population, appréhendée à travers l'indice de sénilité, est similaire dans toutes ces communes et s'élève à 85 %, valeur de l'ordre de la moyenne pour la Région wallonne. On note également une augmentation de la superficie bâtie au cours des 20 années considérées qui correspond à la moyenne de la Région wallonne. Ces communes suivent donc la tendance générale de la Région wallonne en ce qui concerne la dynamique démographique et le développement de la fonction résidentielle.



Carte 8 : les catégories de communes wallonnes (CAPRU, 2005)

Cette deuxième typologie fait nettement ressortir le sillon industriel, moins comme rupture entre le nord et le sud, mais davantage comme un ensemble de communes urbaines en déclin ou en stagnation.

- Typologie Dexia (2007)

Dans le but d'offrir aux gestionnaires un cadre de référence supplémentaire pour une analyse et une comparaison pertinente des états financiers de leur administration, la banque Dexia a réalisé une typologie socio-économique des communes. La première version de 1997 a été actualisée en 2007. Le travail, qui consiste à regrouper les communes en différents clusters, se base sur plus de 150 variables. Il en résulte un regroupement des communes wallonnes en 14 groupes.

Selon les auteurs de l'étude (Dessoy et al., 2007), ces catégories de communes « *se différencient essentiellement par le niveau de vie et le statut socio-professionnel de la population, le degré d'urbanisation morphologique (importance du bâti) et fonctionnelle (attractivité, centralité), l'importance des activités économiques (industrie, tertiaire, tourisme) et les dynamiques démographiques (soldes naturel et migratoire, degré de vieillissement de la population)* ».

Les 14 clusters peuvent être décrits comme suit (extrait du rapport) :

- *Les communes résidentielles*
 - ✓ Cluster W1 : Communes en zone périurbaine et communes frontalières

Cette catégorie réunit des communes présentant un caractère résidentiel assez prononcé. Elles sont de taille moyenne (entre 7.500 et 15.000 habitants) et connaissent une expansion démographique imputable tant à la composante migratoire qu'à la composante naturelle (natalité/mortalité). Il s'agit de communes qui bénéficient de l'exode urbain et qui accueillent une population d'un statut socioéconomique sensiblement plus élevé que la moyenne régionale.

Sans présenter un caractère rural prononcé, ces communes sont peu urbanisées et présentent un faible niveau de centralité. Elles connaissent toutefois une certaine mutation socioéconomique avec un déclin de l'activité agricole et un développement prononcé de la fonction résidentielle avec pour corolaire la création d'activités de services (commerces, écoles, infrastructures sportives et culturelles,...).

- ✓ Cluster W3 : communes résidentielles en zone rural

Petites communes avec moins de 5.000 habitants en moyenne et dont les habitants bénéficient globalement d'un statut socio-économique plus élevé que la moyenne régionale. Fortes similitudes avec le cluster W1. Elles s'en différencient par un niveau de revenu plus faible, une taille plus réduite, un caractère rural plus prononcé et une expansion démographique plus soutenue au cours de la période 1997-2007.

- ✓ Cluster W14 : Communes à niveau de revenus élevés

Cette troisième catégorie, de type résidentiel, rassemble les communes qui ont obtenu les scores les plus élevés pour le facteur relatif au « statut socioéconomique ».

- *Les communes rurales*
 - ✓ Cluster W4 : Communes à dominante agricole et à faibles activités touristiques

Cette catégorie regroupe des communes de taille moyenne ou petite présentant un caractère rural prononcé et un niveau de revenu de la population plus faible que la moyenne régionale. Contrairement aux communes de la catégorie W3 (résidentielles en zone rurale), ces communes subissent (vraisemblablement en raison de leur plus grand éloignement des grands centres

d'emplois) un léger déclin démographique et ne subissent pas, ou encore faiblement, le phénomène de rurbanisation. Le niveau de centralité et d'activités économiques y sont assez faibles.

✓ Cluster W6 : Communes à dominante forestière avec activités touristiques

Ce cluster regroupe des petites communes très rurales et très peu peuplées (entre 2.500 et 5.000 habitants en moyenne), à fortes activités agricoles et/ou forestières. Le niveau de revenus de la population est le plus souvent sensiblement inférieur à la moyenne régionale. Ces communes sont par contre en expansion démographique que ce soit via la composante migratoire ou via la composante naturelle. Si le niveau de centralité est relativement faible, ces communes présentent une certaine attractivité touristique.

▪ *Communes avec concentration d'activités économiques*

✓ Cluster W5 : Communes en zone rurale ou semi-urbaine

Communes principalement de taille petite à moyenne (entre 5.000 et 10.000 habitants), peu urbanisées voire très rurales mais qui se distinguent par contre par une présence significative d'activités économiques (carrière, secteur agroalimentaire ou industrie). De dynamique démographique relativement contrastée, elles présentent un faible niveau de centralité et une faible attractivité touristique.

✓ Cluster W11 : Communes en zone urbaine ou d'agglomération

Ce cluster rassemble des communes de taille moyenne assez élevée (entre 15.000 et 30.000 habitants), fortement urbanisées et présentant pour la majorité d'entre elles un certain niveau de centralité (centre scolaire, administration, équipements). Les niveaux de revenus sont inférieurs à la moyenne régionale tandis que l'évolution démographique est en déclin.

▪ *Communes semi-urbaine et d'agglomération*

✓ Cluster W8 : Communes semi-urbanisées

Ce cluster regroupe des communes de plus ou moins 15.000 habitants (à l'exception de Quiévrain) et sont situées majoritairement dans le Hainaut (Chapelle-lez-Herlaimont, Dour, Anderlues,...) et dans la vallée mosane (Amay, Andenne). Elles ne présentent pas un caractère urbain et un niveau de centralité très affirmé. Le faible niveau moyen d'urbanisation s'explique notamment parce qu'il s'agit souvent d'entités fusionnées relativement grandes et assez hétérogènes dans leur constitution (composées à la fois de noyaux urbains où l'activité industrielle est le plus souvent en déclin et d'entités rurales).

✓ Cluster W9 : Pôles urbains périphériques, conurbation

Par rapport au cluster précédent (W8), les communes de ce cluster sont de taille moyenne plus importante (\pm 20.000 habitants) et présentent un niveau d'urbanisation nettement plus prononcé ainsi qu'un certain niveau de centralité. Le niveau de revenus de la population y est parmi le plus faible de la Région wallonne et l'évolution démographique est en déclin assez prononcé.

- *Communes centres*

- ✓ Cluster W7 : Communes centres et centres touristiques

Cette catégorie regroupe de nombreuses communes-centres des provinces de Luxembourg (Neufchâteau, Durbuy, La Roche-en-Ardenne, Bouillon,...), du sud de la province de Namur (Rochefort, Philippeville, Couvin,...), et du sud de la province de Liège (Stavelot, Aywaille) dont l'activité dominante reste le secteur primaire (agriculture et forêt) et le tourisme.

- ✓ Cluster W2 : Petites villes

Cette catégorie rassemble des communes-centres et des petites villes (de 10.000 à 20.000 habitants), en croissance démographique, caractérisées par un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne régionale et qui combinent un certain niveau de centralité (centre scolaire et commercial, chef-lieu d'arrondissement notamment) avec un faible niveau d'urbanisation. Ce dernier résulte le plus souvent de la coexistence sur le territoire communal d'un centre urbain et de zones rurales (correspondant généralement à d'anciennes communes fusionnées).

- ✓ Cluster W12 : Villes centres en milieu rural

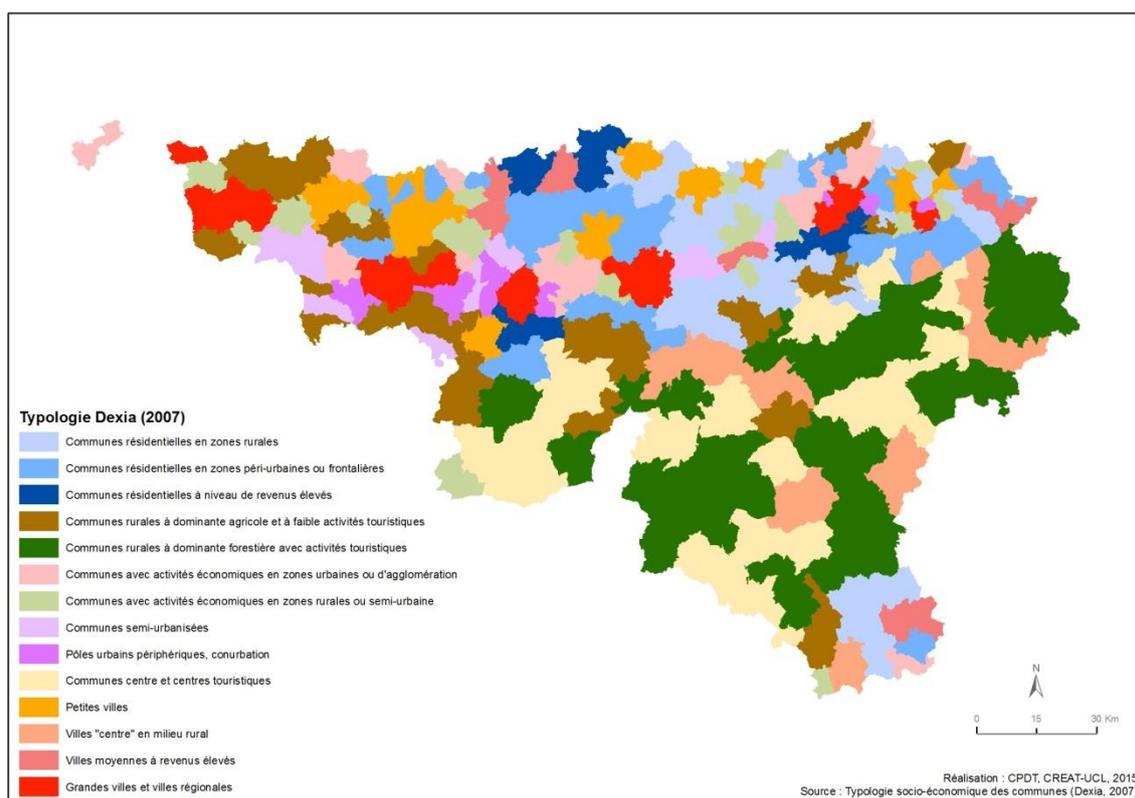
Ce cluster regroupe des petites villes (10.000 à 15.000 habitants) situées dans des régions assez rurales et/ou touristiques. En dépit d'une taille (en termes de population) et d'un degré d'urbanisation très faible, ces communes se caractérisent par un niveau important de centralité (écoles, hôpitaux, chef-lieu d'arrondissement) combiné à une certaine attractivité touristique (commerces, Horeca). Le niveau de revenus de la population ainsi que l'évolution démographique se situent dans la moyenne régionale.

- ✓ Cluster W13 : Villes moyennes à revenus élevés

Ce cluster regroupe des villes moyennes (20.000 à 30.000 habitants) présentant des scores élevés relatifs au niveau de centralité (lié à leur rôle de centre administratif, d'emploi et de scolarité). Elles se distinguent des autres catégories de villes (W10 et W12, en particulier) par des niveaux de revenus (des ménages et fonciers) supérieurs à la moyenne régionale et par une évolution démographique soutenue.

- ✓ Cluster W10 : Grandes villes et villes régionales

Ce cluster regroupe toutes les villes de plus de 50.000 habitants de la Région wallonne. Ces villes combinent des scores très élevés pour le niveau d'urbanisation (Tournai exceptée) et pour le niveau de centralité. Elles présentent également des niveaux de revenus de la population inférieurs à la moyenne régionale (Namur exceptée) et des scores négatifs pour les facteurs démographiques (composante migratoire et naturelle).



Carte 9 : les 14 catégories de communes wallonnes (Dexia, 2007)

Cette troisième typologie met en évidence un lien relativement fort entre une occupation du sol boisée avec la présence des activités touristiques. Au sein de cet ensemble, la présence des « villes centre en milieu rural » est également à relever.

○ *Typologie IWEPS (2011)*

Dans son *working paper* n°3 (Ruyters et al., 2011), de septembre 2011, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) développe sur base de la typologie Dexia, une nouvelle typologie des communes avec l'objectif final de renouveler les outils statistiques pour mesurer le bien-être et le progrès vers le bien-être durable.

Les indicateurs utilisés lors de la réalisation de la typologie Dexia ont été actualisés et de nouvelles variables ont été ajoutées (variables d'accessibilité, de santé et de cohésion sociale). Au final, 202 variables ont été retenues.

Description des clusters (extrait du rapport)

▪ *Cluster 1 (50 communes)*

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus élevé que la moyenne régionale et qui présentent un caractère résidentiel prononcé (faible centralité et équipements). Elles connaissent en moyenne une expansion démographique imputable tant à la composante naturelle qu'à la composante migratoire. Elles sont généralement situées en périphérie des villes.

- *Cluster 2 (10 communes)*

Les communes de ce cluster sont celles qui possèdent le niveau socio-économique le plus élevé de la région. Morphologiquement, elles sont plus urbaines que la moyenne régionale, elles font d'ailleurs toutes parties des banlieues de Bruxelles ou Charleroi, ce qui peut expliquer leur marché foncier à forte pression. Du point de vue fonctionnelle, les communes de ce cluster se distinguent entre elles puisque certaines comme Wavre et Braine-l'Alleud sont bien équipées alors que d'autres ont un caractère résidentiel très marqué (Lasne, Chaudfontaine, Neupré,...)

- *Cluster 3 (14 communes)*

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus élevé que la moyenne régionale et qui présentent une certaine centralité (emploi, services,...). Il s'agit de communes polarisantes dont le caractère urbain n'est pas toujours marqué. Le secteur privé y est bien développé.

- *Cluster 4 (54 communes)*

Ce cluster de 54 communes est assez hétéroclite au niveau du degré d'urbanisation puisqu'il regroupe des communes urbaines comme Ans, Fléron ou Tubize, et rurales comme Léglise ou Ohey.

Dans l'ensemble, les communes ont un caractère plutôt résidentiel et un niveau socio-économique moyen.

- *Cluster 5 (4 communes)*

Ce groupe rassemble les communes de Verviers, Huy, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Mons. Elles ont été rassemblées entre elles car elles possèdent un degré d'urbanisation élevé et un niveau de centralité très affirmé. Elles possèdent également un dynamisme démographique naturel.

- *Cluster 6 (24 communes)*

Ce cluster regroupe des communes de niveau socio-économique plus faible que la moyenne wallonne. Elles sont plutôt résidentielles mais peu attractives (solde migratoire faible). Il comprend des communes morphologiquement urbaines telles que Visé mais aussi des communes plus rurales.

- *Cluster 7 (34 communes)*

Les communes de ce cluster sont de niveau socio-économique plus faible que la moyenne wallonne, ont un caractère rural marqué et présente une population relativement âgée. Le niveau de centralité peut-être très varié (Bouillon vs. Doische). Un certain nombre d'entre elles possède une activité touristique fortement développée.

- *Cluster 8*

Ce cluster regroupe des communes urbaines de niveau socio-économique très faible. Ces communes sont fortement urbanisées mais présentent un niveau de centralité faible. Elles sont peu attractives au niveau résidentiel ce qui se marque par un déclin de population, principalement dû aux migrations.

- *Cluster 9*

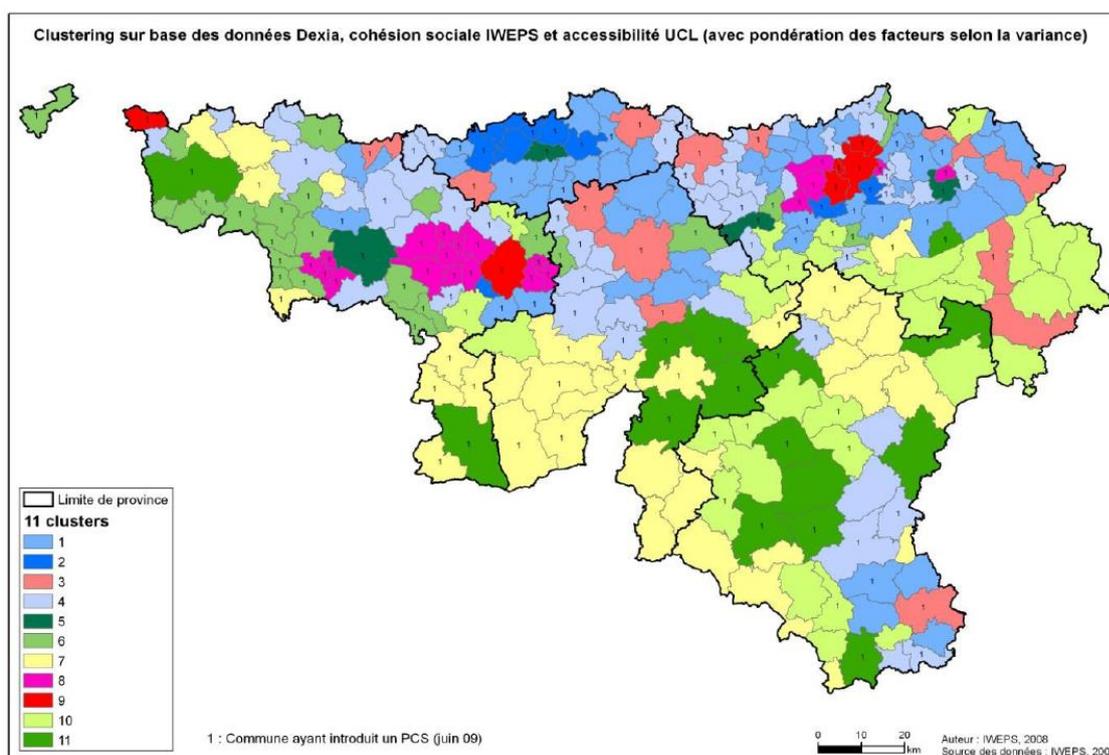
Par rapport au cluster précédent, celui-ci se caractérise par un niveau de centralité élevé et un degré d'urbanisation plus élevé. Le niveau socio-économique y est également très faible. La population y est relativement âgée et en phase de vieillissement. Le solde migratoire est pour sa part positif.

- *Cluster 10*

Ce cluster regroupe des communes rurales de niveau socio-économique moyen, forestières, présentant une centralité moyenne.

- *Cluster 11*

Ce cluster regroupe des communes morphologiquement rurales mais qui possèdent une certaine centralité et sont bien équipées car elles possèdent un centre urbain d'une certaine taille. Elles jouent un rôle polarisateur pour les communes situées aux alentours. Elles sont essentiellement de niveau socio-économique moyen et ont un dynamisme démographique faible.



*Sources : base de données Dexia - 2005, mise à jour par l'IWEPS - 2008, à laquelle ont été ajoutées des données sur l'accessibilité (par le CORE-UCL) et les données de cohésion sociale de l'IWEPS qui ont servi à calculer l'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).
Calculs et carte : IWEPS, 2009*

Carte 10 : typologie des communes (Ruyters et al., 2011)

Cette dernière typologie spécifique amène un éclairage supplémentaire notamment via le cluster 7 des communes avec un caractère rural marqué et un niveau socio-économique plus faible que la moyenne wallonne. Ce groupe recoupe en effet majoritairement le groupe des communes qui rencontrait les deux critères de ruralité défini par Capruralité (indice de périphéralité et indice temps).

Le cluster 8 met quant à lui en évidence différentes poches de communes urbaines avec également un niveau socio-économique relativement faible.

5.2.2.2. Typologies spécifiques

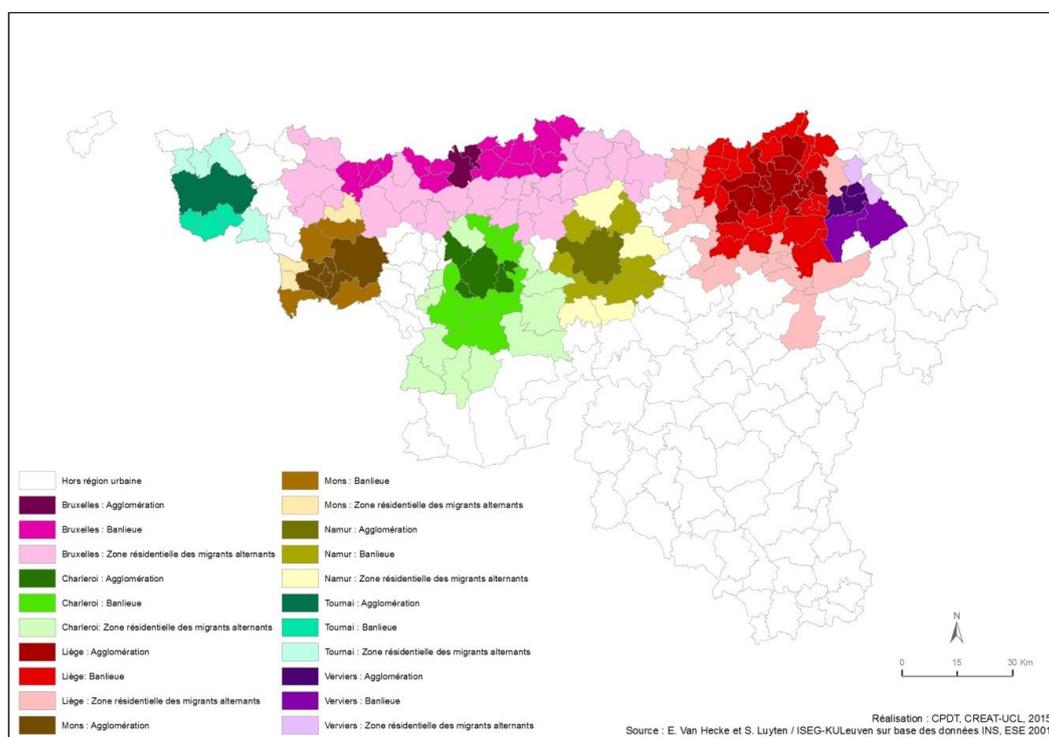
D'autres types de typologies sont également disponibles. Ces dernières se basent non plus sur une série de variables ratisant des thématiques variées mais sur des variables relatives à une thématique principale. Elles peuvent décrire plus spécifiquement le fonctionnement de la commune et ses relations avec les autres communes (Ex : (Van Hecke and Luyten, 2009) ou CPDT – structure fonctionnelle) ou se pencher sur l'étude de variables caractérisant l'état de la commune.

L'objectif de ce chapitre est de présenter quelques typologies types supplémentaires pouvant nourrir utilement la réflexion sur les enjeux des espaces ruraux.

○ Les régions urbaines (2001)

Sur base des données du recensement de 1970, (Van der Haegen & Pattyn, 1979) avaient délimité 15 régions urbaines en Belgique. Depuis, le concept a été discuté et la délimitation des régions urbaines a été actualisée. Si la pertinence d'encore utiliser cette notion de régions urbaines a notamment été questionnée, le classement des communes sous le terme « agglomération », « banlieue » ou « zone résidentielle des migrants alternants » reste régulièrement mis en avant et il nous semble intéressant de présenter cette typologie dans le cadre de cette étude.

La typologie, basée sur les réponses au dernier recensement socio-économique de 2001, a été réalisée par Van Hecke et Luyten (2009).

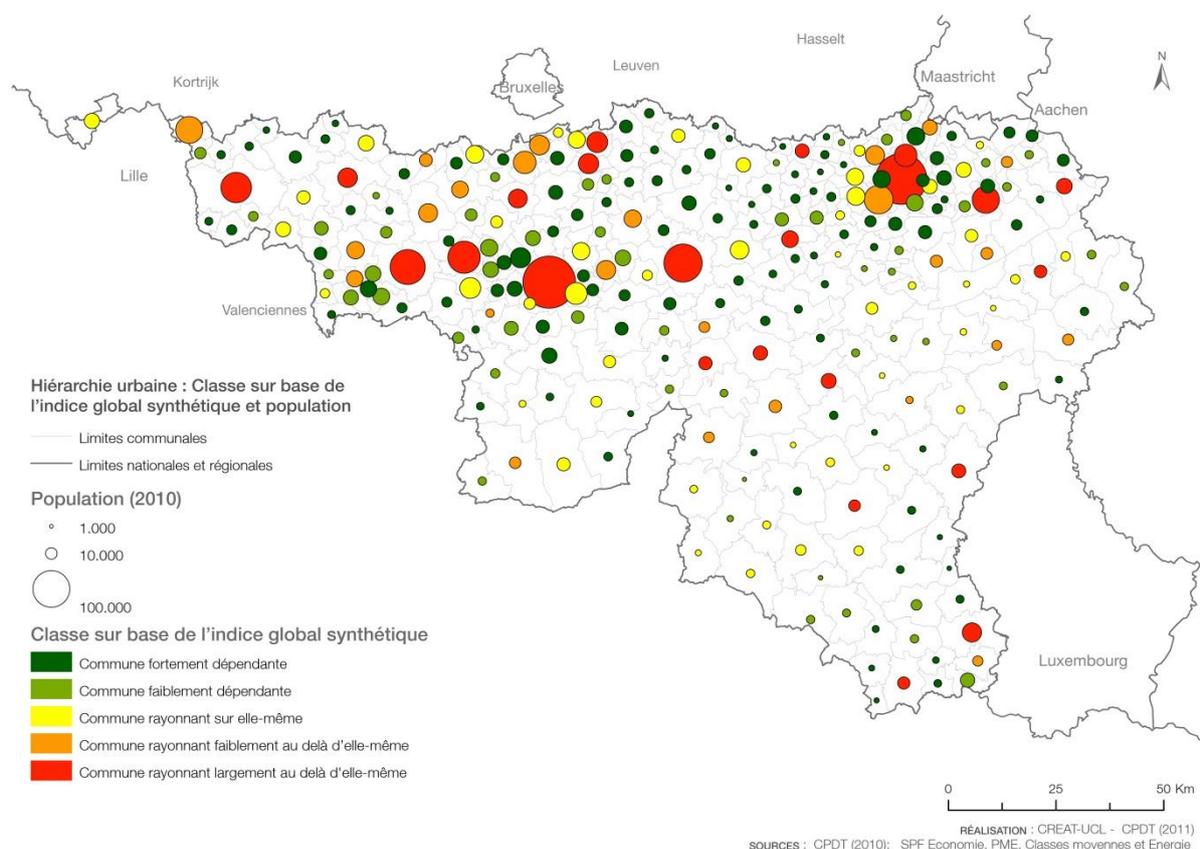


Carte 11 : les régions urbaines en 2001 (Wallonie) (CREAT-UCL, 2015 sur base de Van Hecke and Luyten, 2009)

○ *Hierarchie urbaine - CPDT diagnostic territorial de la Wallonie 2011*

En 2011, s'appuyant sur la méthodologie mise au point par Van Hecke (Van Hecke and Luyten, 2009), la CPDT (CPDT, 2011) a réalisé une typologie des communes sur base du rayonnement de celles-ci. Différentes fonctions polarisantes sont ainsi analysées pour in fine établir un indice propre à chaque commune. En fonction du score obtenu par la commune, celle-ci se voit caractérisée comme :

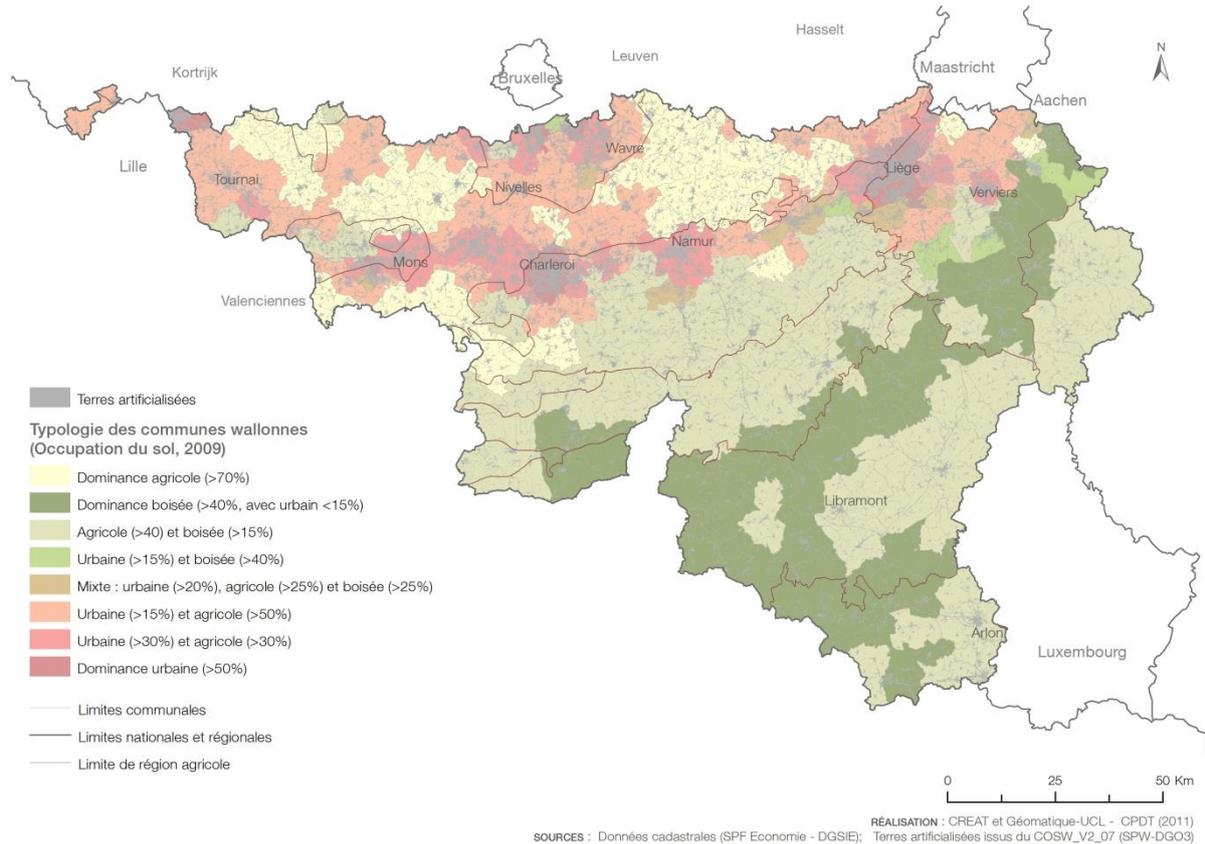
- Commune qui rayonne largement au-delà d'elle-même ;
- Commune qui rayonne faiblement au-delà d'elle-même ;
- Commune qui rayonne sur un volume de population comparable à son propre poids démographique ;
- Commune qui est faiblement polarisée par une (ou plusieurs) autre(s) commune(s) ;
- Commune qui est fortement polarisée par une (ou plusieurs) autre(s) commune(s) ;



Carte 12 : hiérarchie urbaine (CPDT, 2011)

○ Occupation du sol (CPDT)

En 2004, la CPDT a établi une typologie des communes wallonnes basée sur les types d'occupation du sol au sein de la commune établi à partir des données cadastrales. Neuf classes de communes apparaissent. Cette typologie a été réutilisée lors de la réalisation du diagnostic territorial de la Wallonie (CPDT, 2011). Sans relever la densité de population, elle fait ressortir un découpage relativement proche de celui qui apparaissait selon la typologie établie par le PwDR 2007-2013.



Carte 13 : typologie selon l'occupation du sol (CPDT, 2011)

○ Selon la base économique (CPDT)

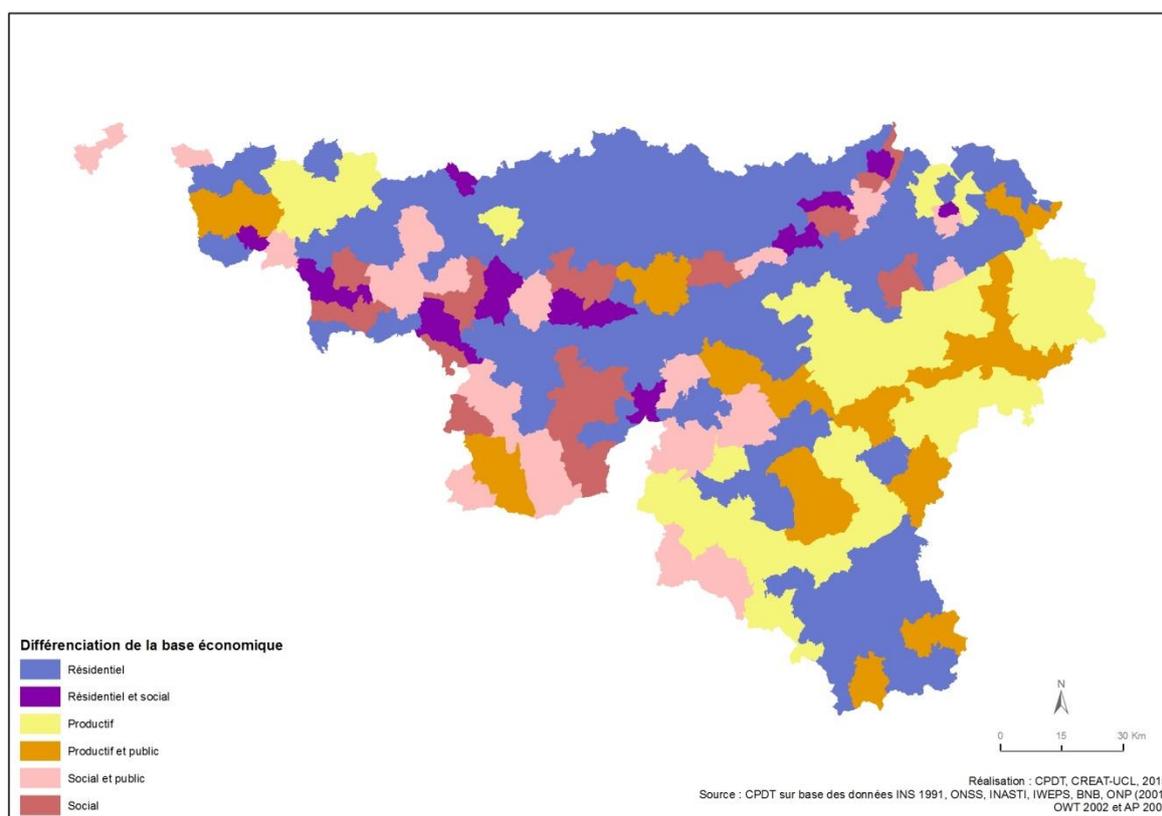
À travers son étude sur l'économie résidentielle et la compétitivité des territoires, la CPDT (CPDT, 2005) a mis par le passé l'intérêt de prendre en compte la diversité des moteurs d'une économie locale. L'équipe de chercheurs a ainsi appliqué ce nouveau concept d'économie résidentielle venu de France et construit autour du développement local au territoire wallon.

L'idée principale est que « *comprendre le développement territorial ne peut se suffire d'une analyse des seules activités productives et doit englober tous les mécanismes de formation des revenus des habitants du territoire considéré. Il n'y a en effet que peu de lien entre le lieu de création de la valeur ajoutée et le lieu de distribution des revenus qu'elle a générés et de ce fait le lieu d'effet multiplicateur d'emploi et de revenu.* ».

La démarche retenue par l'équipe de recherche a été d'évaluer les revenus captés par les communes par différents mécanismes. La base économique est ainsi analysée à travers quatre grands types :

- La base productive ;
- La base publique ;
- La base résidentielle ;
- La base sociale.

Les communes sont au final classées en fonction de la part relative de ces différentes bases économiques.



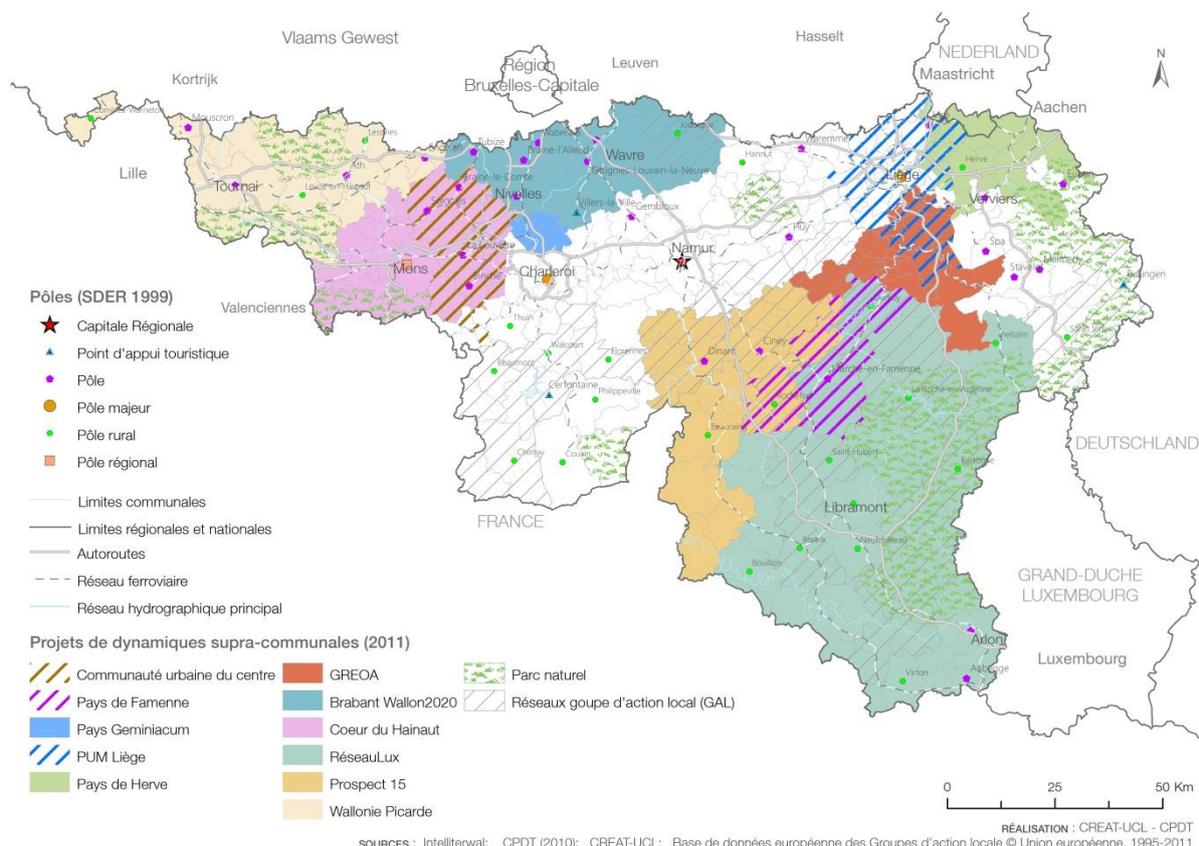
Carte 14 : différenciation de la base économique au niveau des communes de la région wallonne (CREAT-UCL, 2015 sur base de CPDT, 2005)

Les communes avec une base économique résidentielle importante correspondent majoritairement aux communes des zones intermédiaires telles que définie par Eurostat.

○ Selon les dynamiques sous régionales

D'autres cartes identifiant les dynamiques supra-communales en œuvre pourraient également être considérées comme une typologie simplifiée des communes, celles-ci apparaissant alors comme faisant partie ou non d'un ensemble plus vaste de communes. L'atlas des dynamiques territoriales de la CPDT illustre ainsi des regroupements de communes selon différentes politiques sectorielles.

Lors du diagnostic territorial de la Wallonie (CPDT, 2011), les projets sous régionaux et leurs évolutions avaient été mis en évidence.



Carte 15 : dynamique supra-communale (CPDT, 2011)

5.2.2.3. Conclusions

La présentation des typologies permet de rendre compte de la très grande diversité de communes que recouvre le terme « commune rurale » ou « semi-rurale ». Au sein d'une classification établie sur base d'un critère relatif à la densité de population et/ou à l'occupation du sol, les communes apparaissent comme radicalement différentes avec des modes de fonctionnements et des spécificités qui leur sont propres. Dans la très grande majorité des cas, les communes rurales ou semi-rurales se retrouvent dans quasi toutes les classes établies par les typologies : par exemple, des communes « grandes villes et villes régionales » ou des communes « rurales à dominante forestière » telles que décrites par la typologie Dexia.

Les typologies mettent cependant en évidence un découpage géographique tel que le laissent déjà apparaître les classifications établies sur base de la densité de population : le sillon industriel historique marque une certaine rupture entre les communes au nord, plus urbanisées et avec une agriculture orientée vers les grandes cultures et une base économique résidentielle marquée et les communes au sud, plus forestières avec des territoires peu denses, ponctués de villes centres et avec une activité touristique forte. Hormis cette différenciation nord-sud, ce sillon industriel fortement urbanisé affiche des performances relativement faibles en termes d'accès aux droits fondamentaux (niveau socio-économique inférieur à la moyenne wallonne). Un deuxième axe nord-sud (Bruxelles-Luxembourg) fait ressortir des communes avec une dynamique d'urbanisation moyenne à élevée.

5.2.3. Proposition d'un découpage spatial

Afin de préciser et spatialiser les enjeux des espaces ruraux, l'équipe de recherche se propose de découper le territoire wallon en différentes zones au sein desquelles des enjeux potentiels se recourent. Pour ce faire, il a été décidé de se baser sur deux sources d'information :

- D'une part, les typologies existantes présentées dans les chapitres précédents ;
- D'autre part, le diagnostic territorial de la Wallonie réalisé par la CPDT en 2011. Pour cette deuxième source d'information, une analyse en composantes principales établie à partir d'une série de variables relatives aux différentes thématiques abordées dans le diagnostic territorial de la Wallonie (CPDT, 2011) a été effectuée. Contrairement aux typologies présentées précédemment, l'analyse a uniquement porté sur les communes rurales ou semi-rurales.

Dans un premier temps, les résultats de l'analyse en composantes principales sont détaillés. Dans un second temps, un découpage spatial pour la suite de la recherche est proposé.

5.2.3.1. Analyse en composantes principales

L'objectif de l'analyse en composante principale est d'identifier les relations statistiques entre les indicateurs pour les communes et de synthétiser l'information. Cette étape permet entre autre de supprimer le caractère redondant de certains indicateurs.

Pour réaliser l'analyse en composante principale, neuf indicateurs communaux relatifs aux différentes thématiques abordées par le diagnostic territorial de la Wallonie ont été retenus.

- Indicateur d'accès aux droits fondamentaux (IWEPS, ISADF 2013) ;
- Densité de population (IWEPS, 2014) ;
- Taux de localisation des services (ONSS, 2012) ;
- Densité commerciale (Atlas du commerce en Wallonie, 2014) ;
- Ratio de l'emploi intérieur (IWEPS, 2012) ;
- Capacité d'hébergements touristiques (CGT, 2013) ;
- Part de la SAU communale (SIGEC, 2010) ;
- Part de la superficie boisée (CNOSW, 2007) ;
- Part de la portance écologique (Bonne à excellente) (DGO3, 2014).

La cartographie de ces différents indicateurs est reprise en annexe.

Dans notre cas, l'ACP est réalisée uniquement sur les communes rurales ou semi-rurales telles que définie par la DGO3 (voir ci-dessus).

Il en ressort que près de 60 % de l'information de départ peut être explicitée selon les deux dimensions principales (voir Figure 4).

La première dimension est fortement corrélée positivement aux variables « part de la superficie boisée » et « portance écologique ». Par contre, la variable « Part de la SAU communale » y est corrélée négativement. Il s'agit par conséquent d'une dimension fortement influencée par l'occupation du sol. La variable « capacité d'hébergements touristiques » est néanmoins également corrélée de manière significative à cet axe. Cette dimension scinde les communes rurales ou semi-rurales en deux groupes. D'une part, nous retrouvons les communes avec une part de SAU importante et d'autre part les communes avec des superficies boisées élevées.

La seconde dimension fait surtout ressortir des variables socio-économiques. Les communes sont ainsi différenciées sur base de leur taux de localisation des services, du ratio d'emploi et de la densité commerciale. La densité de population est également corrélée à cette dimension mais de manière moindre.

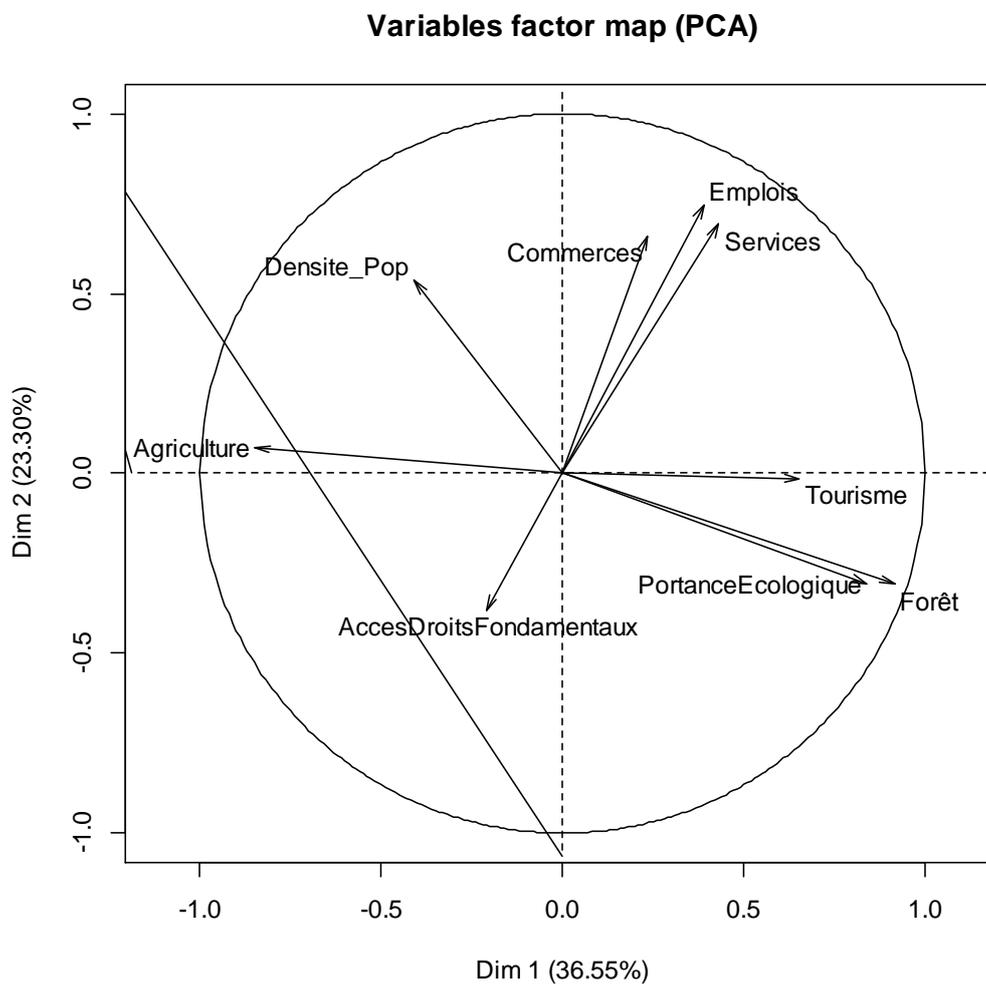


Figure 4 : dimensions principales de l'ACP réalisée pour la recherche sur base de 9 indices et des communes rurales wallonnes définies par la DGO3

5.2.3.2. Classification hiérarchique et clustering

L'étape suivante consiste à regrouper les communes selon leurs traits communs. Une classification hiérarchique est ainsi effectuée sur le résultat de l'ACP. Le choix du nombre de classes a été choisi arbitrairement. Il résulte cependant principalement du souci d'obtenir des groupes distincts

pertinents (différences entre les groupes plus importantes que les différences à l'intérieur de ceux-ci). Au final, sept groupes de communes ressortent de l'analyse.

Avant d'observer les résultats, précisons préalablement que ce type d'analyse amène à considérer les huit indicateurs simultanément. Le résultat final peut donc s'écarter en partie des cartes réalisées pour chaque indicateur. Par exemple, une commune avec une part faible de la SAU au niveau communal dans la moyenne peut se retrouver dans un groupe au sein duquel la part de la SAU des autres communes est relativement élevée. Le regroupement serait dans ce cas dû à une similitude sur d'autres indicateurs (densité de population, taux d'emploi,... par exemple).

Cluster 1 : Ce groupe est majoritairement constitué de communes avec une densité de population nettement supérieure aux autres communes et un score pour l'accès aux droits fondamentaux relativement faible. À l'exception d'Aubange, ces communes sont situées le long du sillon industriel et au nord de celui-ci.

Cluster 2 : Ce deuxième groupe présente des communes relativement neutres. Le taux d'emploi et le taux de localisation des services sont légèrement supérieurs à la moyenne. Au contraire, la capacité d'hébergement touristique et la part de superficie boisée sont relativement faibles.

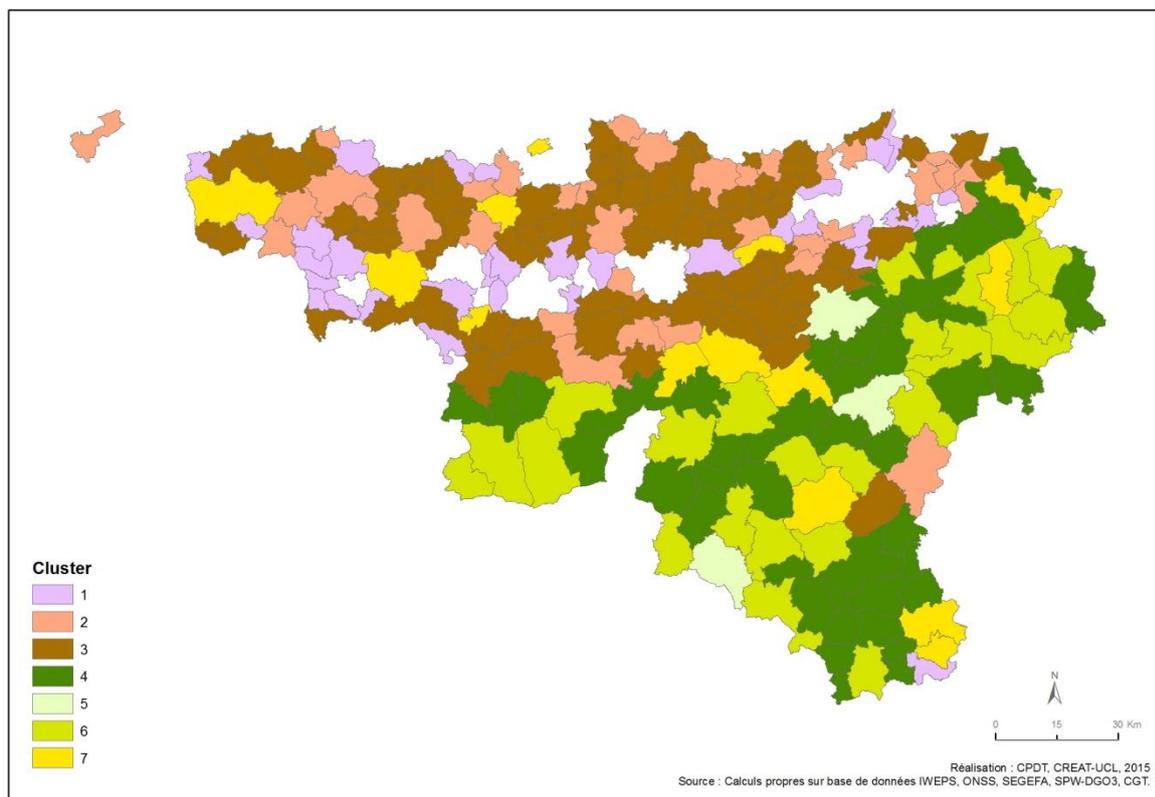
Cluster 3 : Les communes de ce groupe sont caractérisées par une part importante de SAU, au contraire de la superficie boisée. La portance écologique communale est relativement faible.

Cluster 4 : La portance écologique des communes que l'on retrouve au sein de ce groupe est très élevée, de même que la superficie boisée. Ces communes se caractérisent également par une faible densité de population et une faible part de la superficie communale occupée par la SAU. La densité de population est relativement faible.

Cluster 5 : Les trois communes qui constituent ce groupe font principalement apparaître une capacité d'hébergement touristique nettement supérieur à la moyenne.

Cluster 6 : Les communes de ce groupe sont caractérisées par une portance écologique, une superficie boisée et une capacité d'hébergement touristique supérieures à la moyenne.

Cluster 7 : Le dernier groupe est constitué des communes bénéficiant d'une densité de commerces, d'un taux de localisation des services et d'un ratio d'emploi intérieur supérieurs à la moyenne.



Carte 16 : résultats de l'analyse en composantes principales et de la classification hiérarchique ascendante réalisées sur les communes rurales

La prise en compte d'un nombre relativement faible de variables permet de confirmer les observations tirées des typologies présentées précédemment.

À savoir :

- Une différenciation forte entre les communes situées au nord ou de part et d'autre du sillon et les communes plus au sud du sillon industriel ;
- Sillon industriel dense avec un accès aux droits fondamentaux relativement faible ;
- Hors des communes urbaines, les communes bénéficiant d'un taux de localisation des services supérieur à la moyenne wallonne suivent le sillon industriel ou l'axe Bruxelles-Luxembourg.

5.2.3.3. Proposition de découpage spatial - résultat

Les chapitres précédents (typologies des communes et analyses propres) ont permis d'aborder la complexité qui se présente lorsqu'il s'agit de regrouper les communes rurales ou semi-rurales sur base de caractéristiques communes et d'englober une série d'indicateurs ou de variables en un laps de temps réduit. Des zones du territoire avec des caractéristiques relativement semblable semblent se dessiner. L'exercice consiste à présent à identifier ces zones relativement homogènes pour lesquelles une série d'enjeux communs pourraient émerger.

Elles doivent dès lors prendre en compte :

- L'analyse des données statistiques (par thématique sectorielle) ;
- Les structures fonctionnelles observées sur le territoire ;
- Les dynamiques territoriales fondamentales observées ou pressenties.

Par conséquent, nous nous écartons ici d'un classement sous forme d'une typologie. Les zones esquissées résultent de l'analyse des typologies présentées précédemment mais découlent à la fois d'un mouvement déductif et inductif. (Brunet, 1986) « *L'examen attentif d'une configuration spatiale met sur la piste d'hypothèses (mouvement ascendant, ou inductif) ; l'information générale dont on dispose sur la position géographique et sur la nature de l'espace considéré met aussi sur la piste d'hypothèses (mouvement descendant, ou déductif) ».*

Au final, le territoire wallon a été découpé en dix zones. Les limites entre les différentes zones sont volontairement laissées floues.

Les grandes orientations pour ce découpage ont été les suivantes :

- Importance de l'axe industriel historique avec des communes rurales ou semi-rurales entourant des communes urbaines avec parfois un indice d'accès aux droits fondamentaux relativement faible.
- Un axe Bruxelles-Namur-Luxembourg, avec une première zone fortement urbanisée dans l'aire métropolitaine Bruxelloise, une seconde centrée sur Namur, une troisième regroupant un ensemble de communes ressortant comme relativement dynamiques avec de nombreuses communes rayonnant largement au-delà d'elles-mêmes et enfin une zone sous l'influence de Luxembourg.
- L'identification de quatre aires différenciées en dehors de ces deux grands axes.

Les zones sont illustrées et décrites ci-dessous.

○ Zone 1 :

La première zone regroupe une série de communes autour de Tournai. Il s'agit principalement de communes de la région urbaine de Tournai ou sous l'influence de Bruxelles (zone résidentielle des migrants alternants). Quelques communes ne sont pas considérées comme faisant partie d'une de ces deux régions urbaines.

La zone est constituée à part égale de communes rurales et semi-rurales²⁵ et selon la typologie Dexia, il s'agit principalement de communes rurales à dominante agricole et à faible activité touristique, ainsi que de communes avec des activités économiques en zones rurales ou semi-urbaine.

²⁵ Selon la classification de la DGO3. Dans la suite du texte, la référence à l'appartenance aux catégories « communes rurales », « communes semi-rurales » ou communes urbaines » se réfère toujours à cette classification.

La dynamique résidentielle relevée par l'étude de CapRuralité montre qu'il s'agit principalement de communes rurales ou mixtes à croissance modérée, voire en déclin pour certaines ou des communes de type urbain en stagnation.

La base économique des communes de cette zone est majoritairement résidentielle avec néanmoins une poche de communes caractérisées par une base productive.

Enfin l'analyse en composante principale réalisée dans le cadre de ce travail révèle le caractère agricole de la majorité des communes.

○ Zone 2:

La deuxième zone concerne la très grande majorité des communes faisant partie de la région urbaine de Bruxelles. Principalement la zone de banlieue ou la zone résidentielle des migrants alternants. Très peu de communes sont hors de cette région urbaine. Hormis les communes urbaines de Wavre, Rixensart, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Waterloo et Braine-l'Alleud, il s'agit principalement de communes semi-rurales avec comme caractéristiques, une présence marquée de l'agriculture et une base économique essentiellement résidentielle.

L'urbanisation relevée est intense ou forte et on retrouve au sein de la zone la plupart des communes à revenus élevés relevés par Dexia au niveau wallon (villes moyennes à revenus élevés ou communes résidentielles à niveau de revenu élevés).

○ Zone 3:

Il s'agit ici d'une zone relativement restreinte située entre le Brabant wallon et la province de Liège composée de communes faisant partie de la zone des migrants alternants soit vers Bruxelles soit vers Liège. Il s'agit de petites villes ou de communes résidentielles en zone rurale avec une dynamique d'urbanisation modérée ou forte. Les espaces agricoles sont fort présents.

○ Zone 4:

La quatrième zone regroupe les communes urbaines du sillon industriel entre Saint-Ghislain et Sambreville et les communes semi-rurales que l'on retrouve au nord et au sud de celui-ci. Les communes urbaines sont principalement considérées comme de type urbain en déclin prononcé selon l'étude de CapRuralité et les communes en périphérie de ce tissu comme de type rural ou mixte à croissance modérée. L'analyse en composante principale a fait ressortir que les communes à proximité des communes urbaines connaissent une densité de population relativement élevée et un indice d'accès aux droits fondamentaux relativement faible. La différenciation de la base économique fait d'ailleurs ressortir une composante sociale forte.

En s'éloignant davantage des communes urbanisées, on retrouve des espaces marqués par la présence de l'activité agricole.

○ Zone 5

La cinquième zone est constituée des communes de la région urbaine de Namur. Il s'agit principalement de communes résidentielles en zone péri-urbaine ou en zone rurale. 1/3 des communes sont considérées comme des communes semi-rurales et les 2/3 restant comme des communes rurales. L'urbanisation est en croissance et la base économique est majoritairement résidentielle. La présence de l'agriculture est toujours importante.

○ Zone 6

La sixième zone, à l'est du sillon industriel, est articulée autour de l'agglomération liégeoise et englobe l'agglomération verviétoise. La proportion de communes urbaines, semi-rurales ou rurales est relativement similaire à la répartition observée dans la zone 4 avec néanmoins une proportion de communes rurales légèrement plus importante. Par contre, au sein des communes rurales, la dynamique d'urbanisation semble être plus importante et l'activité économique plus développée que dans le cas des communes de la zone 4.

La base économique sociale y est nettement moins présente même si à nouveau les communes densément peuplées à proximité de l'agglomération liégeoise ou à proximité de l'agglomération verviétoise ressortent au niveau de l'analyse en composante principale comme communes avec une forte densité et un faible accès aux droits fondamentaux.

○ Zone 7

La zone 7 regroupe un grand nombre de communes le long de la frontière française. Au nord, quelques communes font encore partie de la zone des migrants alternants de la région urbaine de Charleroi. Ces communes sont toutes considérées comme rurales et la densité de population y est relativement faible. La dynamique d'urbanisation est modérée et même relevée comme en déclin pour une grande majorité des communes de la zone.

Si une partie de l'espace de ces communes rurales est encore dominé par l'espace agricole, la majeure partie des communes affiche une couverture boisée supérieure à la moyenne wallonne.

A l'exception de Virton et Chimay, la hiérarchie urbaine établie par la CPDT indique que ces communes rayonnent sur elles-mêmes ou sont dépendantes en ce qui concerne les fonctions polarisantes. Selon la typologie Dexia, seule Virton peut être considérée comme une ville centre en milieu rural tandis que quelques autres communes sont considérées comme communes centres et centres touristiques. L'offre importante en hébergements touristiques est d'ailleurs une des caractéristiques de cette zone. Enfin, associée à la couverture boisée et la faible densité de population, la portance écologique de cette zone est relativement élevée.

○ Zone 8

La zone 8 qui s'étend du sud de Namur jusqu'à Neufchâteau, présente une proportion importante de communes rayonnant largement au-delà d'elles-mêmes. L'ensemble des communes qui la composent sont considérées comme rurales et ne faisant pas partie d'une région urbaine belge.

Selon la typologie établie par Dexia, il s'agit surtout de communes rurales à dominantes forestières avec activités touristiques et de communes ou villes « centre » ou « centre touristique ». En terme de dynamisme d'urbanisation, CapRuralité considère la quasi-totalité des communes comme des communes de type rural en croissance ou à dynamique modérée. La base économique, dominée par l'économie résidentielle est néanmoins variée avec une base productive bien présente ainsi qu'une base liée au secteur public.

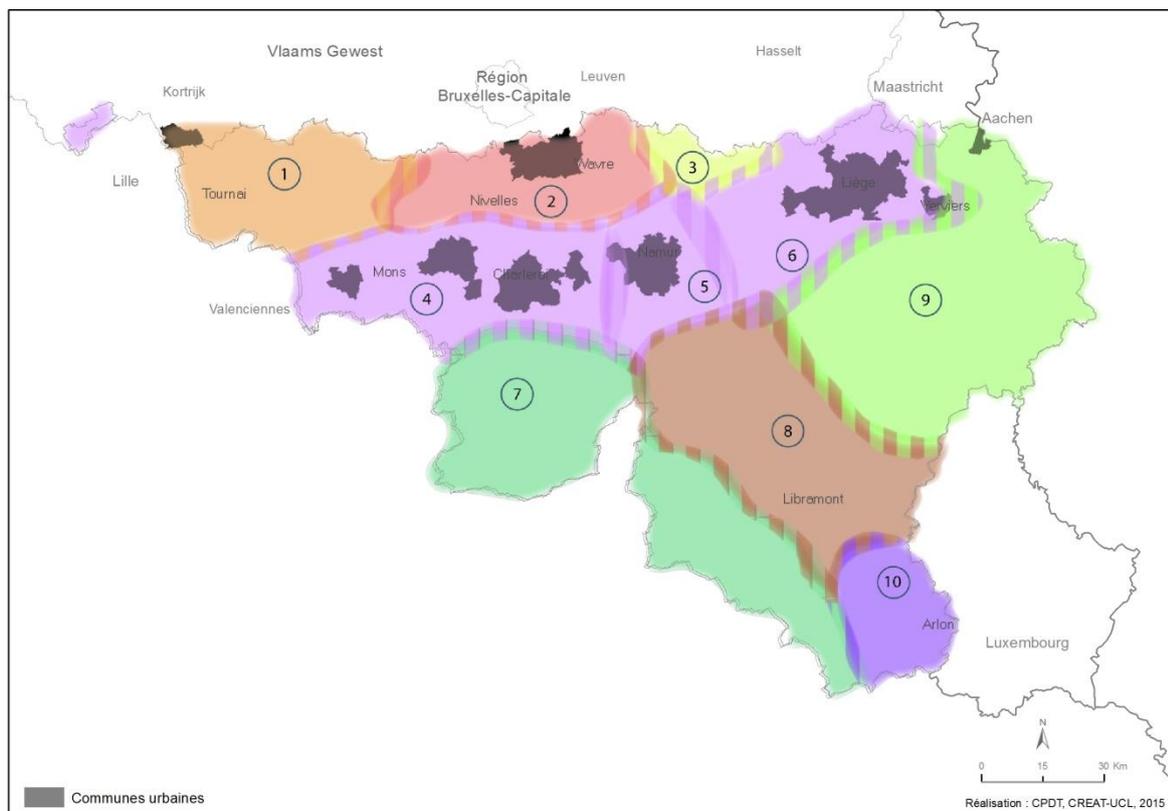
○ Zone 9

La zone 9, au nord-est de la zone 8, regroupe la majeure partie des communes à l'est et au nord des régions urbaines de Liège et Verviers. Seules quelques communes font cependant partie de ces régions urbaines. La très grande majorité se situant hors de celles-ci et sont principalement des communes rurales. Comparativement au groupe 8, la fonction touristique est aussi marquée mais la présence de villes « centre » en milieu rural est moins forte. La présence plus faible de communes rayonnant largement au-delà d'elles-mêmes est également à relever. La dynamique d'urbanisation

de ces communes est globalement positive, les communes au nord de la zone se distinguant par une forte croissance. Cette zone se caractérise comme faiblement dépendante de l'économie résidentielle. En effet, la base économique productive est dominante.

○ Zone 10

Enfin, la dernière zone concerne quelques communes au sud de la province du Luxembourg. Fortement influencée par la présence de la métropole voisine, elle ne ressort cependant pas comme une région urbaine au niveau belge. Les communes qui la composent peuvent encore être qualifiées de rurales et résidentielles. La présence des activités touristiques semble moins importante qu'au niveau des zones 8 et 9. La croissance de l'urbanisation est bien présente au sein de la zone et l'économie résidentielle est une clé de la base économique.



Carte 17 : proposition de découpage spatial de la Wallonie en 10 zones en fonction de l'analyse des données statistiques, des structures fonctionnelles territoriales et des dynamiques territoriales observées ou pressenties.

5.2.5. Synthèse

La partie du travail sur la caractérisation spatiale des dynamiques de développement de l'espace rural wallon est articulée autour de trois points principaux :

- Délimitation du périmètre d'étude. Quels sont les espaces du territoire concernés par la recherche?;
- La caractérisation de ces territoires ;
- L'identification des moteurs, des freins et des dynamiques territoriales.

Cette partie est toujours en cours, notamment l'identification des moteurs et des freins des dynamiques territoriales, et doit en seconde partie de la recherche s'articuler avec l'étude des documents stratégiques et législatifs pour aboutir au final aux recommandations et leviers d'action.

Jusqu'à présent, les points suivants ont été mis en avant :

- Le terme espace rural, s'il est souvent mis en avant, est peu défini.
- Les critères pour classer un territoire comme rural ou non font principalement référence à la densité de population.
- Les seuils utilisés varient néanmoins et des variantes sont introduites (échelle, occupation du sol,...) ce qui rend délicat une délimitation unique de l'espace rural wallon. Il recouvre en fonction des critères une multitude de périmètres différents.
- L'équipe de recherche a opté pour la classification élaborée par la DGO3 qui classe les 262 communes wallonnes comme suit : 33 communes urbaines, 82 communes semi-rurales et 147 communes rurales. Le choix de l'équipe de recherche de retenir cette classification doit être interprété comme illustrant la volonté d'inclure dans la recherche le maximum de communes wallonnes. Nos travaux se focaliseront plus précisément sur les communes rurales et les communes semi-rurales.
- Les différentes typologies des communes qui existent mettent en évidence la présence des communes dites « rurales » ou « semi-rurales » au sein de toutes les classes des typologies. Autrement dit, la réalité d'une commune rurale n'est pas celle d'une autre. Elles diffèrent fortement entre elles (rayonnement vers l'extérieur, occupation du sol, présence ou absence de services, économie différenciée, etc.)
- Les typologies mettent cependant en évidence un découpage géographique tel que le laissent déjà apparaître les classifications établies sur base de la densité de population : le sillon industriel historique marque une certaine rupture entre les communes au nord, plus urbanisées et avec une agriculture orientée vers les grandes cultures et une base économique résidentielle marquée et les communes au sud, plus forestières avec des territoires peu denses, ponctués de villes centres et avec une activité touristique forte. Hormis cette différenciation nord-sud, ce sillon industriel fortement urbanisé affiche des performances relativement faibles en termes d'accès aux droits fondamentaux (niveau socio-économique inférieur à la moyenne wallonne). Un deuxième axe nord-sud (Bruxelles-Luxembourg) fait ressortir des communes avec une dynamique

d'urbanisation moyenne à élevée.

- Sur base de ces observations et de données supplémentaires²⁸, nous proposons de découper le territoire wallon en dix zones spécifiques qui doivent nous aider à identifier au mieux les différents enjeux de l'espace rural en Wallonie.
- L'identification de ces enjeux se fera sur base des dynamiques encore à relever au sein de ces zones et des informations tirées de l'analyse des documents stratégiques et législatifs.

Pour identifier les enjeux, nous repartons de la théorie développée ci-dessus en nous focalisant sur les dynamiques territoriales à l'œuvre au sein des zones. Pour les décrire, nous nous basons dans un premier temps sur l'étude des analyses AFOM réalisées dans le cadre du diagnostic territorial de la Wallonie (2011). Les informations issues de ces analyses ont été spatialisées en fonction des différentes zones et présentées comme facteurs endogènes pouvant générer une série de dynamiques ou directement comme dynamiques territoriales.

²⁸ Voir annexe 3.

6. Bibliographie

- Armand, L., 2006. Tourisme rural. Perception du territoire rural et cadrages globaux. Direction du tourisme (DSPES/BESCE).
- Baudet, S., 2011. Economie résidentielle : du diagnostic à la stratégie, Les notes. Etd - Le centre de ressources du développement territorial.
- Bel, F., Lacroix, A., Lyser, S., Rambonilaza, T., Turpin, N., 2015. Domestic demand for tourism in rural areas : Insights from summer stays in three French regions. *Tour. Manag.* 46, 562–570.
- Bonerandi, E., Santamaria, F., 2011. De la gouvernance à la gouvernance territoriale : enjeu de l'européanisation de l'aménagement du territoire. Réflexions à partir d'une recherche dans le cadre de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE). Cybergeog.
- Braithwaite, K., 2009. Building on What You Have Got : A Guide to Optimising Assets. Carnegie UK Trust, Dunfermline, Scotland.
- Bronchart, L., Denonville, I., Marrissal, P., 1991. Synthèse du rapport de la convention GEVERU-ULB et Région wallonne.
- Brulard, C., Dogot, T., Lebailly, P., Sunnaert, D., 2015. L'entrepreneuriat rural en Région wallonne. ULg - Gembloux Agro-Bio Tech Département d'Economie et Développement rural - Cellule CAPRU.
- Calame, P., 2014. La gouvernance à multi-niveaux (No. Note n°7). Fondation Jean Jaurès - Observatoire de l'action publique.
- Camagni, R., 2008. Regional competitiveness: towards a concept of territorial capital, in: *Modelling Regional Scenarios for the Enlarged Europe*. Springer, pp. 33–47.
- Camagni, R., Capello, R., 2013. Regional Competitiveness and Territorial Capital: A Conceptual Approach and Empirical Evidence from the European Union. *Reg. Stud.* 47, 1383–1402.
- Chevalier, P., 2005. Activités tertiaires et dynamiques rurale. *Ann. Géographie* 641, 27 p.
- Chevalier, P., Dedeire, M., 2007. Les contrastes régionaux des dynamiques rurales européennes sont-ils porteurs de trajectoires territoriales ? Presented at the XLIII^e colloque de l'ASRDLF : Les dynamiques territoriales - Débats et enjeux entre les différentes approches multidisciplinaires, Grenoble-Chambéry.
- Chevalier, P., Dedeire, M., 2004. Les dynamiques rurales 30 ans après : entre intégration et périphérisation économique. Presented at the XL colloque de l'ASRDLF : Convergence et disparités régionales eu sein de l'espace européen : les politiques régionales à l'épreuve des faits, Bruxelles.
- Chevalier, P., Dedeire, M., Ghiotti, S., Hirczak, M., Razafimahefa, L., 2009. Vers une définition opératoire des espaces ruraux et de la ruralité? Questions et débats. Presented at the XLVI^e colloque de l'ASRDLF : Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux?

- Claudot, R., 2013. Géographie des coopérations transcommunales dans les espaces ruraux wallons : Constats et réflexions sur la recherche du territoire pertinent pour l'action publique locale.
- CPDT, 2011. Diagnostic territorial de la Wallonie, Ouvrage collectif.
- CPDT, 2005. L'économie résidentielle en Wallonie.
- DATAR, 2003. Quelle France rurale pour 2020? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable. Etude Prospect. DATAR 59 p.
- Davezies, L., 2009. L'économie locale résidentielle. Géographie Économie Société 11, 47–53.
- Dax, T., 2014. Chapter 3 : A new rationale for rural cohesion policy: Overcoming spatial stereotypes by addressing inter-relations and opportunities, in: Innovation and Modernising the Rural Economy, OECD Rural Policy Reviews. OCDE, pp. 79–93.
- Dessoy, A., Erauw, A.-L., Rombouts, W., 2007. Typologie socio-économiques des communes, in La note trimestrielle « Finances locales », Dexia.
- Destatte, P., 2007. Les enjeux de la prospective au XXIème siècle. Institut Destrée.
- DGO6 - Wallonia Clusters, 2005. Pôles de compétitivité : Philosophie générale.
- Edelblutte, S., Legrand, J., 2012. Patrimoine et culture industriels en milieu rural : quelles spécificités? Rev. Géographique Est 52.
- ESPON, 2011a. EDORA - European Development Opportunities for Rural Areas. European Union - ESPON 2013 programme.
- ESPON, 2011b. PURR - Potentials of Rural Regions. European Union - ESPON 2013 programme.
- ESPON, 2010. DEMIFER - Demographic and Migratory Flows affecting European Regions and Cities. European Union - ESPON 2013 programme.
- Eurostat, 2015. Regional Gross Domestic Product.
- Eurostat, 2013. Statistics Explained - Statistiques du développement rural par typologie urbaine-rurale.
- Farrell, G., Thirion, S., 1999. La compétitivité territoriale : Construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER - "Innovation en milieu rural" Cahier de l'innovation n°6 - Fascicule 1.
- François-Poncet, J., Belot, C., 2008. Le nouvel espace rural français (Rapport d'information No. 468). Sénat - Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- Gagné, C., Goffette-Nagot, F., 2008. Localisation rurale des activités industrielles. Que nous enseigne l'économie géographique ? Rev. D'Etudes En Agric. Environ. 87, 101–130.
- Hedberg, C., do Carmo, R.M., 2012. Translocal ruralism, mobility and connectivity in European rural spaces, Springer. ed, GeoJournal Library. Dordrecht, Heidelberg, London and New-York.
- Loudiyi, S., Angeon, V., Lardon, S., 2004. Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales. Espac. Sociétés.

- M5, 2014. Pôles de compétitivité – Approche quantitative, impacts en 2012. Présentation PowerPoint : Grez-Doiceau : bureau d'études M5.
- Mancebo, F., 2014. Périurbanisation et durabilité : inverser la perspective. *Cybergeog. Eur. J. Geogr.*
- Mathieu, N., 2004. Relations ville-campagne : quel sens, quelle évolution ? POUR, Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective.
- Mathieu, N., 1984. Mécanismes et limites des processus de spécialisation, diversification de l'espace rural. *Économie Rurale* 162, 31–32.
- Mora, O., 2008. Prospective - Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030. INRA.
- OCDE, 2014. *Innovation and Modernising the Rural Economy*, Éditions OCDE. ed, OECD Rural Policy Reviews.
- OCDE, 2013. *Panorama des régions de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE. ed.
- OCDE, 2006. *Le nouveau paradigme rural : politique et gouvernance*, Éditions OCDE. ed, Examens de l'OCDE des politiques rurales politiques et gouvernance.
- OCDE, 2005. *La culture et le développement local*, Éditions OCDE. ed, Développement économique et création d'emplois locaux (LEED).
- OCDE, 2001. *Territorial Outlook*. Paris.
- Panel de Citoyens Européen, 2007. *L'Europe rurale : enjeux, définitions et politiques - Quels rôles pour les espaces ruraux dans les sociétés européennes?*
- Piorr, A., Ravetz, J., Tosics, I., 2011. *Peri-urbanisation in Europe : Towards a European Policy to Sustain Urban-Rural Futures - A Synthesis Report*. University of Copenhagen - Academic Books Life Sciences.
- Rieutort, L., 2009. Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *Inf. Géographique* 73, 30–48.
- Roth, H., 2008. Dynamiques industrielles et mutations des espaces ruraux en Allemagne. *Géocarrefour* 83, 285–293.
- Ruyters, C., Laffut, M., Defays, D., Colicis, O., 2011. *Elaboration concertée d'indicateurs de bien-être dans les communes wallonnes. Partie 1 : La genèse du projet et les premiers résultats de l'expérience en cours*, IWEPS, WP n°3.
- RwDR, 2014. *Les territoires ruraux wallons en 2040 : exercice prospectif*. Carnet du réseau n°3.
- SEGESA, 2010. *Analyse de la contribution des programmes opérationnels régionaux 2007-2013 au développement des territoires ruraux - Rapport final*. DATAR.
- SPW, 2012. *Dossier thématique mobilité - Territoires, mobilité et aménagements en zone rurale*. CeMathèque - SPW Ed.
- UE, 2009. *Livre blanc du comité des régions sur la gouvernance à multi-niveaux*. Comité des régions de l'Union européenne.

- Van Cutsem, M., Demulder, C., 2011. Quels scénarios pour l'aménagement du territoire wallon à l'horizon 2040 ? Institut Destrée.
- Van Hecke, E., Luyten, S., 2009. Les régions urbaines belges en 2001 in Noyaux d'habitats régions urbaines dans une Belgique urbanisée.
- Wilmotte, P.-F., 2014. L'organisation spatiale des pôles de compétitivité en Wallonie. Vers une nouvelle géographie économique du territoire wallon? Université de Liège, Liège, Belgique.